BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
C
28
NAPOLI

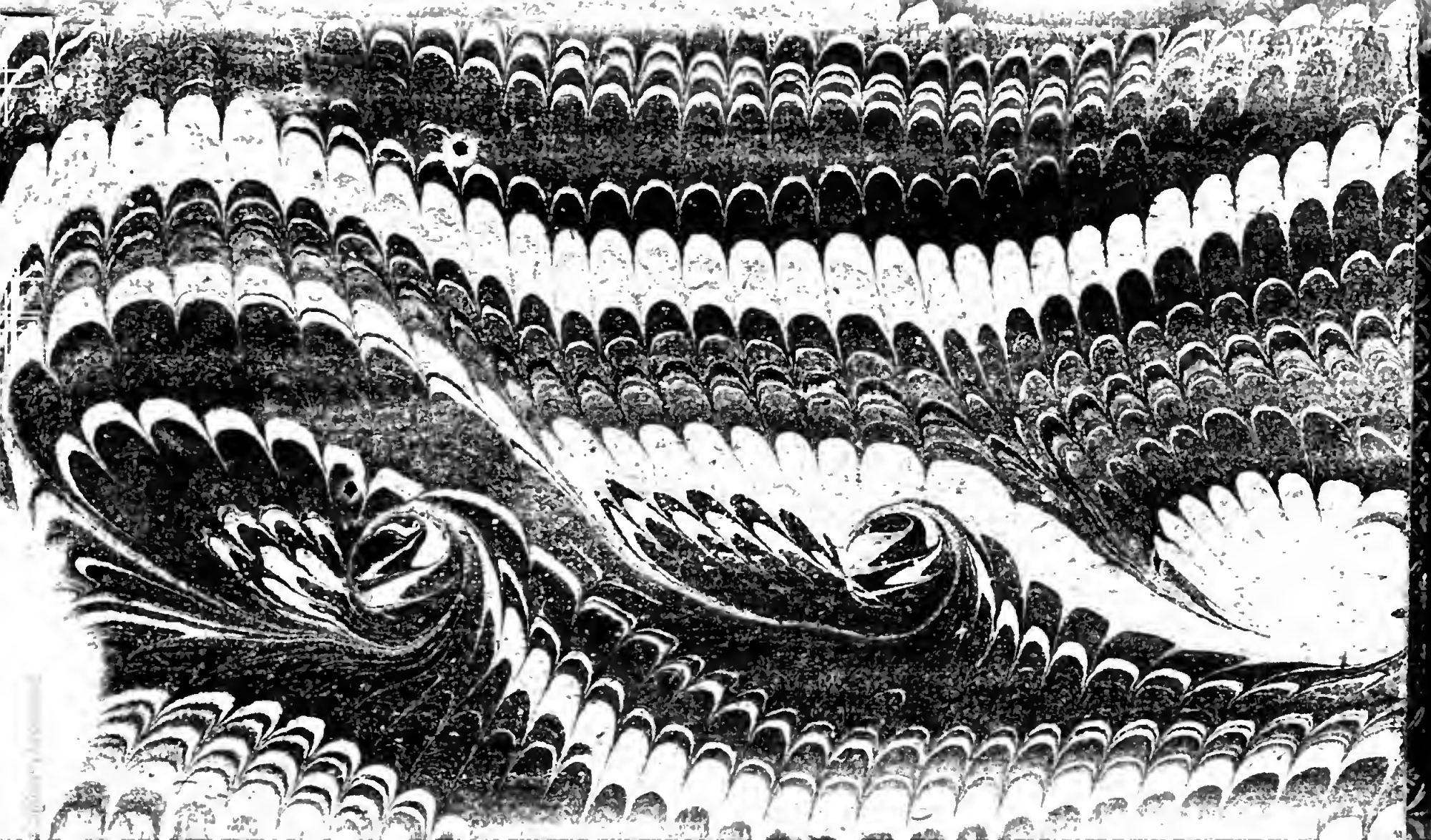

LV
C
28

L'ETAT
DE
LA FRANCE,

TOME TROISIÉME.

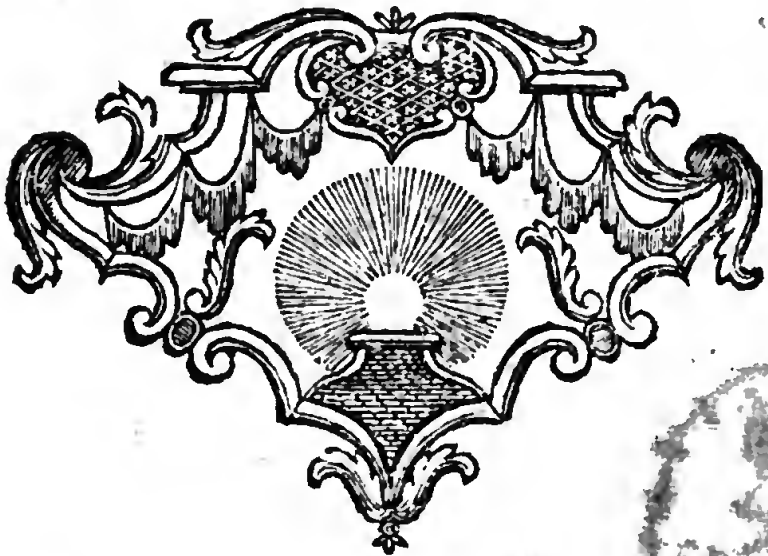

A PARIS,

Par la Compagnie des Libraires Associez.

M. DCC. XXVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

L'ÉTAT DE LA FRANCE

TOME TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Des Pairs de France.

LA qualité de Pair de France eſt une Dignité annexée à une Terre & Seigneurie, tenuë en fief du Roy, à cauſe de ſa Couronne : en conſéquence de laquelle ceux qui poſſedent cette Terre, ſont Officiers de la Couronne, tiennent rang au Sacre des Rois, ont ſéance au Parlement de Paris, où ils prêtent ſerment.

Ils joüiſſent de pluſieurs honneurs &

prérogatives ; ſont jugez par le Parlement, qui eſt ſeul Juge de leurs perſonnes & de leurs Pairies.

Leur inſtitution eſt fort incertaine. Quelques-uns de nos Hiſtoriens l'attribuënt à Charlemagne, ou à Hugues Capet ; d'autres prétendent qu'on ne les a connus diſtinctement qu'au Sacre de Philippe Auguſte, le Jeudi Fête de la Touſſaints 1179. Mais laiſſant à part cette queſtion, qui feroit la matiere d'une grande diſſertation, il faut ſe contenter d'obſerver, qu'à la verité cette qualité de Pairie a été réünie & attachée plus univerſellement à des Terres portant titre de Duché, mais qu'elle a auſſi été unie à des Comtez, à des Baronies & à de ſimples Seigneuries. Et comme elle eſt la premiere dignité, à laquelle la Nobleſſe puiſſe aſpirer, & que les Princes du Sang Royal la portent, l'on donnera ici une énumeration chronologique des Terres qui en ont été décorées, ſuivant la date des érections, ſans diſtinction de Duchez, de Comtez, de Baronies & autres Seigneuries, ſoit que les Lettres d'érection ayent été enregiſtrées au Parlement de Paris, ou en d'autres Parlemens; ſoit qu'elles n'ayent été regiſtrées en aucune Cour, & de celles de cette

eſpece, il en ſera fait mention en caracteres Italiques.

Quoique l'on place ces Pairies en l'année de leur érection, il faut pourtant remarquer qu'elles ne prennent rang que du jour de leur enregiſtrement : & même depuis l'Edit de 1711. dont il ſera parlé, Article II. de ce Chapitre, les Pairs n'ont rang entr'eux que du jour de la premiere prêtation de ſerment au Parlement, après cet enregiſtrement.

L'on a crû devoir rapporter à chaque Pairie toutes ſes différentes mutations, pour ſatisfaire tout d'un coup la curioſité du Lecteur; mais l'on a marqué dans l'ordre chronologique les réérections de ces mêmes Pairies, avec un renvoi à l'article principal où il en a été traité.

Quoiqu'il ne paroiſſe pas certain, que, à l'exception des douze anciennes Pairies, il y ait eu des Terres honorées de ce titre avant l'an 1297. l'on a cru pouvoir en rapporter quelques-unes anterieures, comme *Mortain*, *Clermont*, *Aumale*, &c. ſe conformant en cela à quelques Auteurs, qui les ont qualifiées Pairies, parce qu'elles furent alors données en appanage à des Fils de France, & qu'il eſt conſtant que dans la ſuite elles eurent ce titre.

N^a. Pour abreger, l'on indiquera communément les Duchez-Pairies, par ces lettres initiales D. P. & les Comtez-Pairies par celles-ci, C. P.

ARTICLE PREMIER.

Pairies de France ſuivant l'ordre de leur Erection.

BOURGOGNE, D. P. réünie au Domaine de la Couronne, par Lettres Patentes du mois de Novembre 1361. lors de la mort de Philippe, dernier des Ducs de Bourgogne, iſſus de Robert de France, troiſiéme fils du Roy Robert. Deux ans après, le Roi Jean donna ce Duché Pairie à Philippe de France, ſon quatriéme fils, au lieu de celui de Touraine, par Lettres Patentes données à Nogent ſur Marne, le 6. Septembre 1363. qui furent confirmées par d'autres Lettres du 2. Juin 1364. Il fut réüni à la Couronne, par la mort de Charles Duc de Bourgogne, tué à la Bataille de Nancy le 5. Janvier 1477. Loüis de France, petit fils du Roy Loüis XIV. porta le titre de *Duc de Bourgogne*, depuis le 6. Août 1682. jour de ſa naiſſance,

juſqu'au 14. Avril 1711. qu'il devint Dauphin par la mort de Monſeigneur, ſon pere, Loüis Dauphin fils unique du Roy Loüis le Grand.

Normandie, D. P. confiſqué ſur Jean, dit *Sans terre*, Roy d'Angleterre, Duc de Guienne par Arrêt de l'année 1202. Il reſta uni à la Couronne, juſqu'au 17. Février 1331. que le Roy Philippe VI. le donna à Jean ſon fils depuis Roy. Celui-ci en uſa de même le 7. Décembre 1355. envers ſon fils Charles V. du nom qui fut ſon ſucceſſeur: & le Roy Loüis XI. le donna à ſon frere Charles de France au mois d'Octobre 1465. ce qui fut regiſtré au Parlement au mois de Novembre ſuivant.

Guienne, D. P. fut confiſqué ſur Jean dit *Sans terre*, Roy d'Angleterre, Duc de Normandie, par le même Arrêt de 1202. Le Roy Charles VI. en fit don par Lettres Patentes du 14. Janvier 1400. à Loüis Dauphin de Viennois, ſon troiſiéme fils qui mourut le 18. Décembre 1415. Loüis XI. donna à ſon frere Charles de France, ce Duché de *Guienne*, mais ſeulement la partie qui eſt entre la Gironde & la Charente, avec *l'Agenois, le Perigord, le Quercy, la Xaintonge, le Gouvernement de la Rochelle,*

& le Païs d'Aunis : pour le tenir en Pairie, au lieu du Duché de Normandie, par Lettres Patentes données à Amboiſe le 29. Avril 1469. Il mourut ſans poſterité le 12. Mai 1472. Ainſi ce duché revint à la Couronne.

Toulouze, C. P. réünie au domaine de la Couronne, avec le duché de Bourgogne, & le Comté de Champagne, par les mêmes Lettres du mois de Novembre 1361. Loüis-Alexandre de Bourbon, fils naturel & legitimé du Roy Loüis XIV. en a le titre ſeulement.

Flandres, C. P. à preſent poſſedé en partie par le Roy, & en partie par l'Empereur.

Champagne, C. P. réünie au domaine de la Couronne, avec le duché de Bourgogne, par les Lettres Patentes du mois de Novembre 1361.

Reims, D.P. Archevêché.

Laon, D. P. Evêché.

Langres, D. P. Evêché.

Beauvais, C. P. Evêché.

Châlons, C. P. Evêché.

Noyon, C. P. Evêché.

Ce ſont là les douze anciens Pairs de France qui aſſiſtoient au Sacre de nos Rois, & qui y aſſiſtent encore, ſçavoir, les ſix Eccleſiaſtiques en perſonne, &

les ſix Laïcs, par repreſentation.

Les Comtez de *Mortain*, *Clermont en Beauvoiſis*, & *Aumale*, C. P. & la Seigneurie de *Domfront*, furent donnez en Appanage à Philippe de France, par le Roy Loüis VIII. du nom, ſon frere, par Lettres Patentes du mois de Fevrier 1223. Il mourut ſans poſterité maſculine en 1233. & ſa fille unique ſans lignée en 1251. ce qui fit revenir ces terres à la Couronne.

Mortain, fut de nouveau érigé en Pairie pour Philippe, Comte d'Evreux, & Jeanne de France ſa femme, Roy & Reine de Navarre, par tranſaction paſſée entr'eux & Philippe de Valois Roy de France à Avignon le 14. Mars 1335. Le Comté de *Clermont en Beauvoiſis* avoit été donné en 1268. à Robert ſixiéme fils du Roy S. Loüis; mais ſon fils Loüis Sire de Bourbon, l'échangea en 1327. avec le Roy Charles IV. pour celui de la *Marche* qui étoit plus à ſa bienſéance, à cauſe de la proximité de ſa terre de Bourbon. Philippe de Valois lui redonna le Comté de Clermont, ſans retirer celui de la *Marche*, en 1331. & ſa poſterité le conſerva juſqu'à la mort de Charles de Bourbon, Connêtable de France en 1527. Charles de France,

troiſiéme fils de François I. fut fait Comte de Clermont en 1540. & mourut en 1545. ce Comté eſt preſentement poſſedé par M. le duc de Bourbon. Quand à celui d'*Aumale*, il entra avec titre de D. P. dans la Maiſon de Lorraine en 1547. & aujourd'hui il appartient à Loüis-Auguſte de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine.

Aquitaine, D. P. les Villes de *Bourdeaux* & de *Bayonne*, avec les Païs de *Limoſin*, de *Perigord*, de *Quercy* & de *Xaintonge*, entre la riviere de Charente, furent cedez par S. Loüis à Henri III. du nom, Roy d'Angleterre, par le Traité de Paix fait à Paris au mois de Novembre 1259. pour les tenir en Pairie, ſous le nom & titre de *Duché d'Aquitaine*. Philippe III. du nom, dit le Hardy, y joignit le Païs d'*Agenois* par le Traité de Paix conclu à Amiens le 23. Mai 1279. entre lui & Edoüard I. du nom, Roy d'Angleterre. La Souveraineté de ce duché fut enſuite abandonnée à Edoüard III. du nom, Roy d'Angleterre, par le Traité conclu à Bretigny près Châtres le 8. Mai 1360. mais il fut confiſqué ſur le même Edoüard par Arrêt du 11. Mai 1370.

Valois, C. P. érigé par Lettres Pa-

tentes du Mercredi avant la My-Carême 15. Mars 1284. en faveur de Charles de France, fils puiſné du Roy Philippe le Hardy. Cette Pairie fut éteinte lorſque Philippe, Comte de Valois ſon fils, parvint à la Couronne, aprés le decés de Charles IV. du nom, dit le Bel, arrive le 1. Fevrier 1327. Ce Roy Philippe VI. du nom, donna le Comté de Valois en 1344. à Philippe de France ſon fils puiſné, qui mourut ſans enfans legitimes le 1. Septembre 1375. Sa veuve Blanche de France en joüit quelque tems. Dans la ſuite le Roy Loüis XI. le donna à ſon frere Loüis de France, depuis duc d'Orleans. Loüis XII. petit fils de ce duc étant monté ſur le Trône, gratifia François Comte d'Angoulême, du Comté de Valois, qu'il érigea en même tems en D. P. par Lettres données au Verger au mois de Février 1498. ce qui fut regiſtré au Parlement le 26. Avril ſuivant que l'on comptoit 1499. Ce Prince étant monté ſur le Trône, ce duché fut réüni à la Couronne, il le donna en duché à ſa tante Jeanne d'Orleans, femme de Charles de Coëtivi, Comte de Taillebourg, pour en joüir tant qu'elle vivroit par Lettres du 28. Décembre 1516. regiſtrées au Parlement le 9. Fé-

vrier ſuivant ; confirmées par autres du 15. May 1517. regiſtrées le 4. Juin de la même année. Elle mourut en 1520. & le duché de Valois reſta réuni à la Couronne juſqu'en 1630. qu'il fut donné à Gaſton de France, duc d'Orleans, pour ſupplément d'appanage, les Lettres expediées à Paris au mois de Janvier de ladite année, furent regiſtrées le 6. Février ſuivant : ce Prince étant mort ſans enfans mâles le 2. Février 1660. le duché de Valois fut donné à Philippe de France, frere unique du Roy Loüis XIV. pour partie de ſon appanage, par Lettres données à Paris au mois de Mars 1661. regiſtrées le 10. Mai ſuivant.

Alençon, C. P. érigé en faveur du même Charles de France, Comte de Valois. Il fut érigé enſuite en Duché par Lettres Patentes du 1. Janvier 1414. en faveur de Jean I. du nom, Comte d'Alençon & du Perche. Puis fut réuni au Domaine de la Couronne, par la mort de Charles, duc d'Alençon, Comte du Perche, Pair de France, arrivée le 11. Avril 1524. & cette Pairie éteinte. Sa veuve Marguerite d'Orleans, ſe remariant à Henri d'Albret, Roy de Navarre, par contrat du 3. Janvier 1526. le

Roy François I. ſon frere lui donna ce D. P. & après ſa mort ſans enfans mâles, le 21. Décembre 1549. il fut réüni à la Couronne, & donné en 1566. avec d'autres terres à François de France dernier des fils d'Henri II. ainſi qu'on le verra ci-aprés.

Perche, C. P. érigé en faveur du même Charles de France, Comte de Valois, & éteinte par le decés du même Charles Duc d'Alençon. François de France dernier des fils du Roy Henri II. eut ce Comté en appanage, l'an 1566. comme on le dira dans un autre Article.

Anjou, C. P. érigé par Lettres Patentes, données à Courtray au mois de Septembre 1297. en faveur du même Charles de France, Comte de Valois; & en conſideration de ſon mariage avec Marguerite de Sicile, fille aînée de Charles II. Roy de Naples & Sicile, qui étoit fils de Charles de France, auſſi Roy de Naples & Sicile, à qui le Roy S. Loüis ſon frere avoit donné les Comtez d'*Anjou* & du *Maine* en 1246. Cette Pairie d'Anjou fut éteinte par l'avenement de Philippe, Comte de Valois ſon fils à la Couronne. Ce Roy donna le Comté d'*Anjou* à Jean de France ſon fils aîné, pour le tenir en Pairie, avec le

duché de *Normandie*, & le Comté du *Maine*, par Lettres Patentes du 17. Février 1331. & ce Prince étant venu à la Couronne le 22. Août 1350. ces Pairies furent éteintes ; ce Prince érigea l'Anjou en D. P. auquel il joignit les Seigneuries de *Chantoceaux* & de *Château du Loir*, en faveur de Loüis de France ſon ſecond fils, par Lettres Patentes données à Boulogne au mois d'Octobre 1360. & il fut réüni à la Couronne par la mort de René d'Anjou, Roy de Naples, ſon petit-fils le 10. Juillet 1480. Ce Duché fut donné le 4. Février 1514. à Loüiſe de Savoye, mere de François I. puis devint partie de l'appanage d'Henry de France, troiſiéme fils du Roy Henry II. par Lettres Patentes données à Moulins le 8. Février 1566. regiſtrées le 21. Mars ſuivant, & il le conſerva juſqu'à ſon avenement à la Couronne, le 30. May 1574. Il le donna pour accroiſſement d'appanage, par Lettres Patentes datées de Paris, au mois de May 1576. à François Duc d'Alençon, ſon frere puîné, qui en joüit juſqu'à ſa mort, arrivée le 10. Juin 1584. Gaſton de France porta le titre de duc d'Anjou juſqu'en 1626. qu'il fut fait duc d'Orleans. Philippe de France ſon

neveu, eut le même titre en 1640. juſqu'en 1661. qu'il devint duc d'Orleans. Philippes de France, II. fils de Louis Dauphin, l'a auſſi porté depuis le 19. Decembre 1683. qu'il nâquit juſqu'au 16. Novembre 1700. qu'il fut declaré Roi d'Eſpagne. Enfin, le Roy Louis XV. eu le même titre de duc d'Anjou en naiſſant, & l'a conſervé trois ans, juſqu'au huit Mars 1712. qu'il devint Dauphin, par la mort de ſon frere aîné; mais pas un de ces enfans de France depuis 1584. n'a eu ce Duché en proprieté.

Artois, C. P. érigée par lettres patentes données à Courtray au mois de Septembre 1297. en faveur de Robert II. du nom, comte d'Artois. Ce Comté eſt preſentement uni au Domaine de la Couronne.

Bretagne, D. P. L'érection de la Bretagne en Duché eſt inconnuë. Quelques-uns ont écrit que ce fut en 1213. mais Pierre Mauclerc, qui en 1216. fut un des Barons qui aſſiſterent; avec les Pairs, au Jugement rendu à Melun ſur l'hommage de la Champagne, n'y eſt qualifié que *Comte de Bretagne*. Cette Province fut érigée en Pairie, par lettres patentes données à Courtray au mois de Sep-

tembre 1297. en faveur de Jean, duc de Bretagne : Elle fut unie au Domaine de la Couronne, par autres Lettres données à Nantes au mois d'Août 1532. regiſtrées au Parlement de Bretagne le 8. Octobre, & au Parlement de Paris le 18. Novembre de la même année. C'a été le titre de François II. du vivant du Roy François I. ſon ayeul, puis des deux premiers fils de Loüis de France, Duc de Bourgogne, dont le dernier mourut Dauphin le 8. Mars 1712.

Poitou, C. P. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes du mois d'Aouſt 1315. en faveur de Philippe de France, Comte de Poitou. Il ſucceda à Jean I. du nom, Roi de France & de Navarre, ſon neveu, décedé le 19. Novembre 1316. & ainſi cette Pairie fut éteinte. Elle fut donnée par Charles de France, duc de Normandie, & Regent du Royaume, à Jean de France ſon frere, par Lettres Patentes du mois de Juin 1357. Mais ce Comté ayant été cedé au Roi d'Angleterre Edoüard III. du nom, par le Traité de Bretigny, du 8. Mai 1360. le Roi Jean par ſes Lettres du mois d'Octobre ſuivant, revoqua la conceſſion du mois de Juin 1357. Charles V. étant venu à la Couronne, & ayant

retiré le Poitou des mains des Anglois, le redonna de nouveau à ſon même frere Jean, pour lors duc de Berry, par ſes Lettres du mois de Novembre 1364. ce Prince étant mort, ſans laiſſer d'enfans mâles, le 26. Mai 1416. ce Comté de Poitou revint à la Couronne; & le 17. Mai 1417. il fut donné à Charles de France, Dauphin de Viennois, depuis Roi VII. du nom.

La Marche, C. P. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mars 1316. en faveur de Charles de France, Comte de la Marche. Il ſucceda à Philippe V. du nom, dit le Long, ſon frere, décedé le 1. Janvier 1321. & ainſi cette Pairie fut éteinte.

Mais comme le même Roi donna en 1327. ce Comté en échange à Loüis de Bourbon, au lieu du Comté de Clermont en Beauvoiſis, il fut érigé de nouveau en Pairie, par Lettres Patentes du mois de Décembre de la même année. Il paſſa dans la Maiſon d'Armagnac, par le mariage d'Eleonore, fille de Jacques de Bourbon, avec Bernard d'Armagnac: Jacques leur fils le perdit par ſa mort, arrivée le premier d'Aouſt 1477. après laquelle Loüis XI. donna ce Comté à Pierre de Bourbon, Sr Beaujeu, qui avoit

épouſé Anne de France ſa fille. Suſanne de Bourbon leur fille le porta en dot à Charles de Bourbon Connétable, aprés la mort duquel il paſſa à Loüiſe de Savoye, mere de François I. qui aprés le decès de cette Princeſſe en 1531. le réünit à la Couronne. Il le donna par Lettres du 12. Juin 1540. à ſon troiſiéme fils Charles de France, pour le tenir en Pairie; mais ce Prince mourut le 9. Septembre 1545. Ce Comté eſt devenu le titre des fils aînez des Princes de Conty.

Evreux. Ce Comté fut érigé en Pairie le 27. Mars 1316. en faveur de Loüis de France, Comte d'Evreux : mais les Lettres d'érection ayant été perduës, il en fut expedié d'autres au mois de Janvier 1326. en faveur de Philippe, Comte d'Evreux & Roi de Navarre ſon fils. Charles d'Evreux, III. du nom, Roi de Navarre, ſon petit-fils, ceda ce Comté d'Evreux à Charles VI. du nom, Roi de France, par un Traité paſſé à Paris le 9. Juin 1404. & ainſi cette Pairie fut éteinte.

Ce Comté fut donné par Lettres Patentes datées à Montluçon au mois de Janvier 1426. à Jean Stuart, Comte d'Arley, Seigneur d'Aubigny, Conné-

table de l'Armée d'Ecoſſe, pour le tenir en Pairie. Il n'en joüit que juſqu'en 1429. qu'il fut tué au ſervice de la France. Le Roi Charles IX. l'érigea en Duché-Pairie pour ſon frere François de France, duc d'Alençon, par ſes Lettres du mois d'Octobre 1560. regiſtrées au Parlement de Paris le 10. Décembre ſuivant, & à celui de Roüen le 2. du même mois; mais ce Prince étant mort ſans enfans en 1584. ce Duché fut éteint, & le Comté réüni à la Couronne. Il a depuis été donné, mais ſans Pairie, à la Maiſon de la Tour d'Auvergne, pour partie de l'échange fait avec elle de la Principauté de Sedan, par contrat du 20. Mars 1651. & c'eſt le duc de Boüillon qui en eſt en poſſeſſion.

Angoulême. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes données à Paris le 27. Mars 1316. en faveur de Philippe d'Evreux, & de Jeanne de France ſon épouſe, ce qui fut confirmé par une tranſaction du 14. Mars 1335. Etant revenu à la Couronne, il fut érigé en D. P. en Février 1514. pour Loüiſe de Savoye, mere de François I. puis donné pour partie d'appanage à Charles de France, troiſiéme fils de François I. par Lettres du 12 Juin 1540.

mais il mourut ſans alliance le 9. Septembre 1545. Henry II. donna ce Duché à ſa fille Diane, légitimée de France, par Lettres du mois d'Août 1552. & étant morte veuve de François, duc de Montmorency, Pair & Maréchal de France, le 11. Janvier 1619. Loüis XIII. en gratifia Charles de Valois, fils naturel du Roi Charles IX. par Lettres du mois de Janvier 1620. regiſtrées au Parlement de Paris, le 13. Avril ſuivant. Son fils Loüis de Valois, duc d'Angoulême, étant mort ſans enfans le 13. Novembre 1653. ce duché fut réüni à la Couronne, juſqu'en Juin 1710. que Loüis XIV. le donna en Pairie, & pour portion d'appanage à ſon petit-fils Charles duc de Berry, par Lettres Patentes données à Verſailles, & regiſtrées le 10. Juillet ſuivant. Il n'en joüit que juſqu'au 4. Mai 1714. qu'il mourut ſans enfans mâles; & ce duché revint à la Couronne.

Eſtampes, C. P. la Baronnie d'Eſtampes, poſſedée jadis par la Reine Blanche, mere de ſaint Loüis, pour partie du remploi de ſa dot, puis en doüaire par Marguerite de Provence, veuve de cē ſaint Roi, fut érigée en Comté-Pairie, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1327. en faveur de

Charles d'Evreux, fils de Loüis de France, Comte d'Evreux, & de Marguerite d'Artois. Louis d'Evreux, Comte d'Eſtampes ſon fils, en fit donation entre vifs en Novembre 1381. à Louis I. du nom, duc d'Anjou, ne s'en reſervant que l'uſufruit. Ce duc mourut en 1384. Sa veuve & ſes enfans tranſporterent leurs droits ſur Eſtampes à Jean duc de Berry, leur oncle paternel, en échange de la Principauté de Tarente; ce que le Roi Charles V. confirma par ſes Lettres du premier Août 1385. Ce duc ſubſtitua à ſes droits ſon frere Philippe *le Hardy*, duc de Bourgogne, & ſes enfans, par Acte du 28. Janvier 1387. ainſi aprés la mort de Louis, Comte d'Eſtampes, arrivée le 6. Mai 1400. il ne fut regardé que comme uſufruitier du Comté d'Eſtampes. Il déceda le 15. Avril 1415. Ce Comté fut confiſqué ſur Jean duc de Bourgogne, par le dauphin Charles, qui le donna en 1421. à Richard de Bretagne; & étant devenu Roi VII. du nom, il confirma cette donation l'an 1425. Par la ſuite, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ceda ſes droits l'an 1434. à ſon couſin germain Jean, Comte de Nevers, qui en vertu du Traité de paix fait à Arras le 21. Septembre

1435. fut mis en poſſeſſion du Comté d'Eſtampes. Marguerite d'Orleans, veuve de Richard de Bretagne, obtint du Roi, en faveur de François II. duc de Bretagne ſon fils, l'an 1442. des Lettres de confirmation du don fait à feu ſon mari : mais il y eut oppoſition à l'enterinement de ces Lettres, tant de la part du duc de Bourgogne, que de celle du Procureur General du Roi, qui prétendoit le Comté d'Eſtampes réüni à la Couronne par la défaillance de poſterité de Loüis I. du nom, Comte d'Evreux, qui en avoit été le premier inveſti : & cette réünion fut adjugée par Arrêt du 18. Mars 1477. Au mois d'Avril ſuivant, Loüis XI. donna ce Comté à Jean de Foix, Vicomte de Narbonne. Son fils Gaſton ayant été tué le 11. Avril 1512. Eſtampes fut donné à Anne de Bretagne par ſon mari le Roy Loüis XII. en May 1513. elle mourut le 9. Janvier 1514. & ſa fille Claude de France, femme de François I. en herita. Ce Roi en gratifia pourtant Artus Gouffier, Grand Maître de France, ſeulement pour ſa vie ; mais il en joüit peu de tems, étant mort en 1518. la Reine Claude rentra en joüiſſance, & aprés, ſa mort, arrivée le 20. Juillet 1524. le Roi

par ſes Lettres du 13. Avril 1526. aprés Pâques, accorda la joüiſſance à vie du Comté d'Eſtampes à Jean de la Barre, Seigneur de Verets, Vicomte de Bridiers, premier Gentilhomme de ſa Chambre. Il mourut en Février 1533. & ce Comté fut donné à Jean de Broſſe, dit de Bretagne, Comte de Penthievre, & à Anne de Piſſeleu ſa femme, par Lettres du 23. Juin 1534. François I. qui affectionnoit cette Dame, érigea Eſtampes en *ſimple Duché*, par Lettres du mois de Janvier 1536. regiſtrées le 18. du même mois; ce qu'il confirma en 1543. Henri II. ſon fils en fit autant, par ſes Lettres du 14. Septembre 1547. regiſtrées en la Chambre des Comptes le 1. Novembre ſuivant: mais il le dépoüilla de ce Duché en 1553. pour en revêtir Diane de Poitiers ſa favorite. Charles IX. le rendit à Jean de Broſſe en 1562. & celui-ci étant mort en Janvier 1565. Eſtampes reſta uni à la Couronne juſqu'au regne d'Henry III. qui donna ce Duché à Jean Caſimir Comte Palatin du Rhin, par Lettres du 18. May 1576. regiſtrées le 24. ſuivant. Ce Comte y renonça par ſon Procureur le 8. Mars ſuivant, & le Roi par ſes Lettres du 17. Janvier 1579. l'engagea à Catherine de

Lorraine ſeconde femme de Louis de Bourbon, II. du nom, duc de Montpenſier, pour cent mille livres, qu'elle lui avoit prêtées; & ces Lettres d'engagement furent regiſtrées à la Chambre des Comptes le 23. du même mois. Il retira peu aprés ce Duché, & le donna à ſa ſœur Marguerite Reine de Navarre, par Lettres du 8. Juillet 1582. regiſtrées au Parlement le 5. Avril 1583. Elle en fit donation entre-vifs à Gabrielle d'Eſtrées, Ducheſſe de Beaufort, par Acte du 11. Novembre 1598. ce que cette Ducheſſe accepta le 4. Janvier ſuivant. Ceſar duc de Vendôme, fils naturel & legitimé du Roi Henri IV. & de Gabrielle, herita d'elle; & ſa poſterité a joui du Duché d'Eſtampes, juſqu'à la mort, ſans enfans de ſon petit-fils Louis-Joſeph, duc de Vendôme & d'Eſtampes, arrivée le 11. Juin 1712.

Bourbon, D. P. La Seigneurie de Bourbon, avec les Seigneuries d'*Yſſoudun*, de *S. Pierre le Mouſtier*, & de *Monferrand*; furent érigées en Duché-Pairie par Lettres Patentes données au Château du Louvre le 27. de Decembre 1327. en faveur de Louis, Comte de Clermont, petit fils de S. Louis. Sa poſterité a pris le nom de Bourbon. Il fut uni au domai-

ne de la Couronne par la mort de Charles duc de Bourbonnois, d'Auvergne & de Châtelleraut, Pair & Connétable de France, arrivée le 6. Mai 1527. & donné ſous le titre de *duché de Bourbonnois*, à Charles de France, troiſiéme fils du Roi François I. pour le tenir en Pairie, parLettres Patentes datées de Fontainebleau le 5. Février 1543. Il en jouit peu, étant mort en 1545. comme il a été dit ci-devant. Henri de France, duc d'Anjou, eut ce même duché en Pairie, par Lettres Patentes données à Moulins le 8. Fevrier 1566. regiſtrées le 21. Mars ſuivant, & il le conſerva juſqu'à ſon avenement à la Couronne en 1574. Enfin, il a été demembré de la Couronne, & delaiſſé en échange du duché & Pairie d'Albret, à Louis de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé, par Contrat du 26. Fevrier 1661. pour en jouir par lui & ſes ſucceſſeurs mâles & femelles, deſcendans de lui en loyal mariage, ainſi qu'il jouiſſoit du duché d'Albret; ce qui fut confirmé par LettresPatentes, données à Paris le 7. Mars ſuivant, regiſtrées le 15. Avril de la même année.

La Marche, C. P. érigée de nouveau en 1327. *Voyez* ci-devant, pag. 7. & 15.

Beaumont-le-Roger, C. P. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes données à Paris, au mois de Février 1328. en faveur de Robert d'Artois, Comte de Beaumont le-Roger. Il fut confiſqué ſur lui, par Arrêt du Mercredi avant Pâques Fleuries 1331. & donné en Pairie, par Lettres du 16. Avril 1344. à Philippes de France, l'un des fils du Roi Philippes de Valois : mais ſon fils aîné & ſucceſſeur, le Roi Jean le reprit de ſon frere le 5. Mars 1353. & l'ayant de nouveau érigé en Pairie, il le donna à Charles d'Evreux, ſecond du nom. Roi de Navarre, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1354. ſon fils Charles III. Roi de Navarre, renonça au droit qu'il avoit ſur ce Comté & ſur autres terres, par Traité du 9. Juin 1404. ainſi qu'il ſera dit ci aprés.

Clermont en Beauvoiſis, C. P. érigé de nouveau en 1331. *Voyez* ci devant, pag. 7.

Normandie, D. P. donné en 1331. à Jean de France. *Voyez* pag. 5.

Anjou, C. P. donné au même en la même année, *Voyez* pag. 11.

Maine, C. P. n'avoit pas encore ce titre, lorſqu'en 1202. ce Comté fut confiſqué ſur Jean Roi d'Angleterre, de

de la Maiſon d'Anjou, qui l'avoit eu de ſes anciens Seigneurs. Saint Loüis le donna avec le Comté d'Anjou, à ſon frere Charles, depuis Roi de Naples; & les Lettres de ce don furent expediées à Melun au mois d'Août 1246. Marguerite de Sicile ſa petite-fille, épouſant en 1290. Charles de France, Comte de Valois, fils puîné du Roi Philippe le Hardy, lui porta en dot ces deux Comtez, par ceſſion de ſon pere Charles II. du nom, Roi de Naples & de Sicile; ce qui fut confirmé par le Roi Philippe le Bel, qui les érigea en *Comtez-Pairies*, l'an 1297. Philippe de Valois, né de ce mariage étant monté ſur le Trône, les Comtez d'Anjou & du Maine furent unis à la Couronne. Il les donna, avec le duché de Normandie, à Jean de France ſon fils, par Lettres Patentes du 17. Février 1331. pour tenir le tout en Pairies. Elles furent éteintes, lorſque ce Prince ſucceda à ſon pere en 1350. Mais par ſes Lettres Patentes données à Boulogne en Octobre 1360. il érigea de nouveau le Comté du Maine en Pairie, & le donna, avec le Comté d'Anjou, qu'il érigeoit en D. P. à Loüis de France ſon ſecond fils. Ce Comté ne revint au Domaine de la Couronne, que

par la mort de l'arriere petit-fils de Loüis premier duc d'Anjou, Charles Roi de Naples, &c. & Comte du Maine, décedé le 11. Décembre 1481. Henry III. qui avoit eu ce Comté, comme partie de ſon appanage, le donna à ſon frere François duc d'Alençon, après la mort duquel, en 1584. il revint à la Couronne, & n'en a plus été ſeparé. Louis XIV. par ſes Lettres du mois de Décembre 1676. regiſtrées le 20. du même mois, ordonna que Louis-Auguſte de Bourbon, ſon fils légitimé, ſeroit nommé *Duc du Maine*, ſans pourtant que ce Comté ait été érigé en duché, ni que ſa proprieté ait été accordée à celui qui en a le titre.

Mortain, C. P. nouvelle érection en 1335. *Voyez* page 7.

Orleans, qui dès l'an 1255. avoit été donné avec titre de duché, à Philippe de France, fils du Roi Philippe VI. *Valois*, & *Beaumont le Roger*, Comtez-Pairies, *Breteüil*, Vic. P. & les Terres qui appartenoient à Robert d'Artois en Normandie, enſemble celles que Jeanne d'Evreux, veuve de Charles IV. du nom, dit le Bel, Roi de France, tenoit en Normandie, en Champagne & Brie pour ſon douaire, furent données en appanage à Philippe de France, par Lettres

Patentes de ſon pere le Roi Philippe VI. en date du 16. Avril 1344. pour les tenir en Pairies : mais Jean Roi de France ſon frere, reprit le 5. Mars 1353. le Comté de Beaumont-le-Roger, le Vicomté de Breteuil, & les Seigneuries de Conches, de Domfront, & d'Orbec, qui avoient appartenu à Robert d'Artois, & ainſi ces Pairies furent éteintes. Quant aux Terres dont Jeanne d'Evreux jouiſſoit pour ſon douaire, dont le Comté de Brie Comte-Robert, & la Châtellenie de Château-Thierry faiſoient partie, il ne s'en put mettre en poſſeſſion que par la mort de cette Princeſſe, arrivée le 4. Mars 1370. Ce Prince Philippe de France, étant décedé ſans enfans légitimes, le premier Septembre 1375. tout ce qu'il poſſedoit de ces Seigneuries, fut réuni au Domaine de la Couronne, & les Pairies éteintes.

Nivernois & Rethel, Comtez-Pairies, avec la Baronnie de *Donzy*, furent érigées en Pairies, par Lettres Patentes données à Moncel-les-Ponts le 27. Août 1347. en faveur de Marguerite de France, fille du Roi Philippe V. dit le Long, & femme de Louis II. du nom, Comte de Flandres, & de Louis de Flandres, Comte de Nevers, ſon fils. Le Niver-

nois avoit eu ſes Comtes particuliers depuis le commencement du XI. Siécle, leur poſterité maſculine étoit finie en 1181. & Agnés ſœur du dernier, avoit porté ce Comté dans la Maiſon de Courtenay, d'où il étoit paſſé toujours de filles en filles, dans les Maiſons de Donzy, de Châtillon, de Bourbon-Ancien, & de Bourgogne de la premiere race. Enfin il étoit tombé dans celle de Flandres par Yoland de Bourgone, Comteſſe de Nevers, & Baronne de Donzy, qui fut ayeule paternelle de Loüis II. Comte de Flandres. Loüis III. ſon fils ne laiſſa qu'une fille, Marguerite de Flandres, Comteſſe de Nevers & de Rethel, Baronne de Donzy, qui eut pour ſecond mari, Philippe de France, duc de Bourgogne, tige de ces ducs de la ſeconde race; leur troiſiéme fils, nommé Philippe, eut les trois Seigneuries de ſa mere, & fut pere de Charles de Bourgogne, Comte de Nevers & de Rethel, Baron de Donzy, en faveur de qui le Nivernois fut de nouveau érigé en Comté-Pairie, par Lettres données au Bourg de Champigny, en Juillet 1459. regiſtrées au Parlement le 12. Novembre ſuivant. Mais étant mort ſans enfans légitimes ſur la fin de May 1464. ſon frere

Jean de Bourgogne lui ſucceda, & obtint de nouvelles Lettres de Pairie, dattées de Mauny le 30. Juillet de la même année. Il mourut le 25 Septembre 1491. ne laiſſant que des filles, Elizabeth l'aînée d'icelles, mariée à Jean I. du nom, duc de Cleves, étoit morte dès l'an 1483. leur troiſiéme fils Engilbert de Cleves, hérita du Comté de Nevers, & au mois de May 1505. il obtint de nouvelles Lettres d'érection de ce Comté en Pairie, qui furent regiſtrées le 18. Août de la même année. Son petit fils François de Cleves, épouſant Marguerite de Bourbon-Vendôme, au mois de Janvier 1538. Marie d'Albret ſa mere, & elle obtinrent l'érection du Comté de Nivernois, en Duché-Pairie pour ſes hoirs tant mâles que femelles, par Lettres Patentes données à Paris au même mois & an., regiſtrées au Parlement de Paris le 17. Février ſuivant, & en la Chambre des Comptes le 26. du même mois: les trois fils qu'il avoit eus de ce mariage, étants morts ſans poſterité, Henriette de Cleves, ſa fille aînée, devint ducheſſe de Nevers & de Rethel, & obtint de nouvelles Lettres le 2. Mars 1566. regiſtrées le 22. Juin ſuivant, étant alors mariée à Loüis de Gonzague-Mantoue,

dont elle eut Charles, duc de Nevers & de Rethel, Pair de France, qui devint duc de Mantoüe & de Montferrat. Charles III. petit fils de celui-ci, vendit le duché de Nivernois (auquel le Donziois avoit été incorporé dés le mois de Février 1552. les Lettres regiſtrées le 23 du même mois & an) par contrat du 11. Juillet 1659. à Jules Mazarini, Cardinal, qui au mois d'Octobre 1660. obtint de nouvelles Lettres de Duché-Pairie pour Nevers. Il mourut le 9. Mars 1661. ſans les faire enregiſtrer, & laiſſa ce duché à Philippe-Jules-Mazarini-Mancini, fils d'une de ſes ſœurs. Celui-ci obtint de nouvelles Lettres confirmatives du Duché-Pairie de Nevers en ſa faveur, dattées du mois de Janvier 1676. ſur leſquelles il en eut d'autres de ſurannation le 29. Avril 1692. mais pas unes ne furent enregiſtrées au Parlement, & étant mort en 1707. ſon fils aîné Philippe-Jules-François-Mazarini Mancini, a obtenu de nouvelles Lettres de confirmation du Nivernois en Duché-Pairie, données à Paris le 24. Août 1720. & qui ont été enregiſtrées au Parlement le 31. Décembre ſuivant.

Mante & *Meulan*, Comtez, *Valognes* & *Carentan*, Vicomtez, avec *le Clos* de

Coûtantin, furent érigées en Pairies le 22 Février 1353. en faveur de Charles d'Evreux II. du nom, Roi de Navarre. Charles V. du nom, Roi de France, reprit les Comtez de Mante & de Meulant, par un Traité du 6. Mars 1364. & lui donna la Baronnie de Montpellier en échange, & par un autre Traité du 9. Juin 1404. Charles d'Evreux, III. du nom, Roi de Navarre, son fils quitta tout le droit qu'il avoit à ces Terres & Seigneuries, qui furent entierement réünies au Domaine de la Couronne, & les Pairies éteintes,

Beaumont-le-Roger, C. P. *Breteüil*, Vicomté-Pairie, avec les Seigneuries de *Conches*, *Pont-Audemer*, furent érigées en Pairies, en faveur du même Charles d'Evreux, II. du nom, Roi de Navarre, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1354. & Charles d'Evreux, III. du nom, Roi de Navarre, son fils quitta par le Traité du 9. Juin 1404. le droit qu'il avoit à ces Terres. Il a été parlé de *Beaumont-le-Roger* ci-devant p. 23. & 26.

Normandie, D. P. en 1355. *Voyez* ci-devant page 5.

Poitou, C. P. nouvelle réérection en 1357. *Voyez* ci-devant p. 14.

Mâcon, C. P. fut érigé en Pairie en faveur de Jean de France, Comte de Poitou, par Charles de France, duc de Normandie, & Regent du Royaume son frere, par ses Lettres Patentes données à S. Denis au mois de Septembre 1359. qui furent revoquées par le Roi Jean, par autres Lettres données à Boulogne au mois d'Octobre 1360. Ce Comté fut cedé en Pairie à Philippe III. duc de Bourgogne, comme il sera dit ci-après.

Anjou, D. P. érigé en 1360. *Voyez* ci-devant page 11.

Maine, C. P. érigé de nouveau en 1360. *Voyez* ci-devant page 24.

Berry, D. P. fut érigé en D. P. en faveur de Jean de France, troisiéme fils du Roi Jean, par Lettres Patentes données à Boulogne au mois d'Octobre 1360.

Charles VI. par ses Lettres du 12. Juillet 1401. le donna à Jean de France l'un de ses fils en accroissement d'appanage, pour en joüir aprés le decés du duc Jean oncle de ce Roi. Ce duc mourut le 15 Juin 1416. mais le jeune Prince ne joüit pas long-tems du duché, étant mort le 5. Avril suivant, que l'on comptoit encore 1416. le même Roi par ses

Lettres du 17. Mai 1417. regiſtrées en Parlement le 25. du même mois, donna le duché de *Berry*, avec le Comté de *Poitou*, à Charles de France, dauphin de Viennois, duc de Touraine, ſon autre fils, pour les tenir en Pairies. Ce Prince étant devenu Roi, ſous le nom de Charles VII. fit don à Charles de France, ſon quatriéme fils du même duché, par Lettres Patentes dattées à Montrichard au mois de Novembre 1461. regiſtrées en la Chambre des Comptes le 27. du même mois. Ce Prince mourut le 12. Mai 1472. ſans poſterité, & le duché fut réüni à la Couronne. François I. en fit don à ſa ſœur Marguerite d'Orleans, femme de Charles, duc d'Alençon, par Lettres Patentes dattées d'Argentan le 11. Octobre 1517. regiſtrées au Parlement le 4. Février ſuivant, en la Chambre des Comptes, le 6 & en la Cour des Aydes le 10. du même mois: elle mourut le 21. Décembre 1549. & le duché de Berry revint à la Couronne. Henry III. en fit revivre la Pairie, lorſque par ſes Lettres dattées de Paris au mois de May 1576. il donna ce duché, avec ceux d'*Anjou* & de *Touraine*, à ſon frere François, duc d'Alençon, qui mourut ſans poſterité le

10 Juin 1584. Charles de France, petit fils du Roi Loüis XIV. & troiſiéme fils de Loüis, dauphin de Viennois, reçut en naiſſant le 31. Août 1686. le ſimple titre de duc de Berry, & le perdit en mourant le 4. Mai 1714.

Auvergne, Le Comté d'Auvergne fut érigé en D. P. en faveur du même Jean de France, & par les mêmes Lettres Patentes de 1360. Ce Prince donna ce duché en dot à Marie de Berry ſa fille, lorſqu'elle épouſa Jean de Bourbon, Comte de Clermont; & il fut réüni au Domaine de la Couronne, par la mort de Charles, duc de Bourbon, Connétable de France, arrivée le 6. Mai 1527. L'Auvergne redevint Comté, & le Roi Henry III. en fit don au fils légitimé de feu ſon frere, Charles de Valois, dernier duc d'Angoulême, par Lettres du 3. Juin 1589. preſentées au Parlement le 10. du même mois : la Maiſon de la Tour-d'Auvergne-Boüillon jouit du Comté d'Auvergne, mais ſans titre de Pairie.

Le Comté de *Touraine* fut érigé en D. P. en faveur de Philippe de France, quatriéme fils du Roi Jean, par Lettres Patentes données à Boulogne au mois d'Octobre 1360. Il fut réuni à la Couronne en l'année 1363. & cette Pairie éteinte.

On la fit revivre en Novembre 1386. en donnant ce duché pour partie d'appanage, à Louis de France, l'un des fils du Roi Charles VI. Il s'en démit en 1392. pour le duché d'Orleans, & celui de Touraine fut donné à ſon frere Jean de France, par Lettres dattées de Paris le 12. Juillet 1401. ce qui fut confirmé par autres Lettres Patentes, données en l'Abbaye de S. Jean des Vignes, à Soiſſons, le 24. Mai 1414. pour en jouir par proviſion, & le tenir en Pairie, juſqu'à ce qu'il eut le duché de Berry, & le comté de Poitou; elles furent regiſtrées en la chambre des Comptes le 16. Juin ſuivant. Il eut ce duché & ce comté par la mort de ſon grand oncle, mais il le poſſeda peu, ainſi qu'il a été dit ci deſſus. Son frere Charles, depuis Roi Charles VII. avoit eu le duché de Touraine, ſur ſa démiſſion par lettres Patentes données à Paris le 15. Juillet 1416. Ce Prince Dauphin de Viennois étant Regent du Roïaume durant la maladie de ſon pere Charles VI. fit don de ce Duché avec Pairie, à Archambaut I. comte de Douglas, Ecoſſois, par Lettres Patentes dattées à Bourges le 19. Avril 1423. regiſtrées au Parlement ſéant à Poitiers, le dernier jour du même mois. Aprés la

mort de ce Seigneur, le duché de Touraine fut réuni à la Couronne, & n'en fut ſeparé qu'au mois de Mai 1576. qu'il fut donné avec d'autres, pour accroiſſement d'appanage, à François duc d'Alençon, mort ſans poſterité en 1584.

Bourgogne, D. P. en 1364. *Voyez* ci-devant, pag. 4.

La Baronnie de *Montpellier* fut donnée par Traité du 6. Mars 1364. à Charles d'Evreux, Roy de Navarre, pour la tenir en Pairie, en échange des Comtez de Mante, de Meulant, & de Longueville.

Les Châtellenies de *Lille*, de *Douay*, & d'*Orchies*, furent données à Loüis, Comte de Flandres, par Lettres Patentes du 25. Avril 1369. pour les tenir en Pairie.

Poitou, en 1369. *Voyez* ci-devant, pag. 14.

Le duché de *Touraine*, excepté les Chatel & Chaſtellenie de Loudun, & les Comtez de *Valois*, & de *Beaumont-ſur Oyſe*, avec toutes les Terres dont Blanche de France, veuve de Philippes de France duc d'Orleans, joüiſſoit pour ſon doüaire, excepté les Villes, Chaſtel & Chatelenie de Crecy en Brie, & les

Villes, Chaſtel & Chaſtellenie de Gournay-ſur-Marne, furent donnez par Lettres Patentes dâtées de Lille en Flandres, au mois de Novembre 1386. à Louis de France, l'un des fils du Roy Charles VI. pour ſon appanage, & les tenir en Pairie. Il portoit pourtant le titre de Comte de *Valois* à la bataille de Roſebecque, le 27. Novembre 1382. Quant au duché de *Touraine*, il s'en demit en 1392. pour le duché d'Orleans, ainſi qu'on la vû ci deſſus, pag. 34.

Le duché d'*Orleans*, fut donné par Lettres Patentes, dattées de Paris le 4. Juin 1392. au même Louis de France, pour le tenir en Pairie. Il avoit été en 1344. l'appanage de Philippes de France, l'un des fils de Philippes de Valois, & qui étoit mort ſans enfans en 1375. & il fut réüni au domaine de la Couronne, lorſque Loüis duc d'Orleans, ſon petit fils, ſucceda à Charles VIII. du nom, Roy de France, decedé le 7. Avril 1497. François I. par ſes Lettres Patentes données à Fontainebleau le 12. Juin 1540. donna le duché d'Orleans en Pairie, à ſon troiſiéme fils Charles de France, pour partie de ſon appanage, mais ce Prince mourut ſans alliance le 9. Septembre 1545. Ce D. P. fut donné avec

le duché de *Chartres*, & le Comté de *Blois*, à Gaſton Jean-Baptiſte de France, frere du Roy Loüis XIII. pour ſon appanage, & les tenir en Pairie, par Lettres Patentes dattées de Nantes au mois de Juillet 1626. regiſtrées le 27. Août ſuivant. Ce Prince étant mort ſans enfans mâles en 1660. les duchez d'*Orleans* & de *Chartres*, avec celui de *Valois*, furent données en appanage à Philippes de France, frere unique du Roy Louis XIV. par Lettres dattées de Paris au mois de Mars 1661. regiſtrées le 10. May de la même année.

Blois & *Dunois*, Comtez-P. avec les Chatellenie de *Fere en Tardenois*, & de *Gandelus*, la Vidamie de *Châlons*, & autres Terres achetées par Loüis de France, duc d'Orleans ſus-mentionné, & Valentine Viſconti ſa femme, furent érigées en Pairies, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Juin 1399.

Le Comté de *Perigord* fut donné au même Loüis de France, duc d'Orleans, pour le tenir en Pairie, par Lettres Patentes du 24. Janvier 1399. Il fut vendu en l'année 1437. à Jean de Châtillon, duc de Bretagne, Comte de Limoges, par Charles duc d'Orleans.

La Châtellenie de *Château-Thierry*,

fut donnée au même Loüis de France, duc d'Orleans, pour la tenir en Pairie, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mai 1400. Cette même Chaſtellenie fut érigée en duché, avec les Seigneuries de *Châtillon-ſur-Marne*, & d'*Epernay*, en faveur de François de France, dernier des fils du Roy Henry II. par Lettres Patentes du 8. Février 1566. ainſi qu'on le verra ci-aprés. Il a été dit plus d'une fois que ce Prince mourut ſans enfans en 1584. Ce duché de Château-Thierry, a paſſé dans la maiſon de la Tour d'Auvergne, comme on le dira à ſon rang.

La Baronie de *Coucy*, & les Seigneuries & Chaſtellenies de *Folembray*, & *Saint Aubin*, de la *Fere-ſur-Oyſe*, de *Chaſtelet*, de *Saint Lambert*, des *Eaux*, de *Marle*, d'*Acy* & de *Gercy*, furent érigées en Pairie, par Lettres Patentes, données à Paris le 21. Decembre 1400. en faveur du même Loüis de France, duc d'Orléans.

Guyenne, D. P. en 1400. *Voyez* ci-devant, pag. 5.

Touraine, D. P en 1401. *Voyez* ci-devant, pag. 34. & 36.

Le Comté de *Soiſſons*, la Baronie de *Coucy*, les Seigneuries de *Moncornet*,

de *Linon* & d'*Origny*, & le *Vinage de Laon*, furent érigez en Pairie en faveur de Loüis de France, duc d'Orleans (dont il a été parlé en pluſieurs articles cy-deſſus) par Lettres Patentes, données à Paris le 22. May 1404. Ils furent unis au domaine de la Couronne, lorſque Loüis, duc d'Orleans, ſucceda à Charles VIII. du nom, Roy de France, décedé le 7. Avril 1497.

Les Chaſtellenies de *Châtillon-ſur-Marne*, de *Montargis*, de *Courtenay*, & de *Crecy*, furent érigées en Pairie, en faveur du même Loüis de France, duc d'Orleans, par Lettres Patentes données à Paris le 5. Juin 1404.

Les Seigneuries de *Nemours*, de *Beaufort*, de *Soulaines*, de *Nogent*, de *Pons*, de *Bar-ſur-Seine*, de *S. Florentin*, de *Coulommiers*, de *Liſſy*, de *Dollot*, de *Pons-ſur Yonne*, & de *Grez*, furent érigées en D. P. ſous le nom de Nemours, en faveur de Charles d'Evreux, III. du nom, Roy de Navarre, par traité fait à Paris le 9. Juin 1404. Il ſera parlé du duché de Nemours en deux autres endroits ci aprés.

La Chaſtellenie de *Mortaigne* prés Tournay, fut érigée eu Pairie, par Lettres Patentes données à S. Marcel-lez-

Paris, le 15. Avril 1407. en faveur de Jean de France duc de Touraine, fils du Roy Charles VI.

Les Chaſtellenies d'*Evry le Châtel*, & de *Jouy-le-Châtel*, furent érigées en Pairie en faveur de Charles d'Evreux, III. du nom Roy de Navarre, par Lettres Patentes données à Tours le 10. Decembre 1408. regiſtrées au Parlement le 18. & en la Chambre des Comptes, le 22. Mars de la même année.

La Chaſtellenie de Condé ſur Noireau *fut unie au Comté de* Mortain, *& ce Comté fut érigé en Pairie, en faveur de Pierre d'Evreux, dit de Navarre, par Lettres Patentes données à Chartres, en Mars* 1408. *mais le Parlement refuſa de les enregiſtrer, & ce Prince mourut le 9. Juillet* 1412.

Les Seigneuries de *Couloumiers*, de *Bray*, de *Nogent*, de *Pons*, & de *Saint Florentin*, ayant été diſtraites du duché de Nemours, & délaiſſées par Charles d'Evreux, Roy de Navarre, au même Comte de Mortain; cette diſtraction fut confirmée par Lettres Patentes, données à Paris le 6. Novembre 1410. & érigées en Pairie en faveur dudit Pierre d'Evreux.

Louis de France Dauphin de Vienois,

duc de *Guyenne* mentionné cy-dessus, obtint des Lettres Patentes, données à Paris le 25. Decembre 1410. par lesquelles toutes les Terres qu'il possedoit dans le Royaume, furent érigées en P. Ces Pairies furent éteintes par sa mort, arrivée le Mercredy 18. Decembre 1415.

Le Comté de *Ponthieu* fut érigé en P. en faveur de Jean de France, duc de Touraine, dont il a été parlé, par Lettres Patentes, données à Paris le 22. Mars 1412. La Pairie fut éteinte, & le Comté fut donné par Lettres du mois d'Août 1552. à Diane legitimée de France, fille naturelle d'Henri II, Charles de Valois, fils naturel du Roi Charles IX. eut ensuite ce Comté qui revint à la Couronne après la mort de son fils en 1653. le Roy Louis XIV. par ses Lettres du mois de Juin 1710. le donna à son petit fils Charles, duc de Berry, pour portion d'appanage, mais par autres du mois de Septembre suivant, il en fut distrait, & on lui donna d'autres Terres à la Place, comme on le verra cy-aprés.

Touraine, D. P. en 1414. & encore en 1416. *Voyez* ci devant, pages 34. & 36.

Berry & *Poitou* en 1417. *Voyez* ci-devant, pag. 32. & 14.

Touraine, en 1423. *Voyez* ci-devant, pag. 34 & 36.

Evreux, C. P. en 1426. *Voyez* ci-devant, pag. 16.

Le Comte de *Xaintonge*, & la Seigneurie de *Rochefort-ſur-Charante*, furent données par Lettres Patentes du mois de Novembre 1428. à Jacques Stuart, Roy d'Ecoſſe, pour les tenir en Pairie.

Le Comté de *Mâcon*, dont il a été parlé, pag. 31. le Comté d'*Auxerre*, & les Seigneuries de *Bar ſur Seine*, de *Peronne*, de *Montdidier*, & de *Roye*, furent cedez à Philippes III. du nom, duc de Bourgogne, pour les tenir en Pairie par le Traité conclu à Arras le 21. Septembre 1435. confirmé par Lettres Patentes données à Tours le 10. Decembre ſuivant, regiſtrées au Parlement le 23. Janvier, & en la Chambre des Comptes le 10. Février ſuivant.

Le Comté de *Foix* fut érigé en P. en faveur de Gaſton, Comte de Foix & de Bigorre, par Lettres Patentes données à Vendôme au mois d'Août 1458.

Le Comté d'*Eu* qui avoit été confiſqué ſur Raoul de Brienne, II. du nom, Connétable de France, avoit été donné

à Jean d'Artois, par Lettres du mois de Février 1350. fut érigé en Pairie en faveur de ſon petit-fils Charles d'Artois, Comte d'Eu, par Lettres Patentes dattées de Vendôme au mois d'Août 1458. regiſtrées au Parlement le 18. Decembre ſuivant. Ce Comte étant mort ſans enfans le 25. Juillet 1472. la Pairie fut éteinte, & Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, neveu par ſa mere du Comte d'Artois herita du Comté d'Eu. Sa fille aînée Eliſabeth de Bourgogne le porta en mariage à Jean, du nom, duc de Cleves. Leur arriere petit-fils François duc de Nevers, ne laiſſa que des filles, la ſeconde deſquelles nommée Catherine, fut Comteſſe d'Eu, elle épouſa, 1°. Antoine de Croy, Prince de Portien, qui fut reçû Pair de France au Parlement, en qualité de Comte d'Eu, le lundi 12. Août 1566. 2°. Henri Lorraine, I. du nom, duc de Guiſe, dont elle reſta veuve, & mourut en 1633. ſon petit fils Henry, II. du nom, duc de Guiſe, vendit le Comté d'Eu à Anne-Marie-Louiſe d'Orleans, ducheſſe de Montpenſier, qui y fit rétablir la Pairie pour elle, ſes hoirs & ayans cauſes mâles & femelles, par Lettres Patentes du Roi données à

Saint Jean de Luz le 15. May 1660. egiſtrées le 30. Juillet ſuivant. Elle vendit ce Comté à Louis-Auguſte de Bourbon, duc du Maine, par traité du . Février 1681. s'en reſervant pourant le revenu juſqu'à ſa mort, arrivée e 5. Avril 1693. & la Pairie étant teinte, le duc du Maine en obtint le établiſſement, aux mêmes avantages conditions que Mademoiſelle en voit joui, par Lettres données à Verailles au mois de Mai 1694. regiſtrées 8. du même mois.

Nivernois, C. P. nouvelle réérection n 1454, *Voyez* pag. 27.

Berry, D. P. en 1461. *Voyez* pag. 32.

Nivernois, C. P. autre réérection en 464. *Voyez* page 27.

Normandie, D. P. en 1465. *Voyez* p.

Guyenne, D. P. en 1469. *Voyez* p. 5. La Chaſtellenie de *Villefranche* en ouerge, fut érigée en C. P. & donne à Frederic d'Arragon, Prince de arente, & à Charlotte d'Arragon ſa e, par Lettres Patentes, données à la othe d'Eſgry au mois d'Août 1480. giſtrées en la Chambre des Comptes 19. Septembre, & au Parlement de ris le 17. Janvier de la même année,

confirmées par d'autres Lettres des 2. Decembre & 11. Fevrier 1481. regiſtrées au Parlement de Toulouſe le 5. Mars ſuivant.

Les Seigneuries de *Civray*, *Uſſon*, *S. Maixant & Vitrezay* en Auvergne, furent données à François d'Orleans, Comte d'Angoulême, depuis Roy de France, pour les tenir en Pairie, au lieu de la troiſiéme partie du Comté de Perigord, par Lettres Patentes données à Paris le 14. Août 1498. regiſtrées le 26. Avril 1499. Ces mêmes Baronnies devinrent en 1540. portion de l'appanage de Charles de France, troiſiéme fils du Roy François I. comme on le verra dans la ſuite.

Le Comté de *Valois* fut érigé en D. P. & donné à François d'Orleans, Comte d'Angoulême, par Lettres Patentes, données au Verger, au mois de Fevrier 1498. regiſtrées le 26. Avril 1499. après Pâques, *voyez* ci-devant, pag. 9.

Nivernois, C. P. nouvelle réérection en 1505. *voyez* pag. 27.

La Baronnie de *Coucy*, le Comté de *Soiſſons*, & les Chaſtellenies de *Ham*, de *Pinon* & de *Montcornet*, furent données à Claude de France, fille aînée du Roy Louis, XII. du nom, & d'Anne ducheſſe

le Bretagne, pour les tenir en Pairies, par Lettres Patentes du mois de Fevrier 1505. regiſtrées le 19. Mars ſuivant. Cette Princeſſe fut mariée le 18. May 1514. avec François d'Orleans, duc de Valois, & Comte d'Angoulême, depuis Roi de France.

Les Seigneuries de *Nemours*, *Dun* & de *Châteaulandon*, furent délaiſſées par Lettres Patentes, données à Blois au mois de Novembre 1507. regiſtrées le 4. Janvier ſuivant, à Gaſton de Foix, pour les tenir en D. P. Ce Prince ayant été tué à la Bataille de Ravenne le jour de Pâques 1512. le duché fut réuni au domaine de la Couronne, & cette Pairie éteinte. On a parlé ci-devant du duché de Nemours, & l'on en parlera encore ci-après.

Le Comté de *Vendômois* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Bourbon, Comte de Vendôme, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Fevrier 1514. regiſtrées au Parlement le 6. Mars ſuivant, & en la Chambre des Comptes, le 23. Mai 1516. Ce duché a été uni au domaine de la Couronne, & la Pairie éteinte, lorſque Henry de Bourbon, Roi de Navarre, ſuceeda à Henri III. du nom, Roi de France &

de Poogne, décedé le 2. Août 1589. mais Henri IV. le donna à Ceſar ſon fils naturel, par contrat du 3. Avril 1598. pour porter le titre & qualité de duc de Vendôme, Pair de France, ce qui fut confirmé par Lettres Patentes, données à Nantes le 15. du même mois & an, regiſtrées le 24. Juillet ſuivant. Après la mort de Louis-Joſeph, duc de Vendôme, petit fils de Ceſar, arrivée à Vinaroz en Eſpagne, le 11. Juin 1712. cette Pairie a été éteinte, & le duché réuni à la Couronne, par Lettres du 4. Janvier 1724.

La Vicomté de *Chaſtelleraud* fut érigée en D. P. en faveur de François de Bourbon, Vicomte de Chaſtelleraud, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Fevrier 1514. regiſtrées au Parlement le 4. Avril ſuivant avant Pâques. Cette Pairie fut éteinte par la mort de Charles duc de Bourbonnois, d'Auvergne & de Chaſtelleraud, Pair & Connétable de France, arrivée le 6. Mai 1527. Elle fut en 1540. l'appanage de Charles de France, fils de François I. mais il mourut en 1545.

Berry, D. P. en 1517. *voyez* ci-devant, pag. 32.

La Baronnie de *Roüanne*, & le Marquiſat

quiſat de *Boiſſy*, &c. furent érigées en D. P. de *Roüannois*, par Lettres Patentes données à. Saint Germain en Laye, le 3 Avril 1519. en faveur d'Artus Gouffier, grand maître de France, qui par-là fut le premier Gentilhomme honoré du titre de Pair, il mourut à Montpellier, où il étoit alors dans le mois ſuivant, & les lettres *ne furent point regiſtrées.* Ces Terres furent érigées en marquiſat ſous le nom de *Boiſſy*, en faveur de Claude Gouffier ſon fils, grand Ecuyer de France, par Lettres du mois de Mai 1564. regiſtrées le 30. du même mois; puis en duché ſous le nom de *Roüannois*, par Lettres données à Saint Maur, en Novembre 1566. regiſtrées le 23. Decembre ſuivant. Louis de Gouffier, petit fils de Claude, obtint en Septembre 1612. & le 8. Avril 1620. les Lettres d'érection du duché de Roüannois en Pairie: *ces dernieres préſentées au Parlement n'y furent point enregiſtrées.* Sur quoi l'on peut voir les Arreſts des 20. Juin 1620. & 8. Avril 1622. Artus de Gouffier, duc de Roüannois, petit fils de Louis, ayant embraſſé l'Etat Eccleſiaſtique, maria ſa ſœur à François d'Aubuſſon, Vicomte de la Feuillade, depuis Maréchal de

France, & lui vendit ſon marquiſat de Boiſſy, & ſon duché de Roüannois, moyennant la ſomme de 400000 liv. pour lequel celui-ci obtint de nouvelles Lettres d'érection en Pairie, tant pour lui, que pour ſes hoirs, & deſcendans mâles, par Lettres données à S. Germain en Laye au mois d'Avril 1667. Sur quoy il y eut au Parlement, le 22. Août ſuivant, un ſimple *ſoit montré*. Louis-François d'Aubuſſon de la Feüillade, duc de Roüannois, depuis Maréchal de France ſon fils obtint enfin l'enregiſtrement le 2. Novembre 1715. mais étant mort ſans enfans le 29. Janvier 1725. ce D. P. a été êteint.

Le Comté de Dunois, érigé en D. P. en faveur de Claude d'Orleans, duc de Longueville, par Louiſe de Savoye, ducheſſe d'Angoulême, Regente du Royaume, dont les Lettres Patentes ſont du 25 Juillet 1525. mais étant mort dans la même année, il n'y eut point d'enregiſtrement.

Alençon, D.P. en 1626. *v.* ci-devant pag. 10.

François de Bourbon, Comte de S. Paul, ſe trouvant au Parlement le 27. Juillet 1527. le Roy le créa *Pair de France* pour cette fois ſeulement, & ſans qu'il put dans la ſuite en prendre le titre.

Le Comté de *Guiſe* fut érigé en D. P. en faveur de Claude de Lorraine, Comte de Guiſe & d'Aumale, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Janvier 1527. regiſtrées au Parlement le 12. Août, & en la Chambre des Comptes le 5. Septembre 1528. Cette Pairie s'éteignit par la mort de François Joſeph de Lorraine, duc d'Alençon, de Guiſe, &c. arrivée le 16. Mars 1675. mais le Roy Louis XIV. la fit revivre, en érigeant de nouveau ce Comté de Guiſe en duché & Pairie, pour Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, Pair & grand Maître de France, & pour Anne de Baviere, Comteſſe Palatine du Rhin ſon épouſe, enſemble pour leurs enfans & deſcendans, mâles & femelles, &c. Les Lettres Patentes de cette érection, données à Verſailles au mois de Juillet 1704. furent regiſtrées au Parlement le 30. du même mois.

Nivernois, D. P. nouvelle réérection en 1538. *v.* ci-devant, pag. 27.

Le Comté de *Montpenſier* fut érigé en D. P. en faveur de Louiſe de Bourbon, veuve de Louis de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, & de Louis de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon leur

fils, & des hoirs mâles de Louis de Bourbon, par Lettres Patentes, données à Fontainebleau, au mois de Fevrier 1538. regiſtrées au Parlement le 6. & en la Chambre des Comptes le 19. Mars ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par la mort d'Henry de Bourbon, duc de Montpenſier, Pair de France, arrivée le 27. évrier 1608.

Henriette-Catherine de Joyeuſe, ducheſſe doüairiere de Montpenſier, & Marie de Bourbon ſa fille obtinrent des Lettres de continuation de Pairie pour ce duché, en faveur de ladite Marie de Bourbon, & de ſes enfans & ſucceſſeurs. Elles furent données à Fontainebleau au mois d'Avril 1608. & regiſtrées le premier Juillet ſuivant. Marie de Bourbon épouſa en 1626. Gaſton Jean-Baptiſte de France, duc d'Orleans & mourut l'année ſuivante en couches, d'Anne Marie-Loüiſe d'Orleans, ducheſſe de Montpenſier, qui mourut le 5. Avril 1693. ayant dès le 27. Fevrier 1685. fait ſon teſtament, par lequel elle inſtitua ſon légataire univerſel Philippes de France, duc d'Orleans ſon couſin germain, qui par Lettres données à Verſailles au mois de Mars 1695. regiſtrées le 20 Avril ſuivant;

obtint le rétabliſſement de D. P. pour la Seigneurie de Montpenſier, en ſa faveur & de ſes hoirs, & ayans cauſes mâles & femelles.

Les duchez d'*Orleans*, d'*Angoulême*, & de *Chaſtelleraud*; les Comtez de la *Marche*, de *Clermont* en Beauvoiſis, & de *Meſle*, le Vicomté d'*Aulnay*, & les Baronies de *Civray*, *Chizay*, *Uſſon* & *S. Maixant*, furent données à Charles de France, troiſiéme fils du Roy François I. pour les tenir en Pairie, par lettres Patentes, dnnnées à Fontainebleau, le 12. Juin 1540. Ce Prince mourut ſans alliance le 9. Septembre 1545.

Bourbonnois, D. P. en 1543. *voyez* ci-devant, pag. 22.

Le Comté d'*Aumale* fut érigée en D. P. en faveur de François de Lorraine, Comte d'Aumale & de Claude de Lorraine, marquis de Mayenne ſon frere, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Reims au mois de Juillet 1547. regiſtrées au Parlement le 5. & en la Chambre des Comptes le 12. Janvier 1548. Cette Pairie fut éteinte par la mort de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, Pair & Grand Veneur de France, arrivée en l'année 1618. Anne de Lorraine ſa fille unique porta la Sei-

gneurie d'Aumale à Henri de Savoye, duc de Nemours ſon époux, qui obtint de nouvelles Lettres de D. P. au mois d'Août 1631. & mourut le 10. Juillet 1632. avant l'enregiſtrement. Louis de Savoye, duc de Nemours leurs fils aîné, obtint d'autres Lettres de confirmation pour le Duché-Pairie d'Aumale le 2. Novembre 1638. renouvellées le 5. Novembre 1643. en faveur de Charles Amedée de Savoye ſon frere & ſucceſſeur ; *mais aucunes de ces Lettres ne furent enregiſtrées.* Sa fille Marie-Jeanne-Baptiſte, ducheſſe de Nemours & d'Aumale, épouſa Charles Emmanuel, II. du nom, duc de Savoye, & c'eſt d'elle que Louis-Auguſte de Bourbon, duc du Maine, &c. a acquis la Seigneurie d'Aumale, qu'il a fait rétablir en D. P. par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Juin 1695. regiſtrées le 1. Juillet ſuivant.

La Baronnie de *Montmorency* fut érigée en D. P. en faveur d'Anne. Baron de Montmorency, Connétable & Grand Maître de France, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Nantes au mois de Juillet 1551. regiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes le 4. Août ſuivant. Il

fut éteint par la mort d'Henri, duc de Montmorency & de Damville, Pair & maréchal de France, arrivée le 30. Octobre 1632. Charlotte-Marguerite de Montmorency ſa ſœur, étoit mariée à Henri de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang; la Baronnie de Montmorency leur fut donnée par le Roy Louis XIII. qui l'érigea de nouveau en D^e P. pour eux, leurs hoirs & ſucceſſeurs mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mars 1633. regiſtrées le 9. du même mois. Le nom de *Montmorency* a été changé en celui d'*Anguyen*, par autres Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Septembre 1689. regiſtrées le 2. Janvier 1690.

Anjou, *Bourbonnois*, duchez, & le Comté de *Foreſt*, Pairie en 1566. *voyez* ci-devant, pag. 11. & 22.

Le duché d'*Alençon*, & les Terres & Seigneuries de *Chaſteau-Thierry*, de *Chaſtillon ſur Marne*, & d'*Epernay*, créées & érigées en duchez, & les Comtez du *Perche*, de *Giſors*, de *Mantes*, & de *Meulant*, furent donnez à François de France, dernier des fils du Roy Henri II. pour les tenir en Pairie, par Lettres Patentes, données à Moulins, le 8. Fe-

vrier 1566. regiſtrées le 21. Mars ſuivant. Ces duchez & Comtez furent réünis au domaine de la Couronne, par la mort de ce Prince, arrivée le 10. Juin 1484. Quant au duché d'*Alençon*, il fut dans la ſuite partie de l'appanage de Gaſton Jean-Baptiſte de France, duc d'Orleans, aprés la mort duquel ſa fille Eliſabeth d'Orleans, épouſa en May 1667. Louis-Joſeph de Lorraine, duc de Guiſe, & le Roi par ſes Lettres du mois de Novembre ſuivant, lui confirma le don qu'il lui avoit fait du duché d'Alençon, dont elle joüit juſqu'à ſa mort, arrivée le 17. Mars 1696. ce même duché fut donnée en Pairie à Charles de ærance, duc de Berri, par Lettres données à Verſailles en Juin 1710. & fut réüni à la Couronne par ſon decès, arrivé le 4. Mai 1714. il en ſera parlé encore dans la ſuite.

Le Comté de *Penthiévre* fut érigé en D. P. en faveur de Sebaſtien de Luxembourg, Comte de Penthiévre, Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, par Lettres Patentes données au Pleſſis-les Tours, au mois de Septembre 1569. regiſtrées au Parlement de Paris le 15. du même mois, en la Cham-

bre des Comptes le 6 Octobre ſuivant, & au Parlement de Bretagne le 25. du même mois d'Octobre : il en jouit peu ayant été tué le 19. Novembre ſuivant. Sa fille unique & heritiere porta ce duché à ſon époux Philippes-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur; leur fille unique & heritiere épouſa Ceſar, duc de Vendôme, légitimé de France, à qui elle porta tous les biens de ſon pere & de ſa mere; dans la ſuite la Pairie & duché de Penthiévre aïant été demembrés par contrat du 18. Mai 1657. il y eut des lettres patentes expediées au mois d'Octobre 1658. pour faire ſubſiſter ces titres de duché & de pairie ſur le ſurplus. Mais ces Terres qui avoient été demembrées, ayans été adjugées au Roy, il les délaiſſa par Contrat du 28. Mai 1666. à Françoiſe de Lorraine, ducheſſe douairiere de Vendôme; & par des lettres patentes données à S. Germain en Laye, au mois de Septemb. 1668. regiſtrées le 7. dudit mois, elle furent réünies à ce duché, & les titres de D. P. confirmez ſans aucune innovation, tant par l'ancienneté de l'érection, que pour les rangs. Ce duché fut vendu à Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, veuve de Louis de Bourbon, Prince de

Conty, qui le revendit à Louis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, qui le poſſede preſentement; il a obtenu de nouvelles Lettres d'érection de cette terre & Seigneurie en Duché Pairie, pour lui & pour ſes hoirs & ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, expediées à Marly au mois d'Avril 1697. regiſtrées le 16. Decembre 1698.

Evreux, D. P. en 1569. *V.* ci-devant p. 16.

La Baronie de *Mercœur* ſituée près de l'allier en Auvergne, & qui a quatre-vingt deux Bourgs & Villages de ſa dépendance dans le Gevaudan, fut érigée en D. P. en faveur de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de ſes ſucceſſeurs mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1569. confirmées par d'autres du 20. Août 1575. regiſtrées le 8. Mars 1576. Son fils aîné Philippes-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, mourut le 19. Juillet 1602. ne laiſſant qu'une fille Françoiſe de Lorraine, ducheſſe de Mercœur, d'Eſtampes & de Penthiévre, laquelle épouſa Ceſar, duc de Vendôme, ainſi qu'il a été dit dans l'article précedent: leur petit fils Louis Joſeph duc de Vendôme,

dernier duc de Mercœur, mourut en 1712. & M. le Prince de Conty en eſt à preſent poſſeſſeur.

Le Comté de Clermont *en Dauphiné, érigé en D. P. en faveur d'Henry, Comte de Clermont, Vicomte de Tallard, par brevet du 1. Mai 1571. ce qui fut confirmé par autre brevet du 10. Juin 1572. mais il mourut en Avril 1573. ſans avoir eu de Lettres Patentes ni d'enregiſtrement.*

Le Vicomté d'*Uzés*, qui avoit été érigé en Duché, en faveur d'Antoine, Comte de Cruſſol, & de Jacques & Galliot de Cruſſol ſes freres, leurs enfans mâles, & les enfans mâles de ceux-cy, par Lettres Patentes, données au Mont de Marſan en May 1565. regiſtrées au Parlement de Toulouſe les 26. Mars ſuivant, & à la Chambre des Comptes de Montpellier, le 8. May 1566. fut érigé en Pairie, en faveur du même Antoine de Cruſſol, duc d'Uzés, par lettres Patentes données à Amboiſe au mois de Janvier 1572. regiſtrées au Parlement le 3. Mars 1572. & en la Chambre des Comptes le 2. Janvier 1577.

Le Marquiſat de *Mayenne* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Lorraine, Marquis de Mayenne, Grand Cham-

belland de France, & de ſes ſucceſſeurs & ayans cauſes, mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1573. regiſtrées le 24. du même mois. Il mourut le 3. d'Octobre 1611. Charles de Gonzague-Cleves I. du nom, duc de Nevers & de Rethel, puis de Mantouë, avoit epouſé ſa fille Catherine de Lorraine, qui deceda en 1618. avant ſon frere unique Henry de Lorraine, duc de Mayenne, mort en 1621. ſans enfans. Ainſi Charles de Gonzague II. du nom, duc de Rethelois, fils de Charles I. herita de ſon oncle maternel, & fut pere de Charles de Gonzague III. du nom, duc de Mantoüe, de Monferrat, de Nivernois, de Rethelois & de Mayenne, qui vendit ce duché à Jules-Mazarini Cardinal: la Pairie fut éteinte. Ce duché ſans Pairie eſt poſſedé preſentement par le duc de Mazarin.

Mercœur, D. P. mentionné ci-deſſus page 58. n'avoit eu rang que du 8. Mars 1576. jour de l'enregiſtrement.

Le Comté de *Rethel*, mentionné cidevant page 27. fut uni avec la Baronnie de *Rozay*, par des Lettres Patentes données à Villers Cotterets au moi d'Octobre 1573. regiſtrées le 19. De-

tembre 1581. & érigé en Pairie, en faveur de Loüis de Gonzague & de Henriette de Cleves ſa femme, & de leurs hoirs mâles & femelles : leur poſterité le conſerva juſqu'à Charles III. duc de Mantoüe, qui le vendit avec les duchez de Nevers & de Mayenne, au Cardinal Mazarin, qui donna ce Comté de Rethel avec le duché de Mayenne à Armand-Charles de la Porte, duc de la Melleraye, qui épouſa ſa niéce : le Rethelois fut enſuite érigé en Pairie, ſous le nom de Mazarin, comme on le verra dans la ſuite.

Le Comté de *S. Fargeau* fut érigé en D. P. en faveur de François de Bourbon Prince du Sang, dauphin d'Auvergne, par Lettres Patentes données à Paris au mois d'Avril 1575. regiſtrées le 28. Mars 1576. Cette Pairie fut éteinte par la mort de Henry de Bourbon, duc de Montpenſier, de Châtelleraut, & de S. Fargeau, arrivée le 27. Février 1608. Anne-Marie Loüiſe d'Orleans, ducheſſe de Montpenſier & de S. Fargeau, donna par ſon Teſtament du 27. Février 1685. le duché de S. Fargeau à Antonin de Caumont, Comte, puis duc de Lauſun, qui depuis vendit ce Comté à Michel-Robert le Pelletier des Forts, Conſeiller d'Etat ordinaire, Con-

trolleur General des Finances.

Anjou, *Touraine*, *& Berry*, D. P. en 1576. *V.* ci-devant pages 11. 34. & 32.

Le Vicomté de *Joyeuſe*, avec les Terres & Seigneuries de *Baubiac*, *Roſieres*, *la Blanchiere*, *la Baulme*, &c. fut érigé en D. P. pour être appellé le *Duché de Joyeuſe*, en faveur d'Anne, Vicomte de Joyeuſe, Chambellan ordinaire du Roi, depuis Amiral de France, & de ſes hoirs, ſucceſſeurs, & ayans cauſes, par Lettres Patentes données à Paris au mois d'Août 1581. regiſtrées le 7 Septembre ſuivant. Cette Pairie fut éteinte, par la mort de François-Joſeph de Lorraine, duc d'Alençon, de Guiſe & de Joyeuſe, Pair de France, arrivée le 16. Mars 1675. elle lui étoit venuë par ſon ayeule paternelle Henriette Catherine, ducheſſe de Joyeuſe, fille de Henry, duc de Joyeuſe, Pair & Maréchal de France, mort Capucin, qui étoit frere d'Anne I. duc de Joyeuſe. Marie de Lorraine, demoiſelle de Guiſe, hérita du duché de Joyeuſe, après la mort de ſon petit neveu, & mourant en 1688. elle en fit don à ſon parent Charles de Lorraine, Prince de Commercy, qui fut tué à la bataille de Luzara en 1702. ſans avoir été marié. Sa mere Anne de

Lorraine, ſœur du Prince de Vaudemont, & veuve de François-Jules-Marie de Lorraine, Prince de Lislebonne, hérita du duché de Joyeuſe, qu'elle donna depuis à ſon petit fils Loüis de Melun, Prince d'Eſpinoy, né de ſa fille Eliſabeth de Lorraine Liſlebonne. Le Roi Loüis XIV. érigea de nouveau le Vicomté de Joyeuſe, & ſes dépendances, en D. P. pour ce Seigneur, ſes enfans & deſcendans mâles en loyal mariage, par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Octobre 1714. regiſtrées le 18. Décembre ſuivant. Mais cette Pairie s'eſt éteinte par ſa mort ſans enfans, arrivée le 31. Juillet 1724. & le duché a paſſé à Charles de Lorraine-Armagnac, Grand Ecuyer de France, à qui il avoit été ſubſtitué par la Princeſſe de Liſlebonne, en cas de mort ſans poſterité de ſon petit-fils, Loüis de Melun, Prince d'Epinoy y avoit joint les Seigneuries du *Baubiac*, *Roziers*, &c.

Les Seigneuries de *Piney*, *Ramerut*, & *Montaingon*, & leurs dépendances, ſituées tant au Comté de Chaumont, qu'en celui Troyes, érigées en duché, ſous le nom dede *Piney*, en faveur de François de Luxembourg, Comte de Rouſſy, Seigneur deſdits lieux; & de ſes hoirs ſucceſſeurs

mâles & femelles & ayans cauſes, par Lettres Patentes données à Paris en Septembre 1576. regiſtrées au Parlement le 18. & publiées le 19. du même mois 1577. & en la Chambre des Comptes le 9. Août 1578. ce duché fut érigé en Pairie par autres Lettres Patentes, données à Paris au mois d'Octobre 1581. regiſtrées le 30 Décembre de la même année, qui furent confirmées par de nouvelles Lettres Patentes données à Roüen le 10. Juillet 1620. en faveur de Leon d'Albert, qui avoit épouſé Marguerite-Charlotte de Luxembourg, fille de Henry-François de Luxembourg, duc de Piney, & qui furent regiſtrées le 3. Février 1621. & enfin par d'autres Lettres Patentes, données à Paris au mois de Mars 1661. regiſtrées le 21 Mai 1662. en faveur de François-Henry de Montmorency, Comte de Bouteville, qui épouſa Marguerite-Charlotte-Bonne-Thereſe de Clermont, fille de la même Marguerite-Charlotte de Luxembourg ducheſſe de Piney, & d'Henry de Clermont ſon ſecond mary, & de leurs hoirs mâles & femelles; le tout confirmé par une Déclaration donnée à S. Germain en Laye le 6. Avril 1676. il ſera placé ci-aprés à ſon rang.

La Baronnie d'*Epernon* fut érigée en E. P. en faveur de Jean-Loüis de Nogaret de la Valette, Seigneur de Fontenay & d'Epernon, &c. par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1581. regiſtrées le 27. du même mois. Cette Pairie fut éteinte par la mort de ſon fils Bernard de Nogaret, de la Valette & de Foix, duc d'Epernon, de la Valette, & de Candale, arrivée le 25. Juillet 1661. Etant mort ſans enfans, Jean-Baptiſte Goth, Marquis de Roüillac, ſe qualifia *Duc d'Eſpernon*, comme étant aux droits d'Helene de Nogaret ſa mere, ſœur du premier duc d'Eſpernon, & héritiere de ſa maiſon. Il ne laiſſa qu'une fille qui mourut ſans alliance en Septembre 1706. Elle s'étoit auſſi qualifiée *Ducheſſe d'Eſpernon*; alors Loüis Antoine de Pardaillan, Marquis d'Antin, depuis duc d'Antin, Pair de France, ſe porta héritier du duché d'Eſpernon, de par ladite Helene de Nogaret ſa triſayeule, dont la fille Helene de Goth avoit été mere de Chriſtine Zamet, épouſe de Roger Hector de Pardaillan, Marquis de Gendrin, ſon aïeul paternel. S'étant démis en 1722. du Duché-Pairie d'Antin, en faveur de ſon petit fils; celui-ci porte le titre de *Duc*

d'Eſpernon durant la vie de ſon ayeul.

Rethel, D. P. n'eut que ce rang, attendu l'enregiſtrement du 19. Décembre 1581. *V.* ci-devant page 59.

Piney, D. P. mentionné ci-deſſus page 61. n'eut auſſi que ce rang, l'enregiſtrement ne s'étant fait que le 30 Décembre 1581.

Les Pays, Comté & Baronnie de *Retz* furent érigez en D. P. en faveur d'Albert de Gondy, Comte & Baron de Retz. &c. par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1581. regiſtrées le 20. Mars ſuivant : l'aîné de ſes fils étant mort avant lui, ne fut point duc de Retz, mais bien le fils de celui-ci, Henry de Gondy qui ne laiſſa que deux filles, l'aînée Catherine de Gondy, qualifiée ducheſſe de Retz, porta ce Comté en mariage à Pierre de Gondy, Comte de Joigny, couſin germain de feu ſon pere : celui-ci obtint de nouvelles Lettres d'érection du Comté de Retz en D. P. dattées de S. Germain en Laye au mois de Février 1634. regiſtrées le 14. Mars ſuivant, à condition qu'il ne prendroit rang que du jour de l'enregiſtrement de ces nouvelles Lettres; il mourut le 20. Avril 1676. ne laiſſant que des filles : ainſi la Pairie fut éteinte. L'aî-

née des filles du duc de Retz s'étant faite Religieuſe, & ſa ſœur Paule-Catherine-Françoiſe de Gondy, ducheſſe de Retz, n'ayant point laiſſé d'enfans de François-Emanuël de Bonne-Crequy, duc de Leſdiguieres; le duché de Retz a paſſé à François de Neufville, duc de Villeroy, Pair de France, ſon neveu à la mode de Bretagne, fils de Marie-Marguerite de Coſſé Briſſac, dont la mere Marguerite de Gondy, étoit ſœur de Catherine de Gondy, ducheſſe de Retz. C'eſt par là que le fils aîné du duc de Villeroy porte le titre de duc de Retz, du vivant de ſon pere.

Le Marquiſat d'*Elbeuf* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, &c. par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1581. regiſtrées le 29. Mars ſuivant.

Le Marquiſat de *Maignelais* fut érigé en D. P. ſous le nom d'*Hallvvin*, en faveur de Charles d'Hallwin, Seigneur de Piennes, & d'Anne Chabot ſon épouſe, & de leurs enfans & deſcendans mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mai 1587. regiſtrées le 29. & dernier Février 1588. Cette Pairie fut éteinte en la perſonne de ſon pe-

tits fils, mort à l'âge de 7. ans en 1598. on la fit revivre en faveur d'Henry de Nogaret-de-Foix-la-Valette, Comte de Candale, & d'Anne d'Hallwin ſon épouſe, petite fille de Charles d'Hallwin, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Février 1611. regiſtrées le 18. Mars ſuivant: le mariage de cette dame ayant été declaré nul, elle épouſa en 1620. Charles de Schomberg, Marquis d'Epinay, depuis Maréchal de France; & par de nouvelles Lettres données à Paris le 9. Décembre 1620. regiſtrées le 20. Février ſuivant, les titres de D. P. furent continués à la Terre de *Maignelais*, pour ce Seigneur & cette Dame, & leurs enfans mâles. Elle mourut en Décembre 1641. ſans enfans, & lui le 6. Juin 1656. ainſi cette Pairie fut entierement éteinte.

Le Comté de Brienne, *fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Luxembourg, Comte de* Brienne, *par Lettres Patentes du mois de Mai* 1587. *le Parlement refuſa de les enregiſtrer, par Arrêt du* 4 *Mars* 1588. *& perſiſta dans ſon refus nonobſtant les Lettres de Juſſion des* 29. *Mars &* 13. *Août* 1588. *ce Seigneur mourut ſans enfans le* 23. *Novembre* 1605.

Le Comté de *Montbazon* fut érigé en

D. P. en faveur de Loüis de Rohan, Prince de Guemené, & de ſes ſucceſſeurs mâles deſcendans de lui, par Lettres données à Paris au mois de Mai 1588. regiſtrées le 17. Avril 1589. Il prêta ſerment au Parlement le 27. & mourut ſans enfans; ainſi cette Pairie fut éteinte. Mais elle fut retablie en faveur de ſon frere Hercules de Rohan, par Lettres Patentes données à Chartres au mois de Mars 1594. regiſtrées le 13. Mars 1595. ainſi il ne prit rang qu'aprés le duc de Ventadour.

Le Comté de *Ventadour*, érigé en Duché en faveur de Gilbert de Levis, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris en Février 1578. regiſtrées au Parlement le 13. Mai ſuivant, fut érigé en Pairie par autres Lettres Patentes données au Camp devant Baugency, au mois de Juin 1589. Il mourut en 1591. & ſon fils Anne de Levis fit regiſtrer ces Lettres le 24. Janvier 1594. Cette Pairie s'eſt éteinte par la mort ſans enfans mâles, de Loüis-Charles de Levis, duc de Ventadour, le 28. Septembre 1717.

Le Vicomté de *Thoüars* érigé en duché, en faveur de Louis-Sire de la Tremoüille, par Lettres Patentes du mois

de Juillet 1563. regiſtrées le 3. May 1576. fut érigé en Pairie en faveur de Claude de la Tremouille, duc de Thoüars ſon fils, par Lettres données à Lyon au mois d'Août 1595. regiſtrées le 7. Décembre 1599. ainſi il n'eut ſon rang qu'aprés Biron.

Le Comté de *Beaufort* fut érigé en D. P. en faveur de Gabriëlle d'Etrées, Marquiſe de Monceaux, & de Ceſar de Vendôme, fils naturel du Roi Henry IV. du nom, par Lettres Patentes données au Camp devant Amiens au mois de Juillet 1597. regiſtrées le 10. du même mois. Ce duché a été vendu à Charles-François-Frederic de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney & de Beaufort, ſous le nom de Montmorency, & ainſi la Pairie a été éteinte.

Vendôme, D. P. 3. & 15. Avril 1598. *V.* ci-devant page 47.

La Baronnie de *Biron*, & les Terres de Montaut & de Montferrant, furent érigées en D. P. en faveur de Charles de Gontaut, Baron de Biron, Maréchal de France, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Juin 1598. regiſtrées le dernier du mois. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort, arrivée le

31. Juillet 1602. Cette même Baronnie de Biron a été érigée de nouveau en D. P. en faveur de Charles-Armand de Gontaut, Marquis de Biron, pour lui & ſes deſcendans mâles à perpetuité, par Lettres Patentes données à Paris en Fevrier 1723. regiſtrées au Parlement le 22. ſuivant, le Roi y ſéant en ſon lit de Juſtice pour la déclaration de ſa majorité.

Thoüars, D. P. rapporté ci-deſſus, n'eut le rang qu'aprés Biron.

La Baronnie d'*Aiguillon* & autres, furent érigées en D. P. en faveur d'Henry de Lorraine & de ſes ſucceſſeurs & ayans cauſes, par Lettres Patentes données à Blois au mois d'Août 1599. regiſtrées le 2. Mars 1600. Cette Pairie fut éteinte par ſon decès ſans enfans, arrivé le 20. Septembre 1621.

On la fit revivre ſous le nom de *Puy-Laurens*, en faveur d'Antoine de Lâge, Seigneur de Puy Laurens, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Decembre 1634. regiſtrées le 7. du mois. Ce nouveau duc & Pair mourut peu de tems aprés ſans enfans, & la Pairie s'éteignit pour la ſeconde fois. La Terre d'Aiguillon fut pour la troiſiéme fois érigée en D. P. en faveur

de Marie-Madeleine Vignerot, veuve d'Antoine du Roure, Sr. de Combalet, & niéce du Cardinal de Richelieu, pour elle & ſes heritiers & ſucceſſeurs tant mâles que femelles, tels qu'elle voudroit choiſir, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Janvier 1638. regiſtrées le 19. Mai ſuivant : elle mourut le 17. Avril 1675. ayant teſté en faveur de ſa niéce, Marie-Thereſe de Vignerot, qui devint ducheſſe d'Aiguillon, & mourut ſans alliance le 18. Decembre 1704. ainſi la Pairie fut éteinte. Le Marquis de Richelieu neveu de cette ducheſſe, s'eſt porté heritier de la Terre d'Aiguillon.

Le Vicomté de *Rohan* fut érigé en D. P. en faveur d'Henry, Vicomte de Rohan, Prince de Leon, &c. par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Avril 1603. regiſtrées le 7. Août ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort, arrivée le 13. Avril 1638.

Marguerite ducheſſe de Rohan ſa fille unique, épouſa en 1645. Henri Chabot, auquel elle porta le duché de Rohan ; avec clauſe expreſſe que les enfans qui naîtroient de ce mariage, porteroient le nom & les armes de *Rohan*.

Ils

Ils obtinrent le rétabliſſement de ce Duché Pairie pour la Terre de Rohan, pour eux & leurs deſcendans, par Lettres Patentes données à Paris au mois de decembre 1648. regiſtrées le 15. Juillet 1652.

La Baronnie de *Sully*, fut érigée en D.P.en faveur deMaximilien de Bethune, marquis de Rhoſny, par Lettres Patentes données à Paris au mois de février 1606. regiſtrées le 9. mars ſuivant.

Le Marquiſat de *Fronſac* fut érigé en D.P. en faveur de François d'Orleans, Comte de S. Paul, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Janvier 1608. regiſtrées le 18. février ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort arrivée le 7. Octobre 1631.

Armand-Jean du Pleſſis, Cardinal de Richelieu, ayant acquis ce Marquiſat de Fronſac, y fit retablir les titres de D. P. pour lui, ſes heritiers, ſucceſſeurs, & ayans cauſes mâles & femelles, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Juillet 1634. regiſtrées le 6. Il donna ce duché à Armand de Maillé Marquis de Brezé ſon neveu, Amiral de France, qui prêta ſerment au Parlement le 30. Avril 1643.

ce Seigneur étant mort le 14. Juin 1646. le duché de Fronſac paſſa à ſa ſœur, Claire Clemence de Maillé, épouſe de Louis de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang ; elle le ceda à ſon couſin Armand-Jean de Vignerot, ſubſtitué au duché de Richelieu.

Montpenſier, D. P. en Avril 1608. *V.* ci-deſſus page 51.

La Baronie de *Damville* fut érigée en D. P. en faveur de Charles de Montmorency, Baron de Damville, Amiral de France, Colonel General des Suiſſes, Chevalier des Ordres du Roi, & en cas qu'il deceda ſans enfans mâles, en faveur d'Henry de Montmorency ſon neveu & ſes hoirs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de ſeptembre 1610. regiſtrées le 30. decembre ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par la mort du même Henry, duc de Montmorency & de Damville, Pair & Marechal de France, arrivée le 30. Octobre 1632.

François-Chriſtophe de Levis-Ventadour, neveu de ce Marechal, obtint de nouvelles Lettres de D. P. en ſa faveur pour la Terre de Damville au mois de Novembre 1648. & mourut ſans poſ-

terité en 1661. Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouſe, Prince légitimé, ayant acquis cette Baronnie de *Damville*, obtint que les titres de D. P. y fuſſent rétablis, tant en ſa faveur que pour ſes enfans & deſcendans mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois de ſeptembre 1694. regiſtrées le 27. Novembre ſuivant. Mais en 1719. il a vendu cette Terre à Marie-Madeleine de la Vieuville, veuve de Ceſar Baudean, comte de Parabere : ainſi cette Pairie ne ſubſiſte plus.

Hallwin, D. P. réérection en février 1611. *V.* ci-devant page 67.

Le Comté de *Briſſac* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Coſſé comte de Briſſac, Maréchal de France, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Avril 1611. confirmées par d'autres Lettres du 7 ſeptembre 1616. regiſtrées en vertu des Lettres de ſurannation du 18. ſeptembre 1619. par Arrêt du 8. Juillet 1620. il n'a ſon rang que de cette derniere datte.

Les Terres de *Leſdiguieres* & de *Champſaur*, furent érigées en D. P. en faveur de François de Bonne, ſeigneur

de Lesdiguieres, Maréchal de France, & de Charles de Blanchefort, Sire de Crequi; & des descendans mâles de lui & de Madeleine de Bonne sa femme, par Lettres Patentes données à Paris au mois de mai 1611. confirmées par d'autres Lettres du 14. septembre 1619. registrées le 6. février suivant. Cette Pairie est éteinte par la mort d'Alphonse de Blanchefort, dit de Crequi, duc de Lesdiguieres, arrivée le 5. Août 1712. & le maréchal de Tallard a acquis ces Terres en 1719.

La Baronnie de *Chevreuse* qui avoit été érigée en duché, pour Jean de Brosse, duc d'Estampes, & Anne de Pisseleu sa femme, par Lettres Patentes du mois de decembre 1545. confirmées en Avril 1555. par autres Lettres qui permirent à Charles cardinal de Lorraine, Archevêque de Reims, d'en poursuivre l'enregistrement, quoique les premieres Lettres ne fussent point sous son nom, & qu'il n'y eut point été compris ni denommé, ce qu'il fit enregistrer le 10. May 1555. fut érigée en Pairie, en faveur de Claude de Lorraine duc de Chevreuse, & de ses hoirs & descendans mâles, par lettres Patentes du mois de Mars 1612. confirmées par

autres du mois de Juillet ſuivant, mais qui ne furent regiſtrées que le 21. Août 1627. cette Pairie fut éteinte par ſa mort, arrivée le 24. Janvier 1657. lorſqu'il épouſa Marie de Montbazon, elle étoit veuve de Charles d'Albert, duc de Luynes, Connétable de France; & comme elle eut le duché de Chevreuſe pour ſes repriſes, elle le donna à Loüis-Charles d'Albert, fils aîné de ſon premier lit. Charles-Honoré d'Albert, fils aîné de celui-ci, obtint en Decembre 1667. des Lettres qui confirmerent le titre de duché à la Terre de Chevreuſe pour en joüir conformément aux Lettres Patentes de 1545. & de 1555. & il les fit enregiſtrer au Parlement le 16. Mars 1668. Il échangea depuis avec le Roy, le duché de Chevreuſe pour le Comte de Montfort-l'Amaury, en Janvier 1692. regiſtré le 28. du même mois. Le titre de duché fut tranſporté à cette Comté, & la Baronnie de Chevreuſe fut donnée par le Roi, à la Communauté des dames de S. Loüis, établie à S. Cyr, prés Verſailles.

Le Marquiſat de *Châteauroux* fut érigé en D. en faveur d'Henry de Bourbon, Prince de Condé, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs tant mâles que femelles

des nom, famille & maiſon de Bourbon, par Lettres Patentes données à Blois au mois de Mai 1616. regiſtrées le 4. Août de la même année.

Le Comté de *Mailly* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Luynes*, en faveur de Charles d'Albert, Seigneur de Luynes, Grand Fauconnier de France, depuis Connétable, par Lettres Patentes données à Blois au mois d'Août 1619. regiſtrées le 14. Novembre ſuivant. La Baronnie de *Samblancay*, & le Vicomté de *Tours*, ont été unis à ce duché par Lettres Patentes du mois de Février 1663. regiſtrées le 17. Avril ſuivant. Et depuis la Seigneurie de la *Châtaigneraye*, par autres Lettres du mois de Février 1669. regiſtrées le 11. Avril 1670.

Leſdiguieres, D. P. mentionné ci-deſſus page 75, n'avoit ſon rang que du 6. Fevrier 1620.

Le Marquiſat de *Seurre* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Bellegarde*, en faveur de Roger de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, Grand Ecuyer de France, & Chevalier des Ordres du Roi, & de ſes hoirs & heritiers mâles, par Lettres Patentes données à Tours au mois de Septembre 1619. regiſtrées le 8. Juil-

let 1620. Les titres de D. P. furent depuis transferez ſur le Marquiſat de *Choiſy-aux Loges* en Gâtinois, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1645. regiſtrées le 26. Juin 1646. mais ce duc mourut ſans enfans le 13. Juillet ſuivant : & la Pairie fut éteinte : le nom de Bellegarde eſt reſté à cette Terre qui appartient à M. le duc d'Antin, dont le ſecond fils a été qualifié Marquis de Bellegarde. Quant à la Ville de Seurre, premier duché de Bellegarde, elle appartient à M. le duc de Bourbon, qui ſe qualifie duc de Bellegarde, ainſi qu'ont fait ſes ancêtres, depuis Henry de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé ſon triſayeul.

Briſſac, D. P. rapporté ci-deſſus, page 75. n'a ſon rang qu'aprés Bellegarde.

Hallwin, D. P. rapporté ci-devant, page 76. n'avoit ſon rang que du 20. Fevrier 1621.

Le Comté de *Chaulnes* fut érigé en D. P. en faveur d'Honoré d'Albert, Seigneur de Cadenet, Maréchal de France, & Chevalier des Ordres du Roi, & de ſes heritiers & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Janvier 1621. regiſtrées le 6. Mars

ſuivant. Cette Pairie a été éteinte par la mort de Charles d'Albert, dit d'Ailly, duc de Chaulnes, Pair de France, arrivée le 4. Septembre 1698.

Loüis-Auguſte d'Albert, ſubſtitué aux biens de ce duc de Chaulnes, qui étoit couſin iſſu de germain de ſon pere Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuſe & de Chaulnes, recüeillit cette ſucceſſion, & obtint le retabliſſement des titres de duché & Pairie, pour la Seigneurie de *Chaulnes*, par Lettres Patentes données à Marly au mois d'Octobre 1711. regiſtrées le dernier Novembre ſuivant.

La Baronnie de *Villebois* fut érigée en D. P. ſous le nom de la *Vallette*, en faveur de Bernard de Nogaret, Marquis de la Vallete, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres données à Paris au mois de Mars 1622. regiſtrées le 4. Septembre 1631. Cette Pairie a été éteinte par ſa mort, arrivée le 25. Juillet 1661.

Le Comté de la *Rochefoucaud* fut érigé en D. P. en faveur de François, Comte de la Rochefoucaud, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Niort au mois d'Avril 1622. regiſtrées le 4 Septembre 1631.

Il ne fut reçû que le 24. Juillet 1637. ainſi il n'a le rang qu'aprés le duc de S. Simon, conformément à ce qui a été reglé par l'Edit de 1711.

Orleans & *Chartres*, duchez donnez en appanage & Pairie à Gaſton de France, en 1626. comme il a été marqué page 37. Le Comté de *Chartres* qui avoit été donné à Charles de France, Comte de Valois dès le 23. Juin 1293. avoit été érigé en duché par Lettres du mois de Juin 1528. & donné à Hercules d'Eſt, duc de Ferrare, & à ſa femme Renée de France, par Lettres Patentes données à Fontainebleau en Juillet 1528. le tout regiſtré le 30. du même mois & an.

La Baronnie de Frontenay *fut érigée en D. P. en faveur de Benjamin de Rohan, Seigneur de Soubize, par Lettres Patentes du mois de Juillet 1626. mais qui ne furent pas regiſtrées.*

Valois, D. P. 1630. *V.* ci-devant page 9.

Aumale, D. P. 1631. *V.* ci-devant page 53.

La Terre de *Richelieu* & autres, furent érigées en D. P. en faveur d'Armand-Jean du Pleſſis, Cardinal, & ſes heritiers & ſucceſſeurs ayans cauſes, mâles

& femelles, par Lettres Patentes données à Monceaux au mois d'Août 1631. regiſtrées le 4. Septembre ſuivant. Ce duché paſſa après ſa mort arrivée le 4. Decembre 1642. à ſon petit neveu Armand Jean de Vignerot, qu'il avoit inſtitué ſon heritier, en le ſubſtituant à ſon nom & à ſes armes.

La Valette, D. P. rapporté ci-deſſus page 80. n'avoit ſon rang qu'aprés Richelieu.

Montmorency, D. P. érigé de nouveau en 1633. *V.* ci-deſſus page 54.

Retz, D. P. érigé de nouveau en 1634. *V.* ci-devant page 66.

Fronſac, D. P. érigé de nouveau en 1634. *V.* ci devant page 73.

Aiguillon, D. P. érigé de nouveau en 1634. *V.* ci-devant page 71.

Les Terres & Seigneuries de *S. Simon*, *Benay*, *Claſtres*, &c. furent érigées en D. P. ſous le nom de *S. Simon*, en faveur de Claude de Rouvroy, Seigneur de S. Simon, premier Ecuyer du Roi, & Chevalier de ſes Ordres, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Janvier 1635. regiſtrées le premier Fevrier ſuivant.

La Rochefoucaud, D. P. mentionnée ci devant page 80. n'a ſon rang que du 24. Juillet 1637.

Le marquisat de la *Force* fut érigé en D. P. en faveur de Jacques Nompar de Caumont, Marquis de la Force, Maréchal de France, & de ses hoirs & descendans mâles, par Lettres Patentes données à Chantilly au mois de Juillet 1637. regîstrées le 3. Août suivant.

Aiguillon, D. P. autre nouvelle érection en 1638. *V.* ci-devant page 72.

Le Duché de Cardonne *en Catalogne, fut érigé en Pairie en faveur de Philippe de la Mothe-Houdancourt, Maréchal de France, par Lettres Patentes du mois d'Avril 1642. non regîstrées. Il mourut le 24. Mars 1657. ne laissant que des filles.*

Les Baronnies de *Crest*, *Grave*, *Buys*, &c. furent érigées en D. P. sous le nom de *Valentinois*, en faveur d'Honoré Grimaldi, Prince de Monaco, & de ses hoirs mâles, par Lettres Patentes données au Camp devant Perpignan au mois de Mai 1642. regîstrées le 18 Juillet suivant; ce qui fut depuis étendu aux femelles, pour en joüir seulement à titre de duché au défaut des mâles, par une Declaration donnée à S. Germain en Laye le 26. Janvier 1643. regîstrée le 6. Février suivant; & Loüise-Hyppolite Grimaldy, fille aînée d'Antoine Grimaldy,

Prince de Monaco, duc de Valentinois, Pair de France, & de Marie de Lorraine, ayant é é mariée à Jacques-François-Leonor Goyon de Matignon, à la charge de prendre le nom & les armes de Grimaldy, ce Duché & Pairie lui ayant été cedé, il a obtenu de nouvelles Lettres d'érection en ſa faveur, données à Vincennes au mois de Decembre 1715. qui ont été regiſtrées le 2. Septembre 1716. & il n'a rang de Pair que du 14. Decembre ſuivant, jour de ſa reception.

Le Comté de la *Rocheguyon* fut érigé en D. P. en faveur de Roger du Pleſſis, Seigneur de Lioncourt, & d'Henri-Roger du Pleſſis, comte de la Rocheguyon, ſon fils, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par lettres patentes données à S. Germain en Laye au mois de Mai 1643. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des lettres de ſurannation, du 11. du même mois; mais il n'eut ſon rang qu'aprés le duc de Rendan Foix. Cette Pairie a été éteinte par la mort du même Roger du Pleſſis, arrivée ſans enfans mâles le 1. Août 1674. Henri Roger ſon fils étoit mort dès l'an 1646. laiſſant une fille unique Jeanne-Charlotte du Pleſſis, heritiere de Liancourt & de la Roche-

guyon, qui en 1659. épousa son neveu à la mode de Bretagne, François VII. du nom, duc de la Rochefoucault. En consequence de cette alliance, le fils aîné des ducs de la Rochefoucault prend le titre de duc de Rocheguyon, cette Terre ayant été érigée de nouveau en simple duché, en faveur de François de la Rochefoucault, VIII. du nom, duc de la Rocheguyon, depuis duc de la Rochefoucault, pour ses enfans mâles & femelles, par Lettres du mois de Novembre 1679. registrées en Parlement le 27. Mars 1681. mais au mois de Fevrier 1713. François de la Rochefoucault, duc de la Rocheguyon, & depuis duc de la Rochefoucault, obtint de nouvelles lettres, qui lui permirent de donner à Alexandre de la Rochefoucault, pour lors son second fils, le duché de la Rocheguyon, pour en jouïr par lui & ses descendans mâles, conformément à l'Edit du mois de May 1711. rapporté ci après. Ces lettres furent enregistrées le 4. Mars 1713. ainsi ce duché n'est plus que pour les mâles.

Les Terres & Seigneuries de Pavant, Nogent sur Marne, &c. *furent érigées en D. P. sous le nom de la* Vieuville, *en fa-*

veur de Charles, marquis de la Vieuville, par lettres Patentes de 1643. qui ne furent point enregiſtrées. Il mourut le 2. Janvier 1653. Son fils de même nom, ne laiſſa pas de joüir du titre de Duc de la Vieuville, juſqu'à ſa mort, arrivée le 2. Février 1689.

Le marquiſat de *Cœuvres* fut érigé en Duché & Pairie ſous le nom d'*Etrées*, en faveur de François-Annibal d'Etrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles, par lettres patentes, données l'an 1648. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des lettres de ſurannation du 11. du même mois.

Le Comté de *Guiche* & autres Terres, furent érigées Duché & Pairie, ſous le nom de *Gramont*, en faveur d'Antoine, Comte de Gramont, marechal de France, & de ſes deſcendans mâles, par lettres patentes données à Paris au mois de Novembre 1648. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois.

Le Comté de *Treſmes* fut érigé en Duché & Pairie, en faveur de René Potier, Comte de Treſmes, par lettres patentes données à Paris au mois de Novem-

bre 1648. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois. Le nom de *Treſmes* fut changé en celui de *Geſvres*, par lettres patentes données à S. Germain en Laye au mois de Juillet 1670. regiſtrées le 2. Août ſuivant.

Rohan, D. P. nouvelle réérection, en Decembre 1548. *v.* ci-devant, pag. 68.

Le Marquiſat de Noirmouſtier *fut érigé en D. P. en faveur de Louis de la Tremouille, marquis de Noirmouſtier, par Lettres Patentes du mois de Mars* 1650. *Ces titres furent tranferrez ſur la Terre de* Montmirail, *par d'autres Lettres Patentes du* 8. *Fevrier* 1657. *mais aucunes ne furent enregiſtrées. Il mourut le* 10. *Octobre* 1666.

Le Comté de Chateauvilain *fut érigé en D. P. ſous le nom de* Vitry, *en faveur de François-Marie de l'Hôpital, marquis de Vitry, par Lettres Patentes, données à Compiegne au mois de Juin* 1650. *mais qui ne furent pas enregiſtrées. Il mourut le* 9. *Mai* 1679. Son pere, maréchal de France, mort en 1644. avoit eu un brevet de Duc & Pair en la même année.

La Terre de Navailles *fut érigée en D.*

P. *en faveur de Philippes de Montault, marquis de Navailles, par lettres patentes de l'an* 1650. *qui ne furent point regiſtrées. Il mourut en* 1654. *Son fils, depuis maréchal de France, jouit du titre de Duc & Pair juſqu'à ſa mort, arrivée le cinq Février* 1684.

Le marquiſat de Severac, *la vicomté d'*Hauterive, *& les baronies de* Dolan, *& de* S. Chely, *furent érigées en* D. P. *ſous le nom d'*Arpajon, *en faveur de Louis d'Arpajon, Chevalier des Ordres, &c. par lettres patentes données à Paris au mois de Decembre* 1650. *Il mourut au mois d'Avril* 1679. *ſans avoir preſenté ces Lettres à l'enregiſtrement.* Son petit fils Louis marquis d'Arpajon, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Berry, & Chevalier de la Toiſon d'Or, a obtenu l'érection des Terres & Seigneuries de *Châtres*, Chatellenie de la *Bretonniere*, & autres en marquiſat ſous le nom d'*Arpajon*, par lettres patentes du mois d'Octobre 1720. regiſtrées au Parlement le 12. Decembre ſuivant, & à la Chambre des Comptes le 19. du même mois.

Le marquiſat de *Mortemar* fut érigé en D. P. en faveur de Gabriel de Rochechoüart, marquis de Mortemar, &

de ſes ſucceſſeurs mâles, par lettres patentes données à Paris au mois de Decembre 1650. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des lettres de ſurannation du 11. du même mois.

Le duché d'*Albret*, qui avoit été érigé en faveur d'Henry d'Albret, Roi de Navarre, par lettres patentes, données à S. Germain en Laye le 29. Avril 1550. ſuivies d'autres lettres, données au même lieu en Decembre 1556. en faveur d'Antoine de Bourbon & de Jeanne d'Albret, Roi & Reine de Navarre, regiſtrées au Parlement de Paris le 11. Janvier ſuivant, & le duché de *Château Thierry*, érigé en 1566. comme il a été dit, p. 38. furent cedez à Frederic-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, Vicomte de Turene, en échange de la Principauté de Sedan, par contrat du 20. Mars 1651. pour tenir ces deux Duchez en Pairie, des jours des anciennes érections; ce qui fut confirmé par lettres patentes du mois d'Avril 1651. regiſtrées par Arrêt du 20. Février 1652. à la charge que les ducs d'Albret & de Château-Thierry, n'auroient rang que dudit jour 20. Fevrier 1652. & d'obtenir de nouvelles lettres

d'érection en Pairie : en conſequence duquel Arrêt il fut expedié des lettres patentes, données à Saumur au même mois de Fevrier 1652. portant nouvelle érection de ces Terres en Duché & Pairie, en ſa faveur & de ſes enfans heritiers ſucceſſeurs, & deſcendans mâles & femelles, qui furent confirmées par d'autres données à S. Germain en Laye, au mois d'Août 1662. accordées à Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Boüillon ſon fils; leſquelles Lettres furent enregiſtrées le 2. Decembre 1665. en conſequence des Lettres de ſurannationdu 27. Novembre 1665.

Le marquiſat de *Villeroy* fut érigé en D. P. en faveur de Nicolas de Neufville, marquis de Villeroi, maréchal de France, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1651. regiſtrées au Parlement le 15. Decembre 1963. en conſequence des lettres de ſurannation du 11. du même mois.

La Principauté de *Poix* fut érigée en D. P. en faveur de Charles de Blanchefort, Sire de Crequy, ſous le nom de *Crequy*, & de ſes hoirs mâles, par Lettres Patentes données à Melun au mois de Juin 1652. regiſtrées le 15. Decem-

bre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois. Cette Pairie eſt éteinte, par ſa mort ſans enfans mâles, le 11. Fevrier. 1687.

Les Terres & Seigneuries de Nogent le Rotrou, Montigny, Reginalard & Champrond, *furent érigées en D. P. ſous le nom de* Bethune, *par Lettres Patentes du mois de Juin* 1652. *en faveur de François de Bethune, Comte d'Orval, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ſes Armées, &c. mais ces Lettres ne furent point enregiſtrées, & il mourut le 7. Juillet* 1678. Son arriere petit fils eſt Pierre-Maximilien de Bethune marquis de Courville, dit le marquis de Bethune, Chevalier de la Toiſon d'Or.

Les Terres & Seigneuries de Roquelaure, *furent érigées en D. P. en faveur de Gaſton Jean Baptiſte de Roquelaure, marquis de* Biran, *Lieutenant General des Armées du Roi, mort Chevalier de ſes Ordres, par Lettres Patentes du mois de Juin* 1652. *non regiſtrées. Il mourut le* 13. *Mars.* 1683. *Son fils obtint de pareilles Lettres au mois de Decembre ſuivant.* Il ſera parlé de lui à l'Art. V. de ce Chapitre.

Rohan, 5. P. rapporté, page 68. n'a ſon rang que du 15. Juillet 1652.

Le marquiſat de *Verneüil* fut érigé en D. P. en faveur d'Henri de Bourbon, Evêque de Mets, & de Gaſton de Nogaret, duc de Candale ſon neveu, & ſes ſucceſſeurs mâles, par lettres patentes données à Saint Denis au mois de Juillet 1652. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois. Cette Pairie a été éteinte par ſa mort, arrivée le 28. May 1682.

Le marquiſat de *Villars* érigé en Duché, en faveur de Georges de Brancas, marquis de Villars, par lettres patentes du mois de Septembre 1627. regiſtrées au Parlement d'Aix le 24. Juillet 1628. fut érigé en Pairie, par autres Lettres du mois de Juillet 1652. regiſtrées au Parlement d'Aix, le 15. Decembre 1657. & au Parlement de Paris, le 5. Septembre 1716. en conſequence des Lettres de ſurannation, données à Paris le 11. du même mois de Septembre : leſdites Lettres obtenuës par Loüis-Anne de Brancas, duc de Villars ſon petit fils.

La baronnie de Houlefort *en Boulonnois, & autres Terres furent érigées en Duché ſous le nom de* Bournonville, *en faveur d'Alexandre de Bournonville,*

Comte de Hennin, par Lettres Patentes du mois de Septembre 1600. *confirmées par d'autres du* 4. *Avril* 1602. *& du* 22. *Octobre* 1608. *celles ci portant érection de la Seigneurie de* Bournonville *en Duché, avec union audit Duché de la baronnie de Houlefort. Ce Duché fut érigé en Pairie, par autres Lettres Patentes données à Compiegne au mois de Septembre* 1652. *en faveur d'Ambroiſe, duc de* Bournonville, *Chevalier d'Honneur de la Reine Anne d'Autriche, & Gouverneur de Paris; mais ces lettres n'ont point été enregiſtrées, & il mourut le* 12. *Septembre* 1693. *laiſſant une fille unique* Marie-Françoiſe de Bournonville, mariée en 1671. à Anne-Jules duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, dont elle eſt veuve depuis le 2. Octobre 1708.

Eu, C. P. réérection le 15. May 1660. *v.* ci-devant, p. 43.

Bourbon, D. P. nouvelle érection 7. Mars 1661. *v.* ci-devant, pag. 23.

Orleans, *Chartres* & *Valois*, tous trois D, furent donnés à Philippes de France, frere unique du Roi Louis XIV. pour ſon appanage, & les tenir en Pairie, par Lettres Patentes du mois de Mars 1661. regiſtrées le 10. Mai ſuivant.

Piney-Luxembourg, D. P. nouvelle confirmation en Mars 1661, regiſtrée le 21. May 1662. *v.* ci-devant, p. 61.

Le Comté de *Rendan* fut érigé en D. P. en faveur de Marie-Catherine de la Rochefoucault, marquiſe de Senecy : de la Comteſſe de Fleix ſa fille, & de Jean-Baptiſte Gaſton de Foix de Candale ſon petit fils, & de ſes deſcendans mâles, par lettres Patentes données à Paris au mois de Mars 1661. confirmées par d'autres Lettres données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois. Cette Pairie eſt éteinte par la mort d'Henri-Charles de Foix duc de Rendon, arrivée le 22. Février 1714.

Comme il y eut le 15. Decembre 1663. quatorze enregiſtremens de Duchez Pairies, *dont les unes étoient d'érections précedentes, & les autres venoient d'être éingées, les voici dans l'ordre qu'il fut procedé à l'enregiſtrement; ce qui a reglé le rang entre ces Pairs, leſquels prêterent ſerment le même jour.*

Verneüil, D. P. érigé en 1652. *v.* p. 87.

Cœuvres-Eſtrées, D. P. érigé en 1648. *v.* pag. 86.

Gramont, D. P. érigé en 1648. *v.* pag. 86.

La terre de la *Meilleraye* fut érigée en D. P. en faveur de Charles de la Porte, Seigneur de la Meilleraie, maréchal & grand maître de l'artillerie de France, par lettres patentes données à Paris au mois de Decembre 1665. regiſtrées le 15. du même mois. Le duc Mazarin ſon petit fils en eſt en poſſeſſion.

Le Comté de *Rethelois* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Mazarini*, en faveur d'Armand-Charles de la Porte-Mazarini, grand maître de l'Artillerie de France, & de ſes deſcendans mâles & femelles, & de ceux qui ſont appellez aux ſubſtitutions faites par Jules Mazarini, Cardinal, par lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1663, regiſtrée le 15. du même mois.

Villeroy, D. P. érigé en 1651. *v.* pag. 86.

Mortemart, D. P. érigé en 1650. *v.* pag. 84.

Poix-Crequy, D. P. érigé en 1652. *v.* pag. 86.

Ce Comté de *S. Aignan* fut érigé en D. P. en faveur de François de Beauvillier, Comte de S. Aignan, & de ſes hoirs mâles, &c. par lettres Patentes données à Paris, au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois. Paul de Beau-villier, ſon fils, en a joüit

ſous le nom de duc de Beauvillier, & l'a cedé de ſon vivant à ſon frere.

Rendan-Foix, D. P. en 1661. *V.* pag. 94.

La Rocheguyon, D. P. érigé en 1645. *V.* p. 84.

Treſmes-Geſvres, D. P. érigé en 1648. *V.* pag. 86.

Le Comté d'*Ayen* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Noailles*, en faveur d'Anne de Noailles, Comte d'Ayen, & de ſes heritiers & ſucceſſeurs mâles, par lettres patentes données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois.

Le Marquiſat de *Coiſlin* fut érigé en D.P. en faveur d'Armand du Cambout, marquis de Coiſlin, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois.

Le marquiſat de *Montauſier* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Sainte Maure, marquis de Montauſier, & de ſes hoirs mâles procréez en loyal mariage, par lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Août 1664. pour leſquelles fut accordé à Paris le 27. Novembre 1665. des Lettres de ſurannation pour l'enregiſtrement d'icelles,

celles, qui fut fait le 2. Decembre 1665. en conſequence des lettres de ſurannation du 27. Novembre précedent. Cette Pairie a été éteinte par ſa mort, arrivée ſans enfans mâles le 17. Mai 1690.

Le marquiſat de *Poliſy* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Choiſeul*, en faveur de Ceſar de Choiſeul, comte du Pleſſis-Pralin, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles, par lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1665. regiſtrées le 2. Decembre ſuivant. Cette Pairie a été éteinte, par la mort d'Auguſte, duc de Choiſeul, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, arrivée le jour de Pâques 12. Avril 1705.

Le marquiſat d'*Iſles* fut érigé en D. P. ſous le nom d'*Aumont*, en faveur de Antoine d'Aumont de Rochebaron, maréchal de France & de ſes deſcendans mâles procréez en loyal mariage, par lettres patentes données a Paris au mois de Novembre 1665. regiſtrées le 2. Decembre ſuivant.

La Baronnie de la *Ferté Senneterre* fut érigée en D. P. en faveur d'Henri de Senneterre, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles procréez en loyal mariage, par lettres patentes données à

Paris au mois de Novembre 1665. regiſtrées le 2. Decembre ſuivant. Cette pairie eſt éteinte par la mort ſans enfans de ſon fils Henri, duc de la Ferté-Senneterre, arrivée le 1. Aouſt 1703.

Montauſier, D. P. érigé en 1664. *V.* ci-deſſus, pas 96.

La Terre de *Vaujour* avec la Seigneurie de *Chateaux*, premiere Baronnie d'Anjou, dans la Parroiſſe de laquelle eſt Vaujour, & la Seigneurie de *Saint Chriſtophe* premiere Baronie de Tourai. ne & d'autres Terres, furent érigées en D. P. ſous le nom de *la Valliere*, en faveur de Loüiſe-Françoiſe de la Baume le Blanc de la Valliere, & de Marie-Anne legitimée de France ſa fille (depuis mariée à Loüis-Armand de Bourbon, Prince de Conty) par lettres patentes, données à Saint Germain en Laye, au mois de May 1667. regiſtrées le 13. du même mois. Cette drinceſſe ayant fait donation entre-vifs e ces Terres à ſon couſin germain maternel, Charles-François de la Baume le Blanc, marquis de la Valliere, & ce du contentement du Roi porté par ſes lettres patentes du mois de May 1688. regiſtrées au Parlement, & en la Chambre des Comptes, les 4. & 6. Juin ſuivant; il a obtenu en

Fevrier des lettres patentes d'érection des mêmes terres en D. P. ſous le nom de la *Valliere*, pour lui & ſes enfans & deſcendans mâles, regiſtrées, le Roy ſeant en ſon lit de Juſtice pour la declaration de ſa Majorité, le 22. du même mois & an.

La Seigneurie de Duras, *le Comté de* Rauzen, &c. *furent erigées en D. P. en faveur de Jacques-Henri de Durfort, dit le marquis de Duras, par lettres patentes du mois de Mai* 1668. *Ces lettres ne furent point enregiſtrées, & depuis le Roy en donna d'autres en Fevrier* 1689. *en faveur du même, pour lors maréchal de France, & de ſes enfans mâles, &c. portant érection des mêmes Terres en Duché, & elles furent regiſtrées le* 1. *Mars ſuivant.* Il en ſera parlé au Chapitre II. de ce Volume, art. I.

Penthiévre, D. P. nouvelles lettres en Septembre 1668. *Voyez* ci-devant, pag. 56.

La Seigneurie de *Charoſt*, &c. fut érigée en D. P. ſous le nom de *Bethune-Charoſt*, en faveur de Loüis de Bethune, Comte de Charoſt, &c. par lettres patentes données à Verſailles au mois de Mars 1672. regiſtrées le 11. Août 1690. il n'a rang qu'après le duché de Nemours.

Le duché de *Nemours* fut donné à Philippe de France, duc d'Orleans, par lettres patentes données à S. Germain en Laye, le 24. Avril 1672. regiſtrées au Parlement le 3. Septembre en la Chambre des Comptes, le 22. Decembre 1672. & en la Cour des Aydes, le 9. Janvier 1673. pour le parfourniſſemnet de ſon appanage, & les tenir aux mêmes droits, autoritez & privileges portez, par lettres du mois de Mars de 1661.

Les Seigneuries de *S. Cloud*, *Maiſons*, *Creteil*, *Ozoir*, *la Ferriere*, *& Armentieres*, *enſemble la Juſtice de la Temporalité de l'Archevêché de Paris*, furent érigées en D.P. en faveur de François de Harlay, Archevêque de Paris, & de ſes ſucceſſeurs ſur ce Siége, par lettres patentes données à Verſailles au mois d'Avril 1674. regiſtrées le 18. Août 1690.

Le Comté du Lude D. P. *fut erigé en faveur d'Henri de Daillon, Comte du Lude, Chevalier des Ordres du Roy, premier Gentilhomme de ſa Chambre; depuis grand maitre de l'Artillerie de France, par lettres patentes du 31. Juillet 1675. non regiſtrées. Il eſt mort ſans poſterité, le 30. Août 1685.*

*La Terre & Seigneurie d'*Aubigny ſur

Niere, *fut erigée par lettres patentes du mois de Janvier* 1684. *non regiſtrées, en D. P. en faveur de Loüiſe-Renée de Penencoët de Keroüalle, de Ploeuc, ducheſſe de Porſmouth en Angleterre, & de Charles de Lenox, duc de Richemont ſon fils, né de Charles II. Roi d'Angleterre.*

Eu, C. P. rétabliſſement en May 1694. *V.* pag. 43.

Damville, D. P. réérection en Septembre 1674. *V.* pag. 74.

Montpenſier, D. P. rétabliſſement en Mars 1695. *V.* pag. 51.

Aumale, D. P. rétablie en Juin 1695. *V.* pag. 53.

Penthiévre, D. P. réérection en Avril 1697. *v.* pag. 56.

Le marquiſat d'*Arc*, & le comté de *Châteauvillain*, furent érigez en D. P. ſous le nom de *Châteauvillain*, en faveur de Loüis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouſe, duc de Damville & de Penthiévre, Pair & Amiral de France, & de ſes enfans mâles & femelles, &c. par lettres patentes données à Verſailles au mois de May 1703. regiſtrées le 29. Août de la même année.

Guiſe, D. P. réérection en Juillet 1704. *v.* pag. 51.

Le comté de *Cagny* fut érigé en duché,

érigée en D. P. ſous le nom de *Fitz Jâmes*, en faveur de Jacques Fitz Jâmes, duc de Barwick, de Leria, & de Xerica, Pair d'Angleterre, grand d'Eſpagne, Chevalier des Ordres de la Jaretiere, de la Toiſon d'Or, &c. & de Jacques-Fitz Jâmes, fils aîné de ſon ſecond lit, & de ſes deſcendans mâles, &c. par lettres patentes, données à Verſailles au mois de May 1710. regiſtrées le 23. du même mois.

Les duchez d'*Alençon* & d'*Angoulême*, le Comté de *Ponthieu*, les Chatellenies de *Coignac* & de *Merpins*, les Terres & Seigneuries de *Noyelles*, *Hierman*, *Coutteville* & le *Meſnil*, furent donnez en appanage à Charles de France, duc de Berri, pour les tenir en Pairie, par lettres patentes, données à Verſailles au mois de Juin 1710. regiſtrées le 10. Juillet ſuivant. Ces Terres & Seigneuries ont été réünies au domaine de la Couronne, par ſon decès ſans enfans mâles, arrivé le 4. May 1714.

Le Comté de *Ponthieu*, & les Terres & Seigneuries de *Noyelles*, *Hierman*, *Coutteville* & le *Meſnil*, furent diſtraits de l'appanage de Charles de France, duc de Berry, par lettres patentes dondées à Verſailles au mois de Septembre

1710. regiſtrées au Parlement le 2. en la Chambre des Comptes le 16. Octobre, & en la Cour des Aydes le 13. Decembre de la même année ; par leſquelles les Vicomtez d'*Andeley*, de *Vernon*, & de *Giſors*, lui furent donnez pour en joüir avec les mêmes prérogatives & prééminences qu'il joüiſſoit du Comté de Ponthieu, & des Seigneuries de Noyelles, Hierman, Coutteville, & le Meſnil. Ils ont été réünis à la Couronne, par ſon decès ſans enfans mâles, arrivé le 4. May 1714.

Le marquiſat d'*Antin*, &c. fut érigé en D. P. en faveur de Loüis-Antoine de Pardaillan, marquis d'Antin, &c. & de ſes hoirs mâles deſcendans de lui, par lettres patentes données à Marly au mois de Mai 1711. regiſtrées le 5. Juin ſuivant, *Voyez* ci-devant, au duché d'Eſpernon.

Le marquiſat de *Ramboüillet* fut érigé en D. P. en faveur de Loüis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, duc de Penthievre, de Damville & de Châteauvillain, Pair & Amiral de France & de ſes enfans, tant mâles que femelles, par lettres patentes données à Marly, au mois de May 1711. regiſtrées le 29. Juillet ſuivant.

Chaulnes, D. P. érigé de nouveau en 1711. *V.* ci-deſſus, p. 79.

La Baronnie de *Fontenay* fut érigée en D. P. ſous le nom de *Rohan Rohan*, en faveur d'Hercules-Meriadec de Rohan & de ſes enfans & deſcendans mâles en ligne droite, nez en loyal mariage, par lettres patentes données à Fontainebleau, au mois d'Octobre 1714. regiſtrées le 18. Decembre ſuivant.

Joyeuſe, érigé de nouveau en 1714. *V.* ci-deſſus, pag. 62.

Le marquiſat de la *Baume d'Hoſtun*, érigé en Duché, par lettres patentes du mois de Mars 1712. en faveur de Camille d'Hoſtun, Comte de Tallart, maréchal de France, fut érigé en Pairie en faveur de ſon fils Marie-Joſeph, duc d'Hoſtun, &c. par lettres patentes données à Verſailles au mois de Mars 1715. regiſtrées le 2. Avril ſuivant.

Villars Brancas, D. P. érigée de nouveau en 1716. *v.* ci-deſſus, p. 92.

Roüannois, D. P. érigée de nouveau en 1716. *v.* ci-deſſus, pag. 48.

Valentinois, D. P. nouvelles lettres en 1716. ci-deſſus, pag. 83.

Nevers, D. P. confirmation en 1720. *v.* ci-deſſus, p. 27. 45. & ſuivantes.

Biron, D. P. érigée de nouveau en

1723. *voyez* cy-devant, pag. 70.

Levis, D. P. les Terres & Seigneuries de *Lurcy le Sauvage*, *Pouligny*, *la Braudiere*, *Champroux*, & neuf autres, toutes ſituées en Bourbonnois, ont été unies & érigées en un ſeul & même fief, ſous le nom de duché de *Levis*, Pairie de France, en faveur de Charles-Eugene, marquis de Levis, & de ſes enfans, & deſcendans mâles, par lettres patentes, données à Paris, au mois de Février 1723. regiſtrées le 22. du même mois le Roy, ſeant en ſon lit de Juſtice pour la declaration de ſa Majorité.

La Valliere, D. P. nouvelle érection en 1723. *V.* cy-devant, p. 98.

ARTICLE II.

Rang des Pairs de France.

LE Rang des Pairs de France ſe régle ſur l'ancienneté de l'érection de leur Pairie, ſuivant cette maxime alleguée dans le procés de Robert d'Artois en 1331. *Chacun ſiée premier, ſelon que premier a été fait Pair.* La Séance au Parlement ſe prend à preſent du jour de la reception, comme il eſt décidé par l'Edit donné par le Roi Loüis XIV. au mois de Mai 1711. dont il ſera parlé ci après.

Les Pairs de France qui n'étoient pas de la Maiſon Royale, & qui poſſedoient d'anciennes Pairies, prétendoient autrefois préceder les Princes du Sang dont les Pairies étoient nouvellement érigées, & cette queſtion ſe preſenta au Sacre d'Henry II. qui adjugea par proviſion, par ſa declaration du 15. Juillet 1547. la préſéance à François de Lorraine, duc de Guiſe, & à François de Cleves, duc de Nevers, ſur Loüis de Bourbon, Prince du Sang & duc de Montpenſier,

parce que les Pairies de Guiſe & de Nevers étoient plus anciennes que celle de Montpenſier: mais cela fut reparé incontinent aprés, & on trouve dans les Regiſtres du Parlement les ſéances des 2. Juillet 1549. 12. Fevrier 1551. 23. & 25. Juin & 25 Juillet 1561. & 17. Mai 1563. dans leſquelles le même duc de Montpenſier, & les autres Princes du Sang, ſont placez avant les ducs de Guiſe & de Nevers; & enfin Henry III. decida cette queſtion en faveur des Princes du Sang, par un Edit précis donné à Blois au mois de Decembre 1576. regiſtré au Parlement le 8. Janvier ſuivant, & depuis ce tems tous les Princes du Sang, précedent en tous lieux & en toutes céremonies, tous les Princes & autres Grands du Royaume.

Le même Henri III. érigeant le Vicomté de Joyeuſe, & la Baronie d'Epernon en Duchez & Pairies par ſes lettres patentes des mois d'Août & Novembre 1582. ordonna qu'ils auroient ſéance aprés les Princes, & avant tous les autres Ducs & Pairs, & les Officiers de la Couronne.

Mais Henry duc de Montmorency, Pair & Connétable de France, obtint d'Henry IV. une autre declaration don-

née à Roüen au mois de Septembre 1596. qui fut regiſtrée au Parlement le 14. Mars 1597. par laquelle il fut retabli dans ſon rang & ſéance du jour de l'Arrêt qui avoit ordonné l'enregiſtrement des Lettres d'érection de ſon duché & Pairie de Montmorency; ce qui détruiſoit la ſéance privilegiée qu'Henry III. avoit accordée aux ducs de Joyeuſe & d'Eſpernon. Le même Henry IV. érigeant le Comté de Beaufort en faveur de Céſar ſon fils naturel, par ſes Lettres Patentes du mois de Juillet 1597. ordonna que les ducs de Beaufort precederoient tous ceux qui étoient precedez par les ducs & Pairs de Montmorency: & il lui donna par contrat du 3. Avril 1598. confirmé par des Lettres Patentes du 15. du même mois, le duché & Pairie de Vendôme, pour en joüir du jour de l'ancienne érection, qui étoit du mois de Février 1514. lui fit prêter ſerment au Parlement à l'âge d'onze ans & neuf mois, le 9. Decembre 1506. & enfin il lui accorda une déclaration le 15 Avril 1610. qui fut regiſtrée au Parlement le 4. Mai ſuivant, par laquelle il lui donna rang & ſéance immédiatement après les Princes du Sang; mais ce Monarque étant mort le 14. du même mois de Mai,

cette preſéance fut conteſtée,& on vit le duc de Vendôme recevoir le Collier de l'Ordre du Saint Eſprit le 31. Decembre 1619. aprés les ducs de Guiſe,de Mayenne, & de Chevreuſe. Que ſi le duc de Vendôme a eu ſéance dans les lits de Juſtice,des 12 Mars 1619. 8 Mars 1622. & 18. May 1643. aprés les Princes du Sang & avant le duc d'Uſez & les autres Pairs, c'étoit en qualité de duc de Penthievre, parce que cette Pairie étoit plus ancienne que celle de Beaufort & de Vendôme. Dans la ſuite François de Vendôme, fils de Ceſar,ayant pris ſéance au Parlement les 18. Janvier 1649. & 15. Decembre 1663. n'eut ſon rang que du jour de l'Arrêt d'enregiſtrement du duché & Pairie de Beaufort : enfin Louis XIV. ayant accordé la même preſéance, par ſa déclaration du 5. Mai 1694. regiſtrée le 8. du même mois, à Louis Auguſte de Bourbon, duc du Maine, & à Louis Alexandre, Comte de Toulouſe, ſes enfans naturels, Louis-Joſeph, duc de Vendôme, fils de François, & petit fils de Céſar, reprit le rang porté par la déclaration du 15. Avril 1610. & prêta ainſi ſerment au Parlement le 8. Juin 1694. où il prit place aprés le duc du Maine.

Il n'eſt plus queſtion des rangs des ducs de Montmorency, de Joyeuſe, d'Eſpernon, de Beaufort & de Vendôme, parce que ces Pairies ſont éteintes : mais il faut obſerver qu'il s'étoit formé deux queſtions principales : la premiere au ſujet du duché de la Rochefoucault. Cette Terre ou Comté ayant été érigée en duché & Pairie, en faveur de François, Comte de la Rochefoucault, par Lettres Patentes du mois d'Avril 1622. qui furent regiſtrées le 4. Septembre 1631. il ne prêta ſerment au Parlement que le 24. Juillet 1637. il pretendit néanmoins avoir rang & ſéance du 4. Septembre 1631. jour de l'enregiſtrement de ſes Lettres, avant les ducs de Retz & de S. Simon, qui avoient été reçûs avant ledit jour 24. Juillet 1637.

La ſeconde queſtion a été pour la Pairie de Piney, qui avoit rang du 30 Decembre 1581. & qu'Henry-François de Montmorency, Comte de Bouteville, qui avoit épouſé Madeleine-Bonne-Charlotte-Thereſe de Clermont, ducheſſe de Piney, vouloit conſerver : ce que les autres Pairs empêchoient, ſur quoi intervint un Arrêt du 20. May 1662. qui appointa les parties ſur la preſéance, & ordonna qu'il ſeroit reçû,

& par un *rerentum* qu'il ne prendroit place que de ce jour 20. Mai 1662.

Il y avoit plusieurs autres difficultez pour le rang & l'étenduë des Pairies : ce qui donna lieu à un Edit celebre donné à Marly au mois de Mai 1711. regiſtré le 21. du même mois, qui regle toutes les difficultez. Il ordonna,

1°. Que les Princes du Sang repreſenteront les anciens Pairs de France, au Sacre des Rois, & auront entrée, ſéance & voix déliberative au Parlement, à l'âge de 15. ans, ſans aucune formalité, encore qu'ils ne poſſedent aucunes Pairies.

2°. Que les enfans legitimez de Loüis XIV. & leurs enfans mâles qui poſſederont des Pairies, repreſenteront auſſi les anciens Pairs de France au Sacre des Rois, au défaut des Princes du Sang, & auront entrée & ſéance au Parlement à l'âge de 20. ans, & prêteront le ſerment ordinaire des Pairs, & qu'en cas qu'ils ayent pluſieurs Pairies, ils pourront en donner une à chacun de leurs enfans. *Cette prérogative a été revoquée par Edit du mois d'Août 1718. ainſi qu'il ſera dit ci-aprés.*

3°. Que les Pairs ne ſeront reçus qu'à l'âge de 25. ans, & qu'ils n'auront ſéan-

ce que du jour de la premiere reception & prêtation de ſerment au Parlement de Paris, après l'enregiſtrement des Lettres d'érection.

4°. Que les termes generaux d'*hoirs*, *ſucceſſeurs & ayans cauſes*, qui ſont dans les Lettres d'érection, ne ſeront entendus que des mâles deſcendus de celui en faveur duquel l'érection aura été faite.

5°. Que les clauſes inſerées en faveur des femelles, ne ſeront entenduës que de celle qui deſcendra & ſera de la maiſon, & du nom de celui en faveur duquel les Lettres auront été accordées, & encore à la charge d'obtenir des Lettres qui porteront confirmation du duché, en faveur de celui qui l'aura épouſée, & de ſes deſcendans mâles, & qu'il n'aura rang & ſéance au Parlement que du jour de ſa reception, ſur les dernieres Lettres.

6°. Que ceux qui ont des duchez-Pairies, pourront ſubſtituer à perpetuité le Chef-lieu, avec une certaine partie de leur revenu, juſqu'à quinze mille livres de rente, auquel le titre & dignité deſdits duchez & Pairies, demeurera annexé, ſans pouvoir être ſujet à aucunes dettes ni détractions, de quelque nature

quelles puiſſent être, aprés que l'on aura obſervé les formalitez preſcrites par les Ordonnances pour la publication des Subſtitutions : Sa Majeſté dérogeant pour l'effet de cet article à l'ordonnance d'Orleans & à celle de Moulins, & à toutes autres Ordonnances, Uſages & Coûtumes qui pourroient y être contraires.

7°. Que l'aîné des mâles, deſcendant en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des duchez & Pairies aura été faite, & à ſon refus les autres mâles de degré en degré, pourront les retirer des filles qui en ſeront proprietaires, en leur rembourſant le prix ſur le pied du denier 25. du revenu actuel.

8°. Que ce qui eſt ordonné pour les ducs & Pairs, aura lieu pour les ducs non Pairs.

En conſequence de cet Edit, le duc de S. Simon precede le duc de la Rochefoucault ; & le duc de Piney n'a ſéance que du 22. Mai 1662. jour de la reception d'Henry-François de Montmorency ſon pere : de même le duc de Valentinois n'a rang & ſéance que du 13. Decembre 1716.

Le Roi Loüis XIV. ayant appellé par ſon Edit donné à Marly au mois de Juillet 1714. regiſtré au Parlement le 2.

Août ſuivant, le duc du Maine & le Comte de Toulouſe, ſes fils legitimez, & leurs enfans & deſcendans mâles nez en loyal mariage, à la ſucceſſion de la Couronne, au deffaut des Princes du Sang, & leur ayant accordé le titre, les honneurs, & le rang de Princes du Sang, par la Declaration donnée à Marly le 23. Mai 1715. regiſtrée auſſi au Parlement le 24. du même mois. Loüis-Auguſte de Bourbon, Prince de Dombes, fils du duc du Maine, prit place au Parlement à l'âge de 15. ans, le 2. Avril 1715.

Voilà l'état où étoient les choſes lorſque Loüis XIV. deceda le 1. Septembre 1715. Le 22. Août de l'année ſuivante, Loüis Henry, duc de Bourbon, Prince de Condé, Charles de Bourbon, Comte de Charollois ſon frere; & Loüis-Armand de Bourbon, Prince de Conty, tous trois Princes du Sang, preſenterent une Requête au Roi, par laquelle ils demanderent à S. M. qu'il lui plût revoquer & annuller dans ſon lit de Juſtice, cet Edit & cette Declaration des mois de Juillet 1714. & 23. Mai 1715. outre cela vingt-ſix Pairs de France en preſenterent une autre le 22. Fevrier 1717. tendante à ce qu'il plût à Sa Majeſté en

revoquant & annullant cet Edit, & cette Declaration des mois de Juillet 1714. & 23. Mai 1715. revoquer auſſi & annuller la Declaration du 5. Mai 1694. en tout ſon contenu, & l'Edit du mois de Mai 1711. en ce qu'il attribuë au duc du Maine & au Comte de Toulouſe, & à leurs deſcendans mâles, le droit de repreſenter les anciens Pairs de France au Sacre des Rois, à l'excluſion des autres Pairs de France, & qu'il leur permet de prêter ſerment au Parlement à l'âge de vingt ans.

Le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe, ayant fourni leurs memoires, cette conteſtation fut decidée, quant à ce qui regarde les Princes du Sang & les Princes legitimez, par un Edit du mois de Juillet 1717. qui fut regiſtré au Parlement le 5. & publié à l'Audiance le 8. du même mois. Cet Edit revoqua & annulla celui du mois de Juillet 1714. & la Declaration du 23. Mai 1715. ordonnant que le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe continueroient à recevoir les honneurs dont ils avoient joüi au Parlement, depuis l'Edit du mois de Juillet 1714. & ce en conſideration de leur poſſeſſion, & ſans tirer à conſequence, ſans auſſi qu'ils ſe puſſent dire

& qualifier Prince du Sang, ni que cette qualité leur pût être donnée en aucuns Jugemens & Actes : le Roi ſe reſervant d'expliquer ſes intentions ſur l'entrée & ſéance du Prince de Dombes, & du Comte d'Eu, au Parlement, & ſur les honneurs dont ils y pourroient joüir.

Enfin par un Edit du mois d'Aouſt 1718. enregiſtré au Parlement de Paris (le Roi tenant ſon lit de Juſtice au Palais des Tuilleries, le 26. du même mois & an) toutes ces prerogatives furent revoquées, & ces Princes legitimez reduits à n'avoir rang, tant au Parlement, que près du Roi dans les ceremonies publiques & particulieres, & ailleurs, que du jour de l'érection de leurs Pairies. Cependant par une Declaration du même jour 26. Août 1718. enregiſtrée en même tems, le Roi retablit le Comte de Toulouſe dans tous les honneurs, rangs, ſéances & prerogatives dont il joüiſſoit avant l'Edit de revocation qui venoit d'être enregiſtré pour ſa vie ſeulement, & ſans tirer à conſequence pour l'avenir. Le Roi par une autre Declaration donnée à Verſailles le 26. Avril 1723. enregiſtrée au Parlement le 4. Mai ſuivant, a ordonné que les duc du Maine,

& Comte de Toulouſe, & aprés le decès ou la demiſſion des Pairies du duc du Maine, le Prince de Dombes, & le Comte d'Eu, fils de ce duc, joüiront leur vie durant ſeulement, dans les Cours de Parlement, tant aux Audiences, que Chambres du Conſeil, du droit d'entrée, rang, ſéance & voix deliberative aprés les Princes du Sang, & avant tous les ducs & Pairs, de quelque qualité & dignité qu'ils puiſſent être, & ce en vertu de leurs Pairies, quand même elles ſeroient moins anciennes que celles d'aucuns deſdits ducs & Pairs; Sa Majeſté n'entendant toutefois que lorſqu'ils viendront y prendre ſéance, ils puiſſent traverſer le Parquet, ce que S. M. reſerve aux ſeuls Princes du Sang, ni être precedez de plus d'un Huiſſier, ni que leurs ſuffrages ſoient pris autrement par celui qui y preſidera, qu'en les appellant du nom de leur Pairie, & leur ôtant le bonnet. Afin que tout ce que le Roy ordonnoit par cette declaration demeurat ferme & ſtable, S. M. revoqua tous Edits, Declarations, Lettres Patentes, Brevets, & autres Titres de quelque nature qu'ils fuſſent, donnez par les Rois ſes predeceſſeurs, ou par Elle, en ce qu'ils contenoient de contraire à ces

preſentes, & au Brevet que S. M. fit expedier le jour même en faveur de ſes oncles les ducs du Maine, & Comte de Toulouſe, & de ſes couſins les fils dudit duc du Maine; du contenu duquel S. M. veut qu'ils joüiſſent leur vie durant.

Aprés leſdits Princes legitimez, ſont les ſix anciens Pairs Eccleſiaſtiques; puis tous les autres Pairs, ſuivant la datte de la prêtation de ſerment de celui en faveur de qui la Pairie a été érigée.

Le rang de chaque Duché Pairie ſera trés aiſé à trouver, par la ſuite Chronologique des Erections, qui a été rapportée dans le premier article de ce même Chapitre, page 4. & ſuivantes.

Na. Il eſt bon de remarquer que les Pairs de France, pour marque de leur dignité, porte au deſſus de l'écuſſon de leurs Armoiries, une Couronne ducale, rehauſſée de huit Fleurons, & que leur Ecuſſon eſt poſé ſur un Manteau fourré d'Hermines, chargé & armoyé ſur les replis des émaux & pieces des Armes, comme on verra dans l'Article ſuivant.

ARTICLE III.

Pairs de France, avec leurs Noms, Titres, Genealogies, & Armoiries.

VOici ceux qui poſſedent les Pairies qui ſubſiſtent, ſuivant le rang qu'ils tiennent au Parlement.

Reims, Duché-Pairie.

ARMAND-JULES DE ROHAN-GUEMENE', Archevêque, duc de Reims, premier Pair de France, Abbé du Gard & de Gorze, Chanoine de Straſbourg, prêta ſerment au parlement le 26. Janvier 1723.

Laon, Duché-Pairie.

ETIENNE-JOSEPH DE LA FARE, Evêque & duc de Laon, pair de France, Comte d'Aniſy, a prêté ſerment au parlement le 22. Janvier 1725.

Langres

Langres, Duché-Pairie.

PIERRE DE PARDAILLAN-DE-GONDRIN-D'ANTIN, Evêque & duc de Langres, pair de France, Chanoine de Strasbourg, &c. a pris séance au parlement le 22. Janvier 1725.

Beauvais, Comté-Pairie.

FRANÇOIS-HONORAT-ANTOINE DE BEAUVILLIER, Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, &c. prêta serment au Parlement le 22. Fevrier 1714.

Châlons, Comté-Pairie.

CHARLES DE SAULX-TAVANNES, Evêque & Comte de Châlons, Pair de France, sacré le 9. Novembre 1721. prêta serment au Parlement le 4. Decembre suivant.

Noyon, Comté-Pairie.

CHARLES-FRANÇOIS DE CHASTEAUNEUF DE ROCHEBONNE, Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, &c. prêta serment au Parlement le 17. Janvier 1713.

I. *Uzés*, 31. *Mars* 1572.

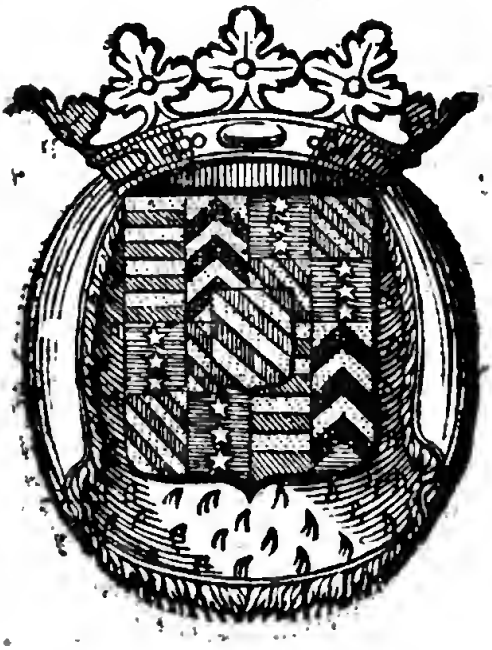

CHARLES EMANUEL DE CRUSSOL-S. SULPICE, duc d'Uzés, premier Pair de France, par la démiſſion volontaire de ſon pere, porte le nom de duc de Cruſſol. Il eſt né le 11. Janvier 1707. & eſt Gouverneur & Lieutenant General pour le Roi, de Xaintonges & d'Angoumois, & Gouverneur particulier des Villes & Châteaux de Saintes & d'Angoulême en ſurvivance de ſon pere. Il n'a pas encore prêté ſerment au Parlement pour ſon Duché-Pairie, & a épouſé par Contrat du 3. Janvier 1725. Emilie de la Rochefoucauld, fille de

François, duc de la Rochefoucauld, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de Madeleine-Charlotte le Tellier-de-Louvois.

Il porte écartelé, au premier & dernier quartier, parti ; au premier du parti burelé d'or & de ſinople, de huit pieces qui eſt *Cruſſol* ; au ſecond d'or, à trois chevrons de ſable qui eſt *Levis* ; au ſecond & troiſiéme quartier, contrecartelé ; au premier & dernier d'azur, à trois étoiles d'or, poſées en pal qui eſt *Gourdon Genoüillac* ; au ſecond & troiſiéme, de gueules à trois bandes d'or qui eſt *Galiot* : à l'écu ſur le tout d'or, à trois bandes de gueules pour *Uzés* : à l'écu ſommé d'une Couronne ducale, & poſé ſur un Manteau ducal.

ANTOINE DE CRUSSOL, premier duc d'Uzés, Pair de France, prêta ſerment au Parlement le dernier Mars 1572. & mourut ſans enfans en l'année 1573. Il eut pour heritier Jacques de Cruſſol, ſon frere, duc d'Uzés, Pair de France, mort au mois de Septembre 1586. qui avoit épouſé Françoiſe de Clermont, dont il eut Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 23. Juillet 1610. & mourut le 19. Juillet

1657. laiſſant de Claude Ebrard, dame de S. Sulpice, ſa premiere femme, François de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 12 Avril 1658. & mourut le 14. Juillet 1680. laiſſant de Marguerite d'Apcher, Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, mort le 1. Juillet 1692. Celui-ci avoit épouſé Marie-Julie de Sainte Maure, morte le 14. Avril 1695. fille de Charles de Sainte Maure, duc de Montauſier, Pair de France, & de Julie-Lucie d'Angennes, dont nâquirent,

1. Loüis de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, tué à la bataille de Nervinde le 29. Juillet 1693. ſans alliance.

Les autres qui reſtent, ſont.

2. Jean-Charles de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, qui ſuit.

3. François de Cruſſol, Comte d'Uzés, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur de l'Iſle d'Oleron, ci-devant Capitaine des Gardes de feuë Madame la ducheſſe de Berry, marié le 17. Decembre 1705. à Charlotte-Madeleine Paſquier de Franclieu des Bergeries, veuve de Nicolas Hamelin, morte le 31. mars 1713. mere de N..., de Cruſſol, dit le Marquis de Montau-

ſier, Meſtre de Camp du Regiment de Bourbon, Cavalerie, né le 28 Octobre 1706. de N... de Cruſſol, Comte de Sales, Capitaine dans le Regiment de ſon frere, Charle-Hyacinte de Cruſſol-de-Piſani, Chevalier de Malthe.

4. Julie-Françoiſe de Cruſſol, mariée le 21. Août 1686. à Loüis Antoine de Pardaillan, duc d'Antin, Pair de France.

Jean-Charles de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, Prince de Soyon, Comte de Cruſſol, Baron de Florenſac, Vias, Aimargues, Bellegarde, Remoulins, Sernhac, S. Geniez, & Puycornet, Seigneur d'Acier & de Capdenat, Seigneur-Châtelain de Pont-Sainte-Maixance, Brenoüilles, & le Meſnil-lès-Pont, Seigneur incommutable du Domaine que le Roi avoit dans la Ville d'Uzés, haute & baſſe Viguerie d'Uzés, S. Jean-de-Marjevols, & pays d'Uzege, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majeſté, des Provinces de Xaintonges & Angoumois, & Gouverneur particulier des Villes & Châteaux de Xaintes & d'Angoulême, prêta ſerment au Parlement en qualité de duc & Pair le 14. may 1706. il a été marié 1°. par Contrat du 17. Janvier 1696. à Anne Hy-

polite Grimaldi, morte le 23. Juillet 1700 elle étoit fille de Loüis Grimaldi, Prince de Monaco, duc de Valentinois, Pair de France, & de Catherine-Henriette de Gramont. 2°. Le 13. mars 1706. à Anne-Marie-Marguerite de Bullion, fille de Charles-Denis de Bullion, marquis de Fervaques, de Bonnelles & de Galardon, Prevôt de Paris, Gouverneur du Maine, Perche, & Comté de Laval, & de Marie-Anne Roüillé. Il eut du premier lit deux filles qui ſont mortes, & du ſecond lit il a Charles-Emmanuel, duc de Cruſſol, Pair de France, rapporté ci deſſus, Loüis-Emmanuel de Cruſſol, dit le marquis de Florenſac, né à Uzés le 14. mars 1711. & Anne-Julie-Françoiſe de Cruſſol, Damoiſelle d'Uzés, née le 11. Decembre 1713.

II. *Elbeuf*, 29. *Mars* 1582.

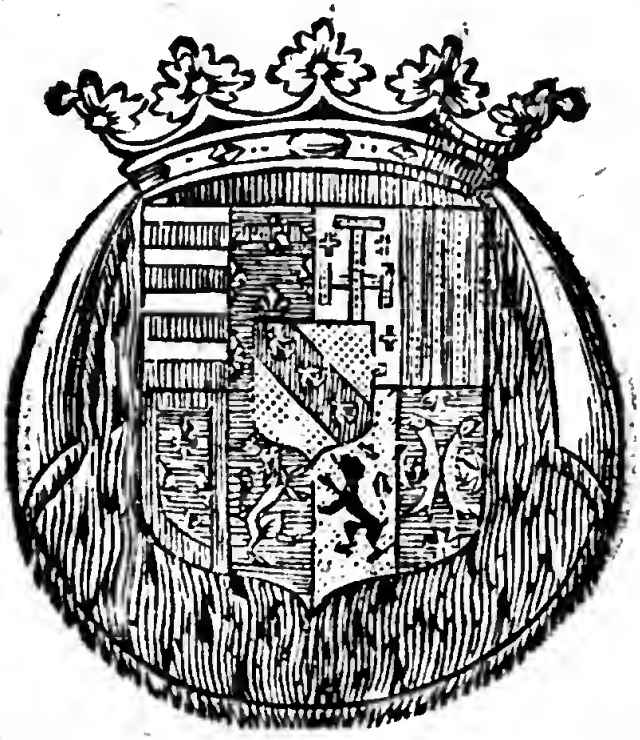

HENRY DE LORRAINE, duc d'Elbeuf, Pair de France, &c. n'a point prêté ſerment au Parlement.

On a vû ſes titres, qualitez, alliances, & blaſon de ſes Armes, parmi les Princes Etrangers au Tome II. Chapitre XIV.

III. *Montbazon*, 13. *Mars* 1595.

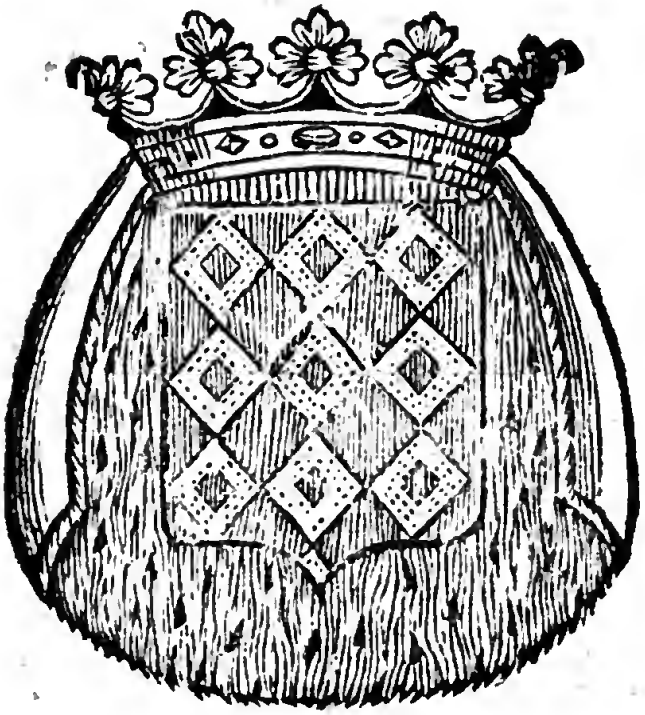

CHARLES DE ROHAN, duc de Montbazon, Pair de France, prêta ſerment au Parlement le 30. Juin 1692.

Ses titres, alliances, famille & blaſon, ont été raportez parmi les Princes Etrangers, au Tome II. Chapitre XIV.

IV. *Thoüars, 7. Decembre 1599.*

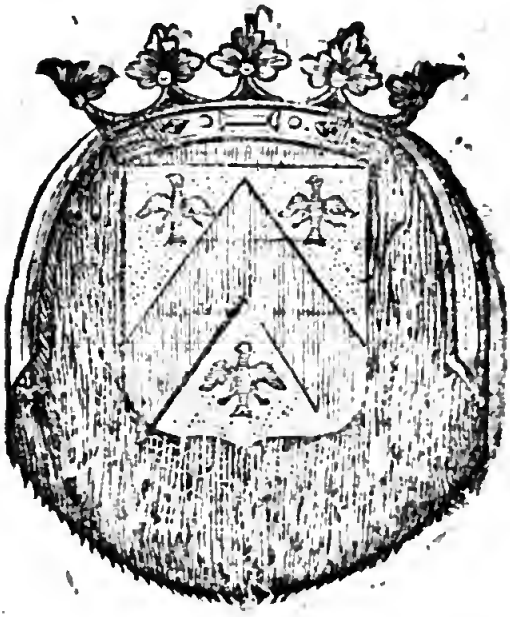

CHARLES-ARMAND RENE' DE LA TREMOILLE, duc de Thoüars, pair de France, &c. eſt né le 16. Janvier 1708.

Voyez ſes titres, ſa famille, & ſes armoiries, au Tome II. Chapitre XIV. aux Princes Etrangers.

V. Sully, 9. Mars 1606.

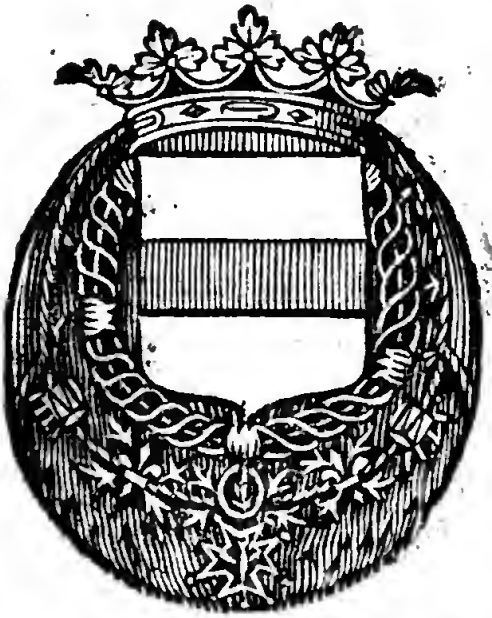

MAXIMILIEN-HENRY DE BÉTHUNE, duc de Sully, Pair de France, Prince d'Enrichemont & de Boisbelles, Marquis de Conty, Comte de Gien, Seigneur Châtelain, Vicomte de Breteüil & de Meaux, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant de Roi au Vexin François, Gouverneur des Villes & Châteaux de Mantes, & de Gien sur Loire, prêta ſerment au Parlement le 14. Février 1713.

Il a épouſé Marie-Jeanne Guyon, veuve de Loüis-Nicolas Fouquet, Comte de

Vaux, Vicomte de Melun, & fille de Jacques Guyon, Seigneur de Champoulet, & de Jeanne-Marie Bouviers de la Motte.

M. le duc de Sully, porte pour armoiries d'argent, à une face de gueules.

MAXIMILIEN DE BETHUNE, premier duc de Sully, Pair & maréchal de France, Grand Maître de l'Artillerie, prêta serment au Parlement le 9. mars 1606. & mourut le 21. Decembre 1641. Il eut d'Anne de Courtenay, sa premiere femme, Maximilien de Bethune, marquis de Rosny, Grand Maître de l'Artillerie de France, decedé le 1. Septembre 1634. laissant de Françoise de Blanchefort de Crequi, morte le 23. Janvier 1656. Maximilien-François de Bethune, duc de Sully, Pair de France, qui prêta serment au Parlement le 13. mars 1642. & mourut le 11. Juin 1661. Il avoit été marié le 3. Février 1639. à Charlotte Seguier, dont il eut Maximilien Pierre-François de Bethune, duc de Sully, Pair de France, qui prêta serment au Parlement le 26. Février 1665. & mourut au mois de Juin 1694. Celui ci avoit été marié le 1. Octobre 1658. à Marie-Antoinette Servien, decedée le 26 Janvier 1702. de laquelle il a eu,

1. Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Bethune, duc de Sully, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 16 Janvier 1698. & eſt mort ſans enfans le 24. Decembre 1612.

Ceux qui reſtent, ſont,

2. Maximilien-Henry de Bethune, duc de Sully, Pair de France, duquel il vient d'être parlé.

3. Loüiſe-Eliſabeth de Bethune, Religieuſe au Convent de la Viſitation de Sainte Marie, à Saint Denis.

VI. *Châteauroux*, 3. *Août* 1616.

M. le duc de Bourbon, Prince du Sang, dont les titres, alliances, famille, & blaſon, ont été rapportez parmi les Princes du Sang, Tome II. Chapitre XII. prit place au parlement en qualité de Prince du Sang, le 19. mars 1709.

VII. *Luynes*, 14. *Novembre* 1619.

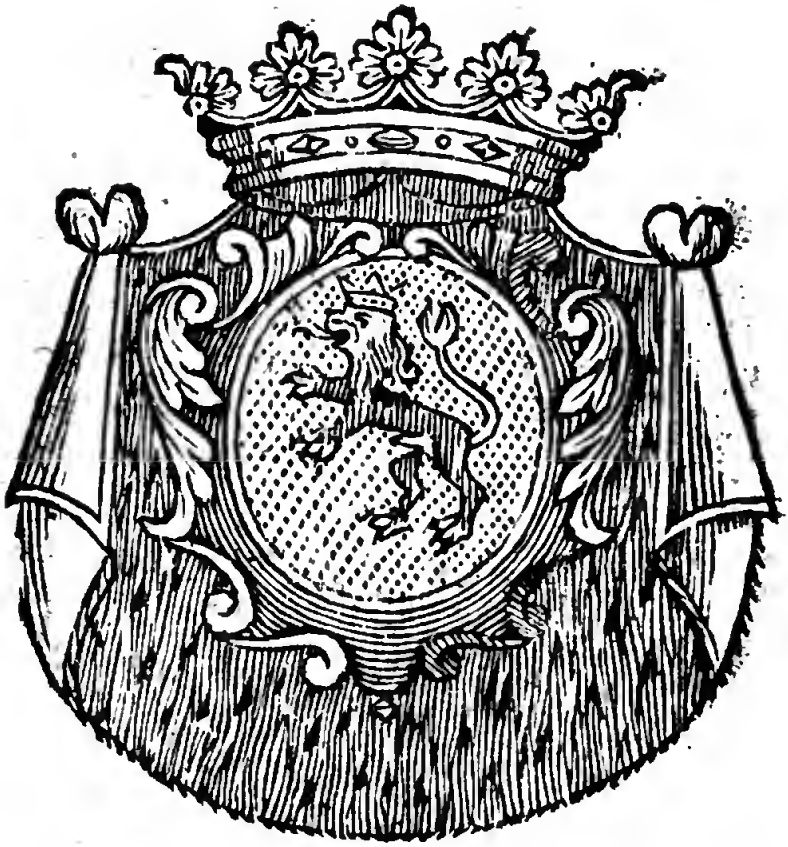

CHARLES-PHILIPPE D'ALBERT, Duc de Luynes, & de Chevreuſe, Pair de France, Comte de Montfort & de Tours, Baron de la Rochecourbon, Samblançey, S. Michel, &c. a prêté ſerment au Parlement le 26. Janvier 1723. Il eſt né le 30. Juillet 1695. & fut mariée à l'âge de 14. ans 7. mois, le 24. Février 1710. à Loüiſe-Leotine-Jacqueline de

Bourbon, âgée de 13. ans 4. mois, fille de Loüis-Henry legitimé de Bourbon-Soiſſons, Comte de Noyers: Baron de Luſarches, & d'Angelique Cunegonde de Montmorency, elle mourut à Paris en ſa 24. année, le 11. Janvier 1721. Il ne lui reſte de ce mariage, que Marie-Charles-Loüis d'Albert, duc de Montfort, né le 24. Avril 1717.

M. le duc de Luynes porte d'or, au lyon de gueules, armé, lampaſſé & couronné de même, l'écu ſommé d'une couronne ducale, & poſé ſur un manteau de Duc & Pair.

CHARLES D'ALBERT, premier duc de Luynes, Pair & Connétable de France, prêta ſerment au Parlement le 14. Novembre 1619. & mourut le 15. Novembre 1621. Il avoit épouſé Marie de Rohan, dont il eut entr'autres enfans,

Loüis-Charles d'Albert, duc de Luynes, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 14 Novembre 1636. & mourut le 20. Octobre 1690. laiſſant de Marie Seguier ſa premiere femme, Charles Honoré d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuſe, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 31. Decembre 1688. Il mourut le 5.

Novembre 1712. Il avoit été marié le 3. Février 1667. à Jeanne-Marie Colbert, de laquelle il eut plusieurs enfans, desquels je ne rapporte que le second, Honoré-Charles d'Albert, duc de Montfort, qui a laissé posterité, mentionné ci-aprés; & ceux qui vivent, sçavoir, Loüis Auguste d'Albert, dit d'*Ailly*, duc de Chaulnes, Pair de France, rapporté à son rang. Marie Therese d'Albert, née le 11. Janvier 1673. mariée, 1°. le 2. Avril 1693. à Michel Aldebert, Comte de Morstein & de Châteauvilain, Colonel du Regiment de Haynaut, tué au siege de Namur le 18. Juillet 1695. 2°. le 6. Aoust 1698. à Ismidon René, Comte de Sassenage, & Marie Françoise d'Albert, née le 15. Avril 1678. mariée le 26. Janvier 1698. à Charles Eugene, duc de Levis, Pair de France, Comte de Charlus, Lieutenant General des Armées du Roi.

Honoré Charles d'Albert, duc de Montfort, né le 6. Decembre 1669. mort de blessures reçûës prés de Landau le 13. Septembre 1704. avoit été marié le 18. Février 1694. à Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, morte le 18. Juin 1718. fille unique de Philippe de

Courcillon, Marquis de Dangeau, & de Françoiſe Morin ſa premiere femme, dont il a eu, 1. Charles Philippe d'Albert, duc de Luynes, Pair de France, mentionné ci deſſus. 2. Paul d'Albert, Comte de Montfort, ci-devant Meſtre de Camp d'Infanterie, né le 5. Janvier 1703. a embraſſé l'Etat Eccleſiaſtique. 3. Charlotte Melanie d'Albert, née le 10. Septembre 1696. & 4. Marguerite Euſtochie d'Albert, née le 2. Octobre 1694. toutes deux Religieuſes.

LOUIS CHARLES D'ALBERT, Duc de Luynes, laiſſa encore pluſieurs enfans de ſa ſeconde femme Anne de Rohan-Montbazon; ceux qui reſtent, ſont; Loüis Joſeph, Comte d'Albert, né le 1. Avril 1672. ci-devant Colonel des Dragons Dauphins, qui s'eſt établi à la Cour de l'Electeur de Baviere, où il eſt qualifié le Comte d'Albert, de Wertingen Hochenreichen, Miniſtre, Conſeiller d'Etat intime, Chambellan & Grand Ecuyer de Son Alteſſe Electorale, Lieutenant General de ſes Armées, ſon Miniſtre à la Cour de France; il a épouſé le 17. mars 1715. Madeleine Marie Honorine de Berghes-Montigny, Chanoineſſe de Mons, fille de Philippe François, Prince de Berghes, Seigneur de

Montigny, Gouverneur de Bruxelles, & de Jacqueline de Lalain.

2. Charles Hercules d'Albert, dit le Chevalier de Luynes, né le 8. Mars 1674. Chef d'Eſcadre, & Capitane des Gardes du Pavillon Amiral, ch l. 3. Catherine-Angelique d'Albert, née le 9. Novembre 1668. veuve le 23. Mai 1706. de Charles-Gouffier, Marquis d'Heilly, Guidon des Gendarmes de la garde du Roi, qu'elle avoit épouſé le 23 Janvier 1694. 4. Jeanne-Baptiſte d'Albert, née le 18. Janvier 1670. veuve en 1704. de Joſeph-Ignace-Auguſte Mainfroy Jerôme de Scaglia, Comte de Verü : & 5. Jeanne-Thereſe-Pelagie d'Albert, née le 8. Octobre 1675. mariée le 16. mars 1698. à Louis de Guilhem de Caſtelnau de Clermont Lodeve, marquis de Seiſſac, dont elle eſt veuve depuis le 25. Avril 1705.

VIII. *Brissac*, 8. *Juillet* 1620.

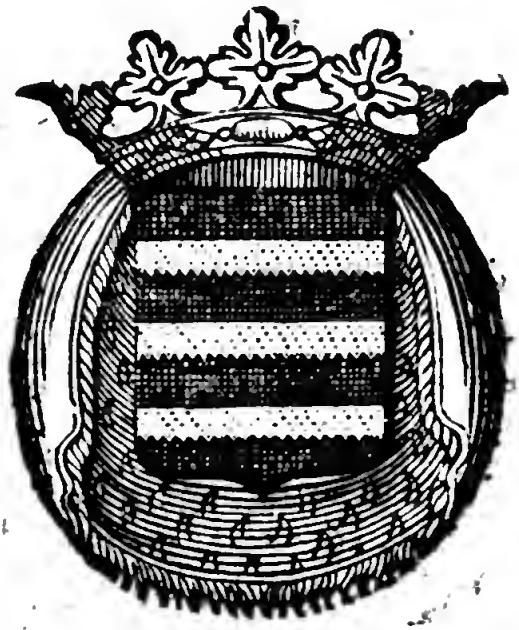

CHARLES TIMOLEON-LOUIS DE COSSE', duc de Brissac, Pair & Grand Pannetier de France, & Baron de Monstreuil-Bellay, Mestre de Camp de Cavalerie, né le 1. février 1693. Il a pris séance au Parlement le 6. Février 1721. & a épousé le 22. Octobre 1720. Catherine Pecoil, fille unique & heritiere de feu Claude Pecoil, Seigneur de la Ville-Dieu, & Maître des Requêtes, & de N.... le Gendre, dont Françoise-Judith de Cossé, née le 24. Juin 1726.

M. le Duc de Briſſac porte pour Armoiries, de ſable à trois faces d'or denchées par le bas. Quelques Auteurs appellent ces trois faces ſeulement *feüilles de ſcie*, poſées en faces.

CHARLES DE COSSE', premier Duc de Briſſac, Pair & Maréchal de France, prêta ſerment au Parlement le 8. Juillet 1620. & mourut en l'année 1621. laiſſant de Judith d'Acigné ſa premiere femme, François de Coſſé, Duc de Briſſac, Pair & grand Pannetier de France, qui prêta ſerment au Parlement le 14. Juillet 1645. & mourut le 3. Decembre 1651. laiſſant de Guyonne de Ruellan, morte au mois de Janvier 1672 entr'autres enfans, Louis de Coſſé, duc de Briſſac, qui ſuit, & Timoleon de Coſſé, Comte de Châteaugiron, tige du duc de Briſſac d'à preſent.

Louis de Coſſé, duc de Briſſac, Pair de France, mort le 26 février 1661. avoit épouſé Marguerite de Gondy, dont il eut Henry-Albert de Coſſé, duc de Briſſac, Pair de France, mort le 29. Décembre 1698. ſans enfans, quoiqu'il eut été marié deux fois. Sa veuve Elizabeth de Vertamon, mourut le 13. Février 1721.

Timoleon de Coſſé, Comte de Châ-

teaugiron, grand Pannetier de France, ſecond fils de François de Coſſé, Duc de Briſſac, Pair de France, épouſa Elizabeth Charron, & mourut le 15. Janvier 1675. Il laiſſa Artus-Timoleon-Louis de Coſſé, duc de Briſſac, Pair & grand Pannetier de France, qui prêta ſerment au Parlement le 6. May 1700. & mourut le 1. Juillet 1709. laiſſant de Marie-Louiſe Bechameil, 1. Charles-Timoleon Louis de Coſſé, duc de Briſſac, mentionné ci-deſſus. 2. Emmanuel Henry de Coſſé, Abbé de Fontfroide, & 3. Jean-Paul de Coſſé, Chevalier de Malte, nez jumeaux le 12. Octobre 1698. & 4. René-Hugues, dit *le Comte de Coſſé.*

IX. *Richelieu, 5. Septembre 1631.*

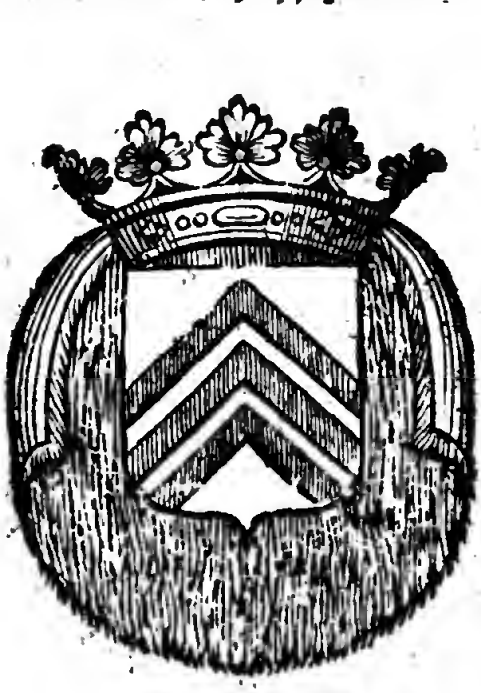

LOUIS-FRANÇOIS-ARMAND DE WIGNEROT-du Pleſſis, Duc de Richelieu & de Fronſac, Pair de France, marquis de Pont-Courlay, Comte de Coſnac, Prince de mortagne, Baron de Barbezieux, de Coze, de Saugeon & d'Albret, Gouverneur de Coignac, Ambaſſadeur Extraordinaire à Vienne, où il a fait ſon Entrée le 7. Novembre 1725. l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, reçû le 12. Decembre 1720. eſt né le 13. mars 1696. a pris ſéance au Parlement comme Pair de Fran-

ce, le 6. mars 1721. Il a été marié le 12. Février 1711. à Anne-Catherine de Noailles, morte ſans enfans le 7. Novembre 1716. Elle étoit fille de Jean-François, marquis de Noailles, maréchal de Camp, & de Marguerite-Thereſe Rouillé de Meſlay, remariée au pere du duc de Richelieu.

Il eſt fils d'Armand-Jean de Wignerot-du-Pleſſis, duc de Richelieu, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 14. Janvier 1657. & d'Anne-Marguerite d'Aſcigné, ſa ſeconde femme, morte le 19. Août 1698. Il avoit été ſubſtitué à ce duché par Armand-Jean du Pleſſis, Cardinal, & premier duc de Richelieu, Pair de France, ſon grand oncle, qui prêta ſerment au Parlement le 5. Septembre 1631. Il mourut le 10. mai 1715. Il avoit épouſé en troiſiéme nôces le 20. mars 1702. Marguerite Thereſe Rouillé de Meſlay, veuve de Jean-François, marquis de Noailles, maréchal de Camp, dont il n'a point eu d'enfans.

Les ſœurs du duc de Richelieu, nées de la même mere, ſont, Catherine-Armande de Wignerot du Pleſſis Richelieu, née le 22. Juin 1685. mariée par Contrat du 23. Avril 1714. à François

Bernardin du Châtelet, Comte de Clesmont, Brigadier d'Armée, Mestre de Camp de Cavalerie, Gouverneur de Vincennes.

Elizabeth-Marguerite-Armande, née le 12. Août 1686. Prieure perpetuelle des Religieuses Benedictines, dite de la Présentation à Paris.

Marie-Gabrielle-Elizabeth, née le 27. Juin 1689. Religieuse au Port-Roïal à Paris, puis nommée Coadjutrice de l'Abbaye de S. Perrine de la Villette; enfin Abbesse du Trésor.

M. le duc de Richelieu porte pour Armoiries, d'argent à trois chevrons de gueules.

Louis Armand de Wignérot, dit *le Marquis de Richelieu*, Comte d'Angenois, Baron de Quebriac, heritier du duché d'Aiguillon, ci-devant Gouverneur de la Fere, cousin germain du duc de Richelieu, né le 9. Octobre 1654. est substitué au Duché & Pairie de Richelieu. Il a épousé Marie-Charlotte de la Porte-Mazarini, fille d'Armand-Charles de la Porte-Mazarini, duc de Mazarin & de la Meilleraye, Pair de France, & d'Hortence-Mancini, dont il a Armand Louis de Wignerot, Comte d'Agenois, né au mois d'Octobre 1683.

Mestre

meſtre de Camp : Lieutenant du Regiment de Toulouſe Cavalerie, Gouverneur de la Fere, marié par contrat du 12. Août 1718. à Anne-Charlotte de Cruſſol, fille de Louis de Cruſſol, marquis de Florenſac, maréchal de Camp, & de Marie-Louiſe-Thereſe de S. Nectaire-Châteauneuf, dont Armand-Jean de Wignerot, Prince de Portien, né le 9 Juin 1719. mort un mois après. Armande-Charlotte, née le 5. Juin 1725.

X. *Anguyen, ci-devant Montmorency. 9 Mars 1633.*

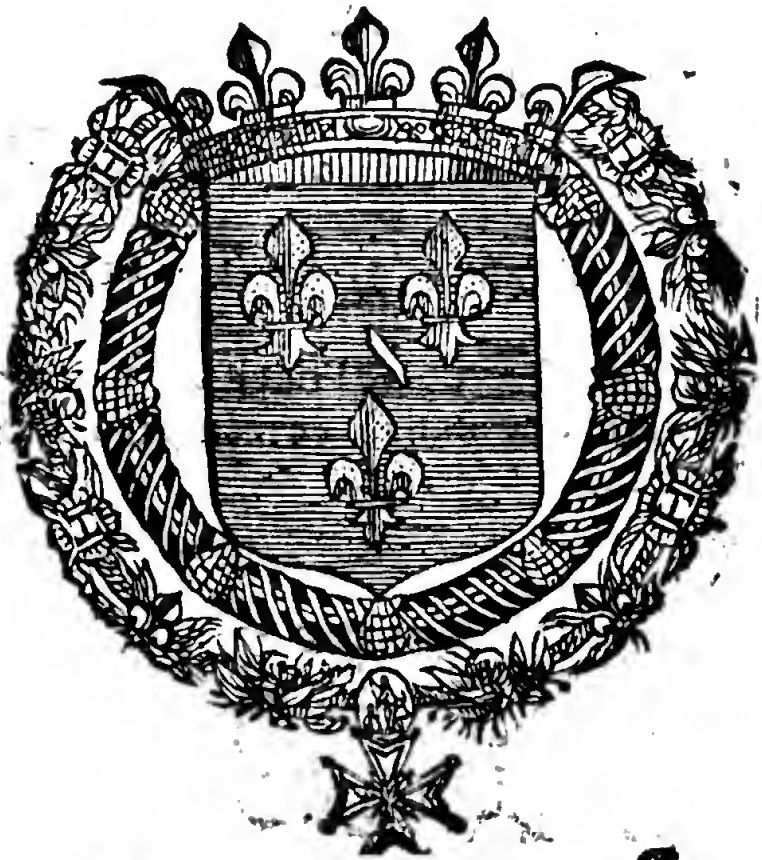

Le nom de Montmorency a été changé en celui d'Anguyen, Duché Pairie, par Lettres Patentes, du consentement donné alors par le Prince de Condé, pour faire porter le nom de duché de Montmorency au duché de Beaufort. CesLettres du mois deSeptembre 1689, furent regiſtrées au Parlement de Paris le 2. Janvier 1690.

LOUIS-HENRI DE BOURBON, Duc de Bourbon, de Châteauroux, & d'Anguyen, Prince du Sang, rapporté avec ſa Genéalogie & ſes Armes, au Tome II. Chapitre XII. parmi les Princes du Sang.

IX. *Fronſac*, 5. *Juillet* 1364.

M. le Duc de RICHELIEU, rapporté ci devant dans ce même troiſiéme Volume, page 142.

XII. *S. Simon, 1. Février 1635.*

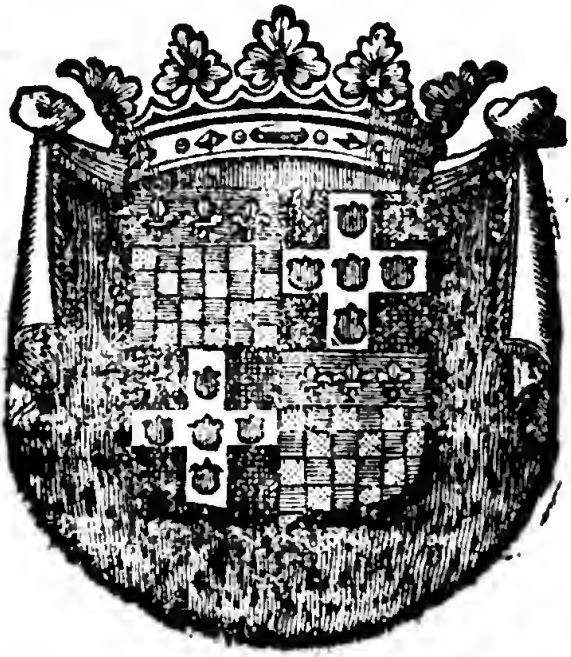

JACQUES-FRANÇOIS, Duc de S. Simon, dit le *Duc de Ruffec*, Pair de France, Chevalier de la Toiſon d'Or, meſtre de Camp de cavalerie, né le 22. Juillet 1698. eſt devenu Pair de France par la demiſſion volontaire de ſon pere en 1722.

Il porte pour Armoiries, écartelé: au premier & dernier, échiqueté d'or & d'azur, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, qui eſt *Vermandois*; au ſecond & troiſiéme de ſable, à la croix

d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules, qui eſt *Rouvroy*.

CLAUDE, duc de S. Simon, Pair & grand Louvetier de France, Chevalier des Ordres du Roy, prêta ſerment au Parlement le 1. février 1635. mourut le 3. mai 1693. & laiſſa de Charlotte de l'Aubeſpine, ſa ſeconde femme, morte le 7. Octobre 1725. dans ſa 85. année, Loüis, duc de S. Simon, Pair de France, Grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe, Vidame de Chartres, Seigneur Châtelain de la Ferté Arnaut, de Beauſſart, de Ultrezais, du Marais de S. Simon, de la Comtau de Blaye, & du fief de S. Loüis, en la Ville de la Rochelle, Gouverneur des Villes & Citadelle de Blaye, Grand Bailly & Gouverneur de Senlis, Capitaine des Ville & Château de Pont Saint Maixance, & du Meſnil lés Ponts, Capitaine & Concierge du Château de Fécamp, ci-devant Conſeiller au Conſeil de Regence, ci-devant auſſi Ambaſſadeur Extraordinaire auprés du Roi Catholique en 1721. pour faire au nom du Roi la demande de l'Infante d'Eſpagne, & ſigner au nom de Sa Majeſté, les conventions matrimoniales. Il eſt né le 16. Janvier 1675. & prêta ſerment au Parle-

ment en qualité de Pair de France le 3. février 1702. & s'eſt démis de ſon Duché Pairie en faveur de ſon fils aîné, en 1722. Il épouſa le 8. Avril 1695. Geneviève Françoiſe de Durfort, Dame d'Honneur de feuë Madame la Ducheſſe de Berry, fille de Guy Aldonce de Durfort, duc de Quintin, maréchal de France, & de Genevieve de Fremont dont il a, 1. Jacques Louis, duc de Ruffec, Pair de France. 2. Armand Jean de Rouvroy, marquis de Ruffce, Grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid le 1. février 1722. meſtre de Camp de cavalerie, né le 12. Avril 1699. & 3. Charlotte de S. Simon, née le 8. Septembre 1696. accordée par contrat du 2. mai 1722. & mariée le 16. Juin ſuivant, à Charles Louis Antoine Galeas d'Alſace Henin de Boſſut, Prince de Chimay & du Saint Empire, premier Pair des Comtez de Haynaut & de Namur, Chevalier de la Toiſon d'Or, Grand d'Eſpagne, Lieutenant General des Armées du Roi, dont elle eſt la ſeconde femme.

XIII. *La Rochefoucault*, 24. *Juillet* 1637.

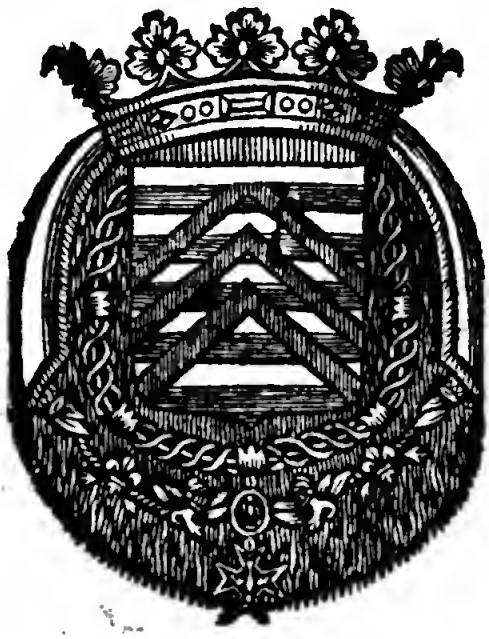

FRANÇOIS, DUC DE LA ROCHEFOUCAULT, & de la Rocheguyon, Pair de France, Prince de Marſillac, Comte Mureſtal, maréchal de camp des Armées du Roi, Baron des Baronnies de Caheuſac, Verteuil, Montignac, Charente, Thouriers, & autres lieux, Chevalier des Ordres du Roi, Grand maître de la Garderobe de Sa Majeſté, ci devant Grand Veneur de France, prêta ſerment au Parlement le 2. Septembre 1715. Il eſt né vers l'an 1666. & a été marié le 23. Novembre 1679. à Madelaine Charlotte le Tellier, fille de François Mi-

chel le Tellier, marquis de Louvois, miniſtre & ſecretaire d'Etat, & d'Anne de Souvré, de laquelle il ne lui reſte de dix enfans, dont huit mâles, qu'Alexandre, duc de Rocheguyon, qui ſuit. Guy de la Rochefoucauld, commandeur de Pezenas, né le 8. Septembre 1698. Madeleine Françoiſe de la Rochefoucauld, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie de S. Denis, née le 11. Septembre 1689. & Emelie de la Rochefoucauld, mariée le 4. Janvier 1725. à Charles Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, dit le duc de Cruſſol.

Alexandre de la Rochefoucauld, duc de la Rocheguyon, grand maſtre de la garderobe du Roy en ſurvivance, meſtre de Camp, & Brigadier de Cavalerie eſt né le 29. Septembre 1690. Son pere obtint en ſa faveur des lettres patentes données à Marly, en fevrier 1713. regiſtrées le 4. mars ſuivant, qui le diſpenſerent de la rigueur de l'Edit de 1711. & lui permirent de lui donner le duché de la Rocheguyon. Il a épouſé le 30. Juillet 1715. Eliſabeth Marie Loüiſe Nicole de Bermond de Caylar de Toiras d'Amboiſe, comteſſe d'Aubijoux, née le 20. decembre 1691.

fille unique & heritiere de Jacques-François de Bermond du Caylar Saint Bonnet, marquis de Toiras, Brigadier des armées du Roy, tué au combat de Leuze le 18. septembre 1691. & de Françoise Loüise de Berard, dame de Bernis, &c. Il en a eu deux fils, morts en bas âge.

M. le duc de la Rochefoucauld porte pour armoiries, burelé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois chevrons de gueules brochans sur le tout : celui du chef écimé par en haut.

FRANÇOIS, premier duc de la Rochefoucauld, Pair de France, prêta ferment au Parlement le 24. Juillet 1637. & mourut le 8. février 1650. Il avoit épousé Gabrielle du Plessis Liencourt, dont il eut

François, duc de la Rochefoucauld, pair de France, mort le 17. mars 1680. avoit épousé Andrée de Vivonne, dont il eut entr'autres enfans,

François, duc de la Rochefoucauld, pair & grand veneur de France, né le 15. juillet 1634. mort le 12. janvier 1714. celui-ci avoit été marié le 13. novembre 1659. à Jeanne Charlotte du Plessis Liencourt, morte le 1. Août 1674. dont il eut François, duc de la Roche-

foucauld, dont il vient d'être parlé; & Henri Roger de la Rochefoucauld, marquis de Liencourt, Lieutenant general des armées du Roy, né le 14 janvier 1665.

XIV. *La Force*, 3. *Août* 1637.

ARMAND-NOMPAR DE CAUMONT, duc de la Force, pair de France, Comte de Mucidan, Baron de Caſtelnau, de Caumont, Thonneins, Beüillet, Taillebourg, Boëſſe, Cagnac, Roquepine, Maduran, & la Boulaye, né le 7. may 1679. marié le 17. juillet 1713. à Anne Eliſabeth Gruel reçûë aux demoiſelles de S. Cyr en 1687. veuve de Jean François Michel de la

Broſſe qu'elle avoit épouſé le 6. decembre 1704. & fille de Jacques Gruel de Boiſmont, & de Marie de Brillard du Perron, dont 1. Jacques de Caumont, marquis de la Force, né le 18. avril 1714. 2. Armand de Caumont, marquis de Caumont. 3. Antonin de Caumont, marquis de Caſtelnau, nez gemeaux le 10. juin 1721. 4. Olimpe de Caumont, née le 21. août 1718. Il eſt devenu duc de la Force par la mort, ſans enfans de ſon frere aîné Henry-Jacques Nompar de Caumont, mort le 20. juillet 1726.

M. le duc de la Force porte d'azur à trois Leopard d'or, poſez l'un ſur l'autre, armez & couronnez de gueules.

JACQUES NOMPAR DE CAUMONT, premier duc de la Force, pair & maréchal de France, prêta ſerment au Parlement le 3. Août 1637. & mourut le 10. may 1652. Il eut de Charlotte de Gontaut Biron, ſa premiere femme, Armand Nompar de Caumont, duc de la Force, pair & maréchal de France, mort le 16. decembre 1675. & Henri Nompar de Caumont, duc de la Force, pair de France, maréchal des Camps & armées du Roy, mort au mois de janvier 1678. qui avoit eu de Marie d'Eſcodeca, dame de Boeſſe, Jacques

de Caumont, marquis de Boeſſe, mort en l'année 1634. mari de Loüiſe de S. Georges Verac, dont il avoit laiſſé Henry Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 10. février 1678. & mourut le 19. avril 1699. Il avoit été marié deux fois: la premiere, en 1661. à Marie de Saint Simon, fille d'Antoine de Saint Simon, marquis de Courtomer: la ſeconde, le 12. mars 1673. à Suſanne de Beringhen, fille de Beringhen, fille de Jean Beringhen, Seigneur de Flehedel. Il reſte du premier lit, Loüiſe de Caumont veuve le 1. Juillet 1690. de Loüis Scipion Grimoard de Beauvoir, Comte du Roure, qu'elle avoit épouſé au mois de février 1688. & du ſecond lit il a eu, 1°. Henri Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 5. Août 1700. & mourut le 20. Juillet 1726. ſans enfans d'Anne Marie Beuzelin de Boſmelet, fille unique & heritiere de Jean Beuzelin, Seigneur de Boſmelet, Preſident amortier au Parlement de Roüen, & de Renée de Bouthilier de Chavigny, qu'il avoit epouſée le 19. Juin 1698. 2. Armand

Nompar de Caumont duc de la Force, pair de France, rapporté cy-deſſus. 3. Charlotte de Caumont, Abbeſſe d'Iſſy. 4. Suſanne de Caumont, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie à Saint Denis. & 5. Jeanne de Caumont, Religieuſe à Saint Sauveur d'Evreux, en may 1712.

XV. *Rohan* 15. *Juillet* 1652.

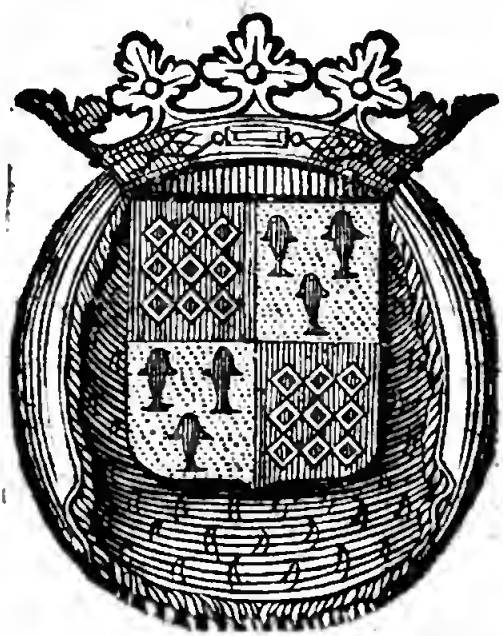

LOUIS DE ROHAN-CHABOT, duc de Rohan, Pair de France, Prince de Leon, Comte de Porhoët & de Moret, marquis de Blain, de Montlieu & de Sainte Aulaye, né en 1652. prêta ſerment au Parlement le 12. may 1689.

Il eſt fils d'Henry de Rohan Chabot, duc de Rohan, Pair de France, qui

ayant prêté ſerment au Parlement le 15. Juillet 1652. mourut le 27. Fevrier 1655. & de Marguerite de Rohan, morte le 9. Avril 1684. Il a épouſé le 28. Juillet 1678. Marie-Eliſabeth du Bec, fille de François René du Bec, marquis de Vardes, mort le 3. Septembre 1688. & de Catherine Nicolaï, dont il reſte, 1. Loüis-Bretagne-Alain de Rohan Chabot, Prince de Leon, qui ſuit. 2. Guy Auguſte de Rohan Chabot, dit *le Chevalier de Rohan*, maréchal de Camp, né le 18. Août 1683. 3. Charles Annibal de Rohan Chabot, Comte de Jarnac, né le 14. Juin 1687. Colonel reformé d'Infanterie, marié le 19. Juin 1715. à ſa couſine Anne Marie Louiſe Chabot, veuve de Paul Auguſte Gaſton de la Rochefoucauld Montendre, & fille de Guy Chabot, comte de Jarnac, & de Marie Claire de Crequi 4. Anne Henriette Charlotte de Rohan Chabot, née le 18. Janvier 1682. mariée par Contrat du 18. Juin 1710. à Alphonſe Dominique François, Prince de Berghes, Grand d'Eſpagne, Chevalier de la Toiſon d'Or, mort le 4. Avril 1720. Françoiſe Gabrielle de Rohan Chabot, née le 5. Octobre 1685. Religieuſe de l'Abbaye de No-

tre-Dame de Soiſſons. 6. Julie Victoire de Rohan Chabot, née le 3. decembre 1688. Religieuſe en la même Abbaïe. 7. Conſtance Eleonore de Rohan Chabot, née le 14. fevrier 1691. 8. Marie Armande de Rohan Chabot, née le 4. octobre 1692. & 9. Marie Louiſe de Rohan Chabot, née le 24. octobre 1697.

M. le duc de Rohan Chabot, porte écartelé, au premier & dernier, de gueules, à neuf macles d'or, accoſtées & aboutées, rangées en trois faces chacune de trois macles, qui eſt *Rohan*: au ſecond & troiſiéme d'or, aux trois chabots de gueules, qui eſt *Chabot*.

Loüis Bretagne Alain de Rohan Chabot, Prince de Leon, eſt né le 26. ſeptembre 1679. Son pere & ſa mere lui ont fait donation par Contrat du 21. Juin 1708. du Duché Pairie de Rohan, de la Principauté de Leon, du Comté de Porhoët, & du marquiſat de Blain, à condition que les ſubſtitutions graduelles à l'infini, contenuës audit contrat, auront lieu: ce qui fut confirmé par lettres patentes du Roi, données à Fontainebleau au même mois & an, regiſtrées au Parlement de Paris le 13. Juillet ſuivant. Il a épouſé le 29. mars

1708. Françoiſe de Roquelaure, fille de Gaſton Jean Baptiſte Antoine, duc de Roquelaure, pair & maréchal de France, & de Marie Loüiſe de Laval Montmorency, dont il a eu, 1°. Loüis-Marie de Rohan Chabot. 2. Loüis François, 3. Loüiſe Armande Julie, née le 30. mars 1712. & 4. Marie Armande, née le 4. août 1713.

XVI.

Albret, & Château-Thierry, 20. Fevrier 1652.

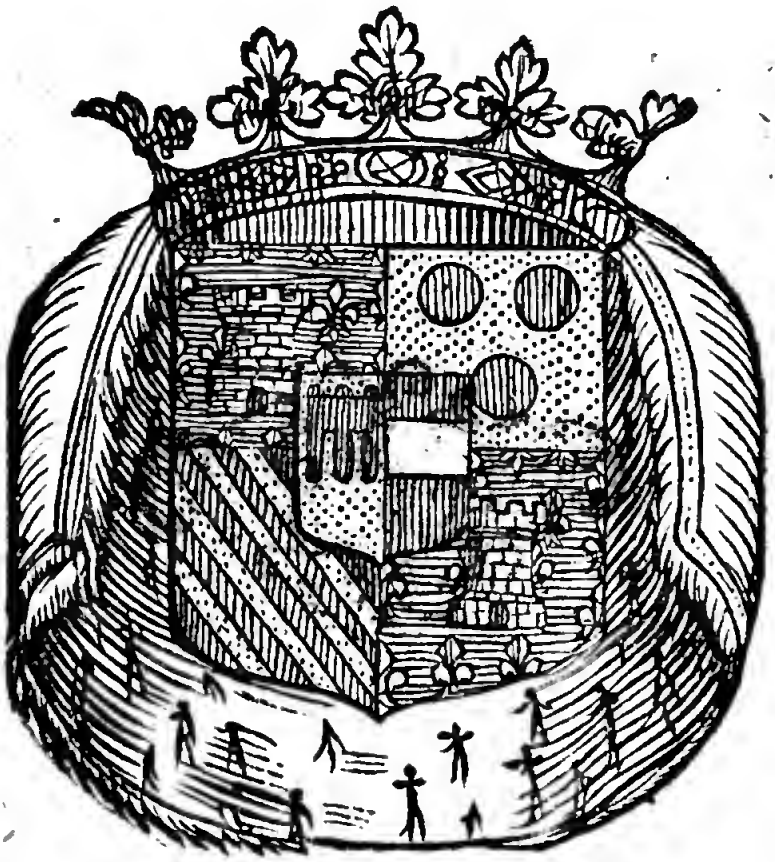

Ces duchez ont conservé le rang de leur érection, rapporté ci-dessus, quoique le premier serment n'ait été prêté que le 2. decembre 1665.

EMMANUEL THEODOSE DE LA TOUR d'AUVERGNE, duc de Boüillon, d'Albret & de Château Thierry, pair &

grand Chambellan de France, qui prêta ſerment au Parlement le 28. mars 1713.

Voyez ſes titres, qualitez, alliances & armoiries, au Tome II. Chapitre XIV. Article ſecond aux Princes étrangers.

XVIII.

Orleans, Chartres, Valois, 10. Mars 1661.

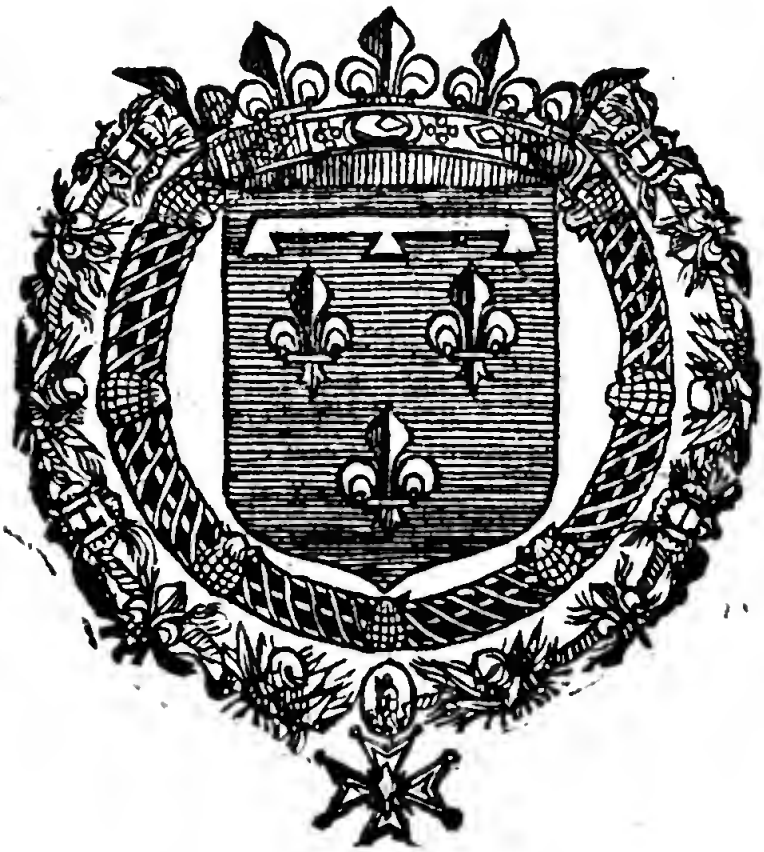

M. le DUC D'ORLEANS, premier Prince du Sang, qui prit place au Parlement, comme Prince du Sang, le 12. Août 1717. Voyez ſes titres, dignitez & armoiries, Tome II.

XIX. *Piney*, 22. *May* 1662.

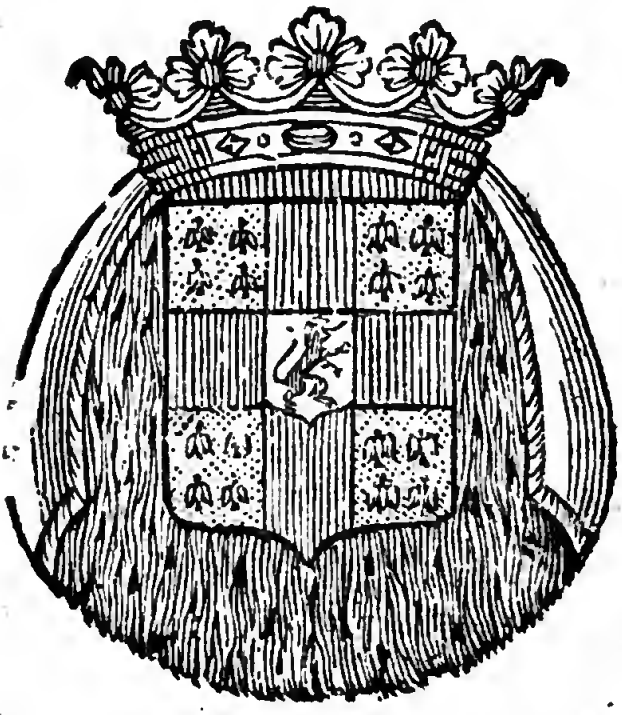

CHARLES FRANÇOISE FREDERIC DE MONTMORENCI-LUXEMBOURG, duc de Luxembourg, de Piney & de Beaufort Montmorency, pair de France, Prince d'Aigremont & de Tingry, Comte de Bouteville, de Dangu & de Luſſe, Seigneur de Precy, premier baron & premier Chrétien de France, gouverneur de Normandie, né le 1. Janvier 1703. a épouſé le 9. Janvier 1724. Marie Sophie Emilie Honorate Colbert, marquiſe de Seignelai, dame de Gournay, &c. fille unique & heritiere de feu Marie Jean-Baptiſte Col-

bert, marquis de Seignelay, brigadier des armées du Roy, maître de la Garderobe de Sa Majesté, colonel du Regiment de Champagne, & de Marie-Loüise-Maurice, princesse de Furstemberg.

M. le duc de Luxembourg porte de *Montmorency* qui est d'or à la Croix de gueules, cantonnée de seize alerions d'azur, quatre à chaque canton : la croix chargée en cœur d'un écusson d'argent, au lyon de gueules ; la queuë fourchée & passé en sautoir ; armé, lampassé & couronné d'or, qui est *Luxembourg*.

FRANÇOIS DE LUXEMBOURG, premier duc de Piney, pair de France, prêta serment au Parlement le 30. Decembre 1581. & mourut le 30. Decembre 1613. Il eut de Diane de Lorraine sa premiere femme, Henri François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, mort le 23. may 1626. qui laissa de Madeleine de Montmorency, Marguerite Charlotte de Luxembourg, duchesse de Piney, pair de france, qui fut mariée deux fois ; la premiere, par contrat des 5. & 6. juillet 1620. à Leon d'Albert, qui obtint des lettres patentes le 10. juillet 1620. en consequence desquelles il prêta serment au Parlement, en qualité de duc de Piney,

le 3. fevrier 1620. & mourut le 25. novembre 1630. la seconde, à Henry Charles de Clermont, dont elle eut Madeleine Charlotte Bonne Thereſe de Clermont Luxembourg, ducheſſe de Piney, pair de France, morte le 22. août 1701. mariée par contrat du 1. mars 1661. à Henri François de Montmorency, qui fut duc de Piney, pair & maréchal de France, & obtint des lettres patentes du même mois de mars, qui confirmerent ledit Duché & Pairie de Piney, pour en joüir par eux & leurs hoirs mâles & femelles nez en loyal mariage, en conſequence deſquelles il prêta ſerment au Parlement le 22. mai 1662. Il eſt mort le 4. janvier 1695. laiſſant entr'autres enfans,

1. Charles François Frederic de Montmorency Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney & de Montmorency, pair de France, qui ſuit

2. Paul Sigiſmond de Montmorency Luxembourg, duc de Châtillon, duquel il ſera parlé ci-aprés dans ce même Volume, Chapitre II. article I.

3. Loüis Chriſtian de Montmorency Luxembourg, Prince de Tingry, ſouverain de Luxe, comte de Beaumont, & ſeigneur de Dollot, lieutenant gene-

ral des armées du Roy, & gouverneur de Valenciennes, né le 9. février 1675. & marié le 7. decembre 1711. avec Loüiſe-Madeleine de Harlay, fille & heritiere d'Achilles de Harlay, comte de Beaumont, conſeiller d'Etat, & de Loüiſe Renée de Loüet, heritiere de Coëtinval en Bretagne, dont il a N.... né le 30. Novembre 1713. N... né en mars 1715. & deux filles.

Et 5. Angelique Cunegonde de Montmorency Luxembourg, née le 18. janvier 1666. mariée le 7. octobre 1694. à Louis Henri legitimé de Bourbon-Soiſſons, Prince de Neufchaſtel & de Vallenghin, comte de Dunois, de Noyers, & ſeigneur de Luzarches, dont elle eſt veuve depuis le 8. fevrier 1703.

Charles François Frederic de Montmorency Luxembourg, duc de Luxembourg de Piney, & de Beaufort Montmorency, pair de France, Prince d'Aigremont & de Tingry, comte de Bouteville, de Dangu & de Laſſé, ſeigneur de Precy, gouverneur de Normandie, né le 28. février 1662. prêta ſerment au Parlement le 4. may 1696. & fut marié deux fois. 1°. le 28. août 1686. à Marie Anne d'Albert, décédée le 17.

ſeptembre 1694. fille de Charles Honoré d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuſe, pair de France, & de Jeanne Marie Colbert. 2°. le 15. février 1696. à Marie Gillone Gillier, fille unique de René Gillier de Clerembault, gouverneur de Toul, premier Ecuyer de Madame, premiere femme de monſieur Philippes de France, frere unique du Roy Loüis XIV. & de Marie le Loup de Bellenave, dame d'honneur de la même Princeſſe, elle mourut le 15. ſeptembre 1709. d'elle ſont nés.

1. Charles-François-Frederic de Montmorency Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney, & de Montmorency, dont il vient d'être parlé.

2. Anne de Montmorency, comte de Signy, meſtre de Camp du Regiment Montmorency, né le 2. janvier 1707.

3. Marie René de Montmorency-Luxembourg, née le 21. juillet 1697. mariée le 15. Avril 1716. à Loüis-François Anne de Neufville, duc de Retz, pair de France.

4. Françoiſe Gillonne de Montmorency, née le 1. juillet 1704. & mariée le 29. octobre 1722. à Loüis de Pardaillan-Gondrin, duc d'Epernon, pair de France.

XX. *Eſtrées* 15. *Decembre* 1663.

VICTOR-MARIE, duc d'Eſtrées, pair & maréchal de France, comte de Nanteüil, premier baron du Boulenois, ſeigneur de Tourpes, &c. Chevalier des ordres du Roy, grand d'Eſpagne, vice-amiral de France, viceroi de l'Amerique, lieutenant general pour Sa Majeſté au Comté Nantois, gouverneur de Nantes, protecteur de l'Academie de Soiſſons, cy-devant Préſident au Conſeil de Marine, & Conſeiller au Conſeil de Regence, le duché-Pairie d'Eſtrées lui appartient, depuis la mort

trées, pair de France, mort le 11. septembre 1698. Il avoit été marié, premierement le 10. février 1670. à Madeleine de Lionne, morte au mois de septembre 1684. fille d'Hugues de Lionne, marquis de Berni, miniſtre & ſecretaire d'Etat. Secondement, le 23. août 1688. à Madeleine-Diane Bautru, fille de Nicolas Bautru, marquis de Vaubrun, & de Marie-Marguerite Bautru, il laiſſa du premier lit, entr'autres.

1. Loüis-Armand, duc d'Eſtrées, pair de France, marquis de Cœuvres, Themines & Cardaillac, vicomte de Soiſſons, gouverneur de l'Iſle de France & du Soiſſonnois, né en 1682. mort le 16. juillet 1723. ſans enfans de Diane-Adelaïde-Philippes Mancini, mariée au mois d'Août 1707. & fille de Philippes-Jules Mancini, duc de Nevers, Chevalier des Ordres du Roy, & de Diane-Gabrielle Damas-de Thianges.

2. Conſtance-Eleonore d'Eſtrées, née le 15. Août 1671. mariée au mois de juillet 1719. à Joſeph-Loüis de Laurens, comte d'Ampus, capitaine de Cavalerie dans le Regiment Colonel General, reçû chevalier de l'ordre de Saint Lazare, le 17. juillet 1721.

3. Marie-Felicité-Perpetuë d'Eſtrées, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie, du fauxbourg Saint Jacques à Paris, née le 1. janvier 1680.

4. Loüiſe-Helene d'Eſtrées, religieuſe au convent des Annonciades de S. Denis, née le 28. novembre 1683.

Et du ſecond lit, de François-Annibal, III. du nom, duc d'Eſtrées, il reſte Marie-Madeleine d'Eſtrées.

Jean, comte d'Eſtrées, de Nanteüil & de Tourpes, maréchal & vice-amiral de France, viceroy de l'Amerique, chevalier des ordres du Roy, ſon lieutenant géneral au pays Nantois, & gouverneur de Nantes, fils puîné de François Annibal, I. du nom, duc d'Eſtrées, pair & maréchal de France, mourut le 19. mai 1707. Il avoit épouſé en 1658. Marguerite Morin, dont il ne reſte plus que Victor Marie, duc d'Eſtrées, pair & maréchal de France; Marianne Catherine d'Eſtrées, veuve le 11. mai 1721. de Michel-François le Tellier, marquis de Courtanvaux, capitaine des Cent Suiſſes de la Garde du Roy, qu'elle avoit épouſé le 28. novembre 1691. & Eliſabeth-Roſalie d'Eſtrées, damoiſelle de Tourpes.

XXI. *Gramont* 15. *Decembre* 1663.

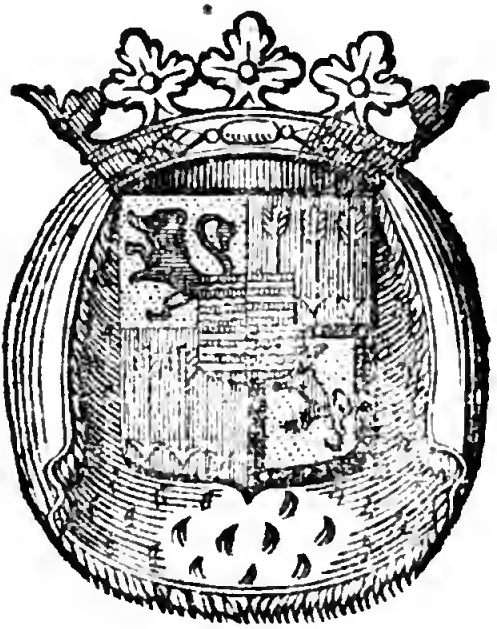

LOUIS-ANTOINE-ARMAND, duc de Gramont, pair de France, ſouverain de Bidache, ſyre de Leſpare, ſeigneur de Guiche, de Louvigny, &c. brigadier des armées du Roy, & colonel du regiment des Gardes Françoiſes reçû le 17 janvier 1717. auſſi gouverneur & lieutenant general de Navarre, & pays de Bearn, des ville, château & citadelle de Bayonne. Il eſt né le 20. mars 1688. prêta ſerment au Parlement, le 6. avril 1713. & a été marié le 3. mars 1710. à Louiſe-Françoiſe d'Aumont de Crevant d'Humieres,

fille de Louis d'Aumont de Crevant-d'Humieres, duc d'Humieres & de Marie Julie de Crevant d'Humieres; il a de cette alliance Marie Louiſe Victoire de Gramont, née le 26. juillet 1723. Louiſe Charlotte de Gramont, née le 11. juillet 1725.

Il porte écartelé: au premier d'or au lion d'azur, armé & lampaſſé de gueules, qui eſt *Gramont*: au ſecond & troiſiéme de gueules, aux trois fléches poſées en pal, la pointe en bas, fuſtées d'or, empennées & armées d'argent pour *Aſter*, au dernier d'or, à une levrette de gueules, accollée & bouclée d'azur; à la bordure de ſable, chargée de huit beſans d'or, qui eſt d'*Aure*: à l'écu ſur le tout écartelé: au premier & dernier de gueules aux trois faces ondées d'argent, pour *Toulongeon*: au ſecond & troiſiéme de gueules aux trois faces d'argent, qui eſt *S. Cheron*.

ANTOINE, premier duc de Gramont, pair & maréchal de France, prêta ſerment au Parlement le 15. Decembre 1663. & mourut le 12. Juillet 1678. laiſſant de Françoiſe Marguerite de Chivré, Antoine Charles, duc de Gramont, pair de France, gouverneur de Navarre & de la principauté de Bearn,

Chevalier du S. Eſprit & de la Toiſon d'Or, qui prêta ſerment au Parlement comme duc & pair le 8. août 1678. & qui mourut le 25. octobre 1720. ayant eu de Marie Charlotte de Caſtelnau ſa premiere femme, morte le 30 janvier 1694. Antoine, duc de Gramont, pair & maréchal de France, colonel du regiment des Gardes Françoiſes, gouverneur & lieutenant general pour Sa Majeſté en Navarre & Bearn, auſſi gouverneur des Villes, & Châteaux de Bayonne, de Pau, & de la Citadelle de ſaint Jean Pied de Port, meſtre de Camp appointé en cette derniere place, conſeiller au conſeil de Regence, durant la minorité du Roy. Il prêta ſerment au Parlement comme Duc & Pair le 16. août 1700. & mourut à Paris le 16. ſeptembre 1725. âgé de 53. ans, huit mois. Il avoit épouſé le 13. mars 1687. Marie-Chriſtine de Noailles, fille d'Anne Jules, duc de Noailles, pair & maréchal de France, & de Marie Françoiſe de Bournonville, dont il laiſſa.

1. Antoine Loüis Armand, duc de Gramont, pair de France, dont il vient d'être parlé, lequel avoit été reçû Duc & Pair, ſur la démiſſion de ſon pere.

2. Loüis de Gramont, comte de l'Espare, dit *le Comte de Gramont*, colonel du regiment de Bourbonnois, fait brigadier des armées du Roy, le 1. février 1719. gouverneur de Ham, marié le 13. mars 1720. à Geneviéve de Gontaut, fille de Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, lieutenant géneral des armées du Roi, &c. & de Marie-Antoine de Bautru Nogent, dont il a N... de Gramont, né au mois de mai 1722.

3. Marie-Adelaïde de Gramont, mariée le 30. decembre 1715. à François Armand de Gontaut Biron, duc de Gontaut, brigadier de Cavalerie, & meſtre de Camp du regiment Dauphin.

4. Catherine-Charlotte-Thereſe de Gramont, mariée le 27. mars 1719. à Philippes-Alexandre, prince de Bournonville, ci-devent meſtre de Camp d'un regiment de Cavalerie.

Catherine-Charlotte de Gramont, tante du duc de Louvigny, épouſa le 17. decembre 1693. Loüis-François, duc de Boufflers, pair & maréchal de France, dont elle eſt reſtée veuve le 22. août 1711. elle eſt dame d'honneur de la Reine.

XXII. *La Meilleraye & Rhetelois-Mazarini, 15. Decembre 1663.*

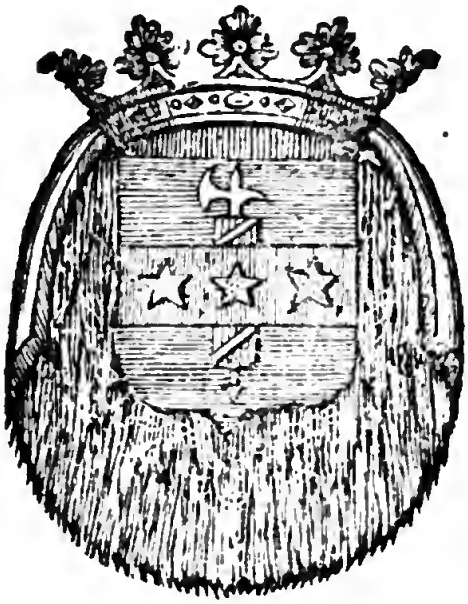

PAUL-JULES DE LA PORTE MAZARINI, duc de Rethel-Mazarini, pair de France, comte de Forreſt, Tanus, Betfort, Martes, Secondigny & de la Fere, baron d'Alkirq, marquis de Mayenne & de Montcornet, prince de Château-Porcien, gouverneur du Port Loüis, de Blavet, d'Hennebon & de Kimperlé, né le 29. janvier 1666. prêta ſerment au Parlement le 23, août 1700. Il a été marié au mois de decembre 1685. à Felice Charlotte Armande de Durfort, fille de Jacques Henry de

Durfort, duc de Duras, maréchal de France, & de Marguerite Felix de Levis, dont il reſte.

1. Guy Paul Jules de la Porte Mazarini, duc de la Meilleraye, né le 12. ſeptembre 1701. marié le 5. mai 1617. à Loüiſe-Françoiſe de Rohan, fille d'Hercules Meriadec de Rohan, duc de Rohan, Rohan, pair de France, prince de Soubize, &c. & d'Anne Geneviéve de Levis Ventadour, dont il a Charlotte Antoinette Mazarini, née le 24. mars 1718.

2. Armande Felicité Mazarini, née le 3. ſeptembre 1691. mariée en avril 1709. à Loüis de Mailly, marquis de Neſle.

M. le duc de Mazarini porte d'azur, à un faiſceau d'or, lié d'argent, du milieu duquel s'éleve une hache d'armes de même, telle que les Licteurs ou Huiſſiers en portoient devant les Conſuls Romains, à une face de gueules, brochante ſur le faiſceau, & chargée de trois étoiles d'or.

CHARLES DE LA PORTE, premier duc de la Meilleraye, pair, maréchal & grand maître de l'Artillerie de France, prêta ſerment au Parlement le 15. decembre 1663. & mourut le 8. février

1664. Il avoit eu de Marie Ruzé d'Effiat ſa premiere femme, Armand Charles de la Porte Mazarini, premier duc de Rethel Mazarini, pair de France, chevalier des ordres du Roy, qui prêta ſerment au Parlement pour cette Pairie, le 15. decembre 1663. & mourut le 9. novembre 1713. âgé de 82. ans. Il avoit épouſé par contrat du 28. février 1661. Hortenſe Mancini, fille de Laurent Mancini, gentilhomme Romain, & de Hieronime Mazarini, dont il a eu.

1. Paul Jules de la Porte Mazarini, duc de la Meilleraye, & de Rethel-Mazarini, dont il vient d'être parlé.

2. Marie-Charlotte de la Porte Mazarini, née le 28. mars 1662. mariée à Armand-Jean de Wignerot du Pleſſis, marquis de Richelieu.

3. Marie-Anne de la Porte Mazarini, abbeſſe du Lys, morte en 1720.

Et 4. Marie Olympe de la Porte-Mazarini, mariée le 30. ſeptembre 1681. à Louis Chriſtophe Gigaut, marquis de Bellefonds, mort de bleſſures reçuës à la bataille de Steinkerque, le 3. août 1692.

Renée de Montmorency Luxembourg, fille aînée de Charles François Frederic de Montmorency Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney, & de Beaufort Montmorency, pair de France, & de Marie Gillonne Gillier.

Il porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.

NICOLAS DE NEUFVILLE, premier duc de Villeroy, pair & maréchal de France, gouverneur de la perſonne du Roy Louis XIV. prêta ſerment au Parlement le 15. decembre 1663. & mourut le 28. novembre 1685. Il eut de Madeleine de Blanchefort de Crequy, François de Neufville, duc de Villeroi, pair & premier maréchal de France, miniſtre d'Etat, ci-devant chef du Conſeil Royal des finances, conſeiller au conſeil de Regence, & gouverneur de la perſonne du Roy, à preſent regnant, juſqu'au 13. janvier 1722. Protecteur de l'Académie des Sciences & belles Lettres de Lyon, & de celle des beaux Arts en la même Ville. Il prêta ſerment au Parlement, en qualité de pair de France, le 26. avril 1673. Il avoit été marié le 28. mars 1662. à Marie Marguerite de Coſſé,

morte le 20. Octobre 1708. fils de Loüis de Coſſé, duc de Briſſac, pair de France, & de Catherine de Gondy, dont il lui reſta, 1. Loüis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, qui ſuit 2. François Paul de Neufville, Archevêque de Lyon, commandeur de l'ordre du S. Eſprit, & abbé de Fecamp, né le 15. de ſeptembre 1677. 3. Françoiſe Madeleine de Neufville, mariée au mois de decembre 1688. à Jean de Souza, comte de Prado, marquis das Minas, grand de Portugal.

NICOLAS DE NEUFVILLE, duc de Villeroy, chevalier des ordres du Roy, capitaine des Gardes du Corps, lieutenant géneral des armées de Sa Majeſté, gouverneur de Lyonnois, Foreſts & Beaujollois en ſurvivance de ſon pere, lieutenant géneral des mêmes Provinces, né vers l'an 1663. prêta ſerment comme pair de France au Parlement, le 11. avril 1696. Il s'eſt demis de ſon Duché-Pairie, en faveur de ſon fils. De ſon épouſe Marguerite le Tellier, fille de Mrançois-Michel le Tellier, marquis de Louvois, miniſtre & ſecretaire d'Etat, commandeur des ordres du Roy, & d'Anne de Souvré, qu'il épouſa le 23. avril 1694. & qui

mourut le 23. avril 1711. Il y en reſte

1. Loüis François Anne de Neufville, duc de Retz, pair de France, mentionné cy-devant.

2. François Camille de Neufville, marquis d'Alincourt, meſtre de camp du regiment de Villeroy, cavalerie, & lieutenant pour le Roy au gouvernement de Lyonnois, marié le 4. ſeptembre 1720. à Marie Joſeph de Boufflers, derniere des filles de Loüis François, duc de Boufflers, pair & maréchal de France, & de Catherine Charlotte de Gramont, dont N... de Neufville comde Sault, né le 25. août 1723.

3. Madeleine Angelique de Neufville, née en octobre 1707. mariée le 15. ſeptembre 1721. à Joſeph Marie, duc de Boufflers, pair de France.

XXIV. *Mortemart*, 15. *Decembre* 1663

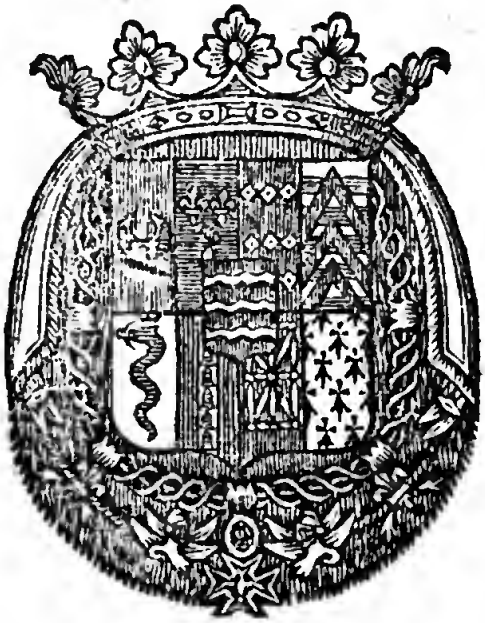

LOUIS DE ROCHECHOÜART, duc de Mortemart, pair de France, Prince de Tonnay Charente, ſeigneur de Bouchet, Migné & Daſdé, chevalier desordres du Roi, premier gentilhommede ſa chambre, lieutenant géneral de ſes armées, ci devant gouverneur de la ville & citadelle du Havre de Grace, né le 3. octobre 1681. prêta ſerment au Parlement le 15. juin 1714. Il avoit été marié le 20. decembre 1703. à Marie Henriette de Beauvillier, fille de Paul de Beauvillier, duc de Saint Aignan, pair de France, & d'Henriette-Loüiſe Col-

bert, elle mourut le 4. ſeptembre 1718. ayant eu, 1°. Louis-Paul de Rochechoüart, Prince de Tonnay Charente, né le 29. Avril 1710. nommé premier Gentilhomme de la Chambre en ſurvivance de ſon pere, le 27. ſeptembre 1718. 2. Charles Auguſte de Rochechoüart, dit *le marquis de Luſſac*, né le 11. octobre 1714. nommé à la ſurvivance, dont il vient d'être parlé, en cas de mort de ſon frere aîné. 3. Marie-Louiſe de Rochechoüart, née le 23. ſeptembre 1704. 4. Henriette-Athenais de Rochechoüart, dite *Mademoiſelle de Tonnay Charente*, née

5. N. de Rochechoüart, née le 29. Août 1715.

M. le duc de Mortemart porte l'écu parti de trois traits, & coupé d'un qui ſont huit quartiers; au premier de gueules à un croiſant montant, vairé d'argent & d'azur, qui eſt de *Maure*: au ſecond d'azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules, peri en bande, qui eſt *Bourbon*: au troiſiéme de gueules à neuf macles aboutées d'or, & diſpoſées en trois faces, chacune compoſée de trois macles, qui eſt *Rohan*: au quatriéme burelé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois chevrons de gueules bro-

chant ſur le tout, celui du chef écimé par le haut, qui eſt la *Rochefoucault*: au cinquiéme d'argent à une guivre, ou biſſe d'azur couronnée d'or, à l'enfant iſſant de gueules, qui eſt *Milan*: au ſixiéme de gueules à un pal contrevairé d'argent & d'azur, qui eſt *Eſtars*: au ſeptiéme de gueules aux rais d'écarboucles recolé & pommeté d'or, qui eſt *Navarre*: au huitiéme & dernier d'hermines, qui eſt *Bretagne*: à l'écu ſur le tout de gueules à trois faces ondées nebulées d'argent, qui eſt *Rochechoüart*.

GABRIEL DE ROCHECHOÜART, premier duc de Mortemart, pair de France, chevalier des ordres du Roy, prêta ſerment le 15. decembre 1663. & mourut le 26. decembre 1673. Il avoit eu de Diane de Grand Seigne, morte le 11. février 1666. Loüis Victor de Rochechoüart, duc de Mortemart, pair, Maréchal & Géneral des Galeres de France, qui prêta ſerment au Parlement le 13. février 1679. mourut le 15. ſeptembre 1688. De ſon épouſe Antoinette Loüiſe de Meſmes, morte le 10. mars 1709. il eut Louis de Rochechoüart duc de Mortemart, pair & general des Galeres de France, mort le 4. avril 1688. qui avoit été marié le 14.

février 1679. à Marie-Anne Colbert, fille de Jean Baptiſte Colbert, marquis de Seignelay; miniſtre & ſecretaire d'Etat, & de Marie Charron, dont il lui reſte

1. Louis de Rochechoüart, duc de Mortemart, pair de France, dont il vient d'être parlé.

2. Jean Baptiſte de Rochechoüart, comte de Maure, qui ſuit.

3. Marie-Anne de Rochechoüart, née le 22. novembre 1683.

Et 4. Marie-Françoiſe de Rochechüart, née le 1. janvier 1686. mariée, 1°. le 12. janvier 1708. à Michel Chamillart, marquis de Cany, grand maréchal des logis de la maiſon du Roy, mort le 23. Juillet 1716. 2. Le 10. decembre 1722. à Jean Charles Taleyran de Perigord, Prince de Chalais, Grand d'Eſpagne, elle eſt dame du Palais de la Reine.

Jean-Baptiſte de Rochechoüart, comte de Maure, dit le comte de Rochechoüart, né le 25. octobre 1682. a épouſé le 26. mai 1706. Anne Colbert, fille de Jules Armand Colbert, marquis de Blainville, & de Gabrielle de Rochechoüart Tonnay Charente, dont il a eu.

1. Louis de Rochechoüart, ne le 8. février 1708. mort le 21. janvier 1725.

2. Jean-Baptiſte-Victor de Rochechoüart de Blainville, né le 30. octo- 1711.

3. Charles-Auguſte de Rochechoüart, né le 10. octobre 1714.

Et 4. Marie-Anne-Madeleine de Rochechoüart, née le 22. août 1710.

XXV. *S. Aignan*, 15. *Decembre* 1663.

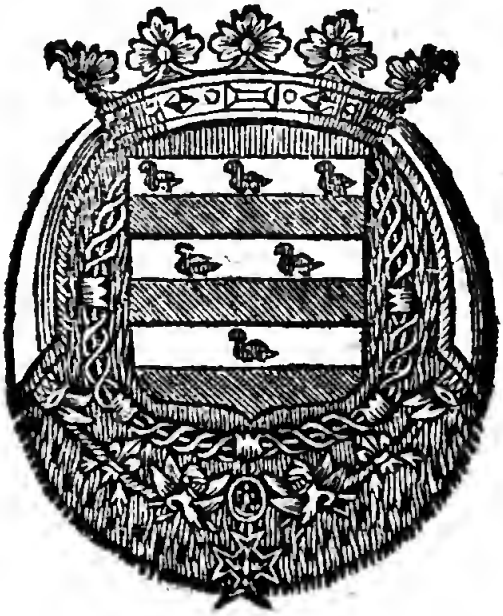

PAUL-HYPPOLITE DE BEAUVILLIER, duc de Saint Aignan, pair de France, comte de Montreſor, baron de la Ferté Saint Aignan, de la Salle lés Clery & de Chemery, chevalier des ordres du Roi,

gouverneur & lieutenant général pour Sa Majeſté des ville & citadelle du Havre de Grace, & pays en dépendans : gouverneur auſſi pour le Roy des villes & château des Loches, & Beaulieu, brigadier des armées de Sa Majeſté, ci-devant ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne, ci-devant auſſi conſeiller au conſeil de Regence, & premier gentilhomme de la chambre de feu M. le duc de Berry, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. Il eſt né le 25. novembre 1684. & a prêté ſerment au Parlement le 22. janvier 1711. a été marié le 22. janvier 1707. à Marie Geneviéve de Montlezun, fille de Jean-Baptiſte-François de Monlezun, marquis de Beſmaux, & de Marguerite Colbert Vilacerf, dont il a,

1. Paul-François de Beauvillier, comte de S. Aignan, né le 16. août 1710. 2. Paul Louis, marquis de Beauvillier, né le 8. novembre 1711. 3. Paul Hyppolite de Beauvillier, marquis de la Ferté, né le 26. decembre 1712. 4. Paul Louis Victor, comte de Montreſor, né le 24. octobre 1714. 5. Marie-Geneviéve de Beauvillier de S. Aignan, née le 27. Janvier 1709. 6. Marie-Paule Geneviéve de Beauvillier, née le

5. Juillet 1720. 7. Marie Anne Paule Françoiſe de Beauvillier de Chemery, née le 26. juillet 1721.

Il porte faſcé d'argent & de ſinople de ſix pieces, les faſces d'argent chargées de ſix merlettes de gueules, 3. 2. 1.

FRANÇOIS DE BEAUVILLIER, premier duc de Saint Aignan, pair de France, chevalier des ordres du Roy, prêta ſerment au Parlement le 15. decembre 1663. & mourut le 16. juin 1687. Il avoit été marié, 1°. à Antoinette Servien, morte le 20. janvier 1680. 2°. au mois de Juillet de la même année, à Françoiſe Geré de Rancé. Il eut du premier lit, Paul de Beauvillier, duc de Saint Aignan, pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 2. mars 1679. chevalier des ordres du Roy, fut fait grand d'Eſpagne en 1701. ſe démit de ſon duché, en faveur de ſon frere, & mourut le 31. août 1714. ſans enfans mâles d'Henriette Louiſe Colbert, & Marie Antoinette de Beauvillier, mariée le 10. janvier 1678. à Louis Sanguin, marquis de Livry, premier maître d'Hôtel du Roy, dont elle eſt reſtée veuve le 6. novembre 1723. Du ſecond lit, de François de Beauvillier, duc de Saint Aignan, pair de France,

nâquirent, 1. François Honorat Antoine de Beauvillier, Evêque, comte de Beauvais, pair de France, né le 6. octobre 1682. 2. Paul Hyppolite de Beauvilier, duc de S. Aignan, pair de France, dont il vient d'être parlé. 3. Marie Françoiſe de Beauvillier, née le jour de Pâques 21. avril 1681. mariée, 1°. à Jean de Marillac, tué le 13. août 1704. 2°. en février 1711. à Louis François, marquis de Laubeſpine.

XXVI.

Treſmes Geſvres, 15. *Decembre* 1663.

FRANÇOIS JOACHIM. BERNARD POTIER, duc de Geſvres, pair de France, ſei-

Seigneur de S. Ouan, meſtre de camp & brigadier de Cavalerie, premier gentilhomme de la chambre du Roy, & gouverneur de Paris, en ſurvivance de ſon pere, ayant été nommé à ce gouvernement le 8. novembre 1722. & reçû en cette qualité au Parlement le 10. decembre ſuivant, auſſi gouverneur & capitaine des chaſſes de Monceaux en ſurvivance du comte d'Evreux, eſt né le 29. ſeptembre 1692. & a pris ſéance au Parlement en qualité de pair de France, ſur la démiſſion volontaire de ſon pere, le 4. may 1722. Il avoit épouſé le 2. juin 1709. Marie Madeleine Emilie Maſcranny, fille unique & heritiere de Barthelemi Maſcranny, maître des Requêtes, & de Jeanne Baptiſte le Fevre de Caumartin, elle mourut ſans enfans le 8. juillet 1717.

Il porte pour armoiries écartelé, au premier d'argent au lion de gueules, couronné d'or, armé & lampaſſé de même, la queuë fourchée & paſſée en ſautoir, qui eſt *Luxembourg*; au ſecond d'azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en bande, qui eſt *Bourbon*; au troiſiéme d'or à la bande de gueules, chargée de trois alerions d'argent, poſez auſſi en bande, qui eſt

Lorraine

Lorraine ; au quatriéme de gueules à la croix d'argent, qui eſt *Savoye* ; ſur le tout *de Potier*, qui eſt d'azur, à deux mains dextres, à paumes d'or, au franc quartier échiqueté d'argent & d'azur.

RENE' POTIER, premier duc de Treſmes, pair de France, chevalier des ordres du Roi, prêta ſerment au Parlement, le 15. decembre 1663. & mourut le 1. février 1670. Il avoit épouſé Marguerite de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, & de Diane de Lorraine ſa premiere femme, dont il eut Leon Potier, duc de Geſvres, pair de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, puis premier gentilhomme de ſa chambre, & gouverneur de Paris, auſſi gouverneur & grand bailly de Valois, & gouverneur & capitaine des Chaſſes du château de Monceaux, & de la Varenne de Meaux, & plaines en dépendantes, qui prêta ſerment au Parlement, en qualité de Pair, le 1. avril 1669. & mourut le 9. decembre 1704. Il s'étoit marié en premieres nôces à Marie-Françoiſe-Angelique du Val de Fontenay Mareüil, morte le 24. octobre 1702. 2°. le 29.

janvier 1703. Françoiſe de Rommilley la Cheſnellaye, fille de Louis de Rommilley, marquis de la Cheſnellaye, gouverneur de Fougeres; & de ſa ſeconde femme, Renée Gabrielle de Belleforriere Soyecourt. De ſon premier lit reſtent,

1. François-Bernard Potier, duc de Treſmes Geſvres, pair de France, qui ſuit,

2. Leon Potier de Geſvres, Cardinal Prêtre depuis le 29. novembre 1719. Archevêque de Bourges, nommé en 1694. commandeur de l'ordre du S. Eſprit, à la promotion du 3. juin 1724. Abbé d'Aurillac, de Bernay, de Saint Amand & de Saint Nicolas d'Aroüaiſe, docteur en Théologie de la faculté de Paris, Conſeiller au Conſeil de Conſcience, né le 15. août 1656.

3. Jules Auguſte Potier, chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, Lieutenant de Roy aux Bailliages de Roüen & de Caux, Gouverneur du Pont-Audemer, ci-devant Colonel du regiment de Baſſigny, né le 6. novembre 1662.

4. Louiſe Armande Potier, Religieuſe au Convent de la Viſitation de Sainte Marie, fauxbourg S. Jacques, née le 2. juillet 1667.

Et 5. Charlotte Julie Potier, née le 2. novembre 1669. mariée au mois de juillet 1707. à Charles-Amedée de Broglia, marquis de Revel, chevalier des ordres du Roi, & lieutenant general de ſes armées, dont elle reſta veuve le 25. octobre de la même année.

FRANÇOIS BERNARD POTIER, duc de Treſmes, marquis d'Annebault, de Gandelie & de Fontenay Mareüil, chevalier des ordres du Roy, & premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris, grand bailly de Valois, & gouverneur de la ville & château de Creſpy, capitale de ce duché, eſt né le 15. juillet 1655. & prêta ſerment au Parlement, comme pair de France, le 28. juillet 1703. s'eſt demis de ſa Pairie, en faveur de ſon fils aîné l'an 1722. Il avoit épouſé le 15. juin 1690. Madeleine Louiſe Geneviéve de Seigliere, fille de Joachim de Seigliere, ſieur de Boisfranc, de S. Oüen, & chancelier de Monſieur frere unique du Roi Louis XIV. & de Geneviéve Gedouin. Elle mourut le 13. avril 1702. laiſſant 1. François Joachim Bernard, duc de Geſvres, pair de France, rapporté cidevant. 2. Louis Leon Potier, marquis de Gandelus, lieutenant de Vaiſſeau,

gouverneur de Monceaux en ſurvivance de ſon pere, né le 28. juillet 1695 3. Etienne René Potier de Geſvres, abbé d'Orcamp, docteur en Théologie de la faculté de Paris, né le 2. janvier 1697. & 4. Marie Françoiſe Potier, née le 5. decembre 1697. mariée par contrat du 17. ſeptembre 1715. à Louis Marie Victor, comte de Bethune, brigadier des armées du Roy, meſtre de camp d'un regiment de cavalerie de ſon nom, dont elle eſt la ſeconde femme.

XXVII. *Noailles*, 15. *Decembre* 1663.

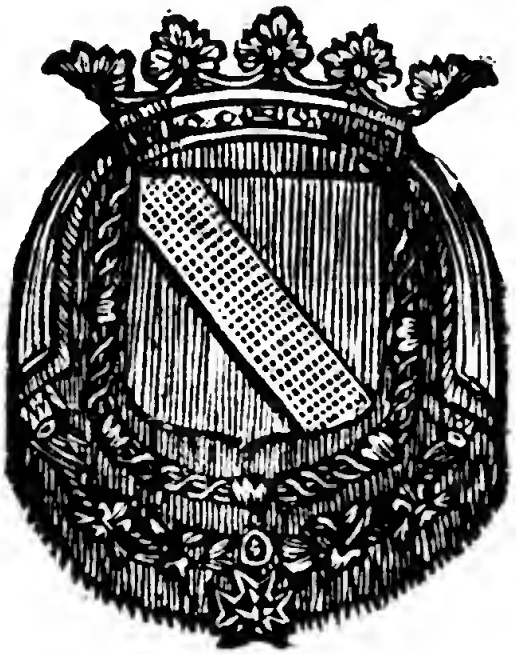

ADRIEN-MAURICE, duc de Noailles, pair de France, comte d'Ayen, marquis de Mouchy le Châtel & de Maintenon, baron de Malmort, Carbonnieres, Merles, Lentour & Maleſſe, Con-Seigneur de Brives, &c. chevalier des ordres du Roy & de la Toiſon d'or, grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe, capitaine de la Compagnie Ecoſſoiſe des Gardes du Corps du Roy, lieutenant géneral de ſes armées, gouverneur & capitaine géneral des comtez & vigueries de Rouſſillon, Conflans, Cer-

Amable Gabrielle de Noailles, née le 18. Février 1706. mariée le 5. août 1721. à Honoré-Armand, marquis de Villars, gouverneur de Provence en ſurvivance du maréchal duc de Villars, pair de France ſon pere.

5. Marie. Louiſe de Noailles, née le 8. ſeptembre 1710.

M. le duc de Noailles, porte de gueules à bande d'or.

ANNE, premier duc de Noailles, prêta ſerment au Parlement le 15. decembre 1665. & mourut le 15. février 1678. Il avoit épouſé en 1641. Loüiſe Boyer, dame d'Atour de la Reine Anne d'Autriche, fille d'Antoine Boyer, ſeigneur de Sainte Genevieve des Bois, & de Françoiſe de Vignacourt. De ce mariage ſont iſſus, entr'autres enfans, Anne Jules, duc de Noailles, pair & maréchal de France, qui ſuit, & Loüis Antoine de Noailles, né le 27. may 1651. archevêque de Paris, duc de S. Cloud, pair de France, & cardinal du titre de Sainte Marie ſur la Minerve, commandeur de l'ordre du S Eſprit.

Anne Jules, duc de Noailles, pair & maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, né le 5. février 1650. mort le 2. octobre 1708. fut ma-

riée le 13. août 1671. à Marie Françoiſe de Bournonville, de laquelle il reſte,

1. Adrien Maurice, duc de Noailles, pair de France, duquel il vient d'être parlé.

2. Marie Chriſtine de Noailles, née le 4. août 1672. mariée le 13. mars 1687. à Antoine, duc de Gramont, pair & maréchal de France, dont elle eſt veuve.

3. Lucie Felicité de Noailles, née le 9. novembre 1683. mariée le 30. janvier 1698. à Victor Marie, duc d'Eſtrées, pair, maréchal, & vice-amiral de France, & grand d'Eſpagne, chevalier des ordres du Roi.

4. Marie Thereſe de Noailles, née le 3. octobre 1684. mariée le 16. juin 1698. à Charles-François le Blanc de la Baume, duc de la Valliere, pair de France.

5. Marie-Françoiſe de Noailles, née le 13. mars 1687. mariée le 20. février 1703. à Emmanuel-Henry de Beaumanoir, marquis de Lavardin, mort le 15. novembre ſuivant.

6. Marie Victoire Sophie de Noailles, née le 6. mars 1688. mariée le 25. janv. 1707. à Louis de Pardaillan, marquis

de Gondrin, mort le 5. février 1712. remariée le 22. février 1723. à Louis Auguſte de Bourbon, comte de Toulouſe, prince legitimé de France, &c.

7. Marie Uranie de Noailles, née le 17. octobre 1691. religieuſe au Convent de la Viſitation de Sainte Marie du fauxbourg S. Germain à Paris, où elle a fait Profeſſion en 1710.

8. Anne Louiſe de Noailles, née le 26. août 1695. mariée le 11. mars 1716. à Jean François Michel le Tellier, marquis de Louvois, capitaine des Cent Suiſſes de la Garde, meſtre de camp du regiment d'Anjou, dont elle eſt reſtée veuve le 24. ſeptembre 1719. & remariée au marquis de Mancini, frere du duc de Nevers.

XXVIII. *Coiſlin*, 15. *Decembre* 1663.

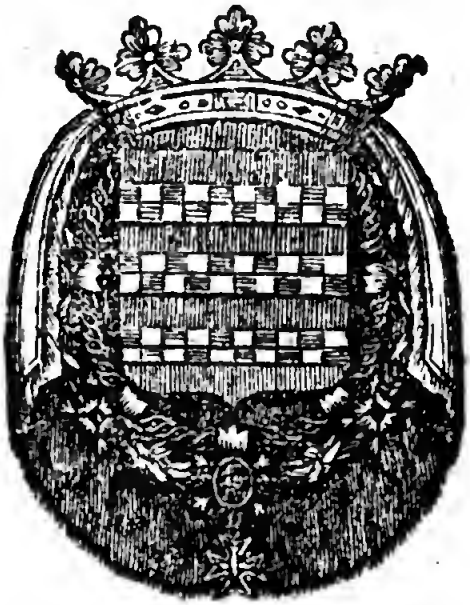

HENRY-CHARLES DU CAMBOUT, duc de Coiſlin, pair de France, évêque de Mets, abbé de Boſcheville, premier aumônier du Roy, & commandeur de l'ordre du S. Eſprit, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, eſt né le 15. ſeptembre 1664. & a prêté ſerment le 31. mars 1711. au Parlement.

Il porte de gueules, à trois faces échiquetées d'azur & d'argent, de deux tires chacune : l'écu accollé des colliers des ordres du Roy.

ARMAND DU CAMBOUT, premier duc de Coiſlin, pair de france,

chevalier des ordres du Roy, né le 1. ſeptembre 1635. prêta ſerment au Parlement, le 15. decembre 1663. & mourut le 16. ſeptembre 1702. Il avoit épouſé Madeleine du Halgoët, dont il eut entr'autres enfans.

Pierre du Cambout, duc de Coiſlin, pair de France, qui prêta ſerment au Parlement, le 11. decembre 1702. & mourut le 7. may 1710.

Et Henry-Charles du Cambout, duc de Coiſlin, pair de France, Evêque de Mets, duquel il vient d'être parlé.

XXIX. *Aumont*, 2. *Decembre* 1665.

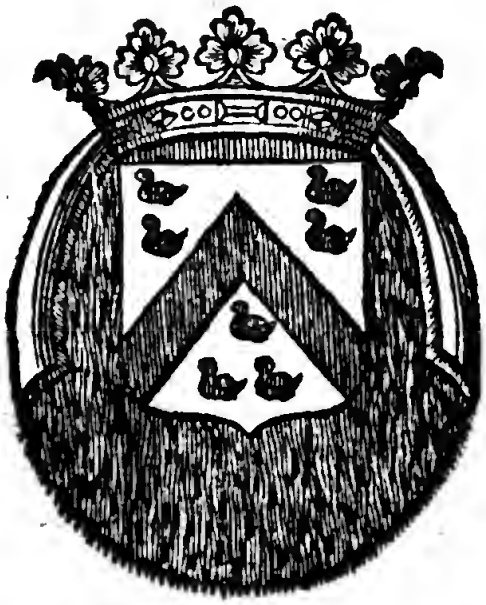

LOUIS-MARIE-AUGUSTIN D'AUMONT DE ROCHEBARON, duc d'Aumont, pair de France, marquis de Villequier, d'Iſles & de Rollay, comte de Berzé, Baron de Chappes & de Rochetaillé, Joncy, Eſtrabonne, Convez, Molinot, de Lis, la Mothe ſous Sigi, &c. premier gentilhomme de la chambre du Roy, eſt né le 29. août 1709.

Porte d'argent au chevron de gueules accompagné de ſept merlettes de même, ſçavoir quatre en chef, dont deux l'une ſur l'autre, & trois en pointe.

ANTOINE D'AUMONT DE ROCHEBARON, premier duc d'Aumont, pair & maré-

chal de France, chevalier des ordres du Roy, prêta ſerment au Parlement, le 2. decembre 1665. & mourut le 11. janvier 1669. Il avoit été marié le 14. mars 1629. à Catherine Scarron, de laquelle il eut,

LOUIS-MARIE VICTOR D'AUMONT de Rochebaron, duc d'Aumont, pair de France, chevalier des ordres du Roy, premier gentilhomme de ſa chambre, qui prêta ſerment au Parlement le 14. février 1669. & mourut le 19. mars 1704. Il avoit été marié, 1°. le 21. novembre 1660. à Madeleine Fare le Tellier, morte le 22. juin 1668. fille de Michel le Tellier, chancelier de France, & d'Eliſabeth Turpin. 2. le 28. novembre 1669. à Françoiſe Angelique de la Mothe Houdancourt, morte le 5. avril 1711. fille de Philippes de la Mothe-Houdancourt, duc de Cardonne, maréchal de France, & de Loüiſe de Prie, il a eu du premier lit, entr'autres enfans, Louis duc d'Aumont, pair de France, qui ſuit, Marie-Madeleine Eliſabeth Fare d'Aumont, mariée le 14. octobre 1677. à Jacques, marquis de Beringhen, premier Ecuyer du Roy, chevalier de ſes ordres, dont elle eſt reſtée veuve le 1. may 1723. &

Anne Charlotte d'Aumont, mariée le 2. février 1683. à François Joseph de Blanchefort, marquis de Crequy, tué à Luzarra le 15. août 1702. morte le 15. avril 1724. sans enfans ; Et du second lit il a eu, Louis François d'Aumont, duc d'Humieres, né le 30. mars 1671. duquel il sera parlé au Chapitre suivant.

Louis D'AUMONT de Rochebaron, duc d'Aumont, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, maréchal de ses camps & armées, gouverneur de Boulogne & pays Boulonnois, Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre, né le 19. Juillet 1667. & prêta serment au Parlement en qualité de pair de France, le 3. Juillet 1704. & mourut à Paris le 6. avril 1723. Il avoit épousé le 17. decembre 1690. Olympe de Broüilly, marquise de Piennes, morte le 23. octobre 1723. fille aînée & principale heritiere d'Antoine de Broüilly, marquis de Piennes, & de Françoise Godet : & laissa.

Louis D'AUMONT de Rochebaron, II. du nom, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, brigadier & mestre

de camp de cavalerie, gouverneur de Boulogne & pays Boulonnois, ch. L. né au mois d'octobre 1691. prêta ſerment au Parlement, en qualité de duc d'Aumont, pair de France, ſur la demiſſion de ſon pere le 19. janvier 1722. & mourut à Paris le 5. novembre 1723. Il avoit épouſé le 3. juillet 1708. Catherine de Guiſcard, fille unique & heritiere de Loüis de Guiſcard, marquis de Magny, comte de la Bourlie, chevalier des ordres du Roy, & d'Angelique-Eliſabeth de Langlée: elle mourut en ſa trente-cinquiéme année, le 9. juillet 1723. laiſſant Louis Auguſtin, duc d'Aumont, pair de France, mentionné cy-deſſus, & Nicolas Olympe d'Aumont, chevalier de Malte non-profés, mort le 28. novembre 1724. dans ſa dixiéme année.

XXX. *Nemours*, 3. *Septembre* 1672.

M. le DUC D'ORLEANS, premier Prince du Sang. Ses titres, famille, qualitez & armoiries, ſont amplement rapportez au tome II. chap. XI. pag. 380.

XXXI.

Bethune-Charoſt, 11. *Août* 1690.

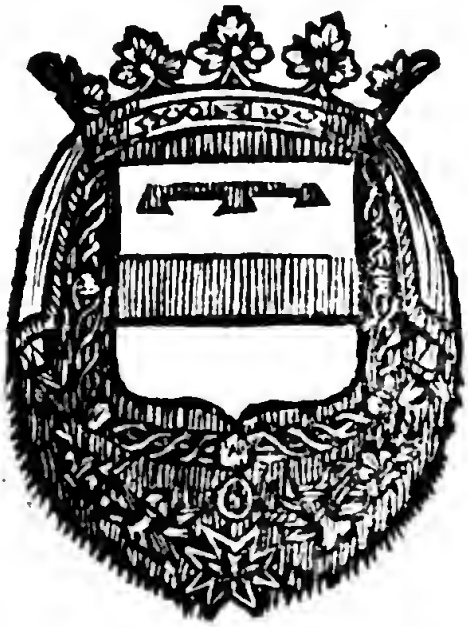

PAUL FRANÇOIS DE BETHUNE, duc de Bethune-Charoſt, pair de France, ci-devant connu ſous le nom de marquis d'Ancenis & aujourd'hui ſous celui de duc de Bethune, depuis que ſon pere lui a cedé le duché-pairie de Bethune Charoſt, maréchal des camps & armées du Roy, capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, lieutenant general en ſes Provinces de Picardie, Boulonnois, anciennes conquêtes du Haynault, Gravelines & pays reconquis, & gouverneur de Calais, en ſurvivance du duc de

Charoſt ſon pere. Il eſt auſſi gouverneur de Doulens, & eſt né le 2. août 1682. a prêté ſerment au Parlement pour ſon Duché-Pairie le 19. mars 1725. Il a épouſé le 3. avril 1709. Julie Chriſtine Regine Gorges d'Entraigues, fille de Pierre Gorge, ſeigneur d'Entraigues, &c. ſecretaire du Roy, & conſeiller au Parlement de Mets, & de Julie d'Eſtampes Valencay, dont il a Armand-Loüis de Bethune, dit le marquis de Charoſt.

Il porte d'argent à la face de gueules, accompagnée en chef d'un lambel à trois pendans de même.

LOUIS de Bethune, comte, puis duc de Bethune-Charoſt, chevalier des ordres du Roy, maréchal de ſes camps & armées, & capitaine de ſes Gardes du Corps, gouverneur de Calais, & pays reconquis, & lieutenant géneral pour Sa Majeſté au gouvernement de Picardie, étoit neveu de Maximilien de Bethune, premier duc de Sully, pair & maréchal de France, grand maître de l'artillerie. Le Roy Loüis XIV. érigea en ſa faveur au mois de mars 1672. le comté de Charoſt en Duché-Pairie, mais les lettres ne furent verifiées au Parlement qu'aprés ſa mort, arrivée le 20. mars

1681. laiſſant de Marie Leſcalopier ſon épouſe, morte le 24. janvier 1687. & qui étoit fille de Jean Leſcalopier, preſident à Mortier au Parlement de Paris, & de Marthe Gobelin.

ARMAND DE BETHUNE, I. du nom, duc de Bethune Charoſt, pair de France, dont il prêta ſerment le 11. août 1690. fut chevalier des ordres du Roi, eut les mêmes charges que ſon pere, ſe demit de celle de capitaine des Gardes du Corps en 1672. & mourut le 1. avril 1717. Il avoit épouſé le 22. février 1657. Marie Fouquet, morte le 14. avril 1716. fille unique de Nicolas Fouquet, vicomte de Melun & de Vaux, comte de Belle-Iſle, procureur general au Parlement, miniſtre d'Etat & ſurintendant des finances, & de Loüiſe Fourché, dame de Quehillac ſa premiere femme, des enfans nez de cette alliance, il reſte

1. Armand de Bethune, duc de Charoſt qui ſuit,

2. Louis Baſile de Bethune, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jeruſalem, capitaine de vaiſſeau.

3. Marie-Hyppolite de Bethune, religieuſe au Convent des Carmelites du fauxbourg S. Jacques.

4. N... de Bethune, religieuſe au monaſtere de la Viſitation de Sainte Marie, au fauxbourg Saint Germain.

ARMAND DE BETHUNE, II. du nom, duc de Bethune Charoſt, pair de France, baron d'Ancenis, ancien baron, pair & preſident de la nobleſſe de Bretagne aux Etats de cette Province, chevalier des ordres du Roy, lieutenant géneral de ſes armées, capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, lieutenant general en Picardie, & gouverneur de Calais, cy-devant gouverneur de la perſonne de Sa Majeſté, depuis le 13. août 1722. qu'il fut nommé, & dont il prêta ſerment le lendemain, juſqu'à la majorité du Roy, eſt né le 25. mars 1663. & a prêté ſerment au Parlement, comme duc & pair ſur la démiſſion volontaire de ſon pere, le 16. janvier 1698.

Il a été marié, 1°. le 23. octobre 1680. à Louiſe-Marie-Thereſe de Melun, morte le dernier octobre 1683. fille d'Alexandre Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, & de Louiſe Anne de Bethune: 2°. le 27. mars 1692. à Catherine de Lamet, morte le 12. novembre 1712. fille d'Auguſtin de Lamet,

marquis de Baule. Il a du premier li

1. Louis-Joſeph de Bethune, marquis de Charoſt, colonel & brigadier d'armée, né au mois d'août 1681. tué à la bataille de Malplaquet le 11. ſeptembre 1709. Il avoit été marié le 17. decembre 1704. à Marie Brulart, fille de Nicolas Brulart, premier Preſident au Parlement de Dijon, & de Marie Bouthillier.

2. Paul-François de Bethune, duc de Bethune Charoſt, pair de France, qui a donné lieu à cet article.

XXXII. *Saint Cloud*, 19. *Août* 1690.

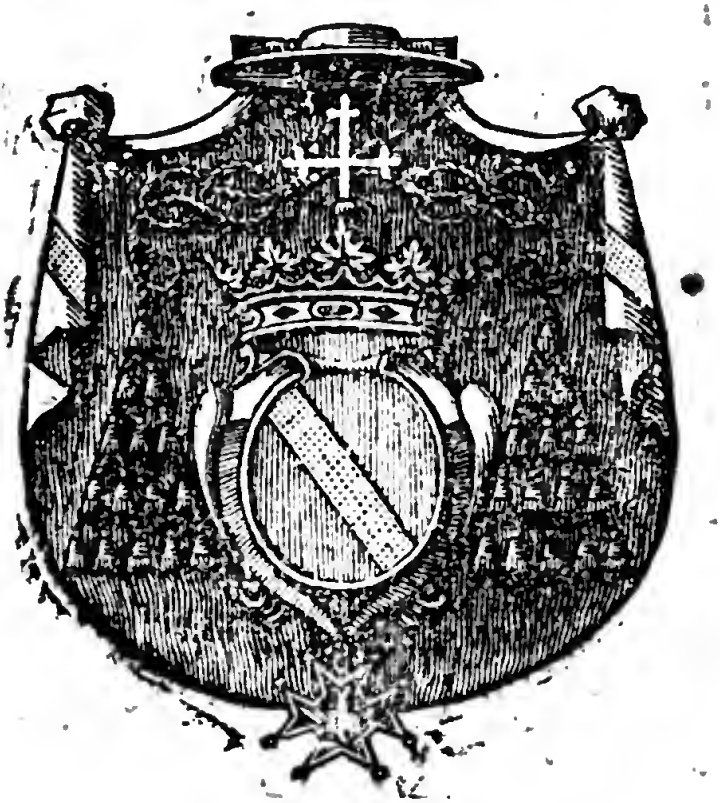

XXXIV. *Montpensier*, 20. *Avril* 1695.

M. le duc d'Orleans, premier prince du Sang : Voyez Tome II. pag. 380.

XXXV. *Aumale*, 1. *Juillet* 1695.

LOUIS AUGUSTE DE BOURBON, prince legitimé de France, duc du Maine & d'Aumale, comte d'Eu, pair de France, chevalier des Ordres du Roy, &c. a pris séance au Parlement, en qualité de duc d'Aumale, pair de France, le 1. juillet 1695.

Voyez ses titres, qualitez & armoiries, au tome II. Chapitre XII. page 415.

XXXVI.

Penthiévre, 16. *Decembre* 1698.

M. le Comte de Toulouſe.

XXXVII.

Château-Vilain, 29. *Août* 1703.

Le même M. le Comte de Toulouſe.

XXXVIII. *Guise*, 30. *Juillet*, 1704.

M. le duc de Bourbon, prince du Sang, pair & grand maître de France, Voyez tome II. p. 405.

XXXIX. *Boufflers*, 19. *May* 1709.

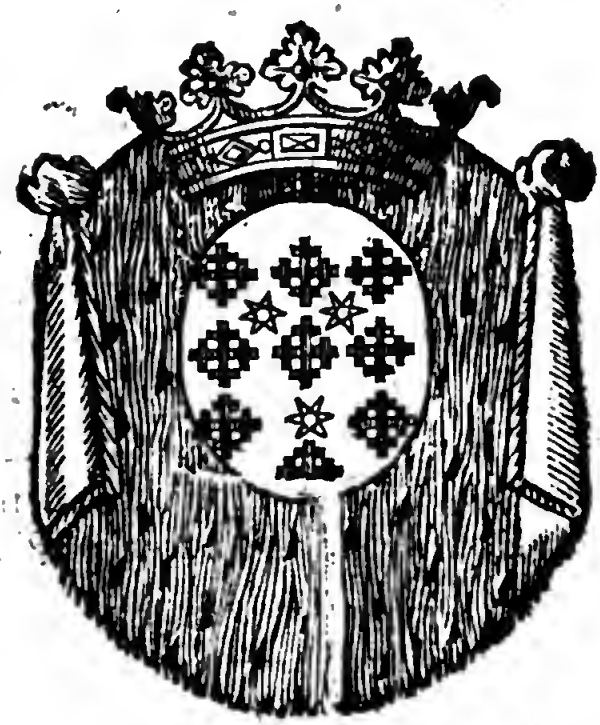

JOSEPH-MARIE, duc de Boufflers, pair de France, comte de Ponches, seigneur chastellain de Milly, gouverneur de Flandres, de Haynault, & des ville & citadelle de Lille, grand bailly & gouverneur hereditaire de Beauvais & du Beauvoisis, mestre de camp d'un regiment d'infanterie, est né le 22. may 1706. Il a épousé le 15. septembre 1721. Madeleine Angelique de Neufville, fille puînée de Nicolas de

Neufville, duc de Villeroy, pair de France, &c. & de Marguerite le Tellier de Louvois.

Il porte d'argent à trois molettes de gueules, accompagnées de neuf croiſſettes, recroiſſettées de même, diſpoſées en trois pals, chaque pal compoſé de trois croiſſettes, & il orne l'écuſſon de ſes armes des Drapeaux & des Etendars, dont le colonel du regiment des Gardes, & le Colonel General des Dragons ornent le leur; le Roy Louis XIV. ayant accordé ce Privilege au feu maréchal de Boufflers, qui avoit poſſedé ces charges ſucceſſivement, pour lui, & pour ſes deſcendans mâles à perpetuité.

Louis-François, duc de Boufflers, pair & maréchal de France, chevalier des ordres du Roy, &c. prêta ſerment au Parlement le 19. mars 1709. & mourut le 22. août 1711. Il avoit été marié par contrat du 17. decembre 1693. à Catherine Charlotte de Gramont, nommée dame d'honneur de la Reine en 1725. fille d'Antoine Charles, duc de Gramont, pair de France, & de Marie Charlotte de Caſtelnau, dont il reſte,

1. Joſeph Marie, duc de Boufflers,

pair de France, duquel il vient d'être parlé, & qui avoit eu deux freres aînez. 2. Louiſe-Antoinette Charlotte de Boufflers, née le 1. Octobre 1694. mariée en octobre 1713. à Charles François de Boufflers, ſeigneur de Remiencourt, dit *le marquis de Boufflers*, maréchal de Camp.

3. Charlotte-Julie de Boufflers, née le 10. juillet 1698. coadjutrice de ſa tante paternelle, abbeſſe d'Avenay. 4. Catherine Berthe de Boufflers, née le 21. ſeptembre 1702. mariée le 22. avril 1717. à Joſeph Cantelmi, prince de Petterano, depuis duc de Popoli, &c. brigadier des armées de Sa Majeſté Catholique. Et 5. Marie Joſephine de Boufflers, née le 10. ſeptembre 1704. mariée le 4. ſeptembre 1720. à François Camille de Neufville. Villeroy, marquis d'Alincourt, meſtre de camp du regiment de Villeroy, cavalerie: lieutenant pour le Roi des ville de Lion, & provinces de Lionnois, forêt & Beaujollois.

XL. *Villars* ; 7. *Avril* 1710.

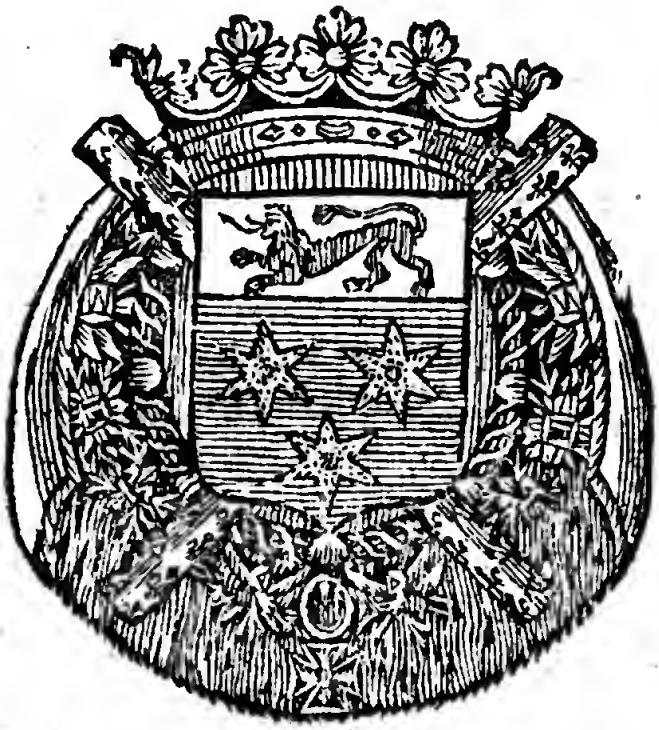

LOUIS-HECTOR, duc de Villars, pair & maréchal de France, grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, prince de Martigues, vicomte de Melun, marquis de la Melle, comte de Rochemiley, chevalier des ordres du Roy, & de la toiſon d'or, gouverneur & lieutenant géneral du pays & comté de Provence, Marſeille, Arles & terres adjacentes, ville, tours & forts de Toulon, ville & citadelle de S. Tropes, ville, forts & citadelle de Marſeille, conſeiller au

conſeil Royal, aprés l'avoir été à celui de Regence, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, ci-devant gouverneur de Fribourg, generaliſſime des armées du Roy, ambaſſadeur extraordinaire & plenipotentiaire de France à la paix de Raſtat, chef de l'ambaſſade à la paix génerale de Bade, & conſeiller au conſeil de Regence, né en 1652. a prêté ſerment au Parlement le 7. avril 1710. Il a repreſenté le connétable au ſacre du Roy.

Il porte d'azur à trois molettes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lyon paſſant de gueules.

Il eſt fils de Pierre de Villars, ſeigneur de la Chapelle, baron de Maſclas, de Sarras, Reverand & d'Oriol, connu ſous le nom de marquis de Villars, chevalier des ordres du Roy, lieutenant general de ſes armées, gouverneur de Beſançon, conſeiller d'Etat d'Epée, ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne, en Savoye, une ſeconde fois en Eſpagne, puis en Dannemark, chevalier d'honneur de madame la ducheſſe de Chartres, mort le 20. mars 1698. & de Marie Gigault de Bellefonds, morte le 24. juin 1706. Il a été marié le 1. février 1702. à Jeanne Angelique Roc-

que, fille de Jacques Rocque, seigneur de Varangueville, ambassadeur à Venise, & de Charlotte Angelique Courtin, de laquelle il a Honoré Armand, marquis de Villars, gouverneur de Provence en survivance, né le 4. octobre 1702. marié le 5. août 1721. à Amable Gabrielle de Noailles, seconde fille d'Adrien-Maurice, duc de Noailles, Pair de France, & de Françoise Charlotte Amable d'Aubigné.

XLI. *Harcourt*, 9. *Août* 1710.

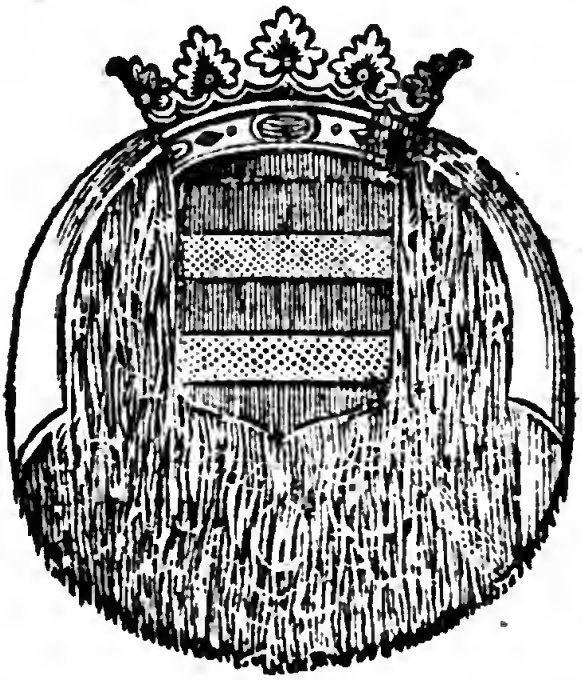

FRANÇOIS, duc d'Harcourt, pair de France, brigadier des armées du Roy, capitaine des gardes du Corps de Sa Majesté, lieutenant general de la Province de Franche Comté, né le 4. novembre 1690. a pris séance au Parlement, le 19. janvier 1719.

Porte de gueules, aux deux faces d'or

M. le duc d'Harcourt a été marié, 1° le 14. janvier 1716. à Marguerite-Loüise Sophie de Neufville, morte le 4. Juin suivant, fille de Louis Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, pair

de France, & de Marguerite le Tellier Louvois. 2°. Le 31. mai 1717. à Marie-Madeleine le Tellier, fille de Louis Marie François le Tellier, marquis de Barbezieux, miniſtre & ſecretaire d'Etat, & de Marie Thereſe Delfine d'Alegre, ſa ſeconde femme, il en a un fils né en 1719.

HENRI, DUC D'HARCOURT, pair & maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine des Gardes du corps de Sa Majeſté, lieutenant general au gouvernement de Normandie, gouverneur du vieux palais de Roüen, auſſi lieutenant general de la Province de Franche Comté, ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne, ci-devant conſeiller au conſeil de Regence, né le 2. avril 1654. fit ériger le marquiſat de Thuri en duché, ſous le nom d'*Harcourt*, au mois de novembre 1700. puis en Pairie au même mois 1709. prit ſéance au Parlement le 9. Août 1710. & mourut le 19. octobre 1718. Il avoit été marié le 31. janvier 1687. à Marie-Anne Claude Brulart, filles de Charles Brulart, marquis de Genlis, & d'Angelique Fabert, dont il a eu entr'autres enfans qui vivent,

1. François, duc d'Harcourt, pair

de France, dont il vient d'être parlé.

2. Louis-Abraham d'Harcourt, docteur en Thelogie de la faculté de Paris, abbé de Signy, ci-devant de Preüilly, chanoine de l'Egliſe de Paris, & grand vicaire de l'Archevêque, né le 10. novembre 1694.

3. Pierre Anne d'Harcourt, marquis de Beuvron, né le 2. avril 1701. lieutenant general au gouvernement de la haute Normandie, reçu en cette qualité au Parlement de Roüen, le 23. juillet 1723. auſſi gouverneur du vieux palais de Roüen, meſtre de camp de cavalerie, marié le 7. février 1725. à Thereſe Eulalie de Beaupoil, de Saint Aulaire, fille unique de feu Louis de Beaupoil, marquis de S. Aulaire, colonel d'un regiment d'infanterie & de Marie-Thereſe de Lambert.

4. Henry-Claude, chevalier d'Harcourt, né le 1. Janvier 1703. guidon des gens d'Armes d'Orleans.

5. Charlotte-Henriette-Eleonore d'Harcourt, religieuſe au Convent de la viſitation de Sainte Marie à Caën.

6. Claude-Lidie d Harcourt, née en 1696. mariée par contrat du 4. juillet 1720. à Gabriel René, Sire de Mailloc, comte de Clery-Crequy, Baron de

XLII.

Ivarry-Fitz-James, 11. *Decembre* 1710.

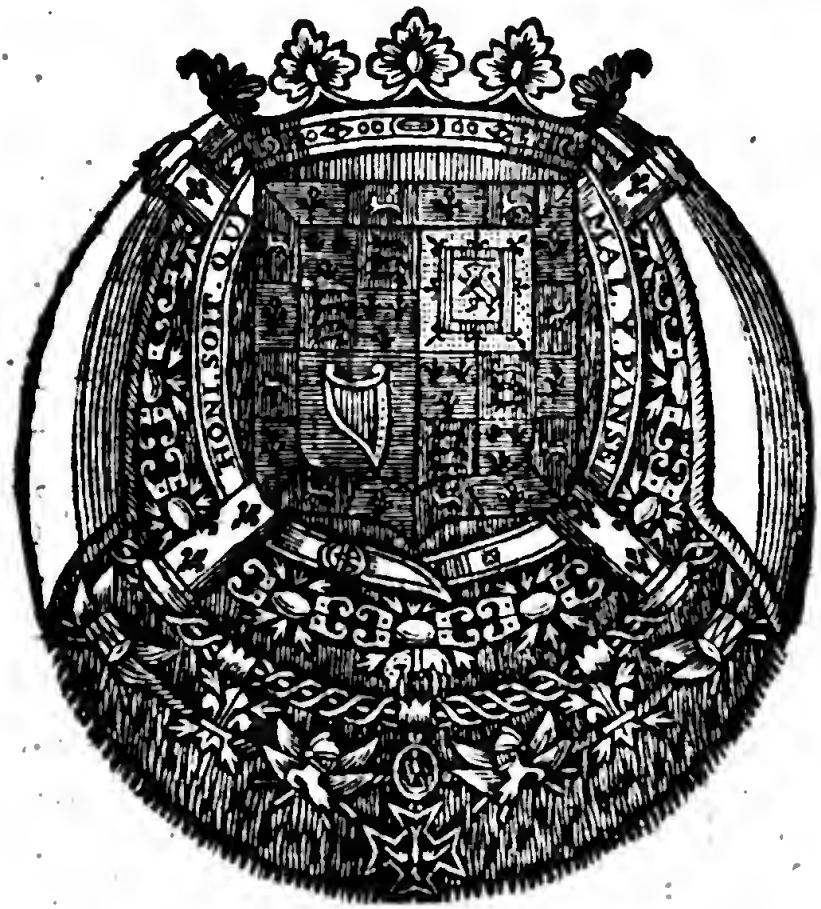

HENRI FITZ-JAMES, duc de Berwick, de Fitz-James, de Leria, & Xerica, pair de France, & d'Angleterre, grand d'Eſpagne, maréchal de France, gouverneur du haut & bas Limoſin, en ſurvivance de ſon fils, commandant en Guyenne, chevalier des ordres du Roi, de la Jarretiere, & de la toiſon d'or. Il

eſt né en 1671. fils naturel de Jacques II. du nom, Roy de la Grande Bretagne, & d'Arabelle Churcill, ſœur du duc de Malboroug. Il épouſa, 1°. le 26. mars. 1695. Henorée Burck, morte le 16. janvier 1698. fille de N.... Burck, comte de Clarinkar, & d'Heleine Clancarty, 2°. le 18. avril 1700. Anne Burkley, fille d'Henri Burkley, & de Sophie Stuart. Il a eu du premier lit, Jacques Fitz-James, duc de Leria & de Xerica, grand d'Eſpagne, marquis & comte de Tinmouth, chevalier de la Toiſon d'or, colonel du regiment d'infanterie de Limerik, fait brigadier des armées de Sa Majeſté Catholique en février 1724. né le 19. octobre 1695. marié à Madrid le 31. decembre 1716. à Catherine de Portugal Colon, fille de Pierre Emmanuel Nuño Portugal & Colon, duc de Veraguas, & de Thereſe Marie d'Ayala & de Tolede.

Du ſecond lit, ſont iſſus, 1. Jacques Fitz James, duc de FitzJames, né le 15. Novembre 1702. gouverneur du haut & bas Limoſin, meſtre de camp d'un regiment d'infanterie, marié le 10. avril 1720. à Victoire Felicité de Durfort, fille de Jean de Durfort, duc

de Duras, & d'Angelique Victoire de Bournonville, eſt mort à Paris, ſans enfans, le 13. octobre 1721.

2. François, duc de Fitz James, gouverneur du Limoſin, né le 10. janvier 1709.

3. N... Fitz-James, en ſeptembre 1711.

4. Henriette Fitz-James, née le 16. ſeptembre 1705. mariée en février 1723. à Jean Baptiſte-Louis de Clermont d'Amboiſe, marquis de Renel & de Monglat, comte de Chiverny baron de Rupt, bailly & gouverneur de Chaumont en Baſſigny.

M. le duc de Bervick, porte écartélé; au premier & dernier, contrecartelé de *France* & d'*Angleterre*; au ſecond au lyon de gueules, enclos dans un double trecheur fleurdeliſé de même, qui eſt *Ecoſſe*; au troiſiéme d'azur à la harpe d'or, cordée de même, qui eſt *Irlande*: à la bordure renfermant tout l'écu, componée de ſeize pieces ou compons, huit d'azur, & huit de gueules, les compons d'azur, chargez chacun d'une fleur de lys d'or, & les compons de gueules, chargez chacun d'un léopard d'or, l'écu ſommé d'une couronne ducale, & poſé ſur deux bâtons de maré-

chal de France, passez en sautoir, & accolé des colliers des ordres du Roy de la Jarretiere & de la Toison d'or : celui de la Jarretiere chargé au tour de ces mots : *Honi soit qui mal y pense.* Le tout placé sur un manteau ducal.

XLIII. *Antin*, 5. *Juillet* 1711.

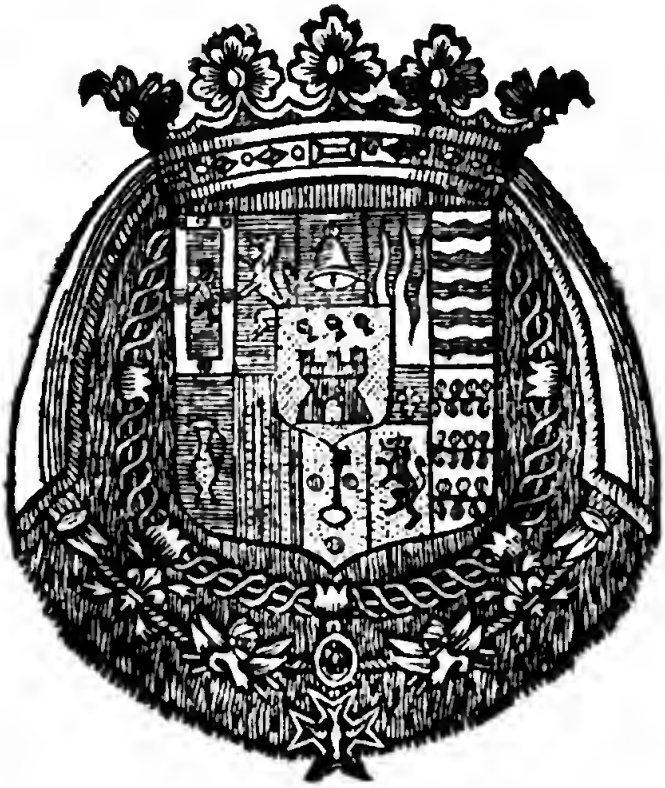

LOUIS DE PARDAILLAN DE GONDRIN, duc d'Antin, dit le duc d'Eſpernon, pair de France ci-devant, ſurintendant des bâtimens du Roy, arts & manufactures de France, & gouverneur de l'Orleanois en ſurvivance de ſon ayeul, qui s'eſt demis de ſa pairie en ſa faveur, le 10. juin 1722. Il eſt né le 9. novembre 1707. & a épouſé le 29. octobre 1722. FrançoiſeGillonne de Montmo-

rency-Luxembourg, fille puînée de Charles-François-Frederic de Montmorency, duc de Luxembourg, de Piney & de Beaufort Montmorency, pair de France, & de ſa ſeconde femme Marie Gillonne Gillier.

Il porte l'écu parti de quatre traits, & coupé d'un, qui ſont dix quartiers; au premier d'argent au lion de gueules, accompagné de ſept écuſſons de ſinople, poſez en orle, & chargez chacun d'une face d'or, qui eſt *Eſpagne-Monteſpan*; au ſecond d'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, pour *S. Lary*; au troiſiéme d'azur à la cloche d'argent bataillé de ſable, qui eſt *Bellegarde*; au quatriéme coupé contreflamboyant d'azur & d'argent, qui eſt *Termes*; au cinquiéme d'argent aux cinq faces ondées d'azur, qui eſt *Monbos*; au ſixiéme d'azur au vaſe ou urcéole d'or, pour d'*Orbeſſan*; au ſeptiéme palé d'or & de gueules, qui eſt *Aragon*; au huitiéme d'or à la clef de gueules, accompagnée de trois tourteaux de même, pour *Antin*; au neuviéme d'or au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules, au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or: au dixiéme d'argent, aux trois faces ondées d'azur, qui eſt *Pardaillan*, à l'écu ſur le

tout d'or, au château ſommé de trois tours de gueules, ſurmontées de trois têtes de maure de ſable, tortillées d'argent, qui eſt *Caſtillon* en Medoc.

Louis-ANTOINE DE PARDAILLAN de Gondrin, premier duc d'Antin, pair de France, ſeigneur des duchez d'Eſpernon & de Bellegarde, marquis de Monteſpan, de Gondrin, vicomte de Murat, baron de Curſé de Montour & de Langon, ſeigneur d'Oyron, & autres lieux, chevalier des ordres du Roi, lieutenant general des armées du Roy, & de la haute & baſſe Alſace, Suntgaw & Briſgaw, gouverneur & lieutenant general pour Sa Majeſté des ville & duché d'Orleans, pays Orleannois, Chartrain, Perchegoüet, Sologne, Vendômois, Blaiſois & dépendances d'iceux, & de la ville & château d'Amboiſe, ci-devant ſurintendant & ordonnateur général des bâtimens & jardins du Roy, arts, manufactures, academies & imprimeries royales, protecteur de l'académie royale de peinture & ſculpture, ci-devant conſeiller au conſeil de Regence, où il fut nommé le 27. mars 1718. après avoir été Preſident au conſeil du dedans du Royaume, depuis le mois de ſeptembre 1715. il a été bâ-

tiſé le 5. novembre 1665. étant né de Louis Henry de Pardaillan de Gondrin, marquis de Monteſpan, d'Antin, &c. & de Françoiſe-Athanaïſe de Rochechoüard, & prit ſéance au Parlement le 5. juin 1711. s'eſt demis de ſon duché-Pairie, en faveur de ſon petit-fils le 19. juin 1722. Il épouſa le 21. août 1696. Julie-Françoiſe de Cruſſol, fille d'Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uzés, pair de France, & de Marie-Julie de Sainte Maure, dont il a eu entr'autres enfans, Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, qui ſuit, & Pierre de Pardaillan, chanoine capitulaire de l'Egliſe de Straſbourg, abbé de Lire & de Monſtier Ramé, évêque, duc de Langres, pair de France, honoraire en l'académie des inſcriptions & belles lettres.

LOUIS DE PARDAILLAN, marquis de Gondrin, Menin de M. le Dauphin, colonel d'un regiment d'infanterie, brigadier des armées du Roy, fils aîné du duc d'Antin, mort le 5. février 1712. avoit été marié le 25. janvier 1707. à Marie-Victoire Sophie de Noailles, laquelle s'eſt remariée à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouſe, Prince legitimé de France, elle eſt fille d'Anne-Jules, duc de Noailles, pair & ma-

réchal de France, & de Marie-Françoiſe de Bournonville, dont il a laiſſé Louis de Pardaillan, duc d'Eſpernon, pair de France, dont il a été parlé, & Antoine-François de Pardaillan, marquis de Gondrin, né le 10. novembre 1709.

XLIV. *Ramboüillet*, 29. *Juillet* 1711.

M. le Comte de Toulouſe, Prince legitimé, dont les dignitez & blaſon ont été rapportez, tome II. chap. XIII. pag. 417.

XLV. *Chaulnes*, 1. *Decembre* 1711.

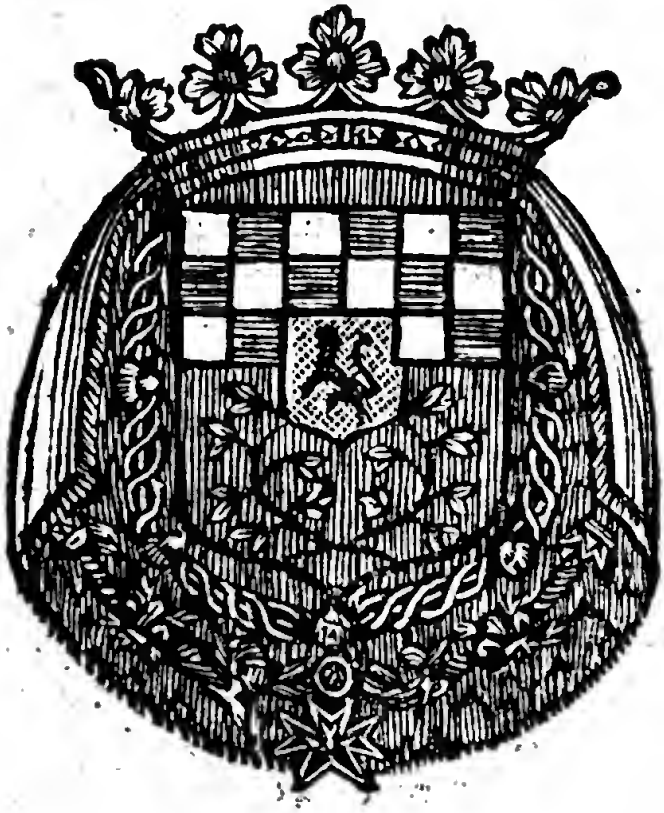

LOUIS-AUGUSTE D'ALBERT D'AILLY, duc de Chaulnes, pair de France, vidame d'Amiens, comte de Picquigny, Vignacourt, &c. chevalier des ordres du Roy, capitaine-lieutenant des Chevaux-Legers de sa garde, lieutenant général des armées de Sa Majesté, & lieutenant de Roy au pays de Santerre, du gouvernement de Picardie, né le 22. decembre 1676. a prêté serment au Parlement, le 1. decembre 1711. V. ci-devant au duc de Luynes.

née le 10. février 1709. mariée le 26. janvier 1722. à Louis de Rougé, marquis du Pleſſis-Belliere.

5, Et Marie-Françoiſe de Sales d'Albert d'Ailly, née le 4. août 1710.

XLVI.

Rohan-Rohan, 18. *Decembre* 1714.

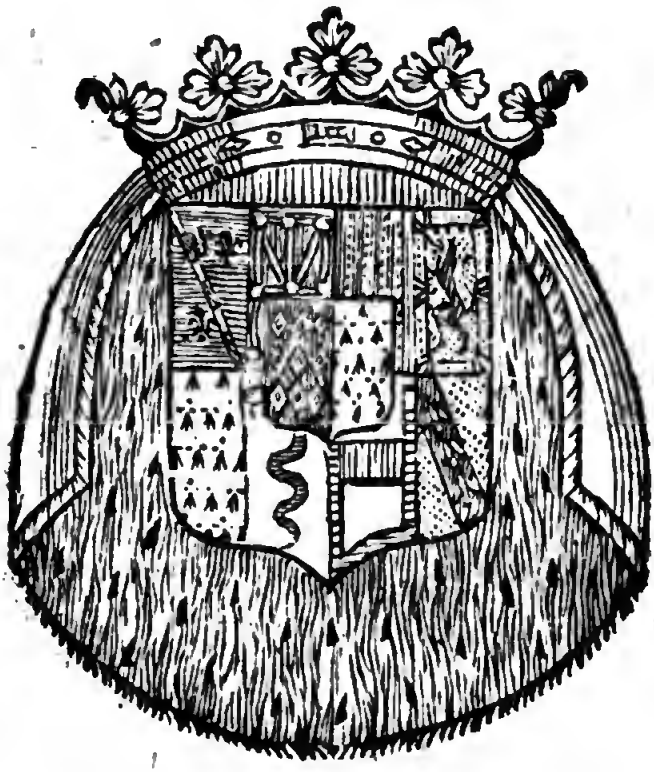

HERCULES-MERIADEC DE ROHAN prince de Maubuiſſon, & de Soubize, duc de Rohan Rohan, pair de France, capitaine-lieutenant des Gendarmes de

la garde du Roy, &c. V. tom. II. chap. XIV. aux Princes étrangers, pag. 443.

XLVII. *Hoſtun-Tallart*, 2. *Avril* 1715.

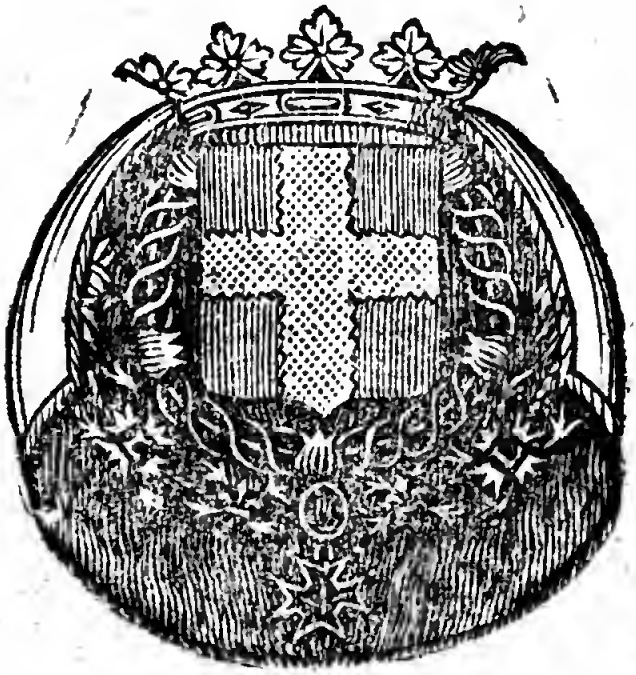

MARIE-JOSEPH, duc d'Hoſtun, pair de France, chevalier des ordres du Roy, brigadier d'Armée, gouverneur de Franche Comté en ſurvivance, qui a prêté ſerment au Parlement le 2. avril 1715. Il a épouſé le 16. mars 1713. Marie-Iſabelle-Gabrielle de Rohan, fille d'Hercules Meriadec de Rohan, duc de Rohan-Rohan, Prince de Soubize, & d'Anne Geneviéve de Levis de

Ventadour, dont eſt né le 14. février 1716. Loüis-Charles d'Hoſtun.

Il porte de gueules, à la croix engrelée d'or.

Camille d'Hoſtun de la Baume, comte de Tallart, maréchal de France, chevalier des ordres du Roy, dont il ſera parlé dans ce tome, obtint en mars 1712. l'érection du marquiſat de la Baume en Duché, & depuis en Pairie, par lettres du mois de mars 1715. en faveur de ſon fils, à qui il avoit cedé ſon Duché. Voyez ci-après aux maréchaux de France.

XLIX.

Villars Brancas, 7. Septembre 1716.

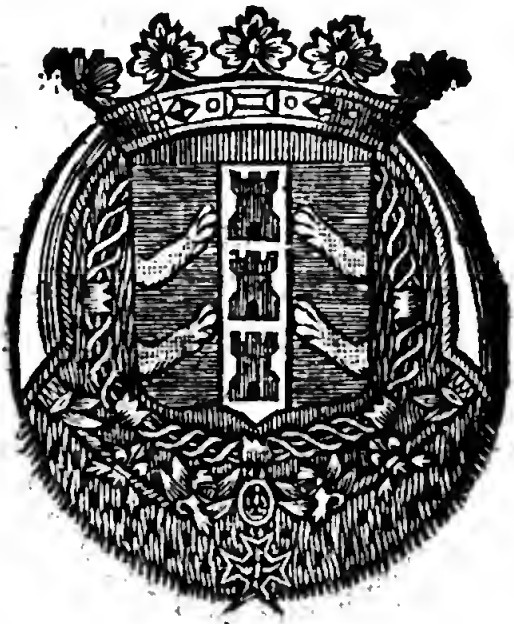

LOUIS-ANTOINE DE BRANCAS, duc de Villars, pair de France, comte de Maubeç, baron d'Oiſe, ſeigneur de Champtercier & de l'Iſle, chevalier des ordres du Roy, né le 12. août 1682. a prêté ſerment au Parlement le 7. ſeptembre 1716. Il a été marié le 14. decembre 1709. à Marie-Angelique Fremyn, fille de Guillaume Fremyn, ſieur de Moras, préſident à mortier au Parlement de Metz, & de Marie Angelique Cadeau, dont il a, 1. Louis de Branças, né le 5. mars 1714. & 2. N.....

de Brancas, née le 14. avril 1713.

Georges de Brancas, duc de Villars, mort le 23. janvier 1657. eut de Julienne-Hyppolite d'Estrées, Louis-François de Brancas, duc de Villars, mort au mois d'Octobre 1679. ayant eu de Marie Madeleine Girard sa seconde femme, morte le 20. avril 1679. Louis de Brancas, duc de Villars, né le 18. janvier 1663. & qui fut marié en juillet 1689. à Marie de Brancas, fille de Charles, comte de Brancas, dont il a, 1. Loüis Antoine, duc de Brancas, pair de France, duquel il vient d'être parlé; & 2. Marie Joseph de Brancas, marquis d'Oise, capitaine-lieutenant des Gendarmes d'Orleans, né le 18. octobre 1687.

Louis-François de Brancas, duc de Villars, s'étoit remarié en troisiémes nôces, le 10. septembre 1688. à Louise-Antoine-Angelique de Fautreau Mainieres, morte le 11. janvier 1701. dont il laissa Elilabeth-Charlotte-Catherine de Brancas, née posthume au mois de Decembre 1679. marié le 24. janvier 1696. à Louis-Toussaint, marquis de Brancas, aîné de la maison de ce nom, comte titulaire de Forcalquier, baron de Cereste, chevalier des ordres du

Roy & de la toiſon d'or, commandeur de l'ordre de S. Louis, lieutenant géneral des armées du Roy, & au gouvernement de Provence, conſeiller d'Etat d'Epée, ci-devant ambaſſadeur en Eſpagne, & auparavant gouverneur de Gironne, dont il y a pluſieurs enfans. Il a auſſi trois freres, l'un deſquels eſt Henry Ignace de Brancas, Evêque de Lizieux; & l'autre Jean-Baptiſte de Brancas, aumônier du Roy, abbé de Saint Pere de Melun, agent géneral du Clergé en 1720. & Evêque de la Rochelle.

M. le duc de Brancas Villars, porte d'azur, au pal d'argent chargé de trois tours crenelées de gueules, ouvertes & ajourées d'azur, accompagné de quatre pattes de lion, affrontées d'or, & mouvantes des deux flancs de l'écu.

L. *Valentinois*, 14. *Decembre* 1716.

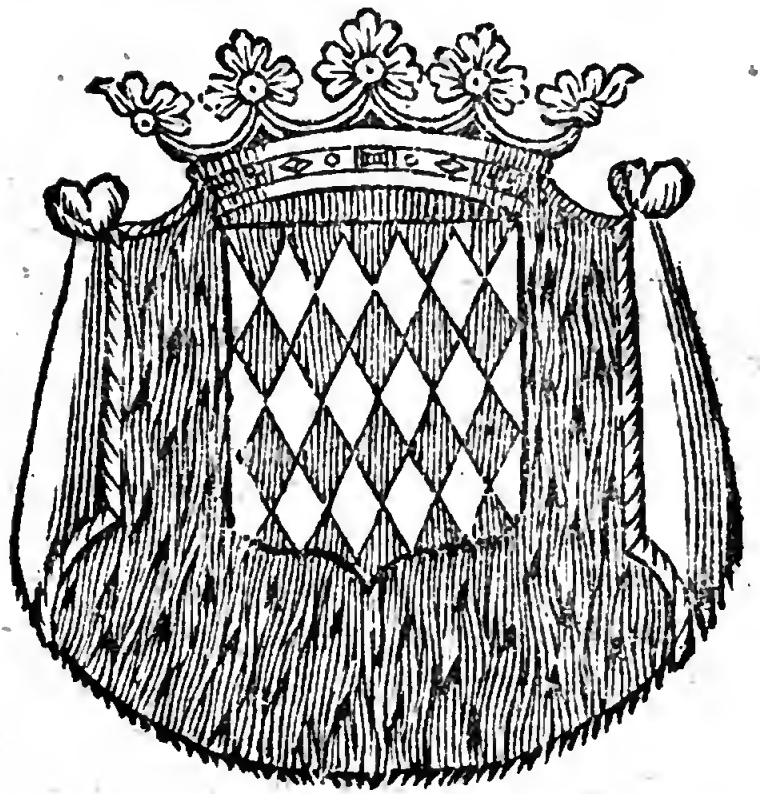

JACQUES-FRANÇOIS-LEONOR GRIMALDI, duc de Valentinois, pair de France, lieutenant-general de la baſſe Normandie, gouverneur des villes de Cherbourg & Grandville, & de l'Iſle de Chazé, dont il a prêté ſerment en février 1713. Ch. L. cy-devant meſtre de camp du regiment royal étranger, cavalerie, à la tête duquel il a ſervi depuis 1710. juſqu'en 1720. Il eſt né le 22. novembre 1689. & a prêté ſer-

ment au Parlement le 14. decembre 1716. ayant épouſé à Monaco le 20. octobre 1715. Louiſe Hyppolite Grimaldy, ducheſſe de Valentinois, fille aînée d'Antoine Grimaldy, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, chevalier des ordres du Roy, & de Marie de Lorraine Armagnac; il a été chargé de porter le nom & les armes pures de Grimaldy.

Il eſt fils unique de Jacques Goyon de Matignon, III. du nom, comte de Thorigny, chevalier des ordres du Roy, lieutenant general pour Sa Majeſté en baſſe Normandie, en ſurvivance de ſon fils, & commandeur dans la Province, & de ſa niece Charlotte Goyon de Matignon, comteſſe de Thorigny.

Il a de ſon mariage, outre un fils né à Monaco, le 16. decembre 1717. mort deux mois après, Honoré-Camille Leonor Grimaldy, né le 10. ſeptembre 1710. Marie Charles-Auguſte Grimaldy, né le 1. janvier 1722.

Charlotte Grimaldy, née le 19. mai 1719.

Voyez pour ſon beau pere, & pour le blaſon de ſes armes, tome II. de cet ouvrage, chapitre XIV. qui traite des Princes étrangers, art. III. de la maiſon de Monaco, p. 440.

LI. *Nivernois*, 14. *Janvier* 1721.

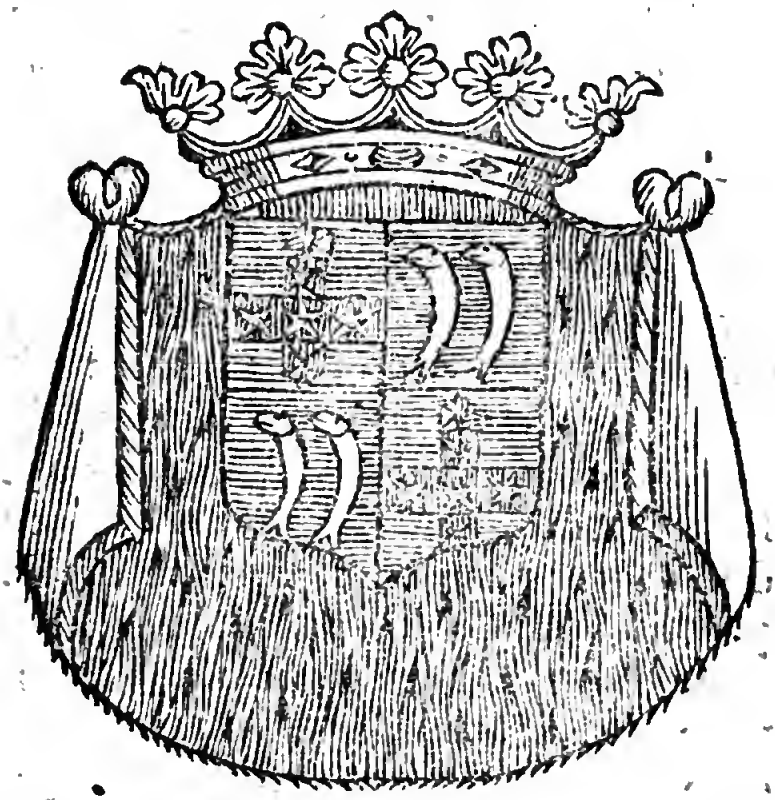

PHILIPPES-JULES-FRANÇOIS-MAZARINI-MANCINI, duc de Nivernois & Donziois, pair de France, prince de Vergagne, & du Saint Empire, grand d'Eſpagne, noble Venitien, gouverneur & lieutenant géneral pour le Roy és pays de Nivernois, Donziois, ancien reſſort & enclave de S. Pierre-le-Moutiers, grand écuyer de la Reine d'Eſpagne, ſeconde douairiere, a prêté ſerment au-

Parlement le 14. janvier 1721. né à Veniſe le 4. octobre 1676. Il a épouſé au mois de juin 1709. Marie-Anne Spinola, fille aînée & heritiere de Jean-Baptiſte Spinola, prince de Vergagne, fait prince de l'Empire en 1677. grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, lieutenant general des armées de Sa Majeſté Catholique Charles II. ci-devant gouverneur & grand Chaſtellain de la ville d'Ath, mort à Veniſe le 3. decembre 1723. & de Marie Françoiſe du Bois de Lezines, morte à Bruxelles en 1705. Il a un fils Henry Jules Barbon, prince de Vergagne, né en 1716. baptiſé le 3. avril 1723.

M. le duc de Nevers eſt fils de PHILIPPES-JULES MANCINI MAZARINI, duc de Nevers, chevalier des ordres du Roi, &c. neveu par ſa mere, de Jules, cardinal Mazarini, & de Diane-Gabrielle Damas Thianges, décédée le 11. janvier 1715. Les enfans nez de ce mariage ſont, 1. M. le duc de Nevers, pair de France. 2. Jacques-Hyppolite, marquis de Mancini, à qui ſon pere légua ſes biens ſituez en Italie, il a épouſé la marquiſe de Louvois, ſœur du duc de Noailles. 3. Diane-Gabrielle Victoire Mancini, mariée le 6. may 1700. à

Charles Louis Antoine Galeas Hennin, comte de Boſſu, prince de Chimay & du S. Empire, grand d'Eſpagne, premier pair des comtez de Hainaut & de Namur, chevalier de la toiſon d'or, lieutenant general des armées du Roy d'Eſpagne, morte à Paris le 11. ſeptembre 1716. dans ſa quarante-quatriéme année. 4. Diane-Adelaïde-Philippes Mancini, mariée en août 1707. à Louis Armand, duc d'Eſtrées, pair de France, dont elle eſt reſtée veuve ſans enfans, le 16. juillet 1723.

Il porte pour armes écartelé au premier & quatriéme d'azur à la hache d'armes d'argent dans un faiſceau d'armes d'or, lié d'argent, poſé en pal, & une face de gueules ſur le tout chargée de de trois étoiles d'or rangées en face, qui eſt *Mazarini*; au ſecond & troiſiéme d'azur, à deux poiſſons d'argent poſez en pal, qui eſt de *Mancini*; l'écu orné du manteau & de la couronne de duc.

LII. *Biron*, 22. *Février* 1723.

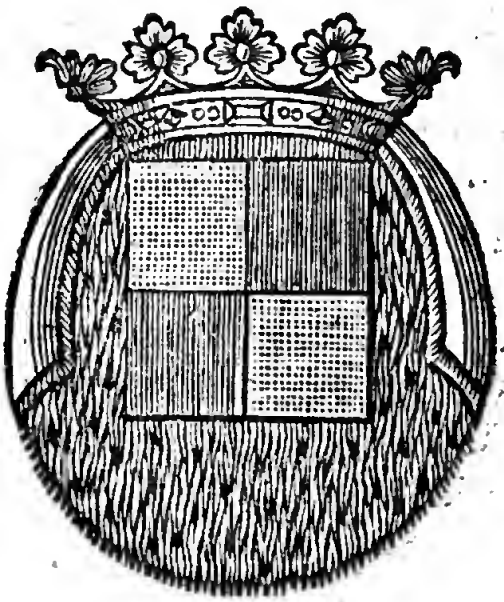

FRANÇOIS-ARMAND DE GONTAUT, duc de Biron, pair de France, ſur la démiſſion de ſon pere, brigadier des armées du Roy, meſtre de camp du regiment Dauphin Cavalerie, marié le 30. decembre 1715. à Marie Adelaïde de Gramont, fille d'Antoine, duc de Gramont, pair & maréchal de France, & de Marie Chriſtine de Noailles, dont un fils.

Il porte écartelé d'or, & de gueules l'écu mis en banniere quarrée.

Il eſt fils de Charles Armand de Gontaut, duc de Biron, lieutenant general

des armées du Roy, gouverneur de Landau, premier Ecuyer de feu M. le duc d'Orleans, ch. L. ci-devant conſeiller au conſeil de Regence, & auparavant chargé du détail de l'Infanterie de France. Il a prêté ſerment au Parlement le 22. février 1723. le Roy y ſéant en ſon lit de Juſtice, pour la declaration de ſa majorité.

Le duc de Biron eſt arriere petit neveu de Charles de Gontaut, duc de Biron, pair & amiral de France, maréchal genéral des camps & armées du Roy, gouverneur de Bourgogne & de Breſſe, mort le 31. Juillet 1602. & ſon triſayeul Armand de Gontaut, baron de Biron, chevalier des ordres du Roy, fut tué au ſiége d'Eſpernay, le 26. juillet 1592.

Charles Armand, duc de Biron eſt né le 5. août 1663. de François de Gontaut, marquis de Biron, lieutenant general des armées du Roy, mort le 13. mars 1700. & d'Eliſabeth de Coſſé-Briſſac ſa premiere femme, morte le 18. decembre 1679. & il a épouſé par contrat du 12. août 1686. Marie Antoine de Bautru, fille d'Armand de Bautru, comte de Nogent, capitaine des Gardes de la Porte, maître de la garderobe du

Roy, lieutenant general pour Sa Majeſté en la baſſe Auvergne, & maréchal de ſes camps & armées, & de Diane-Charlotte de Caumont Lauzun. De cette alliance ſont nez,

1. François Armand de Gontaut, duc de Biron, qui a donné lieu à cet article.

2. Jean-Louis, dit l'abbé de Biron, docteur en Théologie de la faculté de Paris, chanoine de Notre-Dame de Paris, abbé de Moiſſai & de Cadoüin.

3. Louis-Antoine, chevalier de Biron, premier Ecuyer de feu M. le duc d'Orleans en ſurvivance.

4. Charles-Armand, dit l'abbé de Gontaut, abbé de Chaumont la Piſcine.

5. Charles-Antoine, marquis de Montferrand.

6. Marguerite, coadjutrice de l'Abbaye de Notre-Dame de Xaintes, ordre de Saint Benoît, morte en janvier 1724.

7. Françoiſe Madeleine, mariée le 23. decembre 1715. à Jean-Loüis Duſſon, marquis de Bonac, chevalier de l'ordre de Saint Louis, chevalier de l'ordre de S André de Ruſſie, gouverneur des châteaux d'Uſſon & Kerigut, & du Mas d'Azil, ci-devant ambaſſadeur

extraordinaire à Conſtantinople, & nommé à l'ambaſſade de Suiſſe.

8. Judith-Charlotte, mariée le 7. may 1717. à Claude-Alexandre, comte de Bonneval, lieutenant general des armées de l'Empereur, & colonel d'un regiment Infanterie.

9. Geneviéve, alliée le 13. mars 1720. à Loüis, comte de Gramont, brigadier des armées du Roy, meſtre de camp du regiment de Bourbonnois Infanterie, gouverneur de Ham.

10. Marie-Antoine Victoire, mariée le 16. juillet 1721. à Louis-Claude-Scipion de Grimoard de Beauvoir, III. du nom, marquis du Roure, cornette de la premiere compagnie des Mouſquetaires.

11. Marie Renée, demoiſelle de Biron, mariée à Charles Eleonor, comte de Signelay.

12. Charlotte-Antoine, demoiſelle de Gontaut.

LIII. *Levis*, 22. *Février* 1723.

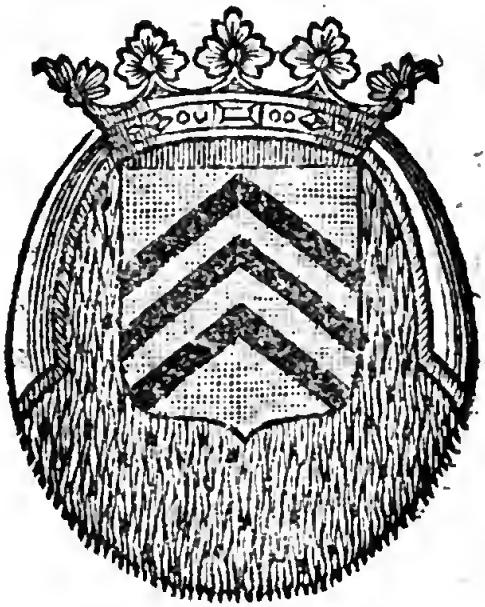

CHARLES-EUGENE DE LEVIS, duc de Levis, pair de France, comte de Charlus & de Saignes, lieutenant general des armées du Roy, & au gouvernement de Bourbonnois, gouverneur des ville & citadelle de Mazieres, commandant en chef pour Sa Majesté dans le comté de Bourgogne, ch. L. a prêté ſerment au Parlement le Roy y ſéant, pour la declaration de ſa majorité, le 22 février 1723.

Porte d'or à trois chevrons de ſable.

La branche de Levis-Charlus, dont il eſt iſſu, eſt cadette de celle de Ven-

tadour, laquelle s'eſt éteinte avec le Duché-Pairie de ce nom en 1717. Gilbert de Levis, premier duc de Ventadour étoit neveu de Jean de Levis, tige de la branche de Charlus, & cinquiéme ayeul du duc de Levis.

Celui ci eſt né de Charles-Antoine de Levis, comte de Charlus, ſeigneur de Pouligny, &c. lieutenant general pour le Roy en Bourbonnois, meſtre de camp d'un regiment de Cavalerie, mort le 22. avril 1719. & de Marie-Françoiſe-Paule de Bethiſy Maizieres, qu'il avoit épouſée en 1680. & qui mourut le 30. janvier 1719. Il a épouſé le 26. janvier 1698. Marie-Françoiſe d'Albert, fille de Charles Honoré d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuſes, pair de France, chevalier des ordres du Roy, &c. & de Jeanne-Marie Colbert. Il en a eu trois fils & une fille, dont il ne reſte que N....., dit le marquis de Levis, meſtre de camp d'un regiment de Cavalerie; & Marie-Françoiſe de Levis, mariée par contrat du 20. janvier 1722. à Joſeph-François de la Croix, marquis de Caſtriés, baron des Etats de Languedoc, chevalier des ordres du Roy, lieutenant de Roy dans la même Province, gouverneur

des ville, citadelle & diocèle de Montpellier, & de la ville & port de Cette, & chevalier d'honneur de Madame la Ducheſſe d'Orleans, elle eſt ſa ſeconde femme.

LIV. *La Valliere*, 22. *Février* 1723.

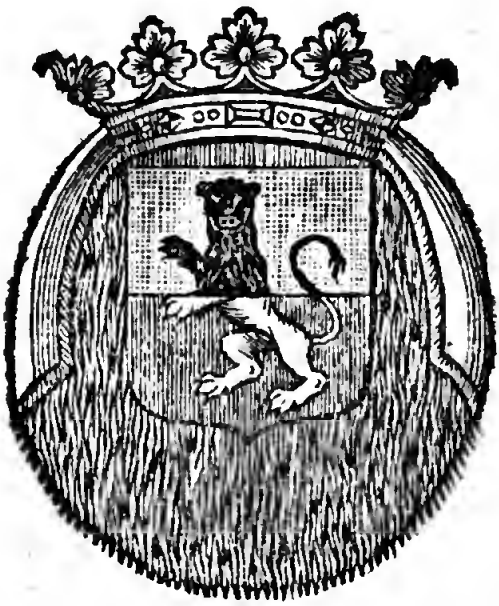

CHARLES-FRANÇOIS DE LA BAUME-LE BLANC, duc de la Valliere, pair de France, lieutenant general des armées du Roy, gouverneur, lieutenant general & ſénechal de la Province de Bourbonnois, ch. L. cy-devant Menin de Monſeigneur, & depuis de M. le Dauphin pere du Roy, cy-devant auſſi meſtre de camp, general de la cavalerie le-

gere de France, aprés en avoir été commiſſaire general, a prêté ſerment au Parlement le Roy y ſéant, pour la declaration de ſa Majorité, le 22. février 1723.

Porte coupé de gueules, & d'or au lion leopardé coupé d'argent & de ſable.

Il eſt fils de Jean-François de la Baume, marquis de la Valliere, baron de la maiſon Fort, gouverneur & ſénéchal, & general du Bourbonnois, capitaine lieutenant des Chevaux-Legers Dauphins, maréchal de camp, mort en 1676. & de Gabrielle Glé, comteſſe de la Cottardais, baronne de Becherel, dame du Palais de la Reine, morte en 1707. âgée de 59. ans.

Louiſe-Françoiſe de la Baume-le-Blanc, ducheſſe de Vaujour, & baronne de Saint Chriſtophe en Anjou, pair de France, mere de madame la princeſſe de Conty, premiere doüairiere, morte le 6. juin 1710. religieuſe Carmelite, au fauxbourg S. Jacques, étoit tante paternelle du duc de la Valliere.

Il a épouſé le 16. juin 1698. Marie-Thereſe de Noailles, quatriéme fille d'Anne Jules, duc de Noailles, pair & maréchal de France, &c. & de Marie-

Françoiſe de Bournonville ; il en a Louis Ceſar de la Baume le Blanc, marquis de la Valliere, gouverneur de Bourbonnois, en ſurvivance, & Loüis-François, chevalier de la Valliere.

Il a pour frere & ſœur Maximilien Henri de la Baume le Blanc, dit le chevalier de la Valliere & Yolande de la Baume le Blanc, alliée, 1°. par contrat du 3. juin 1697. à Louis Charles du Mas, marquis du Broſſe, mort en 1724. 2°. en janvier 1724. N... de Pontevez, dit le marquis de Tournon.

ARTICLE IV.

Fonction des Pairs de France, au Sacre du Roy.

AU jour du ſacre & couronnement du Roy, les douze anciens pairs s'y trouvent ; ſçavoir, l'Archevêque de Reims, premier duc & pair ; les Evêques de Laon & de Langres, Ducs & Pairs, les Evêques de Beauvais, de Châlons & de Noyon, Comtes & Pairs, ils ſont en chape & en mitre ; c'eſt l'Archevêque de Reims qui ſacre le Roy,

& ce ſont les Evêques de Laon & de Beauvais qui vont querir Sa Majeſté au Palais Archiepiſcopal, & qui l'accompagnent dans toutes les cérémonies. Les ſix pairs Laïques ſont, le duc de Bourgogne, qui met au Roy les Eperons d'or, & qui ôte la grande Couronne de deſſus la tête de Sa Majeſté, quand il eſt neceſſaire; le duc de Normandie & d'Aquitaine, le comte de Toulouſe, le comte de Flandres & le comte de Champagne; ces pairs Laïques ſont vêtus d'une veſte d'étoffe d'or, qui leur deſcend juſqu'à la moitié des jambes; ils ont une ceinture mêlée d'or & d'argent, & de ſoye violette, & pardeſſus leur longue veſte un manteau ducal de drap violet, doublé & bordé d'hermine; leur collet rond eſt auſſi bordé d'hermine; ils ont ſur la tête un bonnet de ſatin violet, autour duquel eſt une couronne, ou ducale ou comtale, ſelon leur dignité: Comme les ſix pairies laïques ſont réünies au domaine de la couronne, à la reſerve d'une partie de la Flandres, qui eſt en la poſſeſſion de l'Empereur, on choiſit ſix Princes ou Ducs & Pairs, pour repreſenter ces anciens pairs Laïques, & faire leurs fonctions. La même choſe ſe fait

pour les pairs Ecclesiastiques, quand ils ne peuvent assister au Sacre, ou que les Evêchez sont vacans, ainsi qu'il a été dit au §. III. *des remarques historiques & préliminaires à cet état de la France.*

Quand l'Archevêché de Reims est vacant, ou que celui qui est nommé, n'est pas sacré, ou est absent, c'est l'Evêque de Soissons qui est en droit de le representer, & de sacrer le Roy, comme il arriva au sacre de Louis XIV. le 7. Juin 1654.

Voici ce qui s'est observé là-dessus au sacre & couronnement du Roy, le Dimanche 25. octobre 1722.

Armand-Jules de Rohan-Guemené, archevêque, *duc de Reims*, premier pair de France, sacra & couronna le Roy. Il avoit pour Diacre à la Messe Jean-Joseph Languet de la Villeneuve-de Gergy, Evêque de Soissons, son premier suffragant, & pour soudiacre Pierre Sabatier, Evêque d'Amiens, l'un de ses suffragans, tous deux en mîtres; il avoit outre cela douze chanoines de sa Cathedrale, pour Diacres & Soudiacres, procedans & assistans.

Les Evêques de *Senlis*, François Firmin Trudaine; *de Verdun*, Charles-

François de Halencourt Droſmenil, *de Nantes*, Loüis de la Vergne de Treſſan; & de *Saint Papoul*, Gabriel Florent de Choiſeul, chanterent les Litanies en chape & en mitre.

Outre les cardinaux de Rohan, grand aumônier de France, de Biſſy, de Geſvres, du Bois & de Polignac, tous en rochet revêtus de leur chape de cardinal, qui étoient aſſis ſur une forme placée au-deſſus, mais un peu moins avancée que le banc des pairs Eccleſiaſtiques; il y avoit les Archevêques de Toulouſe, de Bordeaux, de Sens, d'Alby, l'Evêque de Toul, nommé à l'Archevêché de Tours, les Evêques de Mets d'Angers (Michel Poncet de la Riviere qui avoit prêché la veille devant le Roy, ſur la céremonie du Sacre) de Chartres, de Rennes, de Blois, de Troyes, de Siſteron, d'Avranche, du Puy & de Leitoure, en rochet & camail violet, placez ſur des formes derriere le banc des Pairs Eccleſiaſtiques, & aprés eux les abbez de Brancas & de Premeaux, agens du Clergé. Derriere ces Prélats les aumôniers du Roy.

Charles de Saint Albin, Evêque & Duc *de Laon*, Pair de France, fit les fonctions.

Nicolas-Charles de Saulx Tavannes, Evêque Comte de *Châlons*, repreſenta (par la ceſſion de l'Evêque de Beauvais,) l'Evêque, Duc de *Langres*, abſent.

François-Honorat-Antoine de Beauvillier-Saint Aignan, Evêque, Comte de *Beauvais*, fit ſes fonctions.

Charles-François de Château-neuf-de Rochebonne, Evêque, Comte de *Noyon*, repreſenta l'Evêque, Comte de *Châlons*.

André-Hercules Fleury, ancien Evêque de *Frejus*, Précepteur du Roy, repreſenta l'Evêque & Comte de *Noyon*.

Philippes, petit fils de France, duc d'Orleans, pair de France, pour lors Regent du Royaume, repreſenta le Duc de *Bourgogne*.

Louis d'Orleans, Duc de Chartres, premier Prince du Sang, pair de France, repreſenta le Duc de *Normandie*.

Louis-Henri de Bourbon, Duc de Bourbon, Prince du Sang, pair & grand maître de France, repreſenta le Duc d'*Aquitaine*.

Charles de Bourbon, Comte de Charolois, Prince du Sang, pair de France, repreſenta le Comte de *Toulouſe*.

Louis

Louis de Bourbon, Comte de Clermont, Prince du Sang, repreſenta le Comte de *Flandres.*

Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conty, pair de France, repreſenta le Comte de *Champagne.*

Louis-Hector, Duc de Villars, pair & maréchal de France, repreſenta le *Connétable.*

Victor-Marie, Comte d'Eſtrées, maréchal de France, grand d'Eſpagne, porta la Couronne.

René de Froulay, Comte de Teſſé, maréchal de France, grand d'Eſpagne, porta le Sceptre.

Nicolas Châlons de Blé, marquis d'Huxelles, maréchal de France, porta la main de Juſtice.

Joſeph Jean Baptiſte Fleuriau, ſieur d'Armenonville, Garde des Sceaux de France, fit la fonction du *Chancelier*, qui étoit abſent.

Hercules Meriadec de Rohan, duc de Rohan Rohan, pair de France, fit la fonction du *Grand Maître de France.*

Frederic Maurice Caſimir de la Tour d'Auvergne, Grand Chambellan de France en ſurvivance, & Louis d'Aumont, duc de Villequier, pair de France, premier Gentilhomme de la cham-

bre, faiſoient les fonctions de leurs charges.

Le Prince Charles de Lorraine, grand Ecuyer de France, fit ſa charge, reçût la Toque du Roy, quand on la lui ôta de deſſus la tête, & porta la queuë du Manteau Royal durant la céremonie.

Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, capitaine des Gardes du Corps, occupa la place du capitaine de la garde Ecoſſoiſe, abſent. Il commanda auſſi toutes les Troupes campées auprés la ville de Reims.

François, duc d'Harcourt, pair de France, capitaine des gardes du Corps en quartier, fit ſes fonctions de ſa charge.

Armand de Bethune, duc de Charoſt, pair de France, gouverneur du Roy, fut toujours prés de Sa Majeſté.

Camille, duc d'Hoſtun de la Baume, comte de Tallard, maréchal de France, Jacques Goyon, comte de Matignon, Jacques Leonor Rouxel, comte de Medavy, & Louis Vincent, marquis de Goeſbriant, tous quatre chevaliers des ordres du Roy, porterent les honneurs à l'Offrande.

Louis, marquis de Prie, François, comte d'Eſtaing, Yves, marquis d'Alegre, & Pierre-Madeleine, comte de

Beauvau, leur rang ayant été reglé par le ſort, furent deputez pour aller querir la ſaint Ampoule, & s'en rendre les cautions.

Louis de Mailly, marquis de Neſle, porta la queuë du Manteau du Roy, lorſque Sa Majeſté reçût le Collier de l'Ordre du S. Eſprit, le 27. Octobre

CHAPITRE II.

Des Duchez.

APrès avoir traité des Pairies, & de ceux qui poſſedent celles qui exiſtent, on va rapporter les Duchez ſimples, dont la plûpart ont été, ou ſont héréditaires. Ceux qui en ſont revêtus, joüiſſent des mêmes honneurs que les Ducs & Pairs, à l'exception des prérogatives attachez à la Pairie.

Tous ces Duchez ſont rangez par l'ordre Chronologique de leur érection, tant ceux qui ſubſiſtent, qui ſeront diſtinguez par un titre en lettres capitales,

que ceux qui ſont éteints ; ſoit que leurs Lettres Patentes ayent été enregiſtrées au Parlement de Paris, ou dans quelques autres Parlemens, ſoit qu'elles n'ayent eu aucun enregiſtrement. Mais ceux de cette derniere eſpece ſeront mis en caracteres italiques.

L'on trouvera dans ce même Chapitre les Seigneurs François honorez du titre de *Grands d'Eſpagne* ; puiſque par convention faite entre les deux Couronnes, ils joüiſſent en France des honneurs des ducs, ainſi que nos ducs joüiſſent en Eſpagne des honneurs des Grands.

Enfin ce Chapitre contiendra le rang des Pairies exiſtantes, ſuivant la date de leur enregiſtrement, & le rang des ducs & Grands d'Eſpagne.

ARTICLE PREMIER.

Duchez qui ne ſont pas Pairies, tant ceux qui ſont éteints, que ceux qui exiſtent.

BAR.

L'Erection de ce Duché a été faite par le Roy Jean : mais juſqu'à preſent on n'en a pû trouver les Lettres : ce

qui eſt certain par titres, c'eſt que Robert qui ne ſe qualifioit que Comte de Bar en 1353. prenoit le titre de duc de Bar en 1354. & qu'en cette qualité il ſe trouva le 19. mai 1364. au Sacre du Roy Charles V. dont il épouſa la ſœur par Contrat du 4. juin ſuivant. Ce duché qui eſt un ancien fief mouvant de la Couronne, eſt poſſedé par LEOPOLD-IGNACE DOMINIQUE AGAPIT-HYACINTHE, duc de Lorraine & de Bar, qui en a fait hommage en perſonne, au Roy Loüis XIV. à Verſailles le 25. Novembre 1699.

II. Valentinois, *Le Roy Loüis XII. fit don des Comtez de* Valentinois *& de* Diois, *à César Borgia, époux de Charlotte d'Albret, par ſes Lettres Patentes données à Eſtampes en Août* 1498. *& depuis ce temps Ceſar Borgia prit le nom de Duc de Valentinois; Henry II. donna le Duché de Valentinois à Diane de Poitiers, par ſes Lettres du* 1. *du mois d'Octobre* 1548. *& qui ne furent regiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes du Dauphiné, que ſous cette modification, pour en joüir ſa vie durant.*

III. *Longueville*, duché érigé en faveur de François d'Orleans, Comte de Dunois & de Longueville, par Lettres Pa-

tentes données à Blois en mai 1505. *regiſtrées au Parlement de Roüen*, le 18. novembre ſuivant, à la Charge de réverſion au domaine de la Couronne, lorſque la poſterité maſculine finiroit, ce qui eſt arrivé le 4. février 1694.

IV. *Eſtouteville*, Les baronnies, chaſtellenies, & ſeigneuries de *Vallemont*, *Varengeville*, *Berneval*, *Cleville*, &c. furent unies & érigées en duché, ſous le nom d'*Eſtouteville*, en faveur d'Adrienne, dame d'Eſtouteville, & de ſon futur mari, François de Bourbon, comte de S. Paul, de leurs hoirs deſcendans d'eux en loyal mariage, & ſucceſſeurs de ladite Adrienne d'Eſtouteville; par Lettres données à Fontainebleau en août 1534. *regiſtrées au Parlement de Roüen*, le 12. ſeptembre ſuivant; & en la chambre des comptes de Paris, le 19. octobre de la même année: leur contrat de mariage du 9. février 1534. où étoient inſerées toutes ces clauſes, fut homologué au Parlement de Paris, le 16. avril 1540. aprés Pâques, en exécution des lettres patentes du 1. ſeptembre 1539. leur fille & heritiere Marie de Bourbon, porta le duché d'Eſtouteville dans la Maiſon de Longueville, par ſon troiſiéme mariage, avec Leonor d'Or-

léans, duc de Longueville, & il y eſt reſté juſqu'au 4. fevrier 1694. qu'il fut éteint.

V. *Beaumont*, la vicomté de *Beaumont*, les terres, baronnies, & ſeigneuries de *Sonnois*, *la Flêche*, & *Château Gontier*, furent érigées en Duché ſous le nom de *Beaumont*, par lettres du mois de Septembre 1543. regiſtrées au Parlement de Paris le 16. octobre ſuivant, en faveur de Françoiſe d'Alençon, veuve de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pair de France, ayeul du Roy Henry IV. par qui ce duché fut réüni au domaine de la Couronne.

VI. *Beaupreau*, Cette Seigneurie qui avoit été érigée en marquiſat, par lettres du mois de février 1554. en faveur de Charles de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, à qui elle étoit venuë, par ſa femme Philippes de Monteſpedon, fut érigée en Duché pour le même Prince, par Lettres Patentes, données au Bois de Vincennes, en Juin 1562. regiſtrées au Parlement le 21. Janvier ſuivant, il ne laiſſa qu'une fille, ainſi ce Duché fut éteint.

VII. Montargis, *Cette ſeigneurie fut érigée en Duché, & donnée à Renée de France, fille du Roy Louis XII. & ven-*

ve d'Hercules d'Eſt, duc de Ferrare, par Lettres Patentes datées de Villiers-Coterets le 24. Decembre 1570.

VIII. *Loudun*, Chaſtellenie érigée en Duché, & donnée à Françoiſe de Rohan, dame de la Garnache, pour en jouir pendant ſa vie, par Lettres Patentes données à Paris, le 16. novembre 1579. regiſtrées au Parlement le 24. Février ſuivant, & en la Chambre des Comptes le 29. Août 1580. cela fut confirmé par d'autres Lettres du Roy Henry IV. données au camp devant Chartres, le 10. avril 1591. regiſtrées au Parlement ſéant à Tours, le 20. du même mois, & en la Chambre des Comptes le 27. may ſuivant.

IX. *Croy*, Duché, érigé en faveur de Charles de Croy, duc d'Arſchot, par lettres patentes données à S. Germain-en Laye, au mois de juillet 1598. regiſtrées au Parlement de Paris, le 18. du même mois: il mourut en 1612. ſans poſterité.

X. *Pontdevaux*, Duché, érigé en faveur de Charles Emmanuel de Gorrevod, comte de Pontdevaux, par lettres patentes du mois de février 1623. *regiſtrées au Parlement de Dijon*, le 17. decembre 1627. Ce duché s'eſt éteint

vers l'an 1689. par la mort de ſon fils, qui n'a point laiſſé de poſterité.

XI. Villemor, *Cette baronie, & la terre & ſeigneurie de* S. Liebault, *furent érigées en Duché, ſous le nom & appellation du Duché de* Villemor, *en faveur de Pierre Seguier, Chancelier de France, baron de Villemor, ſeigneur de S. Liebault, &c. & de ſes ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, nez & à naître en loyal mariage, par Lettre du mois de janvier* 1650. *mais qui ne furent point enregiſtrées.*

XII. CARIGNAN, *Juillet* 1662.

La Prévôté d'*Ivoy* dans le Luxembourg-François, fut érigée en duché, ſous le nom de *Carignan* en faveur d'Eugene-Maurice de Savoye, comte de Soiſſons, par lettres patentes du mois de juillet 1662. regiſtrées au Parlement de Metz le 26. du même mois: il mourut en 1673. mais quoiqu'il eut laiſſé des enfans, dont l'aîné a laiſſé poſterité, le duché de Carignan eſt poſſedé aujourd'hui par le fils de ſon frere aîné, que l'on nommoit Emmanuel-Philbert de Savoye, Prince de Carignan, & qui ſe maria en 1684. âgé de 54. ans à Angelique Catherine d'Eſt, fille de Borſo

d'Eſt, marquis de Scandiano, & d'Hypolyte d'Eſt : Ce Prince Emmanuel-Philbert, mort le 23. avril 1709. & ſa veuve au mois de juillet 1722. a laiſſé.

VICTOR-AMEDE'E de Savoye, Prince de Carignan en Piémont, duc de Carignan-Yvoy en France, premier Prince du Sang de Savoye, colonel general de tous les Gardes du Roy de Sardaigne, duc de Savoye, Prince de Piémont ſon couſin, iſſu de Germain, gouverneur general des places du Milanés, cédées à la maiſon de Savoye, créé lieutenant general des armées de France, le 1. novembre 1723. Il eſt né le 28. février 1690. & a épouſé en 1715. Victoire-Marianne legitimée de Savoye, fille naturelle de Victor Amedée, pour lors duc de Savoye, puis Roy de Sardaigne, dont il lui reſte Louis Victor Amedée-Joſeph de Savoye, né à Paris le 24. ſeptembre 1721. tenu ſur les Fonts par le Roy Louis V. & par l'Infante d'Eſpagne, le 16. may 1722. & Anne Thereſe de Savoye Carignan, née le 1. novembre 1717.

XIII.

LA ROCHE-GUYON, 27. *May* 1681.

Cette terre ci-devant Duché-Pairie,

comme il a été dit, page 84. a été de nouveau érigée en Duché, pour François de la Rochefoucauld, & ſes heritiers mâles & femelles, par lettres patentes données à S. Germain en Laye, au mois de novembre 1679. regiſtrées au Parlement de Paris, le 27. May 1681. Etant devenu duc de la Rochefoucauld, il a donné ce Duché à ſon fils.

ALEXANDRE DE LA ROCHEFOUCAULD, duc de la Roche Guyon, grand'maître de la Garderobe du Roy en ſurvivance : *Voyez* aux Ducs & Pairs dans ce même volume, pag. 151.

XIV. BEAUFORT-MONTMORENCI, 13. *Juillet* 1688.

La terre & ſeigneurie de *Beaufort*, qui avoit été Duché Pairie, comme il a été dit cy-devant, pag. 70. fut érigée en Duché, par lettres patentes du mois de may 1688. regiſtrées au Parlement le 13. juillet ſuivant : le nom de *Beaufort* a été changé en celui de *Montmorency*, par autres lettres patentes du mois de ſeptembre 1689. regiſtrées au même Parlement, le 2. janvier 1690.

CHARLES FRANÇOIS FREDERIC DE MONTMORENCI LUXEMBOURG,

duc de Montmorency, fils aîné de Charles François Frederic duc de Luxembourg, de Piney, &c. pair de France, en faveur de qui le Duché de Beaufort avoit été érigé en 1688. tant pour lui que pour ſes enfans & deſcendans mâles & femelles. *Voyez* aux Pairs, p. 164.

XV. DURAS, 1. *Mars* 1689.

La terre & ſeigneurie de *Duras*, qui avoit été érigée en Duché Pairie, par lettres patentes du mois de mai 1668. non enregiſtrée, comme il a été dit cy-deſſus, pag. 99. furent de nouveau érigées en Duché, par autres Lettres du mois de février 1689. régiſtrées au Parlement, le 1. mars ſuivant.

JEAN DE DURFORT, duc de Duras, marquis de Blanquefort, comte de Rozan, baron de Pugeol, Landerovat, le Ciprenat, ſeigneur de Chitain, Urbize, Cambert, &c. lieutenant général des armées du Roy, commandant en Guyenne, né le 28. janvier 1684. a épouſé le 5. jauvier 1706. Angelique-Victoire de Bournonville, fille d'Alexandre Albert François Barthelemy, Prince de Bournonville, & de Char-

lotte Victoire d'Albert Luynes, elle a été chargée à la fin de 1722. de conduire la Princeſſe d'Orleans, accordée à l'Infant Don-Carlos, juſques ſur la frontiere d'Eſpagne, & ce fut le duc de Duras qui y remit cette Princeſſe entre les mains du duc d'Oſſonne, deputé du Roy d'Eſpagne pour la recevoir. De cette alliance ſont nez, N.... de Durfort, mort en novembre 1722. Victoire Felicité de Duras, mariée le 10. avril 1720. à Jacques Fitz James, duc de Fitz James, meſtre de Camp d'Infanterie, gouverneur du haut & bas Limouſin, en ſurvivance du maréchal duc de Berwick, pair de France ſon pere; elle eſt reſtée veuve ſans enfans, le 13. octobre 1721.

Jacques Henry de Durfort, duc de Duras, maréchal de France, chevalier des ordres du Roy, capitaine de ſes gardes du corps, en faveur de qui la terre de Duras avoit été érigée en Duché Pairie, & qui mourut le 12. octobre 1704. avoit épouſé en 1668. Marguerite Felicité de Levis, fille de Charles de Levis, duc de Ventadour, pair de France, & de Marie de la Guiche S. Geran, elle eſt morte en ſeptembre 1717. De cette alliance ſont nez,

1. Jacques Henri de Durfort, duc de Duras, par la démiſſion de ſon pere, & par la nouvelle érection de l'an 1689. meſtre de camp d'un regiment de Cavalerie, mort en ſeptembre 1697. Il avoit épouſé le 7. mars 1689. Louiſe-Madeleine Eſchallart de la Marck, comteſſe de Braine, de Serignan, &c. fille d'Henri-Robert, comte de la Marck, & de Jeanne de Saveuſe Bouquainville, elle eſt decedée le 13 avril 1717. n'ayant eu que deux filles : ſçavoir, Jeanne-Henriette Marguerite de Durfort, née en 1691. mariée le 22. mai 1709. à Henry de Lorraine, Prince de Lambeſc; & Henriette Julie de Durfort, née en 1696. qui a épouſé en 1718. Procope Charles-Nicolas Auguſtin Leopold Pignatelli Biſaccia, comte d'Egmont, ſubſtitué au nom & armes d'Egmont.

2. Jean de Durfort, duc de Duras, aprés ſon frere, mentionné ci-deſſus.

3. Felice Armande Charlotte de Durfort, mariée en decembre 1685. à Paul Jules Mazarini, duc de Mazarini & de la Meilleraye, pair de France.

4. Marie de Durfort, religieuſe Benedictine au monaſtere de Conflans, prés paris, où elle a fait profeſſion le 31. jan-

vier 1696. Abbeſſe de Notre Dame de Xaintes, en novembre 1725.

5. Loüiſe Bernardine de Durfort, mariée à Jean François Paul de Blanchefort de Crequy de Bonne, duc de Leſdiguieres, pair de France, dont elle eſt reſtée veuve ſans enfans, le 6. octobre 1703.

XVI. HUMIERES, 28. *Avril* 1690.

Les terres & ſeigneuries de Monchy, Coudun, &c. furent érigées en Duché, ſous le nom d'*Humieres*, en faveur de Louis Crevant d'Humieres, maréchal de France, pour en joüir par lui, & enſuite par celui que Julie de Crevant d'Humieres ſa fille puînée, épouſeroit en premieres nôces; les enfans mâles qui naîtroient de leur mariage, & leurs deſcendans, par lettres patentes du mois d'avril 1690. regiſtrées au Parlement le 28. du même mois, & en la chambre des comptes le 30. juin ſuivant.

LOUIS FRANÇOIS D'AUMONT, duc d'Humieres, marquis de Chapes, lieutenant géneral des armées du Roy, gouverneur, du pays Boulonnois, de Boulogne, Tour d'ordre, Eſtaples, & du Fort de Monthulin, auſſi gouverneur

de Compiegne, Ch. L. eſt né le 30. mars 1671. de Louis Marie Victor d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, pair de France, mentionné ci-devant page 204. & de ſa ſeconde femme, Françoiſe Angelique de la Mothe Houdancourt. Il a épouſé le 15. mai 1696. Anne Louiſe Julie de Crévant d'Humieres, fille puînée de Louis de Crevant d'Humieres, duc d'Humieres, maréchal de France, chevalier des ordres, grand maître de l'Artillerie, &c. mort le 30. août 1694. & de Louiſe Antoinette de la Chaſtre, à la charge de prendre le nom & les armes d'Humieres. De cette alliance eſt née Louiſe Françoiſe d'Aumont de Crevant d'Humieres, mariée par contrat du 2. mars 1710. à Antoine Louis Armand, duc de Gramont, pair de France.

XVII.

QUINTIN-LORGES, 21. *Mars* 1691.

Le comté de *Quintin*, avec les vicomtez de *Pomery*, d'*Avoujour*, & de l'*Hermitage* qui y furent unies, fut érigé en Duché, par lettres du mois de mars 1691. regiſtrées au Parlement de Paris le 21. du même mois: le nom de *Quintin* fut changé en celui de *Lorges*, par

autres lettres patentes du mois de decembre 1706. regiſtrées le 7. du même mois.

GUY-NICOLAS DE DURFORT, duc de Quintin Lorge, eſt né en 1683. Il a épouſé, 1°. le 12. decembre 1702. Eliſabeth Geneviéve Chamillart, fille de Michel Chamillart, miniſtre & ſecretaire d'Etat, contrôleur géneral des finances, & commandeur des ordres du Roi, & d'Eliſabeth Thereſe le Rebours. Elle eſt morte le 3. mai 1714. 2°. le 14. decembre 1720. Marie-Anne-Antoinette de Meſmes, fille aînée de Jean-Antoine de Meſmes, premier Preſident du Parlement de Paris, commandeur des ordres du Roy, & de Marie Thereſe Feydeau de Brou.

Du premier lit, ſont ſortis, Guy-Michel de Durfort, comte de Lorges, meſtre de camp d'un regiment de Cavalerie, né le 26. août 1704. & Louis de Durfort, né le 28. février 1714.

GUI ALDONCE DE DURFORT, duc de Quintin, maréchal de France, chevalier des ordres du Roy, capitaine de ſes gardes du Corps, & gouverneur de Lorraine, mort le 22. octobre 1702. avoit épouſé en 1676. Génevieve Fremont,

fille de Nicolas Fremont, seigneur d'Auneüil, grand audiencier de France, dont il a eu, 1. Guy Nicolas de Durfort, duc de Lorges, dont il vient d'être parlé : 2. Geneviéve Françoise de Durfort, mariée le 8. avril 1695. à Louis de Rouvroy, duc de S. Simon, pair de France. 3. Genéviéve Marie de Durfort, mariée le 21. mai 1695. au duc de Lauzun, dont il va être parlé. 4. Elisabeth Gabrielle de Durfort, religieuse à Conflans, puis abbesse d'Andesy. 5. Claude Susanne Therese de Durfort, aussi religieuse à Conflans, puis abbesse de saint Armand de Roüen.

XVIII. LAUZUN, 13. *Mars* 1692.

Ce comté qui est une ville sous le vocable de S. Etienne, dans la generalité de Bordeaux, élection d'Agen, & qui a dans sa jurisdiction onze autres paroisses, fut érigée en Duché, par lettres patentes du mois de may 1692. registrées au Parlement le 13. du même mois, en faveur d'Antonin Nompar de Caumont, pour lors capitaine des cent gentilhommes au Bec de Corbin, lieutenant géneral des armées du Roy, capitaine d'une compagnie des gardes du

Roy, & auparavant colonel general des Dragons, depuis chevalier de l'ordre de la Jarretiere. Le duc de Lauzun eſt mort le 19. novembre 1723. âgé de 90. & 6. mois, étant doyen des lieutenans generaux des armées du Roy, & ayant la charge de capitaine des cent gentilhommes au Bec de Corbin, depuis l'an 1660. ſon ayeul chevalier des ordres du Roy, la poſſedoit en 1615. & elle n'étoit point ſortie de cette maiſon depuis ce tems-là, il n'a point laiſſé d'enfans de Geneviéve Marie de Durfort, ſeconde fille du maréchal de Lorges, dont il vient d'être parlé.

XIX. CHASTILLON, 3. *Mars* 1696.

La terre & ſeigneurie de *Chaſtillon-ſur-Loin*, a été érigée en Duché, en faveur de celui qui ſuit, & des mâles deſcendans de lui en ligne directe, par lettres patentes données au mois de février 1696. regiſtrées au Parlement le 3. mars 1696.

PAUL SIGISMOND DE MONTMORENCI-LUXEMBOURG, duc de Chaſtillon, dont il n'a plus que les honneurs, comte de Luſſe, brigadier des armées du Roi, ci-devant grand ſénechal de Poi-

tou. Il eſt né le 3. ſeptembre 1664. & a été marié le 6. mars 1696. à Marie-Anne de la Tremoüille, marquiſe de Royan, morte le 2. juillet 1708. fille de François de la Tremoüille, marquis de Royan, & d'Yolande Lucie de la Tremoüille. De cette alliance eſt ſorti,

Charles Paul Sigiſmond de Montmorency, nommé duc d'Olonne, ſon pere s'étant démis en ſa faveur du Duché de Châtillon, meſtre de camp du regiment de Normandie, né le 20. février 1697. Il a épouſé, 1°. le 3. juillet 1713. Anne Catherine Eleonore le Tellier, laquelle eſt morte le 21. octobre 1716. & qui étoit fille de Louiſe Marie François le Tellier, marquis de Barbezieux, miniſtre & ſecretaire d'Etat, commandeur des ordres du Roy, & de Louiſe Catherine de Cruſſol ſa premiere femme. 2°. le 19. avril 1717. Anne Angelique de Harlus, fille de René de Harlus, ſeigneur de Vertilly & d'Avon, maréchal des camps & armées du Roy, & d'Anne Angelique Godet de Soudé, dont Charles Anne Sigiſmond de Montmorency, marquis de Royan, né le 31. août 1721.

XX. ROYAN, 19. *May* 1707.

La ville & marquiſat de *Royan* a été érigée en Duché, par lettres patentes du mois d'avril 1707. regiſtrées le 19. mai ſuivant, en faveur de celui qui ſuit, de ſes enfans & deſcendans mâles à perpetuité.

ANTOINE-FRANÇOIS de la Tremoüille, duc de Royan, dit *le duc de Noirmouſtier*. Il a épouſé, 1° en février 1688. Marguerite de la Grange, veuve de Martin de Bermond, conſeiller au Parlement de Paris, fille de Louis de la Grange, ſeigneur de Marcouville, preſident aux Requêtes du même Parlement, & de Marguerite Martineau: Elle mourut au mois d'août 1689. 2°. le 22. mai 1700. Marie Eliſabeth Duret, fille de Charles François Duret de Chevry, ſeigneur de Villeneuve, & de Marie Eliſabeth Belier Plat Buiſſon, il eſt ſans enfans.

Il y a encore deux Duchez, *qui, quoique qu'érigez en Pairies, ne donnent à ceux en faveur de qui cette érection a été faite, d'autre prérogative que les honneurs du Louvre leur vie durant, & à leurs femmes ou veuves, attendu que leurs lettres patentes n'ont point été enregiſtrées.*

Nous les raporterons ici.

I. Roquelaure, *érigé en Duché Pairie, par lettres patentes du mois de decembre* 1683. *pour*

ANTOINE GASTON JEAN BAPTISTE, duc de Roquelaure, marquis de Biran, &c. maréchal de France, gouverneur de Leictoure, commandant en chef en Languedoc, Ch. L. Il a épouſé le 20. mai 1683. Marie Louiſe de Laval, fille d'Urbain de Laval, marquis de Lezay, & de Françoiſe de Seſmaiſons, dont il a, 1. Françoiſe de Roquelaure, mariée le 20. may & 16. août 1708. à Louis-Bretagne de Rohan Chabot, Prince de Leon, 2. N... de Roquelaure, qui a épouſé le 2. mars 1714. Charles Louis de Lorraine, Prince de Pons, chevalier des ordres du Roy.

Ce même Duché avoit pareillement été érigé pour ſon pere Gaſton Jean-Baptiſte, *duc de Roquelaure, par lettres du mois de juin* 1652. *qui ne furent point regiſtrées.* Il mourut le 13. mars 1683. laiſſant de ſon mariage avec Charlotte Marie de Daillon du Lude, le duc de Roquelaure, qui vient d'être rapporté, & Marie-Charlotte de Roquelaure, morte ſans enfans d'Henri François de Foix, duc de Foix Randan, pair de France.

Aubigny-de-Richemont. *La terre d'Aubigny en Berry, a été érigée en Duché Pairie, par lettres patentes du mois de Janvier 1684. pour*

Louſe Renée de Penencoüet de Queroüalle de Ploëuc, ducheſſe de Portſmouth, née en Bretagne, & pour Charles de Lenox, duc de Richemont, chevalier de la Jarretierre, ſon fils qu'elle avoit eu en 1675. de Charles II. Roi de la Grande Bretagne. Il eſt mort en Angleterre le 7. juin 1723. ayant perdu le 20. decembre précedent ſon épouſe Catherine Brudnell, veuve auparavant ſon mariage de Henry, baron de Bellaſiſe de Werlaby, fille de Robert Brudnell, comte de Cardigan & de ſa ſeconde femme Anne de Savage. De cette alliance eſt né, entr'autres enfans, Charles de Lenox, II. du nom, comte de la Marche, ou de Manh en Anglois, puis duc de Richemont, marié à la Haye le 4. Decembre 1719. à la fille du comte de Cadogan, ambaſſadeur de Sa Majeſté Britannique en Hollande. Son mariage n'a été conſommé qu'en juin 1722.

Anne de Lenox, ſœur de Charles, II. du nom, duc de Richemont, a épouſé le 4. mars 1723. N.... comte d'Albemarle.

ARTICLE II.

Grands d'Eſpagne François.

ILs joüiſſent en France des honneurs des Ducs, s'ils ne le ſont pas par eux-mêmes. Les voici par rang de leur creation, autoriſez par brevets & lettres patentes du Roy.

Henriette Louiſe Colbert, veuve de Paul de Beauvillier, duc de S. Aignan, pair de France, appellé durant ſa vie, *le duc de Beauvillier*, créé grand d'Eſpagne en 1701. cette Grandeſſe fut attachée à la terre de Buzançois.

Victor Marie, duc d'Eſtrées, pair & maréchal & vice amiral de France, créé grand d'Eſpagne en 1703. cette Grandeſſe a été miſe ſur la terre de Tourpes. Voyez dans ce tome, aux maréchaux de France.

René Mans de Froulay, comte de Teſſé, grand d'Eſpagne, par creation de 1704. & cette Grandeſſe a été attachée au comté de Teſſé, par lettres du Roy en ſeptembre 1706. vicomte de Beaumont & de Frenoy, lieutenant general

neral des armées du Roy, & au gouvernement des pays du Maine, Perche & Laval, & premier Ecuyer de la Reine, eſt fils de René de Froulay, comte de Teſſé, grand d'Eſpagne, maréchal de France, mort le 31. avril 1725. & de Marie Aubert, dame d'Aunay, decedée le 30. mars 1709. il a épouſé le 13. avril 1706. Marie Elizabeth Claude Bouchu, fille unique d'Etienne Bouchu, ſeigneur de Leſſart, conſeiller d'Etat & d'Elizabeth Roüillé de Meſlay, dont entr'autres enfans d'Elizabeth René Froulay de Teſſé de Bouchu, ſeigneur de Pluvier.

Jacques Fitz James, duc de Bervick, & de Fitz James, pair & maréchal de France, créé grand d'Eſpagne en 1707. Voyez ci-devant, pag. 229.

Charles Louis Antoine Galeas d'Alſace Henin de Boſſut, Prince de Chimai & du Saint Empire, premier pair des comtes de Hainaut & de Namur, chevalier de la Toiſon d'or, lieutenant général des armées du Roy, a été créé grand d'Eſpagne le 3. avril 1708. en a pris poſſeſſion le 13. du même mois, puis fait lieutenant general des armées de France, par brevet du 10. juin 1722. avec rang, du 9. may 1705. a épouſé,

1°. le 6. avril 1699. Diane Gabrielle Victoire Mancini, fille de Philippes Mancini Mazarini, duc de Nivernois & Donziois, chevalier des ordres du Roi, & de Diane Gabrielle Damas de Thianges : elle mourut le 12. septembre 1716. 2°. le 16. juin 1722. Charlotte de Rouvroy, fille de Louis de Rouvroy, duc de S. Simon, pair de France, & de Geneviéve Françoise de Durfort de Lorges. Il est fils de Philippes Antoine d'Alsace de Henin Lietart, mort le 25. mars 1688. & d'Anne-Louise de Werreycken.

Philippes-Jules-François Mazarini Mancini, duc de Nevers, pair de France, créé graud d'Espagne en 1709. Voyez ci-devant, pag. 249.

Adrien Maurice, duc de Noailles, pair de France, créé grand d'Espagne en 1711. la grandesse a été placée sur la terre de la Molte de Tilly. Voyez ci-devant, pag. 197.

Anne-Auguste de Montmorency, Prince de Robecque, comte d'Esterre, chevalier de la Toison d'or, lieutenant general des armées du Roy, a succedé à son frere aîné, mort sans enfans le 15. octobre 1716. qui avoit été créé grand d'Espagne en avril 1713. il est grand

cire de la maiſon de la Reine douairiere d'Eſpagne, veuve du Roy Louis I. Il eſt fils de Philippes Marie de Montmorency, Prince de Robecque, marquis de Morbecque, &c. & de Marie Philippes de Croy Solve, & a épouſé le 23. decembre 1722. Catherine Felicité du Bellay, fille de Charles, comte du Bellay, ſeigneur de la Palluë, & de Catherine Renée de Jaucourt de Villarnoul, dont un fils né le 11. novembre 1725.

Jean Charles de Taillerand de Perigord, Prince de Chalais, brigadier des armées d'Eſpagne, a été créé grand d'Eſpagne, le 1. octobre 1714. & a pris poſſeſſion de ce rang, le 14. du même mois. Il eſt fils de Jean de Taillerand de Périgord, Prince de Chalais, &c. & de Julie de Pompadour Laurirus, & a épouſé le 10. decembre 1722. Marie-Françoiſe de Rochechoüart, veuve de Michel de Chamillart, marquis de Cany, & fille de Louis Jean-Baptiſte de Rochechoüart, duc de Mortemart, pair de France; & de Marie Angelique Colbert, dont un fils nommé le comte de Périgord.

Armand Jean de Saint Simon, marquis de Ruffec, ſecond fils du duc de

S. Simon, grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid, le 1. février 1722. Voyez ci-devant, pag. 147.

Charles, marquis de la Motte Houdancourt, lieutenant géneral des armées du Roy, créé grand d'Eſpagne en juin 1722. gouverneur de Bergues S. Vinox, marié le 14. mars 1687. à Marie Elizabeth de la Vergne de Montenard, veuve du comte de Vaillac, dont il a N.... de la Mothe, né le 21. decembre 1687. meſtre de camp d'un regiment de Cavalerie. M. le marquis de la Mothe eſt fils d'Antoine de la Mothe, marquis d'Houdancourt, gouverneur de Corbie; mort le 28. février 1672. & de Catherine de Beaujeu.

Jean Philippes-chevalier d'Orleans, grand Prieur de France, géneral des Galeres, grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid le 28. février 1723. Voyez ci-aprés.

Emmanuel François Joſeph, dit le comte de Baviere, meſtre de camp du regiment Royal de Baviere au ſervice de France, & brigadier d'Infanterie, ci-devant chevalier de Malte, grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid le 14. mars 1723. Il eſt fils naturel de l'Electeur Maximilien II. mort

le 26. février 1726. & d'Agnés Françoise de Louchier, morte à Paris le 4 février 1717. veuve de Ferdinand d'Arco, comte du S. Empire.

Louis Hector, duc de Villars, pair & maréchal de France, créé grand d'Espagne, en juillet 1723. sur quoi le Roi a donné ses lettres d'agrément, en janvier 1725.

ARTICLE III.

CEt article n'est que pour la commodité du Lecteur, qui y trouvera le rang des Pairs, suivant la date de l'enregistrement de leurs Pairies, & le rang des ducs & des grands d'Espagne, suivant l'ancienneté de leurs Duchez, ou de leur Grandesse.

DUCS ET COMTES PAIRS.

Ecclésiastiques.

L'Archevêque de Reims, *D. page* 120
L'Evêque de Laon, *D.* ibid.
L'Evêque de Langres, *D.* 121
L'Evêque de Beauvais, *C.* ibid.

L'Evêque de Châlons, C. ibid
L'Evêque de Noyon, C. ibid

Laïques.

1572 Uzès, page 122
1582 Elbeuf, 127
1595 Montbazon, 128
1599 Thoüars, 129
1606 Silly, 130
1616 Châteauroux, 133
1619 Luynes, 134
1620 Brissac, 139
1631 Richelieu, 142
1633 Anguyen-Montmorency, 145
1634 Fronsac, 146
1635 S. Simon, 147
1637 la Rochefoucaud, 150
1637 la Force, 153
1652 Rohan Chabot, 156
1652 Albret & Château-Thierry, 160
1661 Bourbonnois, 162
1661 Orleans, Chartres & Valois, 163
1662 Piney-Luxembourg, 164
1663 Estrées, 169
1663 Gramont, 173
1663 la Meilleraye, 177
1663 Mazarini, ibid.

1663	Villeroy,	180
1663	Mortemar,	184
1663	S. Aignan,	188
1663	Treſmes-Geſvres,	191
1663	Noailles,	197
1663	Coiſlin,	202
1665	Aumont,	204
1672	Nemours,	208
1690	Charoſt,	209
1690	S. Cloud, *Eccleſiaſtique*,	213
1694	Eu, *Comté*;	214
1695	Montpenſier,	215
1695	Aumale,	216
1698	Penthievre,	217
1703	Châteauvillain,	ibid.
1704	Guiſe,	218
1709	Boufflers,	219
1710	Villars,	222
1710	Harcourt,	225
1710	Fitz-James,	229
1711	Antin,	233
1711	Ramboüillet,	238
1711	Chaulnes,	239
1714	Rohan Rohan,	241
1715	Hoſtun Tallart,	242
1716	Villars-Brancas,	244
1716	Valentinois,	247
1721	Nivernois,	249
1723	Biron,	252
1723	Levis,	256

1723 la Valliere, 258

Ducs & Grands d'Eſpagne, ſuivant l'ancienneté de leurs Duchez, ou de leur Grandeſſe.

1562 la Trémoüille,
1565 Uzès,
1582 Elbeuf,
1589 Montbazon,
1606 Sully,
1619 Luynes,
1620 Briſſac,
1631 Richelieu,
1633 Anguyen-Montmorency,
1634 Fronſac,
1635 S. Simon,
1637 la Rochefoucaud,
1637 la Force,
1642 Valentinois,
1652 Rohan,
1652 Albret,
1661 Bourbon,
1661 Orleans, Chartres, Valois,
1662 Piney-Luxembourg,
1663 Eſtrées,
1663 Gramont,
1663 la Meilleraye,
1663 Mazarini,

1663 Villeroy,
1663 Mortemar,
1663 S. Aignan,
1663 Treſmes Geſvres,
1663 Noailles,
1663 Coiſlin,
1665 Aumont,
1668 Chevreuſe,
1672 Nemours,
1681 la Rocheguyon,
1688 Montmorency Beaufort,
1689 Duras,
1690 Humieres,
1690 Bethune-Charoſt,
1690 S. Cloud,
1691 Lorges,
1692 Lauzun,
1695 Montpenſier,
1695 Aumale,
1695 Boufflers,
1696 Chaſtillon Olonne,
1698 Penthievre,
1701 Harcourt,
1701 Ducheſſe de Beauvillier, grande d'Eſpagne.
1703 Châteauvillain,
1703 Eſtrées, grand d'Eſpagne,
1704 Guiſe,
1704 Teſſé, grand d'Eſpagne,
1705 Villars,

1707 Royan Noirmouſtier,
1707 Berwik, grand d'Eſpagne,
1709 Nevers, grand d'Eſpagne,
1710 Fitz-James,
1711 Noailles, grand d'Eſpagne.
1711 Antin,
1711 Rambouillet,
1711 Chaulnes,
1712 Tallart,
1713 Robecque, grand d'Eſpagne,
1714 Chalais, grand d'Eſpagne,
1714 Rohan, Rohan,
1716 Valentinois,
1720 Nevers,
1722 Ruffec, grand d'Eſpagne,
1722 La Motte Houdancourt, grand d'Eſpagne,
1723 Biron,
1723 Levis,
1723 la Valliere,
1723 Grand Prieur de France, grand d'Eſpagne,
1723 Comte de Baviere, grand d'Eſpagne,
1723 Villars, grand d'Eſpagne,
1662 Yvoy Carignan, regiſtré au Parlement de Mets,
Duchez non enregiſtrez.
1683 Roquelaure.
1683 Aubigny Richemont,

CHAPITRE III.

Des Ordres du Roy.

LEs Ordres de Chevalerie ont toujours été des récompenſes & marques honorables pour ceux d'une naiſſance diſtinguée, qui avoient bien ſervi l'Etat.

Il y a en France à preſent trois Ordres du Roy, 1. l'Ordre de S. Michel, 2. l'Ordre du S. Eſprit, & 3. l'Ordre de S. Loüis.

I. *L'ordre de S. Michel*, fut inſtitué le premier jour d'août 1469. par le Roy Louis XI. en l'honneur de l'Archange S. Michel. Il ordonna alors, que cet ordre ſeroit compoſé de trente-ſix Chevaliers, mais il a été limité à cent, ſans y comprendre ceux qui ſont chevaliers du S. Eſprit, ni les étrangers, par l'addition que le Roy fit aux anciens Statuts en 1665.

Les chevaliers de cet Ordre portoient

dans les céremonies un collier d'or, à doubles coquilles, entrelaſſées l'une avec l'autre, & liées d'aiguillettes de ſoye, à bout ou férêts d'or. Le Roy François I. changea ces aiguillettes en cordelieres ou chaînettes d'or. Au bas de ce Collier eſt une médaille d'or, ſur laquelle eſt repreſenté Saint Michel combattant le Dragon.

Tous ceux qui ſont chevalier du S. Eſprit, reçoivent cet ordre de Saint Michel, avant que de recevoir celui du S. Eſprit. La liſte des chevaliers de Saint Michel vivans cette année 1727. ſera rapportée aprés les chevaliers du Saint Eſprit.

II. *L'Ordre du S. Eſprit*, fut inſtitué par un Edit donné à Paris au mois de decembre 1578. par Henry III. Roy de France & de Pologne, pour marque d'une éternelle pieté, & de la reconnoiſſance qu'il déſiroit rendre à Dieu, des bienfaits qu'il en avoit reçûs, ſur tout au jour de la Pentecoſte, auquel il avoit été élû Roy de Pologne en 1573. & avoit ſuccedé à la Couronne de France, par le decès du Roy Charles IX. arrivé le même jour de la Pentecoſte, 30. may 1574.

Cet Ordre eſt compoſé (ſans compte le Roy, qui eſt le chef & ſouverain Grand'Maître) de cent perſonnes : ſçavoir, quatre Cardinaux & cinq Prélats, compris le Grand Aumonier de France, quatre-vingt ſept Chevaliers, & quatre grands Officiers, qui ſont le Chancelier, le Prévôt-Maître des Céremonies, qui font preuves comme les Chevaliers, le grand Tréſorier & le Greffier. Les Cardinaux, les Prélats, les Chevaliers & grands Officiers, portent une Croix de broderie d'argent, ſur le côté gauche de leurs manteaux & habits, au milieu de laquelle doit être une Colombe en broderie d'argent, & aux quatre angles autant de fleurs de Lys, & des rayons auſſi d'argent, & une autre croix d'or pendante en écharpe au bout d'un ruban bleu celeſte: cette croix d'or émaillée de blanc, avec une fleur de lys d'or dans chacun des angles de la croix, & dans le milieu une Colombe d'un côté, & une figure de S. Michel de l'autre. Il faut excepter les huit Commandeurs Eccleſiaſtiques & le grand Aumônier, dont les croix ſont chargées d'une Colombe de chique côté, parce qu'ils ne ſont point chevaliers de S. Michel.

Le grand Collier de l'Ordre du S. Eſ-

prit que les Chevaliers portent dans les grandes cérémonies, eſt compoſé de trois nœuds repetez d'un H. en mémoire du Roy Henry III. d'une fleur de lys, des angles de laquelle ſortent des flammes émaillées couleur de feu, & d'un trophée d'armes: au bas de ce collier eſt attachée une croix, telle que je viens de la marquer. Les quatre Cardinaux, quatre Prélats, & le grand Aumônier, & les quatre grands Officiers de l'Ordre ne portent point ce Collier; mais un cordon bleu celeſte, au bas duquel pend la croix. Le dernier Juin de l'an 1594. le Roy Henry, IV. du nom, ajoûta le trophée d'armes au lieu d'un monogramme qui y étoit.

Les Chevaliers, le jour de leur reception, ſont habillez de toile, moire, ou autre étoffe d'argent; les chauſſes trouſſées, avec le bas de ſoye blanc, & l'eſcarpin de velours de la même couleur, & portent un manteau court, ou capot ordinairement de damas noir, orné & brodé, un rabat de point ou dentelle, pliſſé approchant d'une cravatte; & ſur leur tête une toque de velours noir, garnie d'un cordon de diamans, & d'un bouquet de plumes blanches, du milieu duquel s'éleve une aigrette noire; leur

épée dans un fourreau couvert de velours ou satin blanc. Quand ils sont reçûs, on leur ôte le manteau court, à la place duquel on leur en donne un grand à queuë traînante ; il est de velours noir, doublé de satin orangé, & brodé tout au tour du Collier de l'Ordre, & dans le milieu paroît pardevant la croix de l'ordre, brodée d'argent ; à ce grand manteau est attaché un mantelet de toile d'argent ou d'or verte, doublé de satin orangé, & brodé de même : par dessus ce mantelet on leur met le grand collier de l'Ordre.

Le jour que le Roy donne l'Ordre en quelque Eglise ou Chapelle, il se va asseoir auprés de l'autel, au milieu des officiers de l'Ordre, alors le Prévôt de l'ordre, accompagné de l'Huissier & du Herault, va avertir les Princes & Seigneurs qui doivent recevoir l'Ordre, lesquels viennent l'un aprés l'autre, ou deux a deux. S'étant mis à genoux, ils font le serment entre les mains de Sa Majesté, mettant les deux mains sur le livre des Evangiles que tient le Chancelier : puis ils signent le serment.

Aprés, le Prévôt de l'Ordre presente au Roy le manteau, & en revêt le chevalier ; puis Sa Majesté prend le Collier

de l'ordre de la main du grand Tréſorier, & le met au col du Chevalier, lui diſant, *Recevez de notre main le Collier de notre Ordre, du Benoît S. Eſprit*, &c. *Au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit.*

La céremonie de la reception ſe fait ordinairement à Vêpres, & le lendemain les Chevaliers aſſiſtent à la Meſſe en ceremonie, & dînent avec le Roy. L'après-midi du jour de la grande cérémonie, on chante les Vêpres des Morts, & le lendemain l'Office & une grande Meſſe pour les Chevaliers decedez ; les Chevaliers y aſſiſtent avec leur habit de céremonie de drap noir, de même que le grand manteau & le mantelet, ſans autre ornement que la croix de l'Ordre qui y eſt en broderie, le foureau de l'épée eſt couvert de velours ou de ſatin noir, les plumes de la toque ſont noires, & l'aigrette blanche. L'habillement du Roy eſt violet, ou d'écarlate brune morée, ainſi qu'il eſt porté dans l'article LXXV. des Statuts. Les quatre grands Officiers de l'Ordre prêtent ſerment entre les mains du Roy, & le Prêvôt Maître des céremonies a le privilege de le prêter l'épée au côté.

Pour être admis à l'Ordre, il faut faire preuve, que l'on profeſſe la Reli-

gion Catholique, Apoſtolique & Romaine, que l'on eſt de vie irreprochable, de bonne mœurs, gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles au moins, c'eſt à-dire, depuis ſon biſayeul, & que l'on a trente-cinq ans accomplis. Les Princes iſſus de maiſon ſouveraine ſont reçûs à vingt-cinq ans accomplis. Quant aux Princes du Sang, le Roy les admet à l'Ordre, lorſqu'il le juge à propos, aprés leur premiere communion.

Les preuves de Religion, âge, vie & mœurs ſont faites par témoins en preſence de l'Archevêque ou Evêque du Diocéſe, où le nommé fait ſa principale reſidence, & à qui l'on envoye une commiſſion pour la recevoir: La profeſſion de foy eſt faite entre les mains du grand Aumônier de France, ou autre Prélat commandeur de l'Ordre, qui a reçû commiſſion pour cela.

Les preuves de nobleſſe, ſont dreſſées ſur titres originaux, par le Genéalogiſte des Ordres, qui en fait un procès verbal, & dreſſe l'arbre genéalogique, pour être le tout préſenté par lui à deux Chevaliers commandeurs de l'Ordre, nommez Commiſſaires à cet effet, & examiné par eux, enſuite ils ſignent &

ſcellent ce procès verbal, qui eſt auſſi ſigné par le Genéalogiſte. Ce procès eſt remis au Chancelier des Ordres, qui en fait ſon rapport au Chapitre, le Roy preſent.

C'eſt l'Ordre qui donne le Collier; mais chaque Chevalier eſt tenu de ſe faire faire à ſes dépens les habits néceſſaires pour être reçû. De plus chacun d'eux eſt obligé de donner au Prévôt-Maître des cérémonies; ſçavoir, les Cardinaux dix aulnes de velours cramoiſy, les Prélats autant de velours violet, & les Chevaliers douze aulnes de velours noir.

Il eſt dû au Genéalogiſte pour ſon droit, vingt Loüis d'or des 36 au marc; au Herault d'armes un marc d'argent, & aux Auguſtins du Grand Couvent de Paris, dix écus d'or, pour chaque reception, & de plus par chacun nouveau reçû un écu d'or pour l'offrande de la Meſſe, quand même elle ſeroit célebrée ailleurs que dans leur Egliſe.

Chaque Chevalier & Commandeur a trois mille livres de penſion de l'Ordre, ils ont tous leurs cauſes commiſes aux Requêtes du Palais à Paris, & joüiſſent de tous les Privileges des Officiers domeſtiques & commençaux du Roy;

enfin, ils ſont exemts de contribuer au ban & arriereban, & de payer au Roy aucuns rachats, lods & ventes, quint & requint, tant des terres qu'ils vendent que de celles qu'ils peuvent acheter, relevant de Sa Maieſté, & les veuves des chevaliers ou Officiers de l'Ordre joüiſſent des mêmes privileges.

Le lecteur curieux de voir les Statuts de l'ordre du S. Eſprit, & la forme du ſerment que font entre les mains du Roi, ceux qui y ſont reçûs, peut conſulter les Statuts imprimez à l'Imprimerie royalle en 1703. & la fin du ſecond Tome de l'hiſtoire des grands Officiers de la couronne, par le P. Anſelme, où il trouvera auſſi le Catalogue des Chevaliers & Officiers de l'ordre du S. Eſprit depuis ſon inſtitution, avec leurs noms & ſurnoms, qualitez & leur poſterité.

L'on donnera ci-après les noms & ſurnoms des Chevaliers de cet Ordre, en marquant ſeulement la principale dignité de ceux qui ſont dans le corps de cet Etat de la France, où l'on trouvera leurs autres titres & qualitez.

Il eſt bon de remarquer que les Chevaliers de l'ordre du S. Eſprit accollent leur armes du grand Collier de l'Ordre, & qu'ils y mettent auſſi celui de l'ordre

de Saint Michel, parce que, comme j'ai dit ci dessus, ils sont reçûs Chevaliers de Saint Michel, avant que d'être reçûs Chevaliers de l'ordre du Saint Esprit.

III. Le troisiéme Ordre de Chevalerie, qui est donné par le Roy, est celui de *Saint Louis*. Cet Ordre est purement Militaire, & destiné pour ceux qui se sont signalez dans la profession des armes, tant par terre que par mer. Il a été institué en 1693. par le Roi Louis XIV. & il l'a declaré compatible avec les ordres de Saint Michel & du Saint Esprit.

ARTICLE I.

Chevaliers de l'Ordre & Milice du Saint Esprit.

CHEF ET SOUVERAIN.

LE Roy, Grand Maître,

Chevaliers & Commandeurs, suivant le rang de cette réception.

2. *Juin* 1686. Louis-Auguste de Bourbon, Prince legitimé de France, duc du *Maine*, &c. *Doyen.*

31. *Decembre* 1688. François de Neufville, duc de *Villeroy*, premier maréchal de France.

Idem. Louis de Caillebot, marquis de *la Salle*, seigneur de Montpinçon, de Renancourt, &c. ci-devant maître de la garderobe du Roy.

Idem. Alexis Henry de Châtillon, connu sous le nom de marquis de *Châtillon*, seigneur de Chantemerle, de la

Raimbaudiere, &c. capitaine des Gardes du Corps de feu Monsieur, puis premier gentilhomme de sa Chambre.

Idem. Nicolas Châlons du Blé, marquis d'*Huxelles*, &c. maréchal de France.

2. *Fevrier* 1693. Louis Alexandre de Bourbon, Prince legitimé de France, comte de *Toulouse*, &c.

22. *May* 1695. Philippes de France, duc d'*Anjou*, depuis Roy d'*Espague*, V. du nom.

1. *Janvier* 1698. Louis Antoine de *Noailles*, cardinal, Archevêque de Paris, duc de S. Cloud, pair de France, &c.

15. *May* 1701. Henry Charles du Cambout, duc de *Coislin*, pair de France, Evêque de Mets, premier Aumônier du Roy.

Idem. Camille, duc d'Hostun, comte de *Tallart*, maréchal de France, &c.

2. *Fevrier* 1705. Victor-Marie, duc d'*Estrées*, pair & maréchal de France, &c.

Idem, Louis Hector, duc de *Villars*, pair & maréchal de France, &c.

1. *Janvier* 1709. Louis Henry de Bourbon, Prince du Sang, duc de *Bourbon*, &c.

1. *Janvier* 1711. Louis Armand de Bourbon, Prince du Sang, Prince de *Conty*, &c.

Idem. Leonor Marie du Maine, comte du *Bourg*, maréchal de France, &c.

Idem. Louis-Vincent, marquis de *Goëbriant*, lieutenant géneral des armées du Roy, &c.

7. *Juin* 1713. Armand Gaſton de *Rohan* Soubize, Cardinal, Evêque de Straſbourg, grand Aumônier de France, &c.

27. *Octobre* 1722. Louis d'Orleans, duc d'*Orleans*, premier Prince du Sang, &c.

Idem. Charles de Bourbon, comte de *Charolois*, Prince du Sang, &c.

3. *Juin* 1724. Henry Pons de Thiard de *Biſſy*, Cardinal, Evêque de Meaux, &c.

Idem. Leon Potier de *Geſvres*, Cardinal, Archevêque de Bourges,

Idem. François Paul de Neufville de *Villeroy*, Archevêque de Lion, &c.

Idem. Charles Gaſpard Guillaume de Vintimille du *Lui*, Archevêque d'Aix, &c.

Idem. René François de *Beauvau* du Rivau, Archevêque de Narbonne, &c.

Idem. Louis de Bourbon, comte de *Clermont*, Prince du Sang.

Idem Le Prince *Charles* de Lorraine-Armagnac, grand Ecuyer de France, &c.

Idem. Le Prince Charles Louis de Lorraine *Pons*, Marſan, &c.

Idem. Jean-Charles de Cruſſol, duc d'*Uzés*, pair de France, &c.

Idem. Maximilien Henry de Bethune, duc de *Sully*, pair de France, &c.

Idem. Louis Antoine de Brancas, duc de *Villars*, pair de France, &c.

Idem. François, duc de *la Rochefoucauld*; pair de France, &c.

Idem. Nicolas de Neufville, duc de *Villeroy*, &c.

Idem. Louis de Rochechoüart, duc de *Mortemart*, pair de France, &c.

Idem. Paul Hyppolite de Beauvillier, duc de *S. Aignan*, pair de France, &c.

Idem. François Bernard Potier, duc de *Treſmes*, &c.

Idem. Adrien Maurice, duc de *Noailles*, pair de France, &c.

Idem. Armand de Bethune, duc de *Charoſt*, &c.

Idem. Henry Fitz-James, duc de *Berwick*, de Fitz-James, &c. pair & maréchal de France, &c.

Idem. Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'*Antin*, &c.

Idem.

Idem. Louis Auguſte d'Albert d'Ailly, duc de *Chaulnes*, pair de France, &c.

Idem. Marie Joſeph, duc d'Hoſtun-*Tallart*, pair de France, &c.

Idem. Jacques Bazin, ſeigneur de *Bezons*, maréchal de France, &c.

Idem. Louis Sanguin, marquis de *Livry*, premier Maître d'Hôtel du Roy, &c.

Idem. Louis Jean Baptiſte Goyon de Matignon, comte de *Gacé*, maréchal de camp, gouverneur du pays d'Aunis & de la Rochelle, en ſurvivance du maréchal de Matignon ſon pere.

Idem. Anne Jacques de Bullion, marquis de *Fervaques*, maréchal de camp, gouverneur du pays du Maine.

Idem. Charles François des Comtes de Vintimille & du *Luc*, conſeiller d'Etat d'Epée, commandeur de l'ordre de S. Louis, ci-devant Ambaſſadeur à Vienne, & auparavant en Suiſſe.

Idem. Louis, marquis de *Prie*, brigadier des armées du Roy, lieutenant general pour Sa Majeſté au bas Languedoc, gouverneur de Bourbon Lancy, ci-devant ambaſſadeur à Turin. Il a l'honneur d'être parrain du Roy.

Idem. Louis de Maïlly, marquis de *Neſle*.

Idem. François Marie, marquis d'*Hautefort*, lieutenant general des armées du Roy, gouverneur de Guiſe.

Idem. Joſeph de Monteſquiou, comte d'*Artagnan*, lieutenant géneral des armées du Roy, capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des Mouſquetaires de Sa Majeſté.

Idem. François, comte d'*Eſtaing*, lieutenant general des armées du Roy, & du Verdunois, gouverneur de Doüay & de Châlons.

Idem. Armand de Madaillan de l'Eparre, marquis de *Laſſay*, lieutenant general au gouvernement de Bourgogne, pour la Breſſe, le Bugey.

Idem. Pierre Bouchard d'Eſparvez de Luſſan, comte d'*Aubeterre*, lieutenant general des armées du Roy, gouverneur de Collioure.

Idem. Joachim Louis de Montaigu, vicomte de *Beaune*, marquis de Bouzols, lieutenant general des armées du Roy & de la baſſe Auvergne.

Idem. François de Franquetot, marquis de *Coigny*, lieutenant general des armées du Roy, colonel general des Dragons de France.

Idem. Jean de Montboiſſier, comte de *Canillac*, lieutenant general des armées

du Roy, capitaine lieutenant de la ſeconde compagnie des Mouſquetaires de Sa Majeſté, gouverneur des ville & citadelle d'Amiens & de Corbie.

Idem. Louis, marquis de *Brancas*, chevalierde la Toiſon d'or, & commandeur de l'ordre de S. Louis, lieutenant general des armées de Sa Majeſté, & au gouvernement de Provence, conſeiller d'Etat d'Epée, ci-devant ambaſſadeur en Eſpagne.

Idem. Jacques Joſeph Vipart, marquis de *Silly*, lieutenant general des armées du Roy, conſeiller d'Etat d'Epée.

Idem. Jacques de Caſſagnet de Narbonne, de Lumagne, de Tilladet, marquis de *Fimarcon*, lieutenant general des armées du Roy & de la Province de Rouſſillon, &c. commandant en cette Province, & gouverneur de Mont-Louis.

Idem. Henry, marquis de *S. Nectaire*, lieutenant general des armées du Roy, cy devant Ambaſſadeur en Angleterre.

Idem. Pierre Madeleine, comte de *Beauvau*, lieutenant general des armées du Roy.

Idem. Louis de Gand de Merode de Montmorency, Prince d'*Izenghien*, lieutenant general des armées du Roy, &

de la Province de Picardie.

Idem. Louis Pierre, comte de la *Marck* baron de Lumain, &c. lieutenant general des armées du Roy.

Idem. Cesar de S. Georges, marquis de Coüé *Verac*, lieutenant general des armées du Roy, & de la Province de Poitou.

Idem. Jean Emmanuel, marquis de *Coetlogon*, vice amiral de France, grand croix de l'ordre de S. Loüis.

Idem. Jean Baptiste François des Marêts, marquis de *Maillebois*, maître de la Garderobe du Roy, &c.

Idem. Charles HenriGaspard de Saulx, vicomte de *Tavannes*, lieutenant general de la Province de Bourgogne, brigadier d'Infanterie.

Idem. Gaspard, marquis de *Clermont*-Tonnere, seigneur de Cruzy, brigadier des armées du Roy, commissaire general de la cavalerie, commandeur de l'ordre de S. Loüis.

Idem. François Antoine, marquis de *Simiane*, premier Gentilhomme de la chambre de feu M. le duc d'Orleans, petit fils de France.

Idem. Joseph François de la Croix, marquis de *Castriés*, chevalier d'honneur de madame la duchesse doüairiere

d'Orleans, maréchal de camp, gouverneur de la ville, citadelle & diocèſe de Montpellier.

Idem. René-Gaſpard, marquis de *Clermont* Gallerand, premier Ecuyer de M. le duc d'Orleans, premier Prince du Sang, brigadier de Dragons, bailly de Dole.

1. *Janvier* 1725. Marie-Thomas-Auguſte Goyon de Matignon, marquis de Matignon, brigadier de Cavalerie.

1. *Janvier* 1726. Michel, comte de Tarlo, lieutenant géneral des armées du Roy.

Chevaliers & Commandeurs admis, & non encore reçûs.

3. *Juin* 1724. Philippes-Antoiue Gualterio, cardinal prêtre, abbé de S. Victor de Paris, & de S. Remi de Reims.

Idem. Antoine Grimaldi, Prince de Monaco, ancien duc de Valentinois, pair de France.

3. *Février* 1725. Le duc de S. Pierre.

Idem. Le duc d'Oſſonne.

Idem. Le marquis de Sancta Crux.

Idem. Le comte de S. Iſtevan.

Idem. Le duc del Arco.

22. *Juillet* & 19. *Août* 1725. Le Roy Staniſlas.

Officiers des Ordres du Roy.

28. *Novembre* 1716. *Chancelier, Garde des Sceaux, Surintendant, & Ordinateur des deniers des Ordres.* Henry Charles Arnauld de Pomponne, abbé de S. Medard de Soiſſons, conſeiller d'Etat ordinaire.

13. *Juillet* 1721. *Prévôt Maître des cérémonies*, François Victor le Tonnellier Breteüil, marquis de Fontenay-Treſigny, ci-devant ſecretaire d'Etat.

26. *Mars* 1724. *Grand Tréſorier*, Charles Gaſpard Dodun, marquis d'Herbault.

26. *Mars* 1724. *Greffier*, Jean Frederic Phelypeaux de Pontchartrain, comte de Maurepas, ſecretaire d'Etat.

30. *Octobre* 1709. *Intendant*, Charles des Chiens, ſieur de la Neuville, préſident à Mortier au Parlement de Pau, maître des Requêtes honoraire, intendant en Franche-Comté.

26. *Avril* 1698. Pierre Clairambault, *genealogiſte des Ordres*, & Nicolas Paſcal Clairambault, ſon neveu, reçû en ſurvivance.

Heraut Roy d'armes des Ordres, Jean Hallé.

Huiſſier des Ordres, Alexandre Chevar,

Ces quatre Officiers portent la croix attachée à un ruban bleu, & pendante du col.

Anciens Officiers, auſquels le Roy a conſervé les honneurs.

Jean-Baptiſte Colbert, marquis de Torcy, ci-devant *chancelier.*

Jerôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, ci-devant *Prévôt maiſtre des ceremonies.*

André Crozat, marquis du Chaſtel, ſeigneur de Moüi de Vandeüil, &c. *idem.*

Jean Baptiſte Fleuriau, ſeigneur d'Armenonville, garde des Sceaux de France, *idem.*

Nicolas le Camus, premier préſident en la cour des aydes de Paris, *idem.*

Chrétien de Lamoignon, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, *idem.*

François Michel de Verthamont, premier Préſident au Grand Conſeil, *idem.*

Claude le Bas de Montargis, marquis du Bouchet ſeigneur de Vanvres, conſeiller d'Etat, par brevet, *idem.*

André Potier de Novion, premier préſident du Parlement de Paris, *idem.*

Jean Valentin d'Eguillon, ci devant *huiſſier.*

Adrien Motel de Valbrun, *idem.*

Droit de Marc d'Or.

Ce droit conſiſte en une certaine ſomme payable, au Roy par tous ceux qui ſont pourvûs des offices caſuels domaniaux, héréditaires, de Juſtice, de Finance & de Police; c'eſt ce que l'on appelloit autrefois le droit de ſerment, qui s'évaluoit par un ou pluſieurs marcs d'or, ou une portion d'un marc d'or, ſuivant le prix de la Charge; & de-là eſt venuë la dénomination de ce droit.

Le Roi Henry III. le donna à l'Ordre du S. Eſprit le 7. decembre 1582. pour partie des cent vingt mille écus d'or, qu'il lui avoit attribuez par chaque année, lors de ſa fondation. L'ordre conſentit à la réünion de ce droit au domaine, & donna en même tems quittance au Roy de deux millions cinq cens trente un mille ſix cens vingt deux livres ſeize ſols, dont Sa Majeſté ſe trouvoit redevable pour pluſieurs prêts, moyennant quoi, Elle a créé quatre cens mille livres de rente annuelle au profit de l'Ordre, en lui conſervant une hypoteque ſpeciale ſur le marc d'or, par Edit du mois de Janvier 1720. par

le même Edit, Sa Majeſté a ſupprimé les Officiers du marc. Par une Declaration du 18. May 1721. l'Ordre du Saint Eſprit a été remis en joüiſſance du droit de marc d'Or, juſqu'à la concurrence des quatre cens mille livres de rente qui lui ſont dûës par le Roy, Sa Majeſté s'obligeant de payer ce qui pourroit y manquer.

Receveurs du Marc d'Or, par Commiſſion.

Nicolas Auguſtin Chupin, ci-devant *Tréſorier general du marc d'or*, en titre d'office, & auquel on a conſervé les honneurs. Il eſt en exercice cette année 1727.

1728. Louis Gueffier, ſeigneur de Beauvais, chevalier de S. Michel, receveur géneral des finances, à la généralité de Poitiers.

Guillaume le Juge, ſieur de Bouzonville, ci devant *contrôleur general*, en titre d'office, dont on lui a conſervé les honneurs, & à preſent par commiſſion.

Jean Guyon, auſſi ci devant *contrôleur general*, en titre d'office, à preſent par commiſſion.

ARTICLE II.

Chevaliers de l'Ordre de S. Michel.

ON a déja dit cy-devant que cet ordre n'étoit d'abord composé, que de trente six chevaliers; il fut en quelque façon avili par le nombre infini de personnes auſquelles il avoit été conferé. Louis XIV. par des Statuts du 12. Janvier 1665. en fixa le nombre à cent, dont ſix ſeroient Eccleſiaſtiques, ſix de Robe, & le ſurplus d'Epée, leſquels ſeroient tous preuve de ſervice de dix ans, & de trois degrez de nobleſſe, c'eſt à-dire, du preſenté de ſon pere & de ſon ayeul.

L'article IX. de ces Statuts eſt conçû en ces termes: *Sa Majeſté veut qu'aucun des confreres ne ſe puiſſe diſpenſer de porter la croix dudit Ordre, qui ſera de la même forme & figure, plus petite de la moitié que celle du S. Eſprit, à l'exception de la Colombe qui eſt au milieu, au lieu de laquelle ſera repreſentée en émail, l'image de Saint Michel, laquelle ſera portée*

en écharpe, avec un ruban noir.

Le Roy avoit permis à quelques chevaliers de porter cette croix attachée à la boutonniere du juſte au corps avec un ruban bleu d'un pouce de large: cela eſt abrogé pour ceux qui ſeront reçûs; il a été reglé le 1. Juillet 1721. que l'article IX. qui vient d'être rapporté, ſera executé.

Les Chevaliers de S. Michel ſont,

MESSIEURS,

1702. Simuel Bernard, ſecretaire du Roy, ſeigneur de Groſbois, *doyen.*

1706. Noël Danican de Lépine, Sr. de Landiviſiau, ſecretaire du Roy.

1708. François Olivier, ſeigneur du comté de Senozan, & du marquiſat de Roſny.

1709. Ambroiſe d'Aubenton, ſieur de Villebois, ci-devant ſecrétaire du Roy, près du Parlement de Roüen.

1711. François Baillon de Blampignon, ſecretaire du Roy.

1714. Pierre Jacques de Laye, ſecretaire du Roy.

Robert de Côte, intendant des bâtimens du Roy.

Louis Pierre d'Hozier de Serigny, écuyer, auditeur des comptes.

1716. François Marie Fargés.

1717. Cesar Pierre Landais, sieur de Soisel, secretaire du Roy.

Lambert d'Olne, baron de Neuville, chevalier hereditaire du S. Empire.

1718. Jean Roland Malet, seigneur de Gisy, Michery, Lamirault, &c. secretaire du Roy, l'un des quarante de l'Académie Françoise, Gentilhomme ordinaire de la maison du Roy.

1719. Philippes Joseph Perrotin, Ecuyer, Sr de Barmond & de Galifart, secretaire du Roy, conservateur des hypoteques.

Charles Ruau du Tronchot, baron de Villedieu, seigneur de Tréhet & de Marée en Vendômois.

Pierre Filleul, secretaire du Roy, seigneur de Pons, Jort, Bernieres, Sainte Honorine, la Guillaume, & de Pierre-Fite en Normandie.

Alfonce-François de Moy, seigneur du Puis-sur-Ay & du fief d'Ouville, Gentilhomme ordinaire de feu M. le duc d'Orleans, consul de Livourne.

Jean Robin, secretaire du Roy, seigneur du Tilloy, de Vaudoy en partie, & de S. Challier, créé comte en

Caſtille, par decret du Roi d'Eſpagne, du 14. octobre 1721. puis comte de Robin & de S. Challier, par autres lettres de S. M. Cat. du 6. novembre ſuivant, approuvées & confirmées pour joüir en France, lui, ſes enfans, poſterité & deſcendans, des Privileges, honneurs, prééminences, &c. attachées à ce titre de Caſtille, par lettres patentes, données à Verſailles, au mois de juillet 1722. regiſtrées au Parlement le 26. février 1723. à la chambre des Comptes, le 11. mai ſuivant, à la Cour des Aydes, le 29. du même mois & ailleurs.

1720. Jean, Baptiſte Magnianis, ſecretaire du Roy.

Eſtienne Hallée, ſecretaire du Roy.

Luc François du Chemin, Ecuyer, ſeigneur de la Tour, lieutenant general d'Epée du Bailly de Côtentin au ſiége de S. Lô, commandant en cette ville pour Sa Majeſté.

Denis Mitouflet, ſecretaire du Roy.

Georges de Maſſol, ſeigneur de Colonges.

Louis Roch Arnault, Ecuyer, ſieur de Sailly, Gentilhomme, ſervant du Roy.

Camille Perichon, ſecretaire de la ville de Lyon.

1721. Antoine des Vergers, Ecuyer ſeigneur de Maupertuy.

René Moreau, ſieur de Maupertuis, deputé de la ville de S. Malo pour le commerce.

Pierre Habert, ſieur de Chevillon, conſeiller au Préſidial de la Rochelle.

Nicolas de Dieſbach de Belleroche, Ecuyer ſieur de la Cour, lieutenant des cent Suiſſes de la Garde ordinaire du Roy, & capitaine au regiment de Villars.

Pierre de Briquet, Ecuyer, ſieur de la Chaume, commiſſaire ordinaire des guerres.

Auguſtin Bonnardi, ſecretaire du Roy.

Jacques Gabriel, Ecuyer, contrôleur géneral des bâtimens du Roy.

Louis de Boulogne, Ecuyer, premier peintre du Roy, directeur & recteur de l'Académie Royale de peinture & ſculpture.

1723. Henri Pierre du Plat, Sr de Monticourt, Ecuyer, lieutenant de la Prévôté de l'Hôtel, ſervant prés le garde des Sceaux de France.

Claude Laurent, Ecuyer, conſeiller du Roy, maître ordinaire en la chambre des Comptes de Roüen.

Georges, maréchal, écuyer, conſeiller du Roy, premier chirurgien de Sa Majeſté.

Jean Pierre Rigord, ſubdelegué de l'intendant de Provence à Marſeille.

Adrien Morel, écuyer, Sr de Courcy, gouverneur de Valognes.

Jean d'Entrechaux, écuyer, viguier de Toulon.

Jean Pierre Mouſtiès, capitaine garde côte, premier échevin de Marſeille.

Jean Verny, correcteur des comptes à Montpellier.

Arnauld de la Porte de Primoteux, ſecretaire du Roy, prés le Parlement de Roüen.

1724. Antoine Deidier, medecin du Roy à Montpellier, & membre de la ſocieté royale de Londres.

Michel Nicolas Judde, ſecretaire du Roy, prés le Parlement de Grenoble.

Jean-Jacques de Gerin, lieutenant general de l'amirauté de Marſeille.

1725. Jean de la Mothe, Ecuyer, ſeigneur châtelain d'Orſonville d'Eſcury, &c. conſeiller du Roy, intendant & ordonnateur ancien des bâtimens de Sa Majeſté, & manufactures de tapiſſerie.

1726. Louis Gueffier, ſeigneur de Beauvais de S. Oüen de Limeray, & du

Vauxchantier, conſeiller du Roy, receveur géneral des finances de la généralité de Poitiers, tréſorier du marc d'or, cy-devant préſident de la Cour des Monnoyes de Paris.

19. *Janvier* 1727. Joſeph Olivier, ſieur du Clos.

Jean de Clapiés de l'Académie Royale des Sciences, directeur géneral des travaux de la Province de Languedoc, admis le 9. février 1727. n'eſt pas encore reçû.

Il y a encore quelques Etrangers chevaliers de S. Michel, mais qui ſuivant les Statuts de 1665. ne doivent pas être compris au nombre des cent, dont l'Ordre doit être compoſé.

ARTICLE III.

De l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis.

CEt ordre a été créé purement militaire par Loüis XIV. au mois d'avril 1693. l'Edit de ſa création fut regiſtré au Parlement, le 10. du même mois & an; & par autre Edit du mois de mars 1694. Il le dota de trois cens mille livres de rente.

Mais par un troiſiéme du mois d'avril

1719. le Roy, en confirmant la dotation de ſon prédeceſſeur, l'a augmentée de cent cinquante mille livres, en ſorte qu'elle eſt preſentement de 450000 l. par chacun an.

Ainſi le nombre des Grand-Croix, des commandeurs & des penſionnaires, s'eſt trouvé augmenté aſſez conſiderablement, outre que quelques uns d'entr'eux reçoivent leurs penſions ſur les revenans-bons des Invalides.

Les Grand-Croix ne peuvent être tirez que du nombre des commandeurs, & ceux-ci du nombre des chevaliers; le tout par le choix du Roy, ſans être obligé d'obſerver l'ordre d'ancienneté. Sa Majeſté a pourtant bien voulu s'aſtraindre par le même Edit, à ce que du nombre des penſions de 1500. livres par lui augmentées, il y en ait deux de droit pour les deux chevaliers les plus anciens en reception, deux de 1000. liv. pour les troiſiéme & quatriéme Chevaliers, & deux de 800. liv. pour les cinquiéme & ſixiéme Chevaliers plus anciens en reception, ſoit que les uns ou les autres ſoient officiers de terre ou de mer, pourvû qu'ils n'ayent point d'autres penſions ſur l'Ordre; car en ce cas la penſion appartiendra à celui qui ſucce-

dera par ſon ancienneté. Que s'il ſe trouve pluſieurs Chevaliers reçûs le même jour, les plus anciens en commiſſion ou grade dans le ſervice ſeront préferez.

Le Roy en eſt chef & grand Maître; & aprés lui le Dauphin, ou le Prince heritier préſomptif de la Couronne eſt de l'ordre, où les Princes du Sang ſont auſſi admis. Les maréchaux de France, l'amiral & le géneral des galeres, ſont chevaliers nez.

Enſuite ſont les Grand'Croix, les commandeurs, & tel nombre de chevaliers que Sa Majeſté juge à propos d'y admettre.

Tous doivent avoir été Officiers dans les troupes de France, ſur terre ou ſur mer, en ſorte qu'il y ait toûjours un des dix Grand Croix, quatre des commandeurs, & le huitiéme du nombre des chevaliers employez dans les Etats de penſions, pris & tirez des Officiers de Marine & de Galeres.

Pour être admis dans l'ordre, il faut faire profeſſion de la Réligion Catholique, Apoſtolique & Romaine, avoir ſervi ſur terre ou ſur mer en qualité d'Officier pendant dix années, & être actuellement au ſervice.

La croix de l'ordre eſt émaillée de

blanc, bordée d'or, cantonnée de fleur de lys auſſi d'or, chargée d'un côté d'un S. Louis cuiraſſé d'or, & couvert de ſon manteau Royal, tenant à ſa droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'Epines, & les clous de la Paſſion en champ de gueules : la croix entourée d'une bordure d'azur, ſur laquelle ſont ces mots en caracteres d'or, *Ludovicus magnus inſtituit* 1693. ſur l'autre côté eſt pour deviſe une épée nuë flamboyante, la pointe paſſée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, auſſi en champ de gueules : la bordure d'azur avec ces lettres d'or : *Bellica virtutis præmium.*

Les Grand-Croix, & les trois premiers Officiers de l'ordre la portent attachée à un ruban large couleur de feu, qu'ils mettent en écharpe, & ont encore une croix en broderie d'or, ſur le manteau & le juſte au corps.

Les commandeurs portent ſeulement le ruban couleur de feu en écharpe, avec la croix qui y eſt attachée, ſans qu'ils puiſſent porter la croix en broderie ſur le juſte au corps ni ſur le manteau. L'intendant & les trois tréſoriers de l'ordre, la portent de même, excepté qu'elle eſt pendante au col.

Les ſimples chevaliers & les autres officiers de l'ordre ont ſeulement la croix attachées ſur l'eſtomach, avec un petit ruban couleur de feu ; & ne peuvent porter le ruban en écharpe, comme les Grand-Croix & les Commandeurs.

Les chevaliers de l'ordre de S. Louis qui ont auſſi l'ordre du S. Eſprit, precedent les Grand-Croix, commandeurs, & chevaliers de l'ordre de Saint Louis : mais s'ils étoient Grand'Croix, commandeurs ou penſionnaires de cet ordre, il faut qu'ils y renoncent en entrant dans celui du S. Eſprit, & qu'ils ne portent plus que la ſimple croix de S. Louis.

Le Roy, les Princes du Sang & autres chevaliers du S. Eſprit, portent la croix de l'ordre de S. Louis, attachée par un petit ruban rouge, au bas du cordon bleu, avec la croix du S. Eſprit.

Ils ſe doivent rendre tous auprés du Roy, le jour & fête de S. Louis, pour l'accompagner à la meſſe, celebrée dans la chapelle du Palais, où Sa Majeſté ſera, ou dans l'Egliſe de S. Louis de l'hôtel Royal des Invalides: & l'aprés-dînée à l'Aſſemblée génerale de l'Ordre, laquelle ſe tient ou chez le Roy, ou aux Invalides.

L'habit de céremonie de ce jour là &

des autres assemblées générales, est pour les Grand-Croix, les commandeurs, & grands officiers de velours ou de soye, couleur noire, doublé d'une étoffe couleur de feu avec boutons & boutonieres d'or, & le manteau de même étoffe aussi doublé couleur de feu : l'intendant & les trois tréſoriers sont vêtus de la même maniere, portant la croix pendante au col : les autres officiers sont vêtus de noir doublé de rouge, avec de simples boutons d'or. Quant aux Chevaliers de l'ordre de S. Louis, qui sont en même temps Chevaliers de l'ordre du S. Esprit, ils assistent à ces céremonies en manteau.

Les lettres ou provisions accordées à ceux qui sont choisis par le Roy pour être chevaliers de cet Ordre, ou pour monter aux places de Commandeurs ou de Grand-Croix, sont contre signées : sçavoir, pour les officiers servans dans les troupes de terre, par le secretaire d'Etat qui a le département de la guerre, & pour les officiers de mer, par le sécretaire d'Etat, qui a le département de la marine & des galeres : les unes & les autres sont scellées du sceau de l'ordre, dont le chancelier & garde des sceaux de cet ordre est dépositaire.

Le Chevalier pourvû se presente devant le Roy, & s'étant mis à genoux, il jure & promet *de vivre & mourir dans la religion catholique, apostolique, & romaine, d'être fidele à Sa Majesté, & de ne se départir jamais de l'obéissance qui lui est dûë, & à ceux qui commandent sous ses ordres; de garder, deffendre & soutenir de tout son pouvoir l'honneur du Roy, son autorité, ses droits, & ceux de sa Couronne, envers & contre tous; de ne quitter jamais son service, ni aller à celui d'aucun Prince Etranger, sans la permission & agréement par écrit de Sa Majesté, de relever tout ce qui viendra à sa connoissance contre la personne du Roy & de son Etat; de garder exactement les Statuts & Reglemens dudit Ordre, & de s'y comporter en tout, comme un bon, sage, vertueux, & vaillant Chevalier doit faire.*

Aprés qu'il a prêté ce serment suivant la formule dont la lecture lui est faite, par le secretaire de l'ordre, le Roy lui donne l'accolade & la croix.

Par le premier Edit de création de l'ordre de S. Louis, le nombre des Grand-Croix étoit fixé à huit, de même que celui des Commandeurs de 4000. livres; celui des Commandeurs de 3000. liv. fut mis à seize personnes. Ils ont été tous

augmentez par l'Edit de 1719. qui augmenta les fonds de cet Ordre. De plus le Roy voulant decorer quelques uns de ſes principaux officiers, tant de terre que de mer, a jugé à propos d'accorder aux uns des expectatives pour les penſions qui viendront à vaquer dans l'une de ces trois claſſes, & en attendant Sa Majeſté, leur a permis d'en porter les honneurs. Il a donné à quelques autres ces honneurs ſimplement, ſans expectative pour les penſions qui y ſont attachées.

On diſtinguera les uns par ces lettres, *HON.* & les autres par celles-ci *EXP.* dans la liſte qui va ſuivre, où on ne mettra que leur principale qualité, renvoyant pour leurs autres titres & dignitez à la liſte des officiers generaux.

Grand Croix, 6000. liv. chacun.

MESSIEURS,

Riquet de Caraman, du Châtelet de Lomont; du Puy Vauban, Lée, Mormets de Saint Hilaire, tous lieutenans generaux; de Boyveau, gouverneur des Invalides, de Contade, de Gaudechart Deſſeville de Bachevilliers,

lieutenant general, d'Avarey, lieutenant général; de Segur, lieutenant general; d'Hautefort de Bruſſac, de Bâllivieres, de Cilly, de Muret, le marquis de Quelus, de Valory, les ſix derniers lieutenans généraux, & *EXP.* Flahaut de la Billarderie, le comte de Cambis, & Schelton, marechaux de camp, & *EXP.*

Commandeurs à 4000 liv.

MESSIEURS,

D'Asfeld, lieutenant général; l'Ecuyer, comte de Muret, lieutenant général, Grand Croix en *expectative*; Valory, lieutenant général; Grand-Croix *en expectative*; de Mouchy, maréchal de camp; Skelton, maréchal de camp: Grand-Croix *en expectative*, Châteaumorant, lieutenant général; de Meſme de Ravignan, lieutenant; le marquis d'O, lieutenant général de la marine; la Fare Tournac, maréchal de camp; de Trudaine, brigadier, capitaine-lieutenant des Gendarmes de Bretagne; S. Pater, lieutenant général; d'Ourches, lieutenant général; Camus des Touches, maréchal de camp; Villars, capitaine aux

aux Gardes Françoiſes, *EXP.* Boffin-d'Argenſon, brigadier d'Infanterie, *EXP.* des Moulins, comte de l'Iſle, lieutenant géneral, *EXP.* Favancourt, cy-devant commandant à Abbeville, *EXP.* des Chiens-deReſſons, brigadier; Bogue, lieutenant François des cent Suiſſes de la Garde, *HON.* de Valbelle, brigadier, ſous lieutenant des Gendarmes de la garde, *EXP.* de Vauchoux, meſtre-camp de Cavalerie, lieutenant colonel du Royal Rouſſillon, *HON.*

Commandeurs à 3000 *liv.*

MESSIEURS,

De Gaſquet, maréchal de camp; Leſley Roth, lieutenant general; Dienne-de Cheyladet, lieutenant general; de Beaujeu, maréchal de camp, lieutenant de Roy des Invalides; de Roſen, lieutenant géneral; de Fortiſſon, brigadier de Cavalerie, maréchal des Logis de la garde; Badier de Verceil, maréchal de camp; Groſſetête de Joüy, maréchal de camp; le baron d'Eltz, brigadier, d'Infanterie; Brilhac, maréchal de camp; Loupiat de la Deveze, maréchal de camp; Flahaut de la Billarderie le cadet, maréchal de camp; de Valiere,

maréchal de camp ; de Noçey, brigadier d'Infanterie ; Gauffreteau de Puynormand, lieutenant general ; Andrault de Maulevrier Langeron, lieutenant general ; Hooke, maréchal de camp ; le marquis de Sainte-Maure, lieutenant général de marine ; de Rouvroy, lieutenant general de Marine ; le gendre de Collandre, maréchal de camp ; de Marbeuf, maréchal de camp ; Pardaillan de Gondrin-de Bonas, maréchal de camp ; Leſquen de la Villemeneuſt, brigadier d'Infanterie ; l'Amoureux de la Javeliere, brigadier d'Infanterie, de Monteil, brigadier de Cavalerie, *EXP.* de la Combe, maréchal de camp, *EXP.* Beauvais de Laurieres, lieutenant de Roy à Cambray, *EXP.* du Maffré de Cruſel, brigadier, *EXP.* de Gouffier, comte de Roannez, chef d'Eſcadre des galeres, *EXP.* le gendre de Berville, maréchal de camp, *EXP.* des Clavelles, brigadier d'Infanterie, *EXP.* de Reynold, brigadier, *EXP.*

Il y a outre cela des Chevaliers penſionnaires, les uns à 2000 liv. les autres à 1500. à 1000. & à 800. liv. Enfin, il y en a qui ont des penſions ſur les Invalides, depuis 700. liv. juſqu'à 200 l. mais on en pourroit donner la liſte, ſans

groſſir extrêmement ce Volume.

La même raiſon ne permet pas de donner la liſte de tous les chevaliers de S. Louis. Un volume entier y ſuffiroit à peine, y en ayant preſentement plus de quatre mille; outre qu'il ſeroit preſque impoſſible de ſçavoir au vrai, ſi ceux qui ont quitté le ſervice, ou qui ſe ſont retirez dans les Provinces, ſont morts ou vivans.

Le Roy, par ſon Edit du mois d'Avril 1719. voulant donner un nouveau luſtre à cet ordre, & pourvoir à l'adminiſtration, conſervation & maintien des droits & biens qui lui appartiennent, créa & érigéa en titre d'offices formez & heredtiaires, un *chancelier & garde des ſceaux dudit Ordre*, un *grand prévôt & maître des ceremonies*, un *ſecretaire & greffier*, leur accordant à chacun le titre & honneur de *Grand-Croix*, un *intendant* de l'ordre, trois *tréſoriers generaux* qui exercent par année, & donna à ces quatre officiers la qualité de *conſeiller du Roy en ſes conſeils*; trois *contrôleurs* deſdits tréſoriers; un *aumônier*; un *receveur particulier & agent des affaires* de l'Ordre; un *garde des archives*, & deux *herauts d'armes*.

Sa Majeſté, en reglant les appointe-

mens de ces officires & leurs fonctions attribua aux trois premiers les même privileges, exemptions, rang & séance dans les céremonies de l'ordre de saint Louis, dont joüissent les grands officiers du S. Esprit : à l'intendant & aux trésorier tous les privileges dont joüissent les officiers & secretaires de la grande chancellerie ; & aux autres officiers le titre d'*Ecuyer*, & les mêmes privileges & exemptions dont joüissent les commensaux de sa maison, même l'exemption de tailles & de francs-fiefs.

Officiers de l'Ordre de S. Loüis.

Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux, 4000. liv.

M. Marc-Pierre de Voyer de Paulmy d'Argenson, conseiller d'Etat, chancelier garde des Sceaux, surintendant des maisons & finances de feu M. le duc d'Orleans, ci-devant maître des requêtes, & lieutenant general de police, & auparavant intendant de Touraine.

Aprés la mort de Marc René de voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, garde des Sceaux de France, arrivée le 6. mai 1721. & premier possesseur de cette charge : elle passa à son fils aîné René

Loüis de voyer de Paulmy, marquis d'Argenſon, conſeiller d'Etat, cy-devant intendant de Maubeuge, qui s'en demit en faveur de ſon frere puîné, & le Roi lui en conſerva les honneurs.

Grand-Croix, grand Prévoſt & maiſtre des ceremonies, 4000 *liv.*

M. Claude le Blanc, ſecretaire d'Etat, pour le departement de la guerre.

Grand Croix, ſecretaire & greffier 4000 livres.

1724. M. Louis Baſile Bernage, Sr de S. Maurice, maître des requêtes, intendant en Languedoc.

Intendant, conſeiller du Roy en ſes conſeils, commandeur de l'Ordre, 4000. liv. d'appointemens & 2300. liv. pour ſes commis & frais.

M. Jean Amedée des Noyers de Lorme, Sr. de Montoire, preſident de la chambre des comptes de Blois, ſecretaire du Roy, & intendant des domaines & finances de feu M. le duc d'Orleans.

Trois *tréſoriers generaux, conſeillers du Roy en ſes conſeils, commandeurs de l'Ordre*, chacun 4000. liv. d'appointemens, & 3000. liv. à celui qui eſt en exercice, pour ſes commis, frais de re-

giſtres & autres dépenſes.

M. Joſeph Durey de Sauroy, tréſorier géneral de l'Extraordinaire des guerres.

M. Gerard Michel de la Jonchere, ci-devant tréſorier géneral de l'extraordinaire des guerres.

M. Pierre Nicolas Caudion, tréſorier géneral de la marine.

Tous ces Officiers prêtent ſerment pour ces charges entre les mains du Roy.

Trois *Controlleurs* deſdits tréſoriers, chacun 1600. livres d'appointemens, & 600. liv. pour celui qui eſt en exercice.

M. Philippes Freſnier, premier valet de garderobe de feu M. le duc d'Orleans.

M. N... Hermand.
M. N... Kerderin.

Aumonier de l'ordre de Saint Louis, 1600. liv. & 200. liv. pour l'entretien des ornemens & autres frais.

M. Claude Burgevin, tréſorier de la Collégiale de ſaint Jacques de l'Hôpital.

Receveurs particulier & Agent des affaires de l'ordre, 1600. liv. & 1000. liv. pour ſes frais.

M. Foaſſier.

Gardes des archives, 1600. l. & 900. livres, tant pour la cire des proviſions qu'autres frais.

M. Jean François le Vaſſeur, cy-devant l'un des premiers commis du ſecretaire d'Etat de la guerre.

Deux *herauts d'armes*, chacun 800. livres, & 200. liv. à chacun pour leurs frais.

MM. Ponce Coche, premier valet de chambre de feu M. le duc d'Orleans, & Charles Blavet du Marais, huiſſier du cabinet de feu ſon Alteſſe Royale.

Ces Officiers portent la croix de l'ordre de la même maniere que les chevaliers du même Ordre.

CHAPITRE IV.

Des Ordres Etrangers, dont il y a des Chevaliers en France.

IL en eſt de deux ſortes, les uns ſont chevaliers de la Toiſon d'or; les autres ſont chevaliers de l'ordre de la Jarretiere.

ARTICLE I.

Chevaliers de la Toiſon d'Or.

CEt ordre fut fondé par Philippes, ſurnommé *le Bon*, duc de Bourgogne, prince du ſang de France, l'an 1429, Il eſt tombé dans la maiſon d'Autriche par Marie, heritiere de Bourgogne, par où les Rois d'Eſpagne ſont devenus chefs & ſouverains de cet ordre.

Le collier que portent les chevaliers de la Toiſon d'or dans les jours de cé-

rémonies, eſt compoſé de fuſils d'or entrelaſſez en forme de B, qui ſignifie Bourgogne, & de pierres à fuſil étincellantes de rais & de flâmes, avec cette deviſe, *Ante ferit, quam flamma micet.* Au bout de ce collier, eſt une toiſon d'or, ſemblable à celle de Colchos, pendante ſur l'eſtomach, & cette deviſe, *Pretium non vile laborum.* Dans les jours ordinaires, les chevaliers portent cette Toiſon au bout d'un large ruban rouge attaché au col.

Le Roy d'Eſpagne Philipe V. depuis ſon élevation au trône, avoit donné la Toiſon d'or à pluſieurs princes & ſeigneurs François, qui l'ont reçûë avec la permiſſion du Roy. Voici ceux qui reſtent vivans,

MESSIEURS,

Le comte de Toulouſe, Prince legitimé.

Le Prince de Chimay, grand d'Eſpagne, lieutenant general des armées du Roy,

Le maréchal duc de Berwick, pair de France.

Le marquis de Beaufremont, brigadier & colonel de Dragons.

De Montmorency, Prince de Robecq,

grand d'Eſpagne, lieutenant géneral des armées du Roy.

Le marquis d'Arpajon, lieutenant géneral des armées du Roy, gouverneur de Berry.

Le marquis de Brancas, chevalier des ordres du Roy.

Le maréchal duc de Villars, pair de France.

Le marquis de Bethune, premier gentilhomme de la chambre de feu M. le duc de Berry.

Le marquis d'Asfeld, lieutenant géneral des armées du Roy.

Andrault de Langeron, marquis de Maulevrier, lieutenant géneral des armées du Roy, cy-devant ſon Ambaſſadeur en Eſpagne.

Philippes-Charles de S. Simon, duc de Ruffec, pair de France.

Le marquis de la Fare Laugere, brigadier d'Infanterie, capitaine des Gardes de feu M. le duc d'Orleans, & l'un des lieutenans géneraux de la Province de Languedoc.

27. *Juin* 1724. M. le duc d'Orleans.

Idem. M. le duc de Bourbon.

22. *Octobre* 1724. le comte de Morville, miniſtre & ſecretaire d'Etat.

ARTICLE II.

Chevaliers de la Jarretiere.

LE Roy d'Angleterre Edoüard III. établit cet ordre ſous les auſpices de ſaint Georges, le 23. Avril 1344.

Le collier que l'on y porte eſt d'or, avec des roſes émaillées, blanches & rouges, entrelaſſées de chardons, d'où pend ſur l'eſtomach un ſaint Georges à cheval, foulant un dragon. Les Chevaliers portent à la jambe gauche une Jarretiere bleuë, émaillée, ſur laquelle eſt brodée cette deviſe : *Honni ſoit qui mal y penſe.* Ils ont de plus un large ruban bleu en écharpe de l'épaule gauche à la hanche droite, au bas duquel eſt la même effigie de ſaint Georges, avec la deviſe gravée à l'entour, ſur l'habit eſt une croix de gueule en champ d'argent.

M. le maréchal de Berwick, duc de Fitz James, pair de France, auſſi chevalier de la Toiſon d'or.

CHAPITRE V.

De l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de Saint Lazare de Jeruſalem.

L'Ordre de *Notre-Dame du Mont-Carmel*, inſtitué par le Roy Henry IV. fut confirmé par deux bulles du Pape Paul V. l'une du 16. février 1608. l'autre du 26. du même mois & an; en conſequence de quoi ce Monarque, par ſes lettres patentes données à Fontainebleau, au mois de Juillet 1608. unit l'office de grand maître de l'ordre de S. Lazare, avec toutes ſes commanderies, prieurez & benefices, à celui qu'il venoit d'inſtituer.

Cet ordre de *S. Lazare de Jeruſalem*, étoit le plus ancien. Ses premieres fonctions avoient été d'exercer la charité envers les pauvres Lépreux dans des hôpitaux qui leur étoient deſtinez. Dans la ſuite, une partie des membres de cet ordre ayant pris les armes pour le ſe-

cours des princes qui conquirent la Terre-Sainte & des Pelerins, ils prirent le titre de *Chevalier*, mais pour cela ils n'abandonnerent point l'hoſpitalité, il recevoient même des lepreux parmi eux.

S. Loüis ayant ramené en France ce qui reſtoit des chevaliers de l'ordre de S. Lazare de Jeruſalem, l'an 1253. il les mit en poſſeſſion de pluſieurs maiſons, commanderies & hôpitaux; & leur accorda de grands privileges. Ce fut alors qu'ils établirent le chef lieu de leur ordre à la commanderie de Boigny, près Orleans, maiſon qui leur avoit été donnée, avec celle de S. Lazare prés Paris, par le Roy Louis VII. en 1154. & leur ſuperieur general prit le titre de grand-maître de l'ordre de Saint Lazare, tant deçà que de delà les mers : les Rois ſucceſſeurs de S. Louis, ſouverains protecteurs de cet ordre, en ont toujours nommé le grand maître qu'ils ont choiſis parmi les chevaliers de l'Ordre.

Innocent VIII. entreprit de ſupprimer l'ordre de S. Lazare, & d'en unir tous les biens à celui de S. Jean de Jeruſalem; il rendit pour cela une bulle en 1490. mais elle ne fut point reçûë en France, où il y eut toûjours un grand-maître de l'ordre de S. Lazare, & même

les chevaliers de saint Jean ayant voulu s'emparer d'une de leurs commanderies, il intervint un arrêt en 1547. qui les déboutta de cette prétention, & qui maintint les chevaliers de S. Lazare dans leur possession.

Leon X. rétablit cet ordre en Italie; & Pie IV. par sa bulle de l'an 1565. en renouvella tous les privileges, & lui en accorda de nouveaux. Il y établit même un grand maître, qui prétendit exercer sa jurisdiction sur tous les chevaliers de l'ordre, en quelque partie du monde qu'ils fussent, quoiqu'il y en eut un en France qui avoit la même prétention avec beaucoup plus de justice, puisqu'il étoit en possession du chef lieu de tout l'Ordre: mais après la mort de ce grand maître d'Italie arrivée en 1572. Gregoire XIII. unit l'ordre de S. Lazare à celui de S. Maurice, avec les biens qui étoient situez dans ses Etats, & en accorda la grande maîtrise au duc de Savoye. Le grand maître de France, quoiqu'il fut Italien, (il se nommoit François Salviati, & étoit parvenu à cette dignité, par la faveur de Catherine de Medicis,) fit ses protestations contre la bulle du Pape, & ses oppositions à la qualité que le duc de Savoye

prenoit de grand maître de l'ordre de S. Lazare. Il tint un chapitre general à Boigny en 1578. & ſes chevaliers ſe maintinrent toujours dans la poſſeſſion des commanderies qu'ils avoient en France.

Tel étoit l'état de cet ordre, lorſque Henri IV. lui unit celui de Notre-Dame du Mont-Carmel, qu'il venoit d'inſtituer, & auquel il donna pour grand-maître, Philbert de Nereſtang, (qui l'étoit depuis quatre ans de celui de S. Lazare) gentilhomme de ſa chambre, & meſtre de camp d'un regiment d'Infanterie. Claude, marquis de Nereſtang, ſon fils lui ſucceda, ayant été reçû en ſurvivance, dès l'an 1612. & il eut pour ſucceſſeurs ſes deux fils Charles en 1639. & Charles Achilles de Nereſtang, pourvû en 1645. fut confirmé dans cette charge par une bulle d'Innocent X.

Le Roy Louis XIV. confirma encore l'inſtitution de cet ordre au mois d'Avril 1664. & le cardinal de Vendôme étant Légat à *Latere* du Pape Clement IX. donna une bulle l'an 1668. pour l'union de ces deux Ordres, & confirma tous les privileges qui avoient été accordez à celui de S. Lazare; par les Pa-

pes Pie IV. & Pie V. Le même Roy donna encore en 1670. un Edit trés-favorable à cet ordre, & le marquis de Nereſtang, le cinquiéme de ſa maiſon qui s'étoit vû ſucceſſivement grand-maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jeruſalem, depuis Philbert ſon biſayeul, s'étant démis de cette charge au commencement de l'année 1673. le marquis de Louvois en fut établi Vïcaire general, par lettres patentes du 4. Fevrier de la même année.

Ce fut ſous ſon adminiſtration que ſe firent de grandes réünions à cet ordre, en conſequence dequoi l'on y établit cinq grand Prieurez; mais aprés ſa mort arrivée le 16. juillet 1691. ces differentes réünions furent ſupprimées pour la plûpart, par Edit du mois de mars 1693. qui revoqua celui de 1672. & le Roy nomma des Commiſſaires pour regler les biens qui devoient demeurer à l'ordre, & ceux qui en devoient être diſtraits.

Au mois de Decembre ſuivant, Sa Majeſté nomma le marquis de Dangeau, grand-maître de cet ordre, & il en prêta ſerment de fidelité entre ſes mains le 18. decembre 1695. Il releva la gloi-

re de cet Ordre, en multiplia beaucoup les Chevaliers, & leur donna des habits de céremonies, dont on peut voir la deſcription dans *l'hiſtoire des Ordres Monaſtiques, Religieux & Militaires*, du P. Heliot, religieux penitent, *tome I. pag.* 395. & à la fin du *tome III.*

Ces habillemens inventez par ce grand maître ont été ſupprimez en 1721. & le Prince ſon ſucceſſeur a ordonné que dans les cérémonies, les Chevaliers paroîtroient en habit ordinaire & manteau court de damas noir, ayant la Grande-Croix en broderie d'or, ſur le manteau, & la petite brodée de même ſur l'habit : & de plus un grand ruban de ſoye tannée-amarante auquel la Croix eſt attachée, pendant au coû. Cette Croix eſt d'or à huit rais, d'un côté émaillée d'amarante avec l'image de la Vierge au milieu, & de l'autre émaillée de verd avec l'image de Saint Lazare au milieu. Chaque Rayon eſt pometé d'or, & il y a une fleur de lys d'or dans chacun des angles de la Croix. Les ſervans d'armes ne portent jamais qu'une Medaille aux mêmes émaux attachée par une chaîne, ſans ruban, à une des boutonnieres de leur habit. Par Edit du mois d'Avril 1722. regiſtré au grand Conſeil, le 21.

du même mois, le Roy, en confirmant de nouveau cet ordre dans tous ſes biens, privileges, &c. y a uni & incorporé l'Hôpital & l'Egliſe de S. Jacques de Paris, avec l'entiere adminiſtration & joüiſſance perpetuelle & irrevocable des biens de cet Hôpital & Egliſe, circonſtances & dépendances, & tous autres droits utiles & honorifiques, joints & attachez à cette adminiſtration : Sa Majeſté voulant que la pleine & libre collation des benefices de ladite Egliſe ſoit au grand maître deſdits Ordres, à la reſerve de la dignité de tréſorier, à laquelle il nommera ſeulement, mais dont l'inſtitution appartiendra à l'Archevêque de Paris.

Pour être reçû dans cet ordre, il faut faire preuve de nobleſſe de quatre degrez, c'eſt-à-dire, depuis ſon biſayeul incluſivement, le grand maître diſpenſoit ci-devant quelque fois de la rigueur de ces preuves, pour ceux qui avoient rendu des ſervices conſiderables au Roy ou à l'ordre, & ceux qui étoient ainſi reçûs, étoient cenſez, *Chevaliers de Grace*. M. le duc d'Orleans n'a pas voulu juſqu'à preſent accorder de pareille diſpenſe. Ceux du Clergé qui peuvent faire preuves ſont nommez *Chevaliers*

Eccleſiaſtiques ; & les autres n'ont que le titre de *Chapelains*. Ceux-ci, ainſi que les ſervans, ne ſont obligez qu'à faire voir qu'ils ſont de bonne & honnête famille.

Les Chevaliers, tant Eccleſiaſtiques que Laïques payent pour leur paſſage ou entrée dans l'ordre la ſomme de 1000. liv. & les Chapelains & Servans 500 livres.

Un des principaux privileges accordez à l'ordre de S. Lazare, par la bulle de Pie IV. en 1565. eſt que le grand-maître & les Chevaliers laïcs peuvent ſe marier, & avoir une ou pluſieurs penſions annuelles ſur toutes ſortes de benefices, quoique mariez, même bigames, mais non trigames, juſqu'à la ſomme de 500. ducats d'or de la chambre Apoſtolique, & le grand maître juſqu'à celle de 1500. ducats. Paul V. accorda un privilege pareil à l'ordre de N. D. du Mont Carmel, par ſa Bulle de 1608. ainſi les deux ordres étant unis & n'en compoſant qu'un ſeul, le grand-maître peut avoir, en vertu de ces deux bulles des penſions, juſqu'à la ſomme de 3000 ducats, moitié comme grand-maître de S. Lazare, moitié comme grand-maître de N. D. du Mont

Carmel; & celles des Chevaliers peuvent monter juſqu'à 1000. ducats, les ſervans en peuvent avoir juſqu'à 500. ducats, le tout ſur des benefices. Le ducat d'or eſt communément évalué à environ ſix livres de la monnoye de France.

Les vœux que fait un Chevalier lors de ſa profeſſion, conſiſtent à promettre d'obſerver toute ſa vie les commandemens de Dieu & de l'Egliſe: de ſervir d'un grand zele à la défenſe de la Foy, lorſqu'il lui ſera commandé par les ſuperieurs, d'exercer la charité & les œuvres de miſericorde, & particulierement envers les lepreux, ſelon ſon pouvoir: de garder au Roy une inviolable fidelité & au grand-maître; de rendre à celuici une parfaite obéïſſance, & de garder toute ſa vie la chaſteté libre ou conjugale. Si c'eſt un Etranger, qui n'eſt pas ſujet du Roy, il ne promet la fidelité qu'au grand maître.

Il y a des Chevaliers qui ſont qualifiez *Commandeurs Fondateurs*, parce qu'ils ont donné une ſomme pour fonder une commanderie. Ces ſommes n'étoient pas autrefois ſi fortes. Depuis la moindre a dû être de 12000. livres, dont le fondateur reçoit la rente pendant ſa vie au

denier courant. Les autres fondations ſont ou de 20000. livres, & le fondateur a la faculté d'y nommer un ſucceſſeur en ſa commanderie, agréable à l'ordre, ou de 30000. livres, & la fondation eſt graduelle & perpetuelle pour le fondateur & ſes deſcendans en ligne directe.

Tous les Chevaliers n'ont dans l'ordre que le titre de *Frere*; mais dans les actes qu'ils font, ou qu'ils paſſent hors de l'Ordre, ils ſont qualifiez *Meſſire*. Les Eccleſiaſtiques Prêtres, quoi qu'ils n'ayent point fait de preuves, ont auſſi le même titre; à plus forte raiſon, ceux qui ont fait ces preuves. Les Servans n'ont pas même le titre de *Frere*, à moins que par grace ſpeciale, & pour des raiſons de grande importance, on n'en admette quelqu'un dans le corps des Chevaliers. En ce cas pourtant il y tient toute ſa vie le dernier rang, même aprés ceux qui ſont reçûs depuis ſon admiſſion.

LE ROY, SOUVERAIN PROTECTEUR ET FONDATEUR,

Grand Maître des Ordres Royaux, Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame du Mont Carmel, & de S. Lazare de Jerusalem, tant deçà que de là les Mers,

M. LOUIS D'ORLEANS, duc d'Orleans, de Chartres, &c. Prince du Sang & premier pair de France, chevalier des ordres du Roy, colonel general de l'Infanterie Françoise, & gouverneur du Dauphiné, nommé par le Roy, grand maître des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jerusalem, par lettres du 12. Septembre 1720. sur quoi il a obtenu des bulles du Pape Clement XI. & a prêté serment entre les mains de Sa Majesté, le 23. Février 1721.

Chevaliers Laïcs.

MESSIEURS,

1668. René Crizante le Clerc, baron de Sauteré, *Doyen.*

François Huguet de Semonville, *Commandeur, sous doyen.*

1669. François du Launay du Parcoz de Leſtang, *commandeur.*

Jean le Comte d'Obſçon, *commandeur.*

1671. Jacques Deſcorches.

Pierre Auget de la Chaboiſſiere.

1675. Nicolas Maurin de Banneville.

1678. Pierre de Renol de Longueville.

1679. N... Mauldes.

1681. Pierre Varrin de Senneville.

René de Rouer, marquis de Villeray.

1682. Jean Baptiſte des Courtils de Biſſy, *commandeur.*

Pierre Boyer de Beaulieu.

Joſeph Martin.

1683. François Annibal de Bethune.

Auguſtin Jean Baptiſte Choppin de Gauzandré, chevalier du Guet de Paris.

1684. François Paul le Hardy, marquis de la Trouſſe.

Pierre Jean de Pujol.

Nicolas Pierre Feydeau.

Jacques Philippes Doneau de Viſé.

1685. Joſeph Deſquets de Bauche.

Barthelemi de Tiſſeüil-Danvaux.

1686. Chriſtophe de Coutance de la Celle.

Armand des Iſles du Vigier.

Jean Baptiſte des Chiens de Reſſons,

lieutenant general d'Artillerie, brigadier d'armée, Com. L.

Jerôme Creſpin du Vivier.

François de Montholon, Ch. L.

Joſeph Louis Daquin de la Selle.

1687. Pierre de Fourniere de Loiſonville,

N... Paſcal.

Jean de Vaſſignac d'Imecourt.

Pierre de Sainte Marthe.

1688. Etienne du Carrou de Meſſieres.

Guillaume Mauris de l'Iſle.

Henri Maupoinct de Villiers.

Edmon Coullon.

1689. Barthelemy Girault.

François Claude Rouſſereau.

1691. René Auguſtin de Rard de Rcy.

Charles Paillot de Riſaucourt.

1696. Charles de Roye de la Rochefoucauld, comte de Blanzac, lieutenant general des armées du Roy.

Jean Chryſoſtome Sibille de Montaigu d'Elbos

François Rouxel, marquis de Grancey, lieutenant general des armées du Roy.

Jacques Paul de Bar, ſeigneur de Burenlure.

Loüis

Louis Bontemps, premier valet de Chambre du Roy, Gouverneur des Tuilleries, & capitaine des chaſſes de la Varenne du Louvre, *commandeur, prévoſt & maître des cérémonies de l'Ordre.*

René Joachim de Chenedé.

François de Roer de Villeray.

Jacob, comte du Queſne.

1697. Ferdinand le Vaillant de Waudripont.

Hervieux du Hamel de Forgeville.

Claude de Thiard, comte de Biſſy.

Louis, comte de la Marck, chevalier des ordres du Roy.

Louis, marquis de Brancas, chevalier des ordres du Roy, de la Toiſon d'or, & commandeur de l'ordre de S. Louis.

Jean-Nicolas de Montmorency de Châteaubrun, brigadier de Cavalerie.

Louis Joſeph de Raouſſet de Soumabre.

Pierre Hebert de la Pleigniere.

1698. Gabriel Charpentier de la Haute Maiſon.

Philippes de Gallard de Bearn, comte de Gallard.

Jacques Fautereau.

Jacques le Roy de Noirfontaine.

Antoine Beaudet de Beaumont.

Antoine Argout de la Val.
Antoine Amplement de la Creſſonniere.
Martin le Seigneur.
1699. Etienne du Buat.
Louis Nicolas Couſtelier, comte de l'Iſliers.
François, comte de Granouski.
Eſprit Jean, marquis de Caſtelane.
Robert Vincent de Malleville, marquis de Panneville.
Pierre Antoine Gabriel Chevreau.
Michel André de Boſſernd, baron de Schivern.
François de Potegnac de Montbriſon.
1700. Jean de Reblais de Jognac.
Florent Belot.
Georges Herardin.
Pierre Mancel de la Mothe.
Jules Paul Cohon de Montibaut.
Pierre Rolland.
Charles Ignace le Tenneur.
Charles Gaſton Gourdon de Genoüillac, marquis de Vaillac.
Louis Achilles, marquis de Nereſtang, duc de Gadagne, ci devant enſeigne des gendarmes du Roy, *commandeur*.
Jacques Giraud.
Pierre Jean de Carcavy d'Uſſy.
Louis Chancels de la Grange.

Jean du Verdier de Genoüillac.
Jean Baptiſte Durand de Romilly.
1701. Honoré d'Audiffret.
Jacques Dunin, comte de Serin.
Charles de Sertes.
François Antoine, comte de Chabannes.
Henry Teſtu, marquis de Pierrebaſſe.
1702. Jean Baptiſte Bénard de Rezé.
Jean-Joſeph Berthet, marquis de Gorze.
Joſeph Eugene de Tornay d'Aſſigny, comte d'Oiſy.
Jacques de Claeſſens.
Etienne Maurin.
1703. Gilbert Guyon de la Chevalerie.
Simon Antoine de Grancourt d'Orgemont.
René Vaucher de Montbardon.
Claude Dorat de la Barre.
1704. Guy de la Brunetiere du Pleſſis Geſté.
François de Simiane de Gordes.
Philippes d'Ailly.
François du Montois.
Nicolas Maria Maraſſi, *commandeur-fondateur.*
Jean Pierre Azemar.

1705. Philippes Blancard d'Alaincourt.

Jean de Nompere.

Jean Auguſte Picot de Dampierre.

Louis Joſeph de Rochechoüart.

Jean de la Rochefoucault.

Philippes-François-Joſeph Petremand d'Amondans.

Godefroy Maurice de la Rye.

Joſeph Aubert.

Joſeph de Chabannes.

Hubert de Conflans.

1706. Guillaume André Hébert.

Philippes Jorel de S. Brice.

Jean Marc Antoine Helloüin de Menibus.

Jacques Paſtur.

Pierre François du Hardáff de Hauteville.

Charles d'Aumale, *commandeur.*

Louis Blaiſe Marie d'Aydie de Riberac.

1707. Jean Okane.

Nicolas Roze.

Luc François du Chemin de la Tour, bailly du Côtentin, commandant à S. Lô, chevalier de ſaint Michel, *commandeur.*

Louis-Joſeph de Madaillan de l'Eſparre, comte de Chauvigny, ſous-lieutenant des Gendarmes du Roy.

1708. Jerôme Germain.

Jean Baptiſte David de la Martiniere, *commandeur fondareur.*

André Claude d'Ambly.

Benjamin-Auguſtin de Cordoüan, marquis de Langeais.

Joachim de Leſnerac de Meſniville, *commandeur.*

Jean-Henri de Gautier, baron de Villenouvette.

Charles-Claude Ledein de la Challerié.

1709. Dom-Juan Graels, *commandeur-fondateur.*

1710. Guillaume Gaye.

Joſeph, comte d'Averna.

Jean-BaptiſteHeurtault de Merolles, *commandeur.*

Antoine de Fenis Margoüet.

1711. Jacques Joſeph Huet de Dampierre, *commaudeur-fondateur.*

Yves Jean Baptiſte Cheſnay du Boulay.

Gabriel Charles Bory, *commandeur-fondateur.*

Pierre Pitoys de Quincize, *commandeur-fondateur.*

Nicolas Olivier, *commandeur-fondateur.*

Meſme Bouchet, *commandeur-fondateur.*

Paul François de l'Hôpital, enseigne des gendarmes du Roy ; Ch. L.

Adrien de Bailleul, *commandeur.*

Philippes Breget, *tréſorier general de l'Ordre.*

Jean Baptiſte François des Courtils-de Biſſy.

André Philippes Jacques, comte Azzurini Conti.

1712. Jean François Sonnier de Rollet, *commandeur fondateur.*

Pierre Papus de la Caſſagnieres.

François Ange Poli Agoſtini.

Antoine-François de Fuentes y del Caſtillo, *commandeur fondateur.*

Jean Baptiſte de Fuentes y del Caſtillo, *commandeur fondateur.*

François Camus d'Artofontaine, *commandeur.*

Armand Scipion Roſe de S. Romain.

Jacques de Vandeneſſe de Mauron, *commandeur.*

Claude, comte de Polignac.

Charles de Montmorency.

1713. François Joachim Molard-Dieu-Lamant du Pleſſis.

Joachim du Mirail.

Ferdinand Guillier.

Adrien Scaffin.

Joachim Deſcartes, *commandeur fondateur.*

Leon Lancelot de la Lanne.

Dominique Antoine Lucci.

Noël François, marquis de Brion, *commandeur.*

1714. Louis Ruſtaing de S. Jorry, *commandeur.*

Ceſar Charles Felranc de la Haye-Berou.

Claude Charles de Foucault.

Louis Samuel le Clerc de Goulaine.

CharlesEdme, comte de la Vergne.

Paul Annet d'Eſcorailles, ſeigneur de Salers.

1715. Nicolas Potier de Novion.

Etienne Padery.

Louis François du Bouchet de Sourches.

Hardoüin de Gaufreteau, baron de Puynormand, lieutenant general des armées du Roy, Com. L.

1716. François Paul de la Croix-Chevrieres de Saint Vallier, meſtre de camp du regiment de Bretagne, Infanterie, Ch. L.

Pierre Emé de Guiffrey de Monteynard de Marcieu, meſtre de camp du Royal des Vaiſſeaux, & inſpecteur d'Infanterie, Ch. L.

Jean Pierre de Monliart, marquis de Rumont.

Joseph de Lesquen de la Villemeust, Com. L.

Joachim Louis de Retz de Bresserolles.

Jean Baptiste Bosc, *commandeur, chancelier & garde des Sceaux de l'Ordre.*

Theodore Jean, baron de Waha.

Louis Henri Guy de Valory.

Jean François Millain, *commandeur.*

Jean Baptiste de Beauregard.

Jean Baptiste de Johanne de la Carre-de Saumery, Ch. L.

Louis Alexandre, marquis de Polignac, lieutenant general des armées du Roy, Ch. L.

Sicaire Antonine Armand Auguste d'Aydie, comte de Rions, Ch. L.

Gaspard, comte de Sabran.

Pierre la Combe de Monteil.

Pierre du Mans de Verclé, *commandeur fondateur.*

François de Gelinard, comte de Varaise.

Hyppolite, comte de Bethune.

Claude de Ceberet, maréchal de camp, inspecteur d'Infanterie, Ch. L.

Jean Jacques Frichot Desfriches de Clodoré, maréchal de camp, Ch. L.

Etienne de Trest Gaufridy.

Charles François Lagau, *commandeur.*

Jean Vidaud, comte du Dognon.

Jean Jacques Regnault, comte de Barres, *commandeur.*

Michel Gabriel Raphaël, baron de Beauvais.

François Robert de Cuissotte de S. Ferjeux.

Gilbert François de Riviere, comte du Palais.

François Charles Huguet de Semonville.

Auguste Henri Surin de Tillecourt de Maronville, *de minorité.*

Gabriel Thibault de la Carte.

Guillaume Thonier, capitaine de Cavalerie, Ch. L.

Louis François Bellenger de Thourotte, maréchal de camp, Ch. L.

Henry Joseph Hyacinthe Baron le Grand.

Louis François de Verton, ci devant maître d'Hôtel du Roy.

Gabriel François de Kermoysan.

Etienne de Sainctot de Pingré.

Jacques Arthaud de S. Mars.

Pierre Picaud de Quehon.

Daniel Obryen.

Alexandre du Grou.

François Jerôme, comte de Marqueze.

Antoine Thomas le Sec de S. Martin, *commandeur.*

Sebaſtien Emmanuel des Ruës, comte de Sommerive, *commandeur.*

Jean Charles Renard de Coupigny.

Charles Martian le Meneuſt de Brequigny.

Etienne Charles Noblet de Chenelette.

Antoine le Maigne.

Jacques du Claux de la Rochette.

André de Colmenil, *commandeur fondateur.*

Baſile Hyacinthe Touſſains de Brancas, comte de Cereſte.

Louis de Caſtel, marquis de S. Pierre, & de Crevecœur.

Charles Gilles Hynet du Hautmenil.

Jean Pierre Chauvel de la Martiniere.

Jacques Charles Galland.

Jean Auguſte, marquis de Rouvroy.

François Ignace Limajon de Saint Didier.

Charles Boitault des Joncheres.

Jean Antoine Rigaud de Vaudreüil.

Jean Gabriel de la Porte du Theil.

Pierre Saulger de S. Maurice.

Ceſar Michel Herault de Champaubert.

Jacques Chorelle de Monroy, *commandeur fondateur.*

Antoine François de Paule de la Loëre, *commandeur* en ſurvivance du précedent, & chevalier *de minorité.*

François de Laſtic de S. Jal.

Michel de Vandine-Salgado.

Loüis-Gaëtan de Montenegro.

1718. François de Solis.

Laurent de Villy de S. Varin.

Loüis le Mercier de Maiſoncelles.

Loüis-Philippe Racine-d'Ormoy, *commandeur.*

François de Brémond.

François-Hardoüin de Fournel de Tayac.

Jean le Jau.

Jacques de Chanrenault.

Thomas-Claude Chapellain de Fontenailles.

François-Marie, Chevalier de la Marck, meſtre de camp d'une brigade des carabiniers. C. L.

François Durand.

Antoine-Hercules de Michault de Feuquerolles.

Nicolas de Montargon.

François de Bernard de la Carbonieres.

Jean Marie des François de Sauzea.

Loüis-François, marquis de Rochefort.

Claude-François, comte de Lannoy & de Beaurepaire.

Adrien-François-Joseph de Lannoy.

Philbert Pourcher de Toré.

Claude Viard-de Villebazin.

Nicolas Joachim Descartes.

Etienne Prost de Grange Blanche.

Alexandre de Saluces, comte de Lur

Gabriël Delpuech de la Bastide & Cagnac.

Christien-Adolphe-Leopol de Bossernd, baron de Schivern.

1719. André Romain Thomé de Montmagny.

Paul-François Charles de la Haye de Monbaud de la Duberie de Damiette.

Charles-Marie de la Condamine.

Antoine-Alexandre le Vaillant de Damarie.

François-Pierre de Delay de la Garde, *de minorité*, *commandeur.*

Guillaume de Seguret de Lussan, *commandeur.*

Loüis-Henry Dorieu.

Guillaume de Boaisne de Camfort de Maisoncelles.

François-Charles de Ganeau, *commandeur.*

Philippes-Jacques deBoyer de S. Georges.

Chriſtophe Maunier.

Jean-François de Thebaut de Boiſgnorel.

René le Vaillant de Beaulieu.

Philippe Lagau.

Aymé-Marie Gontier, baron d'Auvillars, comte du Perroux.

De la Roche du Mas & de Chazé,

Henry Guillaume Creſpet.

Alphonſe-Auguſte, comte de Thiville.

Gabriël Gandillaud de Chambon.

Nicolas de Barthomier.

Claude-Joſeph Boſc, *commandeur.*

Claude de Saincton de Gloriettes.

1720. Jacques Heurtault de Merolles.

Charles de Moreau de Mautour.

Joſeph, comte de Truzzi.

Jean-Amable-Paul de Malon.

Jacques de Montagnac.

Etienne-Luc du Chemin de la Vaucelle, *de minorité.*

Denis, comte de Palluau.

Edme Bonnet de S. Leger.

Bernardin de Leſnerac de Meſniville.

Pierre-Claude-Robert-Camille du Chemin-du-Meſnil-Durand.

Auguſtin de la Ruë de Bernapré.

Jacques Etienne le Roy de Lunezy.

Denis-Michel-Honoré le Roy de Lunezy ſon frere.

Charles-Euſtache Richer de Boüillancy.

Claude Dorat de Chameulles de la Barre, *commandeur.*

Joſeph-Jean-Jaſcob de Querjecu.

Antoine-Jean-François-Benoiſt de S. Port.

Nicolas de Foy de S. Maurice.

François-Joſeph de Canterenne de Flochecourt.

Pierre-Elie de S. Leger de Kermelo.

Jean Henry de Flory de Verſalieux.

Claude-François Petit de Paſſy, *de minorité.*

Olivier-Pierre-Ceſar de Muſſet.

Claude-Dominique de Mouchet.

François de Corn de Queyſſac.

Joſeph-Guillaume, marquis d'Herbouville.

Joſeph du Faure de la Peyre.

Antoine Mazieres.

François-Jerôme de l'Egliſe.

François du Moulin.

Louis Jacques Baudelot de Quinville.

Charles-Paul le Marinier, marquis de Cany.

Charles Paul de Leſcoux de S. Bohaire.

Jean-Gabriël Richer de Previlliers.
Louis Heurtault du Mée.
Jean-René Couvey de la Touche.
Louis Robert de Radiolles.
Pierre de Beaulieu.
César-André Daverdoing, *de minorité.*
François de Pernes de Baudretun.
Gilbert Bouſſet de Sazeret.
Jean Bernard Rouſſeau.
Etienne Marie Guillerm de Lanrun.
Charles-Bernard de Canonville, comte de Raffetot.
Gabriël Henry Foucher, marquis de Circé, *de minorité.*
Loüis-François d'Iſarn de Monjeu de Villefort.
Chriſtophe de Tanoüarn du Pleſſis-Bardoul.
Girard Mellier.

1721. *par S. A. S. M. le Duc d'Orleans.* Adrien le Roy de Marmagne, gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orleans.

Charles Rouſſel de Tilly, capitaine de cavalerie dans le regiment de chartres, & gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orleans.

Conrad-Alexandre, comte de Rotembourg, brigadier d'Armée, colonel

d' un regiment étranger.

Richard-Corneille Compiegne Gaya de Puſſay, capitaine d'infanterie dans Louvigny.

Jeremie Dean, capitaine d'infanterie Irlandoiſe dans Berwick.

Loüis-Robert Mallet de Graville, marquis de Valſemé, enſeigne des gendarmes d'Orleans.

Pierre Sevin de Quincy du Pleſſis, ci-devant capitaine d'infanterie dans le regiment Dauphin.

Benigne-Jerôme du Trouſſet d'Hericourt.

Aniello Pitera, comte de Marinis, Sr. de Vico, Napolitain, enſeigne d'infanterie, au ſervice de l'Electeur Palatin.

François Pitera, comte de Marinis, ſon frere, capitaine d'infanterie au même ſervice.

Charles, comte de Stenbock, Suedois.

Loüis-Jacques-Hector de Fretat de Boiſſieux.

Claude-Alain le Barbier, comte de Leſcoüet.

Bernard de Monſa de Toulouſe de Lautrec, enſeigne aux gardes françoiſes.

Loüis de Brancyon, comte de Viſargent.

Robert, marquis de Beauvau-d'Eſpance, Sieur de Leſchevolle, meſtre de camp d'infanterie, C. L. *commandeur.*

Jean-Baptiſte du Metz, comte de Roſnay.

Loüis-Jacques Hector de Fretat de Boiſſieux.

Philippe-Henry-Anne de Saint Germain, ſeigneur de la Balaine, *de minorité.*

Roland-François de Kermenguy, Sr. de S. Laurent.

Charles-François de Foucques, Sieur de la Pillette, Lamaré, &c. *de minorité.*

André Drummond, comte de Marnont, meſtre de camp de cavalerie.

Charles-Armand de Tiercelin, marquis de Saveuſe, capitaine de cavalerie dans le colonel general.

Jean-Louis Tardy de Montravel.

Loüis-Céſar de Combaut d'Auteüil, écuyer de M. le Duc de Bourbon.

Jean-Frederic Dorival, capitaine dans le colonel general des dragons.

Loüis-Joſeph de Laurens, comte d'Ampus.

Vincent Mamachi, de l'iſle de Chio.

Jean Quarré, Sr. de Mypont, de Mercurey, d'Eſtroyes & de Livron, conſeiller au parlement de Dijon.

Jacques-Etienne de Grouches de Chepy, *de minorité.*

Jacques-Claude-Céſar de Murat, marquis de Caſtelnau, meſtre de camp d'infanterie.

Loüis Neyret de la Ravoye, meſtre de camp du regiment de Ponthieu, infanterie.

René Charles-François de Guerouſt de la Gohiere, capitaine de dragons dans Orleans.

Loüis-Joſeph de Francine.

René-Gilbert des Vaulx, marquis de Levaré.

Barthelemy de Loubat-Charles.

Jean-Baptiſte-François de Coetloſquet.

Louis Hugues de la Porte, Sr. de la Foreſt & de Leronde, *de minorité.*

Bernardin de Viſſec de la Tude de Fontés.

Louis de Mailly, comte de Rubempré.

Antoine l'aîné de Parvilly.

Claude-Touſſaints Garot, comte de la Garraye.

Louis-Philippe-Eſprit-Juvenal de Rochechouart.

1722. Olivier de Kermel, ſieur dudit lieu.

Jean Baptiſte la Fiteau de la Barthe.

Pierre-François Sappia Bonnetti, *Genois.*

Jean-François Geraldin.

Pierre Gaſpard, marquis de Clermont Gallerande, chevalier des ordres du Roy.

Henry de Tilly, ſieur d'Accon.

Joſeph Maximilien Louis d'Halencourt de Boulainvilliers.

Pierre Guillaume des Prez de Bebec.

Annibal François de Luillier, Sr. de Prez & de la Vignole.

Hector-François de la Tour de la Chau-Montauban.

François Hervé Sr. de la Boiſſiere.

Alain le Borgne, ſieur de Coëtivy.

Oronce de Bertrand du Moy.

Louis de Karuel, chevalier de Mercy.

Victor Martial de la Mouſſaye de la Villeguerif.

Henry de Segur.

Guy de Benyo, *Hongrois.*

Chriſtophe Ignace de la Tour S. Vidal, marquis de Choiſinet.

François de Guenand de Vitrey.
Jacques Louis Robin de la Roche.
François de Durat de Ludaix.
Jean Henry Siver de l'Eſperance, Baron du Saint Empire.
Matthieu Pierre d'Armagnac.
Jacques Ignace de la Touche.
Erneſt Louis de Mortaigne.
Emmanuel de Guibal.
Robert de Menou de Nerbonne.
Thomas, comte de Chabannes.
Louis, comte de Loras.
Jacques de Vauborel.
Louis-Auguſte Sire, chevalier de Rieux.
Guillaume-Claude le Mercier de Beaurepos.
Magnus, comte de Froberg de Montjoye.
Antoine de Goiſſon de Bellefonds.
Jean d'Auguſtine d'Hulcau de Campredon.
Louis Dominique de Cambiſe de Velleron.
Charles Zacharie de Michelis de Vilars.
Louis René Picon de S. Mery, *de minorité.*
Marc-Antoine-Auguſtin de Septeſmes.

1723. Henry de Courtois.

Francois de Laval.

Jacques Francois de la Ruë de Lannoy.

Joſeph Auguſtin de Chaſtenay, comte de Lanty.

Louis Francois d'Eſpinay.

Ambroiſe Francois de Gargen de la Houſſoye.

Marc Antoine Laurent Dallard.

Henri Gabriel de Berſus d'Orival.

Francois Philibert Moynier de Fourgues.

Guillaume Marie de Recleſne de Lunelle.

Jean de Mailly de Vieville.

Henry Francois de Mailly de Vieville.

Auguſtin de Bonvouſt d'Aulnay.

Francois d'Hervilly, chevalier de Canizy.

Remy Pecaud de Longuevelle.

Nicolas de Beautru, chevalier de Nogent.

Henry Denis de Vallon de Couvrelles.

Claude de Cornulier.

Bernard Grou de Campagneu.

Gilles Ceſar de Renty.

Louis Henry d'Eſpagne, marquis de Venevelle.

Corneil de Ricard de la Chevalleraye.

Jean Baptiſte Francois Longuet de Vernoüillet.

Frederic Antoine de Niedheymer de Waſſembourg.

Eſtienne Portier.

André Michel de Ramſay.

Charles Jean Francois, marquis de la Riviere.

Antoine de Gaugy.

Louis-Henry de Menon du Pleſſis Turbilly.

Jacques Aimeric de Raymon de S. Aman.

Claude de Jouven de Perouſe.

Louis du Saillant, chevalier de la Vergne.

Jacques Michel de Bonvouſt d'Aulnay.

Jacques Bongars de Villedart.

Jean Marie Auguſte le Cornier de Cideville.

Jean Jacques chevalier de Meſplez.

Jean Alexandre du Gard de Beinval.

Pierre de Reynier de Barre.

Louis Deſmaretz, baron de Châteauneuf.

Pierre de Preaux.

François Henry Gabriel de Noë.

Antoine d'Aboville.
Jean Antoine Coltrolini.
Pierre Amable Conſtantin Ceſar de la Pleigniere, de *minorité*.
Claude de Fournas de la Broſſe.
Jean Francois de Billy.
Jean Daniel de Bonnail.
Leonor Francois de Prye, chevalier de Temillon.
Pierre Marie du Gibanel, chevalier de Vernege.
Louis Eliſabeth de la Verne, comte de Treſſan.
Pierre de Marolles de Rocheplatte.
Louis d'Oſmond.
Francois Placide de Toüilleuſe de Flavacourt.
Alain Jean de Leſquen.
Jean de Teſſon du Meſnil Baliſſon.
Alexandre, chevalier de Chambon d'Arbouville.
Pierre de Margeret.
Jean Alexandre Theodoze, comte de Melun, *de minorité*.
Francois Alexis de Salignac, chevalier de Fenelon.
Antoine Raphaël de Lorme.
Jacques de Salignac, chevalier de Salignac.
Jean Francois de Treanna.

1724. Charles Marie de Choiſeul Beaupré

Henry Jean Robert de Grangues.

Louis André de la Mamye Clairac.

Pierre, marquis de Grammont.

Francois Dazemar de la Serre.

Charles du Breil, marquis de Rays.

Conſtantin Alexandre de la Chauſſée de Boiſville.

Louis François Marie du Creſt de Montigny de Seve.

Louis François de Coſſart Deſpieds.

Adrien Robert du Chalard.

François Michel Antoine Rancher de la Ferriere, *de minorité.*

Antoine Catherine, comte de Grammont, *de minorité.*

Anne Eugene, baron de Grammont, *de minorité.*

Sebaſtien André de Leſſay de Kerenguenel.

Louis de Mornay Montchevreüil.

Jean Claude de Bellon de Thurin.

François d'Ambly.

Amable Gabriël de Pouchard de S. Privat.

René Brunet de la Jubaudiere.

Florent de Fayolles, baron de S. Fron.

Louis François Ignace du Vergier de Barbe.

Joſeph de Villeneuve de Puymichel.
Hervé Louis de Kerquelin de Keranroch.
Godefroy Nicolas de Vellard de Paudy.
René de Ruays de la Briandiere.
Coſme de Picquet de Juillac.
Pierre le Roy de la Potherye.
Charles Louis Joſeph de Leſquen de la Villemenuſt, *de minorité.*
Jean Marc de Royere de Peyraux.
Hyacinthe Teyſſier des Farges.
Gaſpard de la Lande S. Etienne.
Joſeph Odet de Boria.
Ignace Chauvel de la Boulaye.
Aldebert de Pineton de Chambrun.
Bernard de Vic de Sainte Colombe.
Honoré d'Ayminy.
Louis Charles de la Chauſſée de Boiſville.
Claude d'Albon, prince d'Yvetot.
Joſeph Louis de Tréouret.
Jean Gabriel Charpin de Genetines.
Jean Joſeph de Gerin.
Henry Joſeph, comte de Cailus.
Alexandre Hercules de Gilbert de Salieres.
Jean Baptiſte l'Amirault de la Lande, chevalier de Cerny.
François Louis le Comte, chevalier

de Nonant de Piercourt.

Hubert, comte de la Feuillade.

Germanie Louis Vongues de Sevret.

Guillaume Hypolite de Boaiſne de Camfort, *de minorité.*

François Raco de Corvol de Croizy.

Jean Michel Courault de Preſſiat.

1725. Alexandre François de Johanne de la Carre, comte de Saumery.

Claude Trudaine.

Jean de Vidon.

Henry de Baig de Viella.

Galliot de Cambis, baron d'Alez.

Jean Guillaume de Maſens.

Jean le Maiſtre de Guillerville.

Guillaume, marquis du Bellay.

Guillaume de Champelais.

Claude Céſar de Carvoiſin.

Julien François de l'Age de Vivier.

Jean Louis de Freſne de Valmont.

Charles Antoine de Chabannes.

Jean Calviere de Boucoiran.

Etienne de S. Pierre.

Jean de Redon.

Gabriël Nicolas Silvain de Montaignac Etanſanne, *de minorité.*

Henry François d'Andigné.

Joſeph Marie de Jacob de Payneſſuy, *de minorité.*

Louis Pinguet de Belingaut.

Guillaume Van-Buel de Marchin.
Charles Pierre Eraſme de Contade.
Jean Gaſcoing.
Joſeph Henry de Gombelles, *de minorité.*
Jacques de la Bruyere.
Jacques de Campredoy.
Mathias Joſeph Faure d'Aloy.
Gaſpard Louis Tocquet de Montgeſſond.
Jean-Baptiſte de Montaynard.
François de Montaynard.
Henry des Maretz de Marville.
Antoine Pecquet.
Pierre Couſin de Murol.
Frederic Charles de Lort de S. Victor.
Thomas Marie Joſeph de Grumelier de Baillon.
1726. Claude Poterat.
Didier Dalinah.
Charles François de Berard de Montalet.
Annet d'Aubuſſon.
Louis Bontemps.
Henry François du Perrier de Beaufrane.
René François de Guerreau de Behon.
Louis de Chapon du Batiment.
Paul François Portail de Monteſſon.

Jean de Fages de Chazeaux.
François l'Huillier de Lenteziere.
Charles Joſeph Novel de Kerfas.
Raymond Chapon du Batiment.
René de Gallard de Beurn de Breſſac.
Leon de Bremond d'Ars.
Jean Robert Sconin de S. Maximin.
Juſt Henry du Bourg.
Jacques Roergas de Serviez.
Joſeph Marie de Rozilly.
Jacques Gaigne, reçû dès 1707. a toujours le dernier rang, comme ayant paſſé de l'état des Freres ſervans d'armes, à celui des Chevaliers.

Eccleſiaſtiques.

MESSIEURS,

1696. Jacques Nicolas Beſſiere, *chapelain, commandeur.*
1698. Pierre Auguſtin de Villeneuve du Cazeau, *chevalier eccleſiaſtique.*
Bertrand de Liſſalde, *chap.*
1701. François Boutard, *chap. commandeur.*
1705. Noël Joüin, *chap. commandeur.*
1707. Guillaume de Maziere, *chev.*
1709. François Cazin le Tellier, *chap.*

Jean François Corel du Clos, *chap.*

Etienne Jouffroy, *chap.*

1711. Carloman Philogene le Roux, grand vicaire de Beauvais, & auparavant de Rennes, *chap.*

1712. Pierre de Richouffez, *chev.*

Thomas le Nepveu, *chap.*

1717. Don Francisco Pacheco Portocarrero, *chev.*

1720. Annibal Douville, *chap.*

Jean Pescher de Preneuf, *chap.*

Jean-Antoine du Maz, *chap.*

1721. Bernard Bayo, clerc de chapelle de feu M. le duc d'Orleans, *chap.*

Jean Laurent de Bars de la Gazaille, *chev.*

Louis Chamu, *chap.*

Jacques Tallard, *chap.*

1722. Charles François des Prez de Bebec, chanoine de l'Eglise de Roüen, *chev.*

René Martinet de Malauza, chanoine de S. Quentin, *chap.*

1723. Claude Burgevin, prieur de l'Eglise de l'Ordre, *chap.*

Eleonor Hugues Rouxel de Joüy, *chap,*

Mathieu Berger le Noble, *chap.*

Jean le François, *chap.*

1724. Antoine l'Archer, *chap.*

Jean Jacques Simeon, *chap.*

André Gaultier, *chap.*

Jean-Baptiſte Chevre, *chap.*

Jean-Baptiſte Maurice, *chap.*

1725. Antoine Louis de Porte Joye de la Lande, *chap.*

Jean-Baptiſte Lorey, *chap.*

1726. Antoine Guilliq du Montet, *chev.*

Laurent Alexis Bontemps, *chev.*

Freres Servans d'Armes.

1696. Antoine Pezey, *heraut, Roy d'armes, peintre & garde armoirial de l'Ordre*

1697. Simon Bonniere.

Charles Soulaigre Desſoſſez, *commandeur.*

1698. François de Miſſolz.

Claude Poutra Sarrazin.

1699. Charles Artus du Vigier.

1700. Chreſtien Leopold de Stabenrath.

Georges Bonneau de Terrinieres.

Charles Regnault.

1703. Pierre Salomon Pothoüin.

1706. Jacques du Tiſnay.

Louis Joſeph Martine.

1707. Jacques Charles Peliſſier.

1710. Pierre de la Granche de Boury.

1711. Jean Amelien.
Louis d'Authuille.
1712. Vorle Oreillard.
1714. Francois Coudreau de Planchoury.
1717. Jacques Michaut.
Jean Paul Martinot, *commandeur.*
Pierre le Trecher de Rafoville.
Nicolas de la Noix.
Pierre Denis Joſeph Louvet.
Francois Poiſſon de Grandpré.
Henry de Coſta,
1718. Etienne Boucon.
1719. Robert Boudin le Bourgeois.
1720. Joſeph Cay.
Jean Hubert Thibaut.
Louis Pezey, *en ſurvivance* d'Antoine Pezey.
1721. Jean Charles Faure.
Thomas Eſnaut.
Pierre Briant.
Joſeph Biermand de la Pivarderie.
Claude Jordanis.
1722. François Brunet.
Louis Mathieu du Puy.
Louis Aimé Broüette.
François du Mont.
Thomas Louis Beſnard.
Honoré Antoine Poille, avocat au Parlement.
Pierre Bouaſſay de la Moriniere.

Jean Pascal Gaultier.
Hilaire Adenet.
Jean Baptiste Bontemps.
Louis de la Fontaine.
Nicolas Portier.
Louis le Goux.
François du Bois.
Bertrand de Montaman.
Claude Henry Darecourt.
Louis le Berges.
René Cohu.
Pierre Hugaric de la Marche.
Jean-Baptiste Maurin.
1723. Jean le Goux.
Simon Perthuis.
Henry Claverie, *de minorité.*
Jacques le Borgne de Villeroche,
Henry Garcin Lucy.
François Rousseau de Chastillon.
Louis Domergue.
Nicolas Deziane Dodieu.
Barthelemy Bocquet.
Jean-Baptiste Coudon.
1724. Jean Beguin de Maiziere.
Jean François de Franciero.
Charles Hubert Gervais.
Pierre de la Court.
Thomas Soyer.
François Fromont Bussigny.
1725. André Perot.

Dominique Hyacinte Servin.

1726. Louis Jean le Voyer de la Sauvagere.

Jean Gaſton Fils.

Officiers de l'Ordre.

Chancelier & Garde des Sceaux, M. Jean-Baptiſte Boſc, *commandeur*, ſecretaire du cabinet du Roy, & procureur general de la Cour des Aydes.

Prevôt & Maître des Ceremonies, M. Louis Bontemps, premier valet de chambre du Roy, *commandeur.*

Treſorier general, M. Philippe de Breget, *commandeur.*

Greffier & Secretaire, M. Pierre Maurille Boulard, *commandeur.*

Agent des Affaires de l'Ordre, M. Savin avocat en Parlement.

Genealogiſte, M. Abraham Charles Guiblet, pourvû le 9. mars 1721. prêta ſerment le même jour entre les mains de M. le grand-maître, & recût la Croix des mains du chancelier de l'Ordre. Il eſt auſſi gencalogiſte de la maiſon de la Reine d'Eſpagne Doüairiere, & des écuries de M. le duc d'Orleans, de même qu'il l'étoit de celles du feu duc d'Orleans, & l'un des gardes de la bibliotheque du Roy.

Receveur particulier de l'Ordre, M.

Doyen, avocat en Parlement.

Héraut, Roy d'armes & peintre de l'Ordre, le ſieur Antoine Pezey, & le Sieur Louis Pezey ſon fils en ſurvivance.

Huiſſiers, les ſieurs Jean Pellerin, & Vivant Odinelle.

Officiers & Chevaliers qui compoſent le Conſeil de l'Ordre, qui ſe tient chez M. le Grand Maître.

S.A.S. Monſeigneur le duc d'Orleans, *grand maître.*

M. Boſc, *commandeur, chancelier, & garde des Sceaux.*

M. Bontemps, *commandeur, prévôt & maître des cérémonies.*

M. de Breget, *comm. tréſorier général.*

M. Boulard, *greffier & ſecretaire.*

M. de Bar, marquis de Burenlure, *chevalier.*

M. le marquis de Brion, *Comm.*

M. de Leſquen de la Villemeneuſt, *chevalier.*

M. Beaudet de Beaumont, *chevalier.*

CHAPITRE VI.

Du Connétable, des Maréchaux de France, & des autres Officiers de Guerre.

LE Connétable a été le premier Officier de la couronne, & le chef des armées. Il n'étoit autrefois que ce qu'eſt aujourd'hui le grand Ecuyer, ainſi que le montre l'étimologie du mot de connétable, *Comes Stabuli.*

Il portoit aux côtez de l'écu de ſes armes, pour marque de ſa dignité, deux épées nuës la pointe en haut, tenuës d'une main droite ou dextrochere, armée d'un gantelet, ſortant d'une nuée.

Il prêtoit ſerment de fidelité entre les mains du Roy.

Aux entrées des Rois, le connétable marchoit le premier devant Sa Majeſté, tenant l'épée nuë.

Le pouvoir de cette charge fut bien augmenté par les ſucceſſeurs de Hugues Capet, lorſqu'il ſupprima celle de maire du Palais.

ALBERIC eſt le premier que l'on trouve avoir été connétable de France, ſous la III. race de nos Rois, il ſigna en

cette qualité avec plusieurs autres seigneurs & officiers de la couronne, la Charte de fondation du Prieuré de S. Martin des Champs de Paris, faite par le Roy Henry I. en 1069. Ainsi qu'on le voit dans cette Charte chez dom Marrier, *histoire du monastere de Saint Martin des Champs*, *pag.* 66.

Matthieu II. du nom, seigneur de Montmorency, que le Roi Louis VIII. fit connétable en 1218. est celui qui fit élever sa charge au plus haut dégré des honneurs militaires; en sorte que les Princes du Sang n'ont pas fait difficulté d'obéïr à ses successeurs, lorsqu'ils se sont trouvez dans les armées.

Le connétable étoit donc au dessus de tous ceux qui se trouvoient à l'armée, de maniere que tous Ducs, Barons, Comtes, Chevaliers, Ecuyers, & tous autres, tant de cheval que de pied, de quelque état qu'ils fussent, étoient obligez de lui obéïr. Il ordonnoit toutes les bâtailles, marches, & campemens.

Le Roi lui-même, s'il étoit à l'armée, ne devoit marcher aux ennemis que par le conseil du connétable, ni les autres combattans que par son ordre. Aussi étoit-il du plus secret & étroit conseil

du Roy ; & les anciens titres portent expreſſement que le Roy ne devoit ordonner de nul fait de guerre, ſans le conſeil du connétable, autant que celui-ci pouvoit être près de ſa perſonne. Il avoit droit de prendre une journée ſur la ſolde des gens d'armes & de pied, qui étoient aux gages du Roy, ou qui ſans être à ſes gages en tiroient quelque ſalaire, & cela dès le premier payement qu'on leur faiſoit, & avant que les tréſoriers des guerres, & le maître des arbalêtriers ou ſon clerc, (c'eſt-à-dire, ſon commis,) priſſent le droit qu'ils avoient ſur ces ſoudoyers. Les ſeuls princes du Sang, & les gens de leur maiſon qui ſervoient à la guerre aux dépens de ces Princes, étoient exempts de cette contribution, de même que les officiers & ſoldats que le Roy payoit, pour ſervir ſur mer. On peut voir dans le P. Anſelme, l'Ordonnance du Roy Philippes VI. dit *de Valois*, en date du mois de Février 1340. par laquelle il confirme à Raoul de Brienne III. du nom, comte d'Eu, connétable de France, tous ces droits dont avoient joüi ſes prédeceſſeurs. Le même Auteur a raporté d'autres titres, extraits de la chambre des Comptes, dans leſquels les droits & pré-

rogatives du connétable ſont amplement détaillez.

Il ne ſera pas deſagréable d'en raporter ici dans l'ancien langage, quelques articles, extraits *des titres de Bourbon*, qui ſont dans la chambre des Comptes de Paris.

Item. Li connétable doit avoir chambre à court devers le Roy, ou que li Roy ſoit; & en ſa chambre doit avoir douze couſtes & douze coiffins & buſches pour ardoir; et ſi doit avoir ſix ſeptins, & ſix cinquains, & deux pongnées de chandelles menuës, & torches de nuit pour li convoyer à ſon hôtel ou en la ville, & lendemain les doit-on rendre aux Fruitiers, et ſi doit avoir trente-ſix pains, un ſeptier de vin pour ſa meſnie, devers le tinel, & deux baris pour ſa chambre, l'un devers la bouche, & l'autre devers les bouz, et de chacun mets cuits ou creu, tant comme il en faut, & étable pour quatre chevaux.

Item. Se on prend Chaſtel ou Forteresſe à force, ou qu'il ſe rende; chevaux & harnois, vivres, & toutes autres choſes que on treuve dedans, ſont au connétable, excepté l'or & les priſonniers, qui ſont au Roy, & l'artil-

;; lerie au maître des Arbaletiers.

On ne pouvoit offenser le connétable sans être criminel de leze Majesté, comme il a été jugé en 1392. contre Pierre de Craon, qui avoit attenté sur la vie d'Olivier de Clisson.

Sa jurisdiction à la table de Marbre s'appelle *la Connétablie & Maréchaussée*, & quoique la charge de connétable ait été supprimée aprés la mort du duc de Lesdiguieres, par un Edit, donné à Paris, au mois de Janvier 1627. regîstré au Parlement le 13. Mars suivant; toutefois la jurisdiction de la connétablie & maréchaussée de France à la table de marbre, est demeurée entre les mains des maréchaux de France, qui n'étoient que ses lieutenans.

Il y a encore toûjours à l'armée un Prévôt de la connétablie, qui donne des passeports, & qui a jurisdiction pour tous les excès & crimes que les gens de guerre commettent, & sur les differends qui naissent entr'eux, sur les espions, traîtres & déserteurs d'armée. Il regle aussi le prix des vivres, & a plusieurs autres droits.

On peut voir dans du Tillet, *Recuëil des Rois de France, pag.* 389. les autres prérogatives de cet Office.

ARTICLE PREMIER.

Maréchaux de France.

IL n'eſt pas fort facile de dire en quel tems la charge de maréchal de France fut établie, les Hiſtoriens qui en ont parlé, ſont fort peu d'accord. Jean le Féron qui en a fait l'Hiſtoire, les fait commencer ſous Clovis II. fils de Dagobert, en la perſonne d'un nommé Girard, comte de Dammartin; quelques autres en attribuent la création à Hugues Capet, neanmoins on ne peut ſouſcrire à l'une ni à l'autre de ces opinions. La premiere raiſon eſt, que Jean le Féron n'a point l'approbation de ceux qui ſont un peu ſçavans dans l'hiſtoire. La ſeconde, c'eſt que dans nos Annaliſtes, il n'y eſt point parlé de maréchaux, juſqu'au temps de Philippes I. où l'on trouve le nom de Guy, maréchal, parmi tous les autres officiers du Roy, qui ſignerent aprés ce Prince la charte de la

dédicace de l'Egliſe du Prieuré de Saint Martin des Champs, près Paris, l'an 1067.

La commune opinion eſt qu'il y avoit deux maréchaux, dits depuis maréchaux de France, qui étoient les lieutenans du connétable dans le tems que la charge de celui ci n'étoit que la quatriéme de l'Etat, & qu'elle étoit un office de la maiſon du prince, & que ſon autorité ne s'étendoit, que ſur ce qui concernoit les écuries du Roy.

Cependant, avant que Matthieu de Montmorency II. du nom eut été fait connétable de France, l'an 1218. on trouve que Henry Clement, maréchal, avoit commandé en 1204. ſous le titre de maréchal de France, l'avant garde de l'armée du Roy Philippes Auguſte, dans la conquête de l'Anjou; ainſi que Rigord auteur de ce ſiécle, le dit poſitivement.

Le P. Daniel qui a traité de ces offices dans ſon *Hiſtoire de la Milice Françoiſe*, *tome I. p.* 170. *& tome II. pag.* 3. prétend que Matthieu de Montmorency n'eut ce commandement des armées que par commiſſion, durant la vacance de la charge de Sénechal, à laquelle ce commandement appartenoit de droit,

& que ſes ſucceſſeurs ne l'eurent auſſi que de la même maniere, juſqu'en 1262. que probablement la charge de ſénechal fut entierement ſupprimée, & que l'on ceſſa dans les chartes de faire mention de la vacance de cette charge, comme on avoit fait juſqu'alors, par ces termes, *Dapifero nullo, vacante dapiferatu.* De-là cet auteur conclut, que la charge de maréchal commença à devenir un office militaire, avant que celle de connétable le fut.

Quoiqu'il en ſoit de ce ſentiment qui paroîtra nouveau, il eſt conſtant que depuis que le connétable a eu le commandement en chef des armées du Roy, les maréchaux ſont devenus ſes lieutenans au commandement des armées. Auſſi le Roy leur en donne-t'il l'autorité, quand il leur met en main le bâton de maréchal.

Ils portent pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur, ſemez de fleurs de lys d'or, paſſez en ſautoir derriere l'écu de leurs armes. L'Hiſtorien Du Haillan, qui écrivoit du tems d'Henry III. dit, que les maréchaux *mettoient coutumierement aux côtez de leurs armoiries, une hache d'armes, comme le connétable une épée nuë*: Quelques-uns ont

conclu de-là, que l'uſage de ces bâtons eſt poſterieur au regne de ce Roy, cependant il s'en trouve à des ſceaux du tems de Charles IX. ſon prédeceſſeur.

Les gentilshommes qui écrivent à un maréchal de France, doivent le traiter de *Monſeigneur*. Auſſi ſont-ils juges du *Point d'honneur*. Ils ont même pour cela pluſieurs *Lieutenans*, érigez en charges dans toutes les Provinces, diſperſez dans cent cinquante neuf villes du Royaume, leſquels ont rang immediatement aprés les lieutenans de Roy des Provinces, & avant les baillifs & ſénechaux.

La liſte de ces lieutenans eſt trop longue pour être inſerée dans cet ouvrage.

Les maréchaux de France prêtent ſerment entre les mains du Roy, leurs appointemens ſont de 12000. liv. mais quand ils commandent l'armée, ils ont de plus 8000. liv. par mois de quarante-cinq jours, & on leur entretient un ſecretaire, un aumônier, un chirurgien, un capitaine des Gardes, & leurs gardes.

Le Roy Louis XIV. par ſon Ordonnance du 12. May 1696. regla les honneurs qu'il voulut être rendus aux maréchaux de France.

Lorſqu'un maréchal de France entre dans une ville de guerre, on le ſaluë de pluſieurs volées de canon, quand même il ne commanderoit pas dans la province. En quelques villes de guerre qu'ils ſe trouvent, quand même ils n'y ſeroient pas pour le ſervice, ils doivent avoir une garde de cinquante hommes, compris deux ſergens & un tambour, commandez par un capitaine, un lieutenant un ſous-lieutenant ou enſeigne, avec drapeau. Cette garde eſt tirée des plus anciens regimens de la garniſon, & poſée devant leur logis, avant qu'ils arrivent. A leur entrée les ruës doivent être bordées d'une double haye d'Infanterie, depuis la porte par où ils entrent, juſqu'à leur logis; & ces troupes doivent preſenter les armes; les officiers ſaluer, & les tambours battre aux champs; enfin, lorſqu'un maréchal de France paſſe devant un corps de garde, l'Officier doit faire mettre les ſoldats ſous les armes, & le tambour doit battre aux champs.

On parvient au bâton de maréchal de France, par le ſervice de la mer, comme par celui de terre. Voici ceux de nos jours. En 1675. le maréchal de Vivonne, general des galeres; en 1681. le maréchal d'Eſtrées, viceamiral de Fran-

ce. Tous deux avoient auſſi ſervi ſur terre; le premier en qualité de maréchal de camp; le ſecond, comme lieutenant general. Le maréchal de Tourville créé en 1693. & les maréchaux d'Eſtrées, fils, & de Château-Renaut, tous deux Vice-amiraux de France, créés en 1703.

Les prévôts des maréchaux ſont juges Royaux, établis dans les Provinces, ſous l'autorité & la dépendance des maréchaux de France. Ils ont juriſdiction ſur tous les vagabonds & gens non domiciliez, & même ſur ceux qui ſont domiciliez, s'ils commettent des vols ou autres crimes ſur les grands chemins.

Les maréchaux de France n'étoient que deux au commencement, neanmoins la neceſſité des affaires en a fait multiplier le nombre. Il en paroît davantage ſous Charles VII. Ils furent aprés réduits à l'ancienne inſtitution. François I. ſe trouvant obligé d'entretenir trois ou quatre armées, pour oppoſer aux ennemis puiſſans qu'il eut preſque toujours ſur les bras, fit un troiſiéme maréchal de France; puis un quatriéme pour occuper la place de celui des trois qui mourroit le premier. Henry II. en mit un quatriéme ſans cette clauſe. François II. en ajoûta un cinquiéme, qui fut Fran-

çois de Montmorency, fils du connétable, afin de le recompenſer de la charge de grand maître de France, qu'il avoit cedée par ſes ordres au duc de Guiſe. Ce fut encore à condition que cette cinquiéme création ſeroit ſupprimée par la mort du premier qui arriveroit. Charles IX. en crea deux nouveaux, & Henry III. deux autres. Aux premiers Etats de Blois, il fut dit, que le nombre des maréchaux de France ſeroit fixé à quatre; mais Henry IV. ſe vit obligé, pour le bien de la paix, de confirmer dans cette dignité deux ſeigneurs qui l'avoient obtenuë du chef de la ligue. Louis XIII. n'en limita jamais le nombre, & Louis XIV. l'augmenta. Ceux qui vivent encore aujourd'hui, & qui tiennent le ſiége de la connétablie à la table de Marbre ſont ici de ſuite.

MARESCHAUX DE FRANCE.

MESSIEURS,

1693. *De Villeroy.*
1702. *De Villars.*
1703. *D'Eſtrées.*
1703. *D'Huxelles.*
1703. *De Tallard.*
1706. *De Berwick.*
1708. *De Matignon.*
1709. *de Bezons.*
1724. *De Broglia.*
1724. *De Roquelaure.*
1724. *Du Bourg.*
1724. *D'Alegre.*

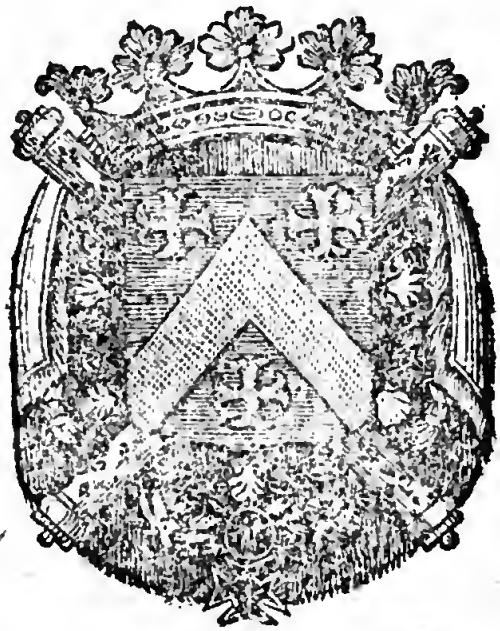

Le Maréchal de Villeroy.

I. Francois de Neufville, duc de Villeroy, premier maréchal de France, chevalier

chevalier des ordres du Roy, gouverneur & lieutenant general de la ville de Lyon, & des Provinces de Lyonnois, Foreſts & Beaujolois, miniſtre d'Etat, chef du conſeil des finances, protecteur de l'Académie des Sciences & belles Lettres de Lion, & de celle des beaux Arts, a été ci devant gouverneur de la perſonne du Roy. Il eſt né le 7. Avril 1644. a été nommé maréchal de France le 30. mars 1693. Ses alliances, ſa poſterité & ſes armes ont été rapportez au Chapitre des Ducs & Pairs, cy devant, pag. 180. Son pere avoit été maréchal de France.

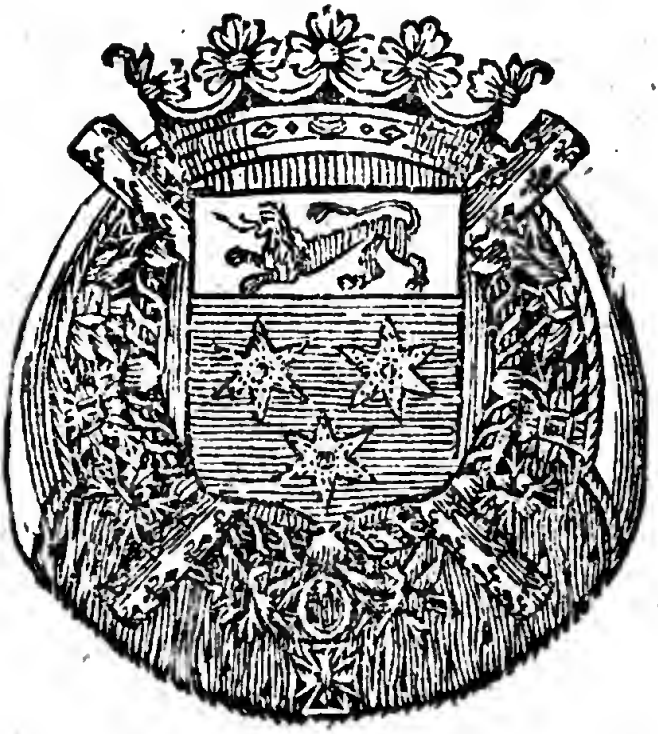

Le maréchal de Villars.

H. Louis Hector, duc de Villars, pair & maréchal de France, grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, chevalier des ordres du Roy, & de la Toiſon d'or, gouverneur de Provence, &c. conſeiller au conſeil royal, né en 1652. nommé maréchal de France; le 21. octobre 1702. dont il prêta ſerment, le 31. decembre de la même année. Voïez aux Ducs & Pairs, ci-devant, p. 222.

Le maréchal d'Eſtrées.

III. Victor-Marie, duc d'Eſtrées, pair de France, chevalier des ordres du Roi, grand d'Eſpagne, vice amiral de France, viceroy de l'Amerique, lieutenant general au comté Nantois, & gouverneur de Nantes, & nommé maréchal de France, le 14. janvier 1703. Sa genéalogie & le blaſon de ſes armes ſon rapportez au Chapitre des Ducs & Pairs, pag. 169.

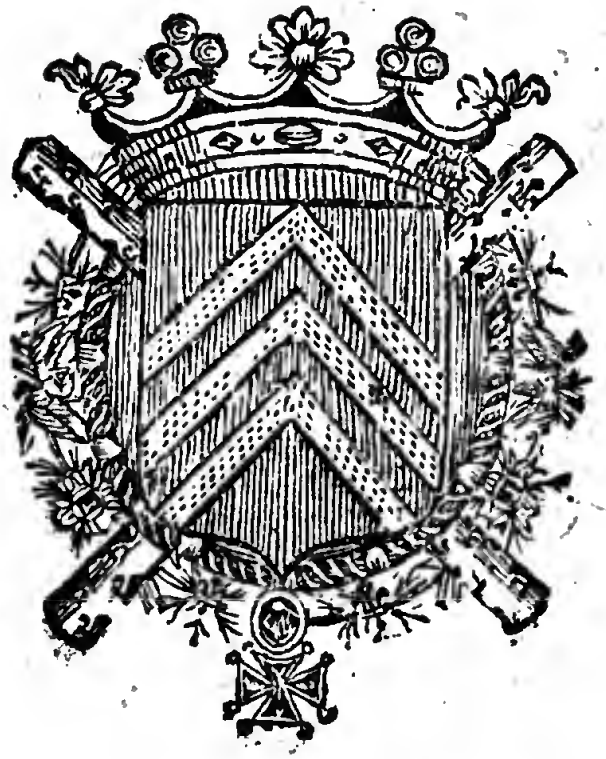

Le marechal d'Huxelles.

IV. Nicolas Châlon du Blé, marquis d'Huxelles, comte de Buſſy & de Tenare, ſeigneur de Cormarn, chevalier des ordres du Roy, maréchal de France, gouverneur d'Alſace, lieutenant general au gouvernement de Bourgogne, gouverneur de Straſbourg & des villes & citadelle de Châlons-ſur-Saône, conſeiller au conſeil Royal, né le 24. Janvier 1652. créé maréchal de France le 14. Janvier 1703.

Il eſt fils de Louis-Châlons du Blé

marquis d'Huxelles, comte de Buſſy, & de Tenare, ſeigneur de Cormarin, lieutenant general au gouvernement de Bourgogne, & gouverneur des ville & citadelle de Châlons-ſur-Saône, mort le 13. Août 1658. des bleſſures qu'il avoit reçûës au ſiége de Gravelines, & de Marie de Bailleul, ſa ſeconde femme, morte le 29. Avril 1712. fille de Nicolas de Bailleul, baron de Châteaugontier, ſeigneur de Vattetot, de Soiſy & d'Eſtiolles, Préſident au Parlement de Paris, & d'Eliſabeth-Marie Malier.

Il porte de gueules à trois chevrons d'or, l'écu accolé des colliers des Ordres du Roi, avec les marques de Maréchal de France.

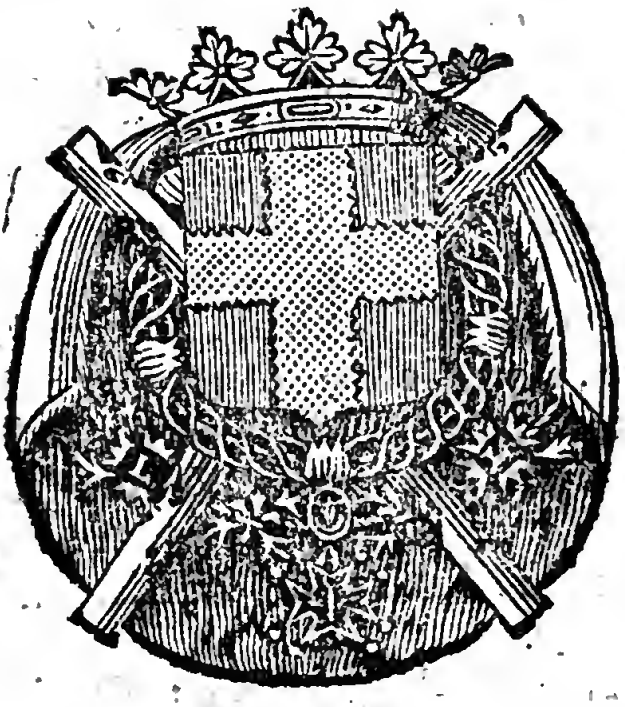

Le maréchal de Tallart.

IV. Camille, duc d'Hoſtun de la Baume, comte de Tallart, ſeigneur du duché de Leſdiguieres, par acquiſition faite en 1719. chevalier des ordres du Roy, gouverneur du comté de Bourgogne, honoraire en l'Académie des Sciences, conſeiller au conſeil Royal, né en 1652. fut créé maréchal le 14. Janvier 1703.

Le marquiſat de la Baume fut érigé en duché en ſa faveur, ſous le nom de duché d'Hoſtun, par lettres du mois de Mars 1712.

Il porte de gueules à la croix engrêlée d'or, l'écu accolé des colliers des ordres du Roy, avec les bâtons de maréchal de France, le tout posé sur un manteau ducal. Voyez dans ce même Tome, aux Ducs & Pairs, pag. 242.

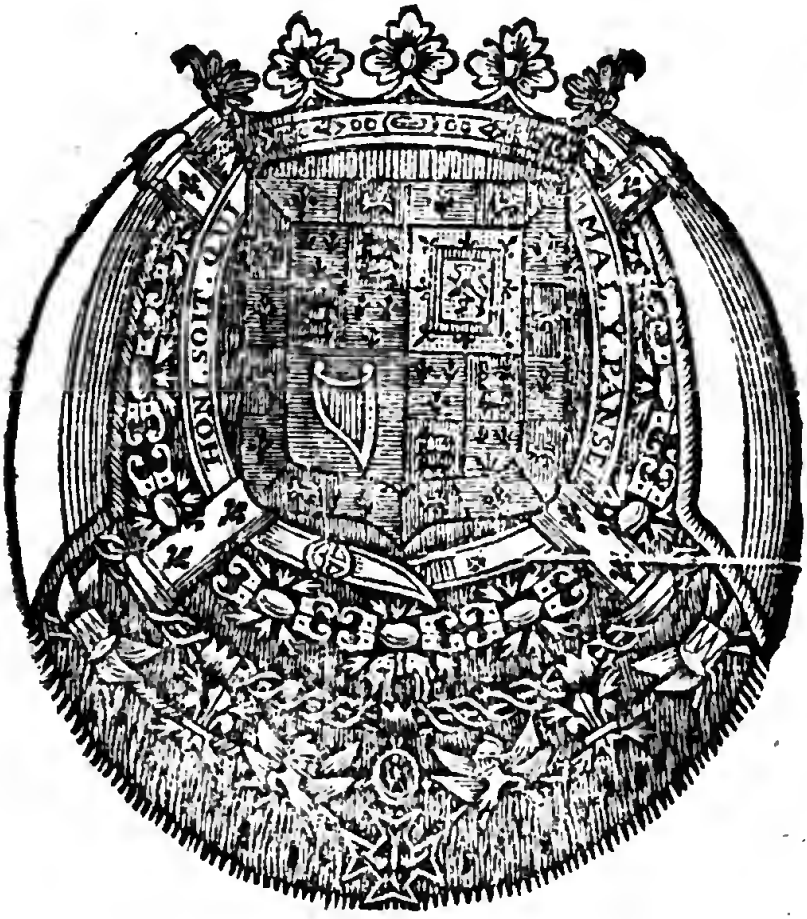

Le maréchal de Berwick.

VI. Jacques Fitz-James, duc de Berwick, pair d'Angleterre, duc de Leria,

grand d'Eſpagne & duc de Fitz-James, pair de France, gouverneur du Limoſin, commandant en Guyenne, chevalier des ordres du Roy, de la Jarretiere, de la Toiſon d'or, né en 1671. créé maréchal de France, par lettres patentes, données à Marly le 15. Janvier 1706.

Voyez dans ce même III. Volume aux Ducs & Pairs, pag. 229.

Le Maréchal de Matignon.

VII. Charles Auguſte Goyon de Matignon, comte de Gacé, gouverneur du pays d'Aunis & de la ville de la Rochel-

le, né le 28. May 1647. fut créé maréchal de France le 18. Février 1708. Son biſayeul avoit été honoré de la même dignité. Le Roy l'ayant nommé pour être chevalier de ſes ordres, le 21 février 1724. Il a remercié peu de jours avant la promotion qui ſe fit le 3. juin ſuivant, attendu ſes infirmitez, & le même jour S. Majeſté nomma à ſa place le marquis de Matignon, ſon ſecond fils.

Il porte écartelé; au premier & dernier d'argent à un lion de gueules couronné d'or, qui eſt *Matignon*; au ſecond d'azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en bande, au lambel en chef à trois pendans d'argent, qui eſt *Orleans Longueville*; au troiſiéme d'azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en bande, qui eſt *Bourbon*; l'écu ſommé de ſa couronne, & placé ſur deux bâtons de maréchal de France.

Il eſt fils de François Goyon de Matignon, comte de Thorigny, & d'Anne Malon de Bercy. Il a été marié le 8. avril 1681. à Marie Eliſabeth Berthelot, morte le 26. juin 1702. fille de François Berthelot, ſecretaire du Roy, & d'Anne Regnault, dont il a eu Louis-Jean Baptiſte, comte de Gacé, qui ſuit.

Eleonor Goyon de Matignon, docteur de Sorbonne, abbé de Leſſay, prieur du Pleſſis-Grimoul, nommé à l'Evêché de Coutances, le 8. janvier 1721. & ſacré le 11. janvier 1722.

Marie Thomas Auguſte Goyon de Matignon, baron de Briquebec, comte de Bombon, Bongay & Ormay, chevalier des ordres du Roy, brigadier de Cavalerie, marié en may 1720. à Edmée Charlotte de Brenne, fille de Baſile de Brenne de Poſtel, comte de Bombon, & de Marie Madeleine Duret, dont il a Victoire Louiſe Joſeph de Matignon, bâtiſée le 10. Août 1722.

Marie Anne Goyon de Matignon, mariée par contrat du 7. février 1719. à Henry-François de Grave, marquis de Solas, meſtre de camp de Cavalerie, Ch. L. cy-devant enſeigne des gendarmes de Flandres; & Marie Eliſabeth Goyon de Matignon, mariée en juin 1720. à Jacques Claude Auguſtin de la Cour, marquis de la Cour, ſeigneur de Balleroy, colonel d'un regiment de Dragons.

Louis Jean Baptiſte Goyon de Matignon, comte de Gacé, chevalier des ordres du Roy, maréchal de camp, gouverneur du pays d'Aunis & de la

Rochelle en ſurvivance, né le 29. janvier 1682. a été marié : 1°. au mois de juin 1700. à Catherine-Eliſabeth Goyon de Matignon, ſa couſine germaine, morte ſans enfans le 8. juillet 1706. fille de Jacques Goyon de Matignon, comte de Torigny, & de Charlotte Goyon de Matignon : & 2°. le 22. Mai 1710. à Anne Eleonore Dreuſe Rouſſelet, fille de Loüis Rouſſelet, marquis de Châteaurenaud, maréchal & vice-amiral de France, & de Marie Anne-Renée de la Porte d'Artois.

Le maréchal de Bezons.

VIII. Jacques Bazin, seigneur de Bezons, chevalier des ordres du Roy, ci-devant Grand-Croix de celuy de Saint Louis, gouverneur de Cambray en survivance de son fils, ci-devant aussi conseiller au conseil de Regence, a été créé maréchal de France, par lettres patentes du 5. May 1709.

Il porte d'azur à trois couronnes ducales d'or; l'écu sommé de sa couronne, avec les marques de sa dignité.

Il est fils de Claude Bazin, seigneur de Bezons, conseiller d'Etat, mort le 20. Mars 1684. & de Marie Targer. Il

a épouſé en 1694. Marie Marguerite le Meneſtrel, fille d'Antoine le Meneſtrel, grand audiençier de France, & de marguerite Berbier du Mets, Ses enfans ſont, 1. Louis Gabriel Bazin de Bezons, meſtre de camp du regiment Dauphin Etranger, cavalerie, gouverneur de Cambray, marié le 8. Novembre 1723. à Anne Benard-de Maiſons, fille de François Benard, ſeigneur des Maiſons, écuyer, cy-devant maître d'Hôtel du Roy, & de Marie Madelene Sabine de la Quieze, dont Jacques Gabriel Bazin de Bezons, né le 21. Octobre 1725. & Marie Madelene Bazin de Bezons, née le 28. Octob. 1726. 2. Armand Bazin de Bezons, abbé de S. Joüin de Marne, & de N. D. de la Graſſe. 3. Jacques-Etienne Bazin de Bezons, capitaine de cavalerie dans le regiment de ſon frere, 4. Marie-Suſanne Bazin de Bezons, mariée en Janvier 1716. a Jean Henry du Fay, comte de la Tour Maubourg, inſpecteur des Troupes du Roy en Dauphiné & Provence, morte le 20. Juin 1726. 5. Marie Marguerite Bazin de Bezons, femme de Jean Claude de Laſtic, marquis de S. Jal, vicomte de Beaumont, ſieur de Chamboulive, Gabriac, &c. morte le 22. Mars 1722.

âgée de 23. ans. 6. Loüiſe Jeanne Bazin de Bezons, morte Religieuſe au Prieuré de Bon Secours, en Decembre 1723. 7. Catherine Scolaſtique Bazin de Bezons.

M. le Maréchal de Bezons a eu pour frere Armand Bazin de Bezons, évêque d'Aire en 1685. Archevêque de Bourdeaux en 1698. archevêque de Roüen, le 23. avril 1719. mort le 8. Octobre 1721. & pour ſœur Suſanne Bazin, morte en 1699. elle avoit épouſé Louis le Blanc, maître des Requêtes, dont elle a laiſſé M. le Blanc, ſecretaire d'Etat.

Le maréchal de Broglia.

IX. Victor-Maurice Broglia, marquis de Brezolles, ancien gouverneur d'Avénes, a été fait maréchal de France par lettres patentes du 2. février 1724. Il avoit eu le gouvernement de la Baſſée aprés la mort de ſon pere en 1656. à condition que ſon oncle, le comte Carles Broglia, lieutenant general des armées du Roy, y commanderoit durant ſa minorité; & par lettres du 22. mars 1660. il fut nommé gouverneur d'Avenes, en ſurvivance de ſon oncle, qui ne mourut que le 17. may 1702. Il fut fait lieutenant general des armées du Roy le 24. août 1688. &

il étoit doyen de ce corps, lorſque Sa Majeſté la élevé à cette dignité, dont il a prêté ſerment le 28. mars 1724.

Il porte d'or au ſautoir, ancré d'azur, avec les marques de ſa dignité.

Sa maiſon eſt originaire de Quiers en Piémont; ſa branche vint s'établir en France dans le ſiécle dernier, & ſon oncle le comte Carles, obtint des lettres de naturalité, pour lui & pour ſes neveux au mois de février 1656. ce comte Carles, marquis de Dormans, mort doyen des lieutenans generaux des armées du Roy, avoit épouſé Marie d'Aumont, fille du maréchal de ce nom, dont il n'eût qu'une fille unique, mariée à Procope Hyacinthe, Prince de Ligne & de l'Empire, marquis de Moy, elle mourut le 4. décembre 1701. avant ſon pere, qui inſtitua pour ſon héritier au marquiſat de Dormans, Claude Lamoral Hyacinte, prince de Ligne & de l'Empire, ſon petit fils, le frere de ce comte, fut,

François-Marie Broglia, comte de Rével en Piémont, marquis de Senonches, lieutenant general des armées du Roy, gouverneur de la Baſſée, nommé dès l'an 1654. pour être che-

valier des Ordres du Roy, à la premiere promotion. Il fut tué d'un coup de mousquet au siége de Valence sur le Po le 2. juillet 1656. laissant d'Olympe de Vassals de Fauria, entr'autres enfans, le maréchal Broglia, & Charles-Amedée Broglia, comte de Rével, chevalier des Ordres du Roy, lieutenant general de ses armées, & gouverneur de Condé, mort le 27. octobre 1707. sans enfans de Charlote Julie Potier de Gesvres.

Le maréchal Broglia a épousé le 29. août 1666. Marie de Lamoignon, fille de Guillaume de Lamoignon, marquis de Baville, premier président du parlement de Paris, & de Magdelaine Potier d'Ocquerre, dont il reste les enfans qui suivent.

I. Charles-Guillaume Broglia, connu sous le titre du marquis de Broglia; il étoit destiné à l'Eglise, & reçû bachelier en théologie; mais son frere aîné ayant été tué en 1693, pour le service du Roy, il prit le parti des armes. Il est lieutenant general des armées du Roy, gouverneur de Gravelines, directeur d'infanterie; & avoit épousé le 13. mars 1710. Marie Magdelaine Voysin, seconde fille de Daniel Voy-

ſin, ſeigneur de la Nôraye, chancelier de France, & de Charlotte Trudaine. Elle eſt morte le 11. janvier 1722. laiſſant Charles-Guillaume Louis Broglia, né le 15. juin 1716. & Marie-Françoiſe, née le 5. octobre 1714.

2. François Broglia, comte de Buhy, lieutenant general des armées de Sa Majeſté, gouverneur de Montdauphin, directeur de cavalerie, ambaſſadeur en Angleterre, marié à N. Loquet de Grandville, dont un fils né à Londres le 6. décembre 1724.

3. Charles-Maurice Broglia, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé de Baulme les-Moines, des Vaux de Cernay, & du Mont S. Michel, ci-devant agent general du clergé, depuis 1710. juſqu'en 1720. a été promoteur à l'aſſemblée du clergé en 1723.

4. Achille Broglia, dit le chevalier, eſt entré dans la marine en 1687. & apres avoir paſſé par tous les dégrez, a été fait capitaine de vaiſſeau en 1696. & nommé gouverneur d'Avénes l'an 1723.

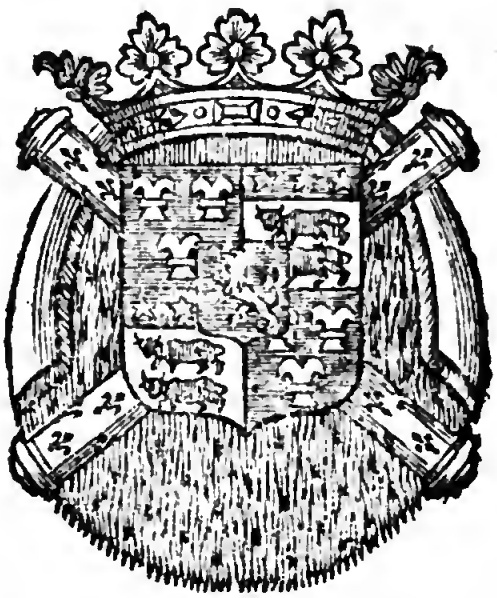

Le maréchal de Roquelaure.

X. Antoine Gaſton Jean-Baptiſte, duc de Roquelaure, marquis de Biran & gouverneur de Leictoure, commandeur en chef dans la province de Languedoc, a été fait maréchal de France le 2. février 1724. & a prêté ſerment le 29. mars ſuivant. Voyez aux ducs, page 286.

Antoine, ſeigneur de Roquelaure ſon ayeul, mourut maréchal de France le 9. juin 1625.

Il porte d'azur à trois rocs d'argent, écartelé d'argent a deux vaches de gueules, accolées & clarinées d'azur,

au chef d'azur, chargé de trois étoilles d'or, ſur le tour d'azur au lyon d'or, les marques de ſa dignité ſont derriere ſon écuſſon poſé ſur un manteau ducal.

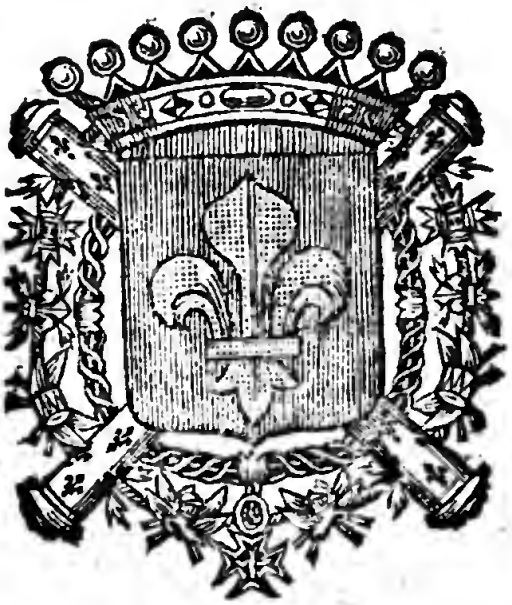

Le maréchal du Bourg.

XI. Eléonor-Marie du Maine, comte du Bourg, baron de l'Eſpinaſſe & de Chaugy, ſeigneur de la Motte-Noally, Vir, Bouletiere, Arſon, S. Forgeux, S. Bonnet & d'Eſcarts, chevalier des Ordres du Roy, commandant en Alſace, gouverneur de Betfort, & auparavant de Bapaume, étoit auſſi directeur general de la cavalerie, lorſqu'il

a été créé maréchal de France le 2. février 1724.

Il porte de gueules à la fleur de lys d'or, avec les marques de sa dignité, & les colliers des ordres.

Il est né le 14. septembre 1655. de Philippes du Maine, comte du Bourg, &c. & de Léonore Damas de Thianges; & a épousé en 1675. Marie le Gualez, seigneur de Mezobran, & de Jaqueline d'Acigné. Il en avoit eu outre deux filles Religieuses au Prieuré de Marcigny, Eléonor du Maine, dit le marquis du Bourg, mestre de camp du regiment Royal cavalerie, brigadier des armées du Roy, mort en 1712. ne laissant que deux filles de Marie-Joseph de Rebé, fille unique heritiere de Claude Hiacinte, marquis de Rebé & d'Arques, brigadier des armées du Roy, & de Marie-Therese de Pons de Monclar; il l'avoit épousée le 29. mars 1707.

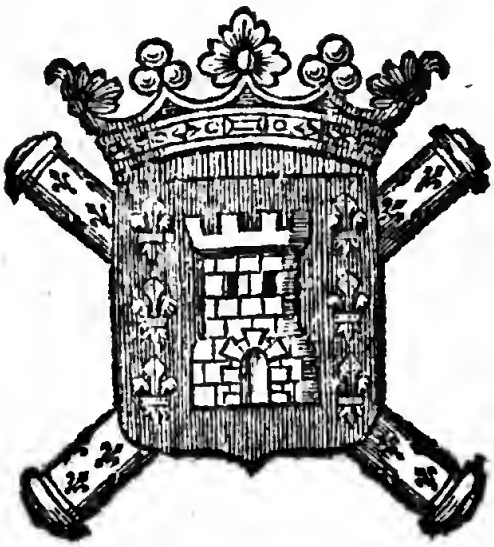

Le maréchal d'Alegre.

XII. Yves d'Alegre, maréchal de France, gouverneur & lieutenant general pour Sa Majesté és Villes, Païs, & Evêchez de Metz & de Verdun, gouverneur particulier de la ville & citadelle de Metz & de Moyenvic, cidevant commandant en chef dans la province de Bretagne; & lieutenant general de celle du Languedoc, marquis d'Alegre & de Tourzel, seigneur de Montaigu, S. Flour-le Chastel, Aurouze, Aubusson, & autres lieux.

A été nommé maréchal de France le 2. février 1724. & a prêté serment en cette qualité entre les mains du Roy

le 10. dudit mois de février.

Il porte de gueules à la tour d'argent maçonnée de sable, accompagnée de six fleurs de lys d'or, posées en pal, &c.

Il a été marié en premieres nôces le 20. août 1679. avec Jeanne-Françoise de Garaud de Caminade, dont il a eu,

1. Yves Emanuël d'Alegre, colonel du regiment des Cravates, mort en 1705. sans avoir été marié.

2. Marie-Therese d'Elfine Eustoquie d'Alegre, mariée en 1696. à M. le marquis de Barbesieux, ministre & secretaire d'état, dont elle a eu Marie-Magdelaine le Tellier de Barbesieux, mariée en 1717. à M. le duc d'Harcourt, capitaine des gardes du corps du Roy; & Louise-Françoise-Angelique le Tellier de Barbesieux, mariée à M. le duc d'Albret, aujourd'huy duc de Boüillon, grand chambellan de France, laquelle a laissé pour fils unique, Gerard de la Tour d'Auvergne, duc de Château-Tierry.

3. Marie-Marguerite d'Alegre, mariée en 1705. à Messire Joseph de Boulogne de Licques, comte de Rupelmonde, lieutenant general des ar-

mées de Sa Majesté Catholique; dont elle a Yves de Boulogne de Licques, comte de Rupelmonde, mestre de camp au regiment d'Alsace.

4. Marie-Emanuëlle d'Alegre, mariée en 1713. à M. le marquis de Maillebois, chevalier des Ordres du Roy, maréchal de camp de ses armées, & maître de sa garde-robe, lieutenant general de la province de Languedoc, & gouverneur des ville & château de S. Omer.

5. Marguerite-Therese d'Alegre, non mariée.

Il a été marié en secondes nôces le 21. août 1724. avec Magdelaine Ancezune de Caderrousse,

Les veuves des maréchaux de France, joüissent de l'honneur d'entrer en caroſſe au Louvre, ou autre Palais où loge le Roy, quand même elles ne seroient pas ducheſſes. Celles qui sont vivantes, sont les maréchales de Noailles, de Lorges, d'Harcourt, de Boufflers, & de Grammont, dont les maris étoient ducs, & la maréchale de Monteſquiou, Elizabeth de l'Hermite, dame d'Hieville, dont le mari est mort le 12. août 1725,

ARTICLE

ARTICLE II.

Des Colonels Generaux.

Colonel general de l'infanterie. Cette charge, qui exiſtoit en 1544. en la perſonne de Jean, ſeigneur de Taix, ſous le tire de general de l'Infanterie, de qui tous les capitaines qui vouloient lever des compagnies d'Infanterie, devoient prendre leurs commiſſions, fut érigée en office de la Couronne, par Edit donné à S. Germain en Laye au mois de decembre 1584. regiſtré au Parlement le 22. janvier 1585. ſuprimée par autre Edit donné à S. Germain en Laye au mois d'avril 1643. regiſtré le 23. du même mois, rétablie par autre Edit du mois d'août ſuivant, regiſtré le 26. du même mois, & ſuprimée aprés la mort du duc d'Epernon, par Edit du mois de juillet 1661. regiſtré le 2. ſeptembre ſuivant. Mais le 11. mai 1721. le Roy a fait M. le duc de Chartres, aujourd'huy

duc d'Orleans, colonel general de l'Infanterie Françoiſe & Etrangere, à l'exception du regiment des Gardes Françoiſes, & des autres Regimens ſoûmis au colonel general des Suiſſes & Griſons, à l'autorité duquel Sa Majeſté a déclaré n'entendre rien innover. Ce Prince en a prêté ſerment entre les mains du Roy le 15. du même mois & an.

Par ſes proviſions, le Roy lui a donné plein pouvoir, & autorité ſpeciale, pour conduire & exploiter au nom de Sa Majeſté, leſdits regimens & compagnies; commander aux Chefs, Capitaines, & autres Officiers & Soldats, ce qu'il jugera convenable pour le ſervice du Roy; rendre compte à Sa Majeſté des Sujets qu'il croira les plus propres à remplir les emplois qui ſe trouveront vacans, pour, ſur ſon avis y être pourvû par Sa Majeſté, ainſi qu'Elle jugera à propos: préſenter à Sa Majeſté des états & memoires de ceux à qui il conviendra d'accorder des congez, reliefs ou récompenſes, ſoit utiles ou honorables; & generalement propoſer à Sa Majeſté ce qu'il eſtimera utile & neceſſaire pour le plus grand avantage dudit corps d'infanterie, & pour le bien du ſervice du Roy.

Par les mêmes proviſions, le Roy a declaré vouloir que tous les Officiers generalement, & ſans exception, qui ont été juſqu'audit jour 11. may 1721. ou qui ſeront à l'avenir pourvûs de quelque charge que ce ſoit dans l'Infanterie, ſoient tenus de prendre des Lettres d'Attache du colonel general, pour être en vertu d'icelles, reconnus à l'avenir en leurs qualitez dans les Regimens où ils ſeront employez. Il y a eu enſuite le 30. du même mois une Ordonnance du Roy, qui regle les droits & prérogatives de cette charge.

Le colonel general de l'Infanterie met pour marque de ſa dignité, derriere l'écu de ſes armes, quatre ou ſix drapeaux des couleurs du Roy, qui ſont blanc, incarnat & bleu.

Secretaire general de l'Infanterie, Nicolas Mongault, abbé de Chartreuve & de Villeneuve, l'un des quarante de l'academie Françoiſe, & aſſocié véteran de celle des Inſcriptions & Belles Lettres, ſecretaire des commandemens, & des finances de M. le duc d'Orleans, aprés avoir été ſon précepteur.

Colonel general de la Cavalerie leger de France. Cette charge fut créée du

regne de Loüis XII. ſous le titre de capitaine general de la Cavalerie. On croit même qu'elle n'étoit qu'une commiſſion, & elle ne paroît en titre d'office que vers l'an 1567. Il y en avoit même deux, l'un pour la cavalerie de deçà les Monts, l'autre pour celle de delà. Ces deux charges furent réünies en 1587. Le maréchal de Turenne l'a poſſedée depuis l'an 1657. juſqu'à ſa mort en 1675. Son neveu le comte d'Auvergne, lui ſucceda; & à celui ci a ſuccedé en 1705. ſon neveu, M. le comte d'Evreux, lieutenant general des armées du Roy. Voyez ſes autres qualitez au Tome I. de cet Ouvrage, page 433.

Il porte pour marque de ſa dignité, ſix cornettes derriere ſes armes.

Secretaire general de la Cavalerie legere, Denis Mitouflet, chevalier de l'Ordre de S. Michel, ſecretaire du Roy.

Colonel general des Suiſſes & Griſons, charge creée en 1571. M. le duc du Maine, prince légitimé, &c. pair de France, &c. Ses proviſions ſont du 1. février 1674. Voyez ſes autres qualitez & dignitez au Tome II. de cet Ouvrage, page 415. M. le Prince

de Dombes ſon fils aîné, reçû en ſurvivance l'an 1710.

Il porte derriere ſes armes ſix drapeaux paſſez en ſautoir, le fer de la pique de chaque drapeau terminé en fleur de lys.

Secretaire general des Suiſſes & Griſons Nicolas de Malezieu, chancelier de Dombes, membre de l'Academie Françoiſe; & honoraire de celles des Inſcriptions.

Colonel general des Dragons, charge créée en 1668. dont il ſera parlé plus amplement ci aprés, M. le marquis de Coigny, lieutenant general des armées du Roy, chevalier de ſes Ordres, pourvû le 7. décembre 1704.

Il porte pour marque de ſa dignité, derriere l'écu de ſes armes, ſix étendarts.

Secretaire general des Dragons, Jean-Jacques Regnier.

ARTICLE III.

Officiers Generaux d'Armées.

AVant que d'entrer dans le détail de tous ces Officiers, l'on a crû devoir dire un mot de leurs fonctions.

Les lieutenans generaux des armées du Roy, ont été créez par Loüis XIII. pour commander sous les maréchaux de France, ou autres commandans en chef les armées du Roy. L'on en a vû commander des corps entiers, qui formoient une armée, & faire des siéges en chef, ou donner des batailles. Lorsqu'ils servent plusieurs dans la même armée que les maréchaux de France commandent, ils ont chacun leur jour, montent tour à tour la tranchée sous les ordres du maréchal ou du general, & leur rang se regle sur leur ancienneté.

Les maréchaux de camp, qui semblent avoir succedé aux maréchaux generaux de bataille, ordonnent du campement & du logement de l'armée, &

prennent les devans pour la faire marcher en ſûreté ; & pour reconnoître le terrain. On trouve des maréchaux de camp ſous le Regne de François I.

Les brigadiers des Armées du Roy, ſont de la création de Loüis XIV. en 1667. pour la cavalerie, & l'année ſuivante pour l'infanterie. Ces officiers commandent une brigade, ou d'infanterie, ou de cavalerie, ou de dragons ſelon le corps d'où ils ſont tirez. La brigade d'infanterie eſt communément de cinq ou ſix bataillons, & celle de cavalerie ou de dragons, va quelquefois juſqu'à dix ou douze eſcadrons.

Ces trois eſpeces d'Officiers, qu'on appelle aujourd'hui Generaux, quoique ce titre ne ſoit dû qu'à ceux qui ſont de la premiere ou de la ſeconde eſpece, ont des honneurs militaires, quand ils ont actuellement des lettres de ſervice : ce qui fut reglé par l'Ordonnance du 12. may 1696.

Un *Lieutenant general* qui commande à l'armée, ou dans une Province ſous d'autres Chefs, ou qui a le commandement en chef, a pour ſa garde trente hommes, avec un capitaine, un ſergent & un tambour, qui appelle lorſque cet Officier paſſe devant la Garde. S'il eſt

gouverneur de place, l'officier d'une garde devant laquelle il paſſe, fait mettre ſa garde en haye ſous les armes, & le tambour appelle. S'il commande en chef dans une Province, il a pour ſa garde cinquante hommes, ſans drapeau, commandez par un capitaine & des officiers à proportion, & le tambour appelle, lorſqu'il paſſe devant la garde. De plus il eſt ſalué deux fois par les troupes; ſçavoir, lorſquelles entrent en quartier d'hyver, & lorſqu'elles en ſortent, à la premiere revûë qu'il fait. Les appointemens des lieutenans generaux, lorſqu'ils ſervent, ſont de 2000. par mois de quarante cinq jours; ſur quoy ils entretiennent leurs gardes & leur aydes de camp. Leurs patentes ne ſont ni proviſions, ni brevets; mais l'inſcription eſt: *Pouvoir de lieutenant general d'armée pour le ſieur N...*

Un *maréchal de camp* qui commande en chef dans une Province, par ordre du Roy, ou ailleurs, ſous un chef au deſſus de lui, a quinze hommes pour ſa garde, commandez par un ſergent ſans tambour. Que s'il commande en chef un corps de troupes, il a pour ſa garde trente hommes, avec un tambour, commandez par un officier, & le tam-

bour appelle, quand il paſſe devant le corps de garde. Que s'il eſt gouverneur de Place, l'uſage eſt que l'officier de garde faſſe mettre ſa garde en haye, & le fuſil ſur l'épaule, lorſque ce gouverneur paſſe; mais le tambour ne bat point. Les appointemens des maréchaux de camp, ſont en campagne 900. livres par mois de quarante-cinq jours. Leur office eſt qualifié de charge dans le brevet qu'on leur donne.

Les *Brigadiers* qui ont leur commiſſion d'un même jour, gardent toujours, comme colonels, le rang que leurs regimens leur donnent, & marchent comme brigadiers, ſuivant l'ancienneté de leurs commiſſions de colonels. C'eſt ce que porte l'ordonnance du premier Avril 1696. Que ſi aprés avoir été reçûs meſtre de camp, ou dans l'Infanterie, ou dans la Cavalerie, ou dans les Dragons, ils ont changé de corps, ils conſervent toujours l'ancienneté de leur premiere commiſſion de meſtre de camp, & marchent avec les autres brigadiers, ſoit d'Infanterie, ſoit de Cavalerie, ſoit de Dragons, du jour de la date d'icelles. Ainſi a-t'il été reglé par l'ordonnance du 20. Mars 1704. Par celle du 10. Mars 1673. il a été reglé que tout bri-

gadier d'Infanterie ou de Cavalerie, qui aura lettres de ſervice, commandera à tous colonels & meſtres de camp; que dans un place fermée, celui d'Infanterie commandera à celui de Cavalerie; mais que ce ſera le contraire dans un lieu ouvert & à la campagne. Les brigadiers de Dragons ont le même rang que ceux de Cavalerie, & roulent enſemble ſuivant leur ancienneté, depuis l'ordonnance du 30. Juillet 1695.

Un brigadier qui eſt dans le camp, & qui y a ſa brigade, doit avoir pour ſa garde un caporal avec dix hommes de ſa brigade; mais s'il eſt dans une place ſous un autre commandant, il n'a pas même de ſentinelle à ſa porte. Quand un brigadier en ſervice viſite un poſte, l'officier tient ſa garde en haye, ſans autres armes que l'épée, & ſe met à la tête, ayant ſon Eſponton prés de lui. Le Roi donne un brevet aux brigadiers, quand il les éleve à ce grade; mais outre cela, il leur faut une lettre de ſervice pour en faire les fonctions. Leurs appointemens ſont en campagne de 500. liv. par mois de 45 jours.

Les *Princes du Sang*, dès leur premiere campagne, ont le rang de meſtres de camp: ils ont enſuite communement le

commandement de la cavalerie, d'où ils passent au commandement de l'armée s'ils continuent de servir. Ils ont toujours une garde à l'armée, & elle doit être posée devant leur logis, avant qu'ils y arrivent. Cette garde est pareille à celle des maréchaux de France, & elle est tirée des plus anciens regimens de la garnison, ou du corps des Troupes, avant que de former celle des maréchaux de France.

LIEUTENANS GENERAUX des Armées du Roy.

MESSIEURS,

3. *May* 1692.

Le duc *du Maine*, grand maître de l'Artillerie, colonel géneral des Suisses, chevalier des Ordres du Roy.

30. *Mars* 1693.

De Garde, marquis *de Vins*, gouverneur de Brouage, Ch. L. ci-devant capitaine lieutenant de la seconde compagnie des Mousquetaires.

3. *Janvier* 1696.

Le duc *d'Elbeuf*, gouverneur de Picardie, pays & comté d'Artois, gouverneur particulier de Montreüil.

3. *Août* 1697.

Le comte *de Toulouſe*, pair & amiral de France, gouverneur de Bretagne, chevalier des ordres du Roy & de la Toiſon d'or, &c.

29. *Janvier* 1702.

Le marquis de *la Mothe Houdancourt*, grand d'Eſpagne, gouverneur de Bergues, Ch. L.

13. *Decembre* 1702.

Le duc *de Villeroy*, gouverneur en ſurvivance de Lyon, Lyonnois, Foreſts & Beaujollois, capitaine des gardes du Corps, chevalier des ordres du Roy.

23. *Decembre* 1702.

Florent du Châtelet, comte *de Lau-*

mont, grand-croix de l'Ordre de Saint Louis, commandant à Dunkerque, bailly & gouverneur de Semur en Auxois, & de grand bailly de Saar-Louis.

Le marquis de *Gramont* Falon, Ch. L.

De Roüaut, comte de *Gamaches*, gouverneur de S. Valery, Ch. L.

Le marquis *d'Hautefort*, gouverneur de Guiſe, chevalier des ordres du Roy.

Jean François de Cordebeuf de Beauverger, dit le marquis de *Montgon*, directeur géneral de la cavalerie, Ch. L.

De Monteſquiou d'*Artagnan*, chevalier des ordres du Roy, capitaine lieutenant de la premiere compagnie des Mouſquetaires, gouverneur de Niſmes, en ſurvivance.

Riquet, comte de *Caraman*, grand-Croix de l'ordre de S. Loüis, ci devant gouverneur de Courtray.

De Bethune, duc de *Charoſt*, chevalier des ordres du Roy, lieutenant general de Picardie & Boulonnois, gouverneur de Calais, capitaine des gardes du corps, cy-devant gouverneur du Roy.

De Pardaillan-Gondrin, duc d'*Antin*, chevalier des ordres du Roy, lieutenant general en Alſace, gouverneur de l'Orleanois & d'Amboiſe, directeur ge-

neral des bâtimens du Roy.

De la Rochefoucauld, marquis de *Liancourt*, Ch. L.

10. *Fevrier* 1704.

De *Saint Laurent*, Ch. L.

Du Deffand, marquis de *la Lande*, gouverneur du Neuf Brisac, lieutenant general en Orleanois, Ch. L.

De Thiad, marquis de *Bissy*, gouverneur d'Auxonne, Ch. L.

D'Ornaison, marquis de *Chamarante*, gouverneur de Phalsbourg, Ch. L.

De Beziade, maquis d'*Avdrey*, ambassadeur en Suisse, gouverneur de Peronne, grand croix, L.

François, comte d'*Estaing*, chevalier des ordres du Roy, lieutenant general pour Sa Majesté, au pays de Verdunois, gouverneur de Doüay & de Châlons.

26. *Octobre* 1704.

De la Rochefoucauld Roye-Roucy, comte *Blansac*, gouverneur de Bapaume, Ch. L.

Le marquis de la *Châtre*, cy-devant lieutenant general aux pays & duchez d'Orleans, Dunois & Vendômois, gou-

verneur de Péquay, Ch. L.

De Vaſſignac, marquis d'*Imecourt*, gouverneur de Montmedy, cy-devant ſous-lieutenant des Chevaux Legers de la garde du Roy, Ch. L.

Le Prêtre du Puy *Vauban*, commandeur de l'ordre de S. Louis, gouverneur de Bethune, directeur des fortifications de l'Artois, grand-croix de l'ordre de S. Louis.

De Mormets, marquis de *S. Hilaire*, gouverneur de Belle Iſle, grand-croix de l'Ordre de S. Louis.

Le comte de *Monteſſon*, cy-devant lieutenant des gardes du corps, gouverneur de S. Quentin, Ch. L.

De Diene, marquis de *Cheyladet*, gouverneur de Briançon, Com. L.

De Gontault, duc de *Biron*, pair de France, gouverneur de Landau, Ch. L.

D'Aumont, duc d'*Humieres*, gouverneur du pays Boulonnois, de Boulogne, &c. & de Compiegne, Ch. L.

Le Prince de *Rohan*-Soubize, capitaine-lieutenant des Gendarmes de la garde du Roy, gouverneur de Champagne & de Brie, Ch. L.

Bouchard d'Eſparvez de Luſſan, comte d'*Auberterre*, chevalier des ordres

du Roy, ci-devant meſtre de camp de Carabiniers, gouverneur de Colioure.

De Chaſteuet, marquis de *Puyſegur*, gouverneur de Condé, maréchal general des Logis des armées du Roy, Ch. L.

Heſſy, colonel Suiſſe, Ch. L.

Le marquis de *Goësbriant*, gouverneur de Verdun & du château de Torro en Bretagne, chevalier des ordres du Roy.

Hurault, marquis de *Vibraye*, Ch. L.

Bidal, marquis d'*Aſfeld*, commandeur de l'ordre de S. Louis, chevalier de la Toiſon d'or, gouverneur du château Trompette à Bordeaux.

Lée, grand croix de l'Ordre de ſaint Louis.

De Bautru, comte de *Nogent*, lieutenant general de la baſſe Auvergne, Ch. L.

Le Prince Palatin de *Birkenfeld*, colonel du regiment d'Alſace, Infanterie.

1. *Mars* 1705.

Milord Butler de *Galmoy*, comte de Neucaſtle, colonel reformé d'Infanterie Irlandoiſe, Ch. L.

9. *May* 1705.

Charles Louis Antoine d'Alſace Henin de Boſſut, Prince de *Chimay* & du S. Empire, premier pair des comtez de Haynault & de Namur, grand d'Eſpagne, chevalier de la Toiſon d'or; ſon pouvoir de lieutenant general eſt du 10. Juin 1722. à condition de tenir rang du 9. May 1705.

29. *May* 1706.

Le duc de *Noailles*, pair de France, chevalier des ordres du Roy & de la Toiſon d'or, capitaine de la premiere compagnie des gardes du corps, &c. Ch. L.

21. *Septembre* 1706.

De *S. Pater*, Com. L.

Le comte d'*Illon*, colonel Irlandois, Ch. L.

17. *May* 1707.

Du Fay d'Athies de *Silly*, ci-devant gouverneur de Fontarabie, grand-croix, L.

10 *Septembre* 1707.

Le baron de *Spaar*, cy-devant colonel Allemand.

18. *Fevrier* 1708.

Le duc de *Levis*, pair de France, lieutenant general de Bourbonnois, gouverneur de Mezières, commandant en Franche-Comté, Ch. L.

19. *Juin* 1708.

René Alexis le Senechal, comte de *Carcado*, gouverneur de Quimper, Ch. L.

De Montaigu, vicomte de *Beaune*, marquis de Bouzols, chevalier des ordres du Roy, lieutenant general de la basse Auvergne.

Le comte d'*Evreux*, colonel general de la Cavalerie legere de France, gouverneur de l'Isle de France & Soissonnois, Ch. L.

30. *Septembre* 1708.

De Montmorency-Luxembourg, Prince de *Tingry*, lieutenant general en Flandres & pays conquis, gouverneur de Valenciennes, Ch. L.

18. *Juin* 1709.

De Franquetot, marquis de *Coigny*, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de Sedan, colonel general des dragons de France.

De la Baume le Blanc, duc de *la Valliere*, pair de France, gouverneur de Bourbonnois, ci-devant meſtre de camp, general de la Cavalerie, Ch. L.

12. *Decembre* 1709.

Charles Florent, comte de *Merode*, chevalier de l'ordre de S. Jacques, venu d'Eſpagne.

D'Alſace Hennin de Boſſut, marquis de la *Verre*, eſt venu d'Eſpagne.

29. *Mars* 1710.

De Gagnon, comte de *Vilaines*, gouverneur de Niort, Ch. L.

Le marquis de *Vieuxpont*, lieutenant de Roy au pays d'Aunis, gouverneur de Charlemont, Ch. L.

Du Bouchet, comte de *Monſoreau*, prévôt de l'Hôtel du Roy, grand prévôt de France, Ch. L.

De Montboiſſier, comte de *Canillac*, chevalier des ordres du Roy, capitaine lieutenant de la ſeconde compagnie des Mouſquetaires, gouverneur d'Amiens, Ch. L.

Cadot, marquis de *Sebbeville*, ci-devant lieutenant à Vincennes, Ch. L.

Cornu, marquis de *Balivieres*, lieutenant des gardes du corps, gouverneur de Rocroy, grand croix de S. Louis.

D'Eſſeville de Gaudechart de *Bachevilliers*, lieutenant general en Champagne, gouverneur du Fort-Barrault, grand-croix de S. Louis.

Reynier, comte de *Guerchy*, cy-devant gouverneur de Saint Sebaſtien, Ch. L.

L'Ecuyer, comte de *Muret* en Valois, grand croix, L.

Colbert, comte de *Croiſſy*, lieutenant general au comté & évêché de Nantes, gouverneur de Crecy en Brye, cy-devant Ambaſſadeur Extraordinaire en Pruſſe, Ch. L.

De la Tremoille, Prince de *Talmond*, gouverneur de Saarloüis, Ch. L.

Le marquis de *Brancas*, chevalier des ordres du Roy de la Toiſon d'or, & commandeur de l'ordre de Saint Louis, lieutenant general de Provence, conſeil-

ler d'Etat d'épée, ci-devant gouverneur de Gironne.

Le comte de *Broglio*, directeur de Cavalerie, gouverneur de Mont-Dauphin, ambaſſadeur en Angleterre, Ch. L.

2. *Juillet* 1710.

De *Dreux*, marquis de Brezé, grand maître des céremonies de France, gouverneur de Loudun, Ch. L.

Charles-Guy de *Valory*, directeur des fortifications en Flandres, gouverneur du Queſnoy, grand-croix de l'ordre de S. Louis.

De *Brendelé*, colonel Suiſſe, Ch. L.

11. *Octobre* 1712.

Le Prince *Charles de Lorraine*, grand écuyer de France, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de Picardie & Artois, Ch. L.

8. *Mars* 1718.

De *Mauroy*, gouverneur de Taraſcon, maréchal general des logis des camps & armées du Roy, ci-devant inſpecteur general de la Cavalerie, Ch. L.

Riotor de *Villemur*, capitaine lieute-

nant des grenadiers à cheval, de la maiſon du Roy, Ch. L.

Vipart, marquis de *Silly*, chevalier des ordres du Roy, conſeiller d'Etat d'épée.

De Caſſagnet-Narbonne-Lumagne-Tilladet, marquis de *Fimarcon*, chevalier des ordres du Roy, lieutenant general de la Province de Rouſſillon y commandant, gouverneur de Mont-Louis en Cerdaigne, Ch. L.

Le marquis de *Senneterre*, chevalier des ordres du Roy, ci-devant ambaſſadeur en Angleterre, Ch. L.

Rouxel, marquis de *Gantey*, gouverneur, de Dunkerque, Ch. L.

De Froulay, comte de *Teſſé*, grand d'Eſpagne, lieutenant general des Provinces du Maine, Perche & pays de Laval, premier écuyer de l'Infante Reine, Ch. L.

D'Albert-d'Ailly, duc de *Chaulnes*, pair de France, chevalier des ordres du Roy, capitaine lieutenant des Chevaux Legers de la garde, Ch. L.

De Brichanteau, marquis de *Nangis*, chevalier d'honneur de la Reine, gouverneur de Salces, directeur general d'Infanterie, ci devant colonel du regiment du Roy, Ch. L.

De Meſmes, marquis de *Ravignan*,

ſénechal & gouverneur du Mont de Marſan, directeur d'Infanterie, commandeur de l'Ordre de S. Louis.

Le marquis de *Coëtquen*, gouverneur de S. Malo, & lieutenant general ſervant en Bretagne, Ch. L.

Le chevalier d'*Hautefort*, ci-devant premier écuyer de feuë mad. ducheſſe de Berry, Ch. L.

Le comte de *Beauvau* du Rivau, directeur de Cavalerie, chevalier des ordres du Roy.

Le marquis d'*Arpajon*, gouverneur de Berry, chevalier de la Toiſon d'or, Ch. L.

Louis de Gand Merode Montmorency, Prince d'*Izenghien*, chevalier des ordres du Roy, lieutenant general pour Sa Majeſté au gouvernement de Picardie, & gouverneur d'Arras.

Henry François de Tenarre, dit le marquis de *Montmain*, lieutenant des gardes du corps, Ch. L.

De *Maupeou*, ſeigneur de Sablonnieres, directeur d'Infanterie, Ch. L.

Le *Guerchoys*, ci-devant gouverneur des ville & château d'Urgel, Ch. L.

Pra de Baleſſeau, chevalier de *Pezeux*, gouverneur de la citadelle de Lille, Ch. L.

Le comte de la *Marck*, chevalier des ordres du Roy, colonel d'un regiment de ſon nom, ci-devant envoyé extraordinaire du Roy en Suede.

Le marquis de *Broglia*, gouverneur de Gravelines, directeur d'Infanterie, Ch. L.

Le duc de *Bourbon*, Prince du Sang, grand maître de France.

Caraccioli.

1. *Octobre* 1718.

Le comte d'*Ourches*, commandeur, L.

Tixier, comte d'*Hautefeüille*, Ch. L.

De Canonville, marquis de *Raffetot*, Ch. L.

De *Quadt*, meſtre de camp du Royal Allemand Cavalerie, Ch. L.

De Diene, comte de *Cheyladet*, lieutenant des gardes du corps, gouverneur des fort & port de Breſcou.

Le comte de *Roſen*, Com. L.

Le marquis de *Caylus*, grand croix de l'ordre de S. Louis, en EXP.

De la Fond, comte de *Savines*, lieutenant des gardes du corps, gouverneur d'Ambrun, Ch. L.

De Cruſſol, comte d'*Uſez*, gouverneur de l'Iſle d'Oleron, ci devant capitaine des gardes de feuë Mad. ducheſſe de Berry, Ch. L.

D'Hautefort,

D'Hautefort, comte de *Bruſſac*, major des gardes du Roy, gouverneur d'Obernheim, grand croix de l'ordre de S. Loüis.

1. *Janvier* 1719.

Le Prince de *Conty*, Prince du Sang, gouverneur de Poitou, chevalier des ordres du Roy.

1. *Février* 1719.

Le marquis de *Polignac*, gouverneur du pays du Velay & de la ville du Puy, Ch. L.

Des Moulins, comte de l'*Iſle*, commandant à Lille, Com. L.

De Chouly, ſieur de *Permangle*, gouverneur du Fort Louis du Rhin, Ch. L.

De *Beſenval*, colonel du regiment des Suiſſes, Ch. L.

30. *Mars* 1720.

De Maſſol de *Serville*, Ch. L.

De *Mortany*, ancien colonel de Huſſars, Ch. L.

Gauffreteau de *Puynormand*, Com. L.

Leſſart, Ch. L.

Joubert de *Châteaumorand*, comman-

deur de l'Ordre de Saint Louis.

Le duc de *Duras*, Ch. L.

De Montmorency, Prince de *Robecq*, grand d'Eſpagne, chevalier de la Toiſon d'or.

Cadrieux, gouverneur de Longwy, Ch. L.

Paul de Couët, dit le comte de *Marignane*, Ch. L.

De S. Georges, marquis de *Verac*, chevalier des ordres du Roy, lieutenant en Poitou.

Le chevalier de *Montmorency*, Ch. L.

Andrault Langeron, marquis de *Maulevrier*, chevalier de la Toiſon d'or, Com. L.

De *Lambert*, marquis de Saint Bris, gouverneur d'Auxerre, Ch. L.

De Leſley *Rooth*, colonel Irlandois, commandeur de l'Ordre de S. Louis.

De Rochechoüart, duc de *Mortemar*, pair de France, premier gentilhomme de la chambre, Ch. L.

Le comte du *Beüil*, Ch. L.

Prévôt-du *Barail*, gouverneur de Landrecy, Ch. L.

Le comte *Damas*, ci devant gouverneur de Maubeuge, chev. de Malte.

De *Contade*, major des gardes Françoiſes, gouverneur de Scheleſtat & de

Beaufort en Anjou, grand-croix de S. Louis.

18. *Mars* 1721.

Le Prince Charles de *Heſſe* Philipſtad.

30. *May* 1722.

D'Andrault de *Langeron*, grand-croix, bailly de l'ordre de Malte, auſſi chef d'Eſcadre des galeres, commandant à Marſeille, & lieux adjacens.

1. *Juillet* 1722.

Le marquis de *Villars* Chandieu, colonel Suiſſe.

1. *Novembre* 1723.

Le Prince de *Carignan*, Victor Amedée de Savoye, ſeigneur du duché de Carignan, ou Principauté d'Yvoy en France.

20. *Decembre* 1725.

Michel, comte de *Tarlo*, chevalier des ordres du Roy.

ARTICLE IV.

30. *Mars* 1693.

MESSIEURS,

De la Croix, marquis de *Caſtriés*, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de Montpellier, chevalier d'honneur de Mad. la ducheſſe d'Orleans, Ch. L.

3. *Janvier* 1696.

Le comte de *Montgommery*, Ch. L.

Cornuel de *Villepion*, Ch, L.

Le duc de la *Rochefoucaud*, pair de France, grand-maître de la garde-robe du Roy, chevalier de ſes ordres.

10. *Février* 1704.

Camus de *Bligny*, Ch. L.

26. *Octobre* 1704.

Harlus, marquis de *Vertilly*, Ch. L.

Pucelle d'*Orgemont*, Ch. L.

De *Gasquet*, Com. L.

De Briqueville, marquis de la *Luzerne*, ci-devant premier enseigne de la premiere compagnie des mousquetaires, Ch. L.

De Forbin, marquis de *Janson*, gouverneur d'Antibe, ci devant sous lieutenant de la premiere compagnie des mousquetaires, Ch. L.

Gilber de Gaulmin de *Montgeorgès*, ci-devant capitaine aux gardes françoises, Ch. L.

Le comte de *Chamillart*, Ch. L.

De Massemback, Ch. L.

12. *Novembre* 1708.

D'Argouges, marquis de *Ranes*, ci-devant colonel de dragons, Ch. L.

20. *Mars* 1709.

Le marquis d'*Illiers*, ci-devant capitaine lieutenant des chevaux-legers de Berry, Ch. L.

18. *Decembre* 1709.

Le comte d'*Herzele*, venu d'Espagne.

29. *Mars* 1710.

Le marquis de *Mouchy*, commandeur de S. Loüis.

10. *Decembre* 1710.

Le marquis de *Gabaret*, Ch. L. venu d'Eſpagne.

11. *Février* 1718.

De Foüilleuſe, marquis de *Flavacourt*, Ch. L.

8. *Mars* 1718.

Vaſſal de *Mouviel*, inſpecteur d'infanterie, ci devant gentilhomme de la Manche de M. le duc de Bourgogne, Ch. L.

Le comte *Damas* de Barnay, Ch. L.

Courten, colonel d'un regiment ſuiſſe, Ch. L.

Deſponty, lieutenant colonel du regiment des gardes françoiſes, Ch. L.

D'*Hautefort*-*Boſen*, lieutenant de Roy du Limouſin, ci-devant colonel du regiment de Toulouſe, ch. l.

Du Bouchet, comte de *Sourches*, ci-devant colonel, ch. l.

De Laſtic de *Siougeac*, ci-devant colonel de Bearn, ch. l.

Du Foſſé de la Motte *Vateville*, ci-devant meſtre de camp des dragons-Dauphin, ch. l.

Sanguin, marquis de *Livry*, premier meſtre d'hôtel du Roy, chevalier de ſes ordres, ci-devant meſtre de camp de cavalerie, ch. l.

De Nonan, marquis du *Pleſſis-Châtillon*, ci devant colonel du regiment de Provence, ch. l.

De la *Combe*, ingenieur, com. l.

De *Nugent*, ci-devant meſtre de camp de cavalerie, ch. l.

De Rouvroy de S. Simon, *Sandricourt*, ci devant meſtre de camp du regiment de Berry cavalerie, ch. l.

Le comte d'*Harling*, capitaine des gardes de feue Madame, gouverneur de Sommieres, ci devant colonel du regiment de Guyenne, ch. l.

De *Rouvray*, ci-devant meſtre de camp dans les carabiniers, ch. l.

Le comte de *Simiane*, chevalier d'honneur de feue Madame, ci-devant meſtre de camp, ch. l.

De Vaſſignac de la *Loge d'Imecourt*,

ci-devant meſtre de camp, ch. l.

Le *Boudeville-Malarty*, inſpecteur de cavalerie, colonel reformé de dragons, ch. l.

De *Bernhold*, ci devant colonel reformé dans Alſace, ch. l.

Ceberet, inſpecteur d'infanterie, colonel du regiment de Perche, ch. l.

De *Barville*, gouverneur de Bellegarde en Rouſſillon, ci-devant colonel de Soiſſonnois, ch. l.

Le Cordier, marquis du *Tronc*, ci-devant meſtre de camp, ch. l.

Le vicomte de *Melun*, commandant à Abbeville, ci-devant meſtre de camp ch. l.

Belrieux, ci-devant colonel lieutenant du regiment du Maine, ch. l.

Du Bourg de *Nizas*, ci-devant colonel de Thierache, ch. l.

Hoüel, marquis de Hoüelbourg, à la Guadeloupe, par création de l'an 1707. Sr. de la Roche-bernard, Varennes, &c. gouverneur de l'Iſle de Ré, ci devant capitaine aux gardes, ch. l.

Loüis Thomas du Bois de Fiennes, marquis de *Leuville*, bailly de Touraine, ci-devant colonel d'un Petit-Vieux, ch. l.

Des Marets, marquis de *Maillebois*, maître de la garde-robe du Roy, chevalier de ſes ordres, lieutenant general de la Province de Languedoc, gouverneur de S. Omer, ci-devant colonel de Touraine, ch. l.

Le comte de *Bouflers* Remiencourt, ci-devant colonel d'un Petit-Vieux, ch. l.

Charles-Louis-Auguſte Fouquet, comte de *Belle-Iſle*, meſtre de camp general des dragons, gouverneur d'Huningue, ch. l.

15. *Mars* 1718.

Le baron de Hooke, colonel reformé Irlandois, comm. l.

21. *Juilliet* 1718.

Malvas d'*Yolet*, ancien meſtre de camp du regiment de Berry, ch. l.

1. *Février* 1719.

De *Treceſon*, ci-devant colonel du regiment d'Agenois, ch. l.

Tardif, inſpecteur & directeur des places du Dauphiné, ci-devant commandant à Figuierres, ch. l.

Kook, ch. l.

De *Brilhac*, gouverneur de Thionville, ci-devant capitaine des grenadiers au regiment des gardes françoiſes, commandeur de l'Ordre de S. Loüis.

De *Buſſy*, gouverneur du fort de l'Eſcarpe, ch. l.

De Johanne de la Carre, marquis de *Saumery*, ſous gouverneur de la Perſonne du Roy en ſurvivance, ci-devant auſſi cornette des chevaux legers de la garde, & gouverneur de Chambort en ſurvivance, ch. l.

Des Monſtiers, marquis de *Merinville*, capitaine lieutenant des gendarmes de la Reine, ch. l.

De Goyon Matignon, comte de *Gacé*, chevalier des ordres du Roy, gouverneur en ſurvivance du païs d'Aunis & de la Rochelle, ci-devant meſtre de camp du regiment dauphin Etranger, ch. l.

De Bretagne Avaugour, comte de *Vertus*, ci-devant enſeigne des gendarmes de la garde, ch. l.

Le Gendre de *Berville*, ci-devant meſtre de camp du regiment colonel general des dragons, com. l.

Le Cirier, marquis de *Neuchelle*,

lieutenant des gardes du corps, gouverneur de Sainte Menehou, ch. l.

Chalvet de Rochemontels, seigneur de *Vernaßal*, lieutenant des gardes du corps, ch. l.

Le comte d'*Aubuſſon*, ci devant meſtre de camp de cavalerie, ch l.

De *Tarneaut*; inſpecteur general de cavalerie, ci-devant meſtre de camp, ch. l.

De la *Baſtie Verceil*, lieutenant des Gardes du Corps, gouverneur de Dole, ch. l.

Sublet, Marquis d'*Heuditcourt*, grand louvetier, ci devant meſtre de camp, ch. l.

Flahaut de la *Billarderie*, l'aîné, lieutenant des Gardes du Corps, gouverneur de S. Venant, grand-croix de S. Loüis.

Le chevalier de *Rohan Chabot*, ch. l.

De *Beaujeu*, lieutenant de Roy des Invalides, ci devant meſtre de camp de cavalerie, commandeur de Saint Louis.

Badier de *Verceilles*, ci devant meſtre de camp, ci devant auſſi maréchal des logis de la cavalerie, commandeur de l'ordre de S. Louis.

De *Marteville*, ci devant meſtre de camp, ch. l.

Groſtête de *Joüy*, commandeur de l'ordre de S. Louis, ci devant meſtre de camp du regiment d'Orleans.

Galliot, marquis de S. *Chamans*, gouverneur de la ville du Puy Laurens, enſeigne des Gardes du Corps, ch. l.

De Pardaillan de Gondrin, marquis de *Bonas*, meſtre de camp reformé dans Noailles, commandeur de l'ordre de S. Loüis.

De *Caubous*, ci devant meſtre de camp, ch. l.

De *Marbeuf*, ci devant meſtre de camp de dragons, comm. l.

Louis François Bellenger de *Thourotte*, ci devant meſtre de camp, ch. l.

De *Freville*, ingenieur, ch. l.

D'*Affry*, capitaine aux Gardes Suiſſe, & colonel Suiſſe, ch. l.

Mergeret, ſeigneur de Pontault-Longuëil, & capitaine au regiment des Gardes Françoiſes, ch. l.

Berault de *Villiers*, capitaine au regiment des gardes Françoiſes, ch. l.

Le marquis de *Gaſſion*, ci devant colonel du regiment de Navarre, ch. l.

Le marquis de *Volvire-Ruffec*, ch. l.

De Thiard, marquis de *Biſſy*, ch. l.

Du Bois de Fontaine, chevalier de *Givry*, ci devant colonel du regiment de

la Marche, ch. l.

De Monſaunin, marquis de *Montal*, ci devant colonel du regiment de Poitou. ch. l.

Le Gendre de *Collandre*, ci devant colonel du Royal des Vaiſſeaux, commandeur de l'ordre de S. Louis.

De Pechpeirou Comenge, comte de *Guitaud*, inſpecteur d'infanterie, ci devant colonel du regiment de Roüergue, ch. l.

Le comte de *Laval* Lezay Montmorency, ci devant colonel lieutenant du regiment de Bourbon, ch. l.

Le comte de *Lannion*, ci devant colonel de Xaintonge, gouverneur de Vannes & d'Avray, ch. l.

Anne Jacques de Bullion, marquis de *Fervaques*, chevalier des ordres du Roy, gouverneur & lieutenant general du païs du Maine, ci devant colonel du regiment de Piémont, ch. l.

Le comte d'*Aubigné*, Seigneur de Tigny, inſpecteur general, gouverneur du Saumurois & de Saumur, ci devant colonel du regiment Royal, ch. l.

Berthelot de Rebourceau, ci devant colonel du Regiment de Bretagne, ch. l.

De la Tour de la *Chaux-Montauban*,

colonel reformé dans Tallard, ch. l.

De la *Fare-Tornac*, gouverneur de Ville-franche en Conflent, comm. l. ci devant meſtre de camp de dragons.

De Verjus, marquis de *Crety*, ci-devant colonel du regiment de Boulonnois, gouverneur du Toulois, ch. l.

Skelton, meſtre de camp reformé dans Nugent, com. l.

Teſtu de *Balincourt*, ci devant colonel du regiment d'Artois, ch. l.

Flahaut de la *Billarderie*, le cadet, lieutenant des Gardes de Corps, com. L.

Le comte de *Cambis* de Velleron, ambaſſadeur à Turin, ci devant chevalier de Malte, lieutenant des Gardes du Corps, gouverneur de Siſteron.

De Bethune-Charoſt, duc de *Bethune*, pair de France, capitaine des Gardes du Corps en ſurvivance, gouverneur de Doulens, lieutenant general de Picardie, & gouverneur de Calais, tous deux en ſurvivance, ch. l.

De *Curty*, lieutenant de Roy, commandant au gouvernement de la ville de Doüay, ci devant lieutenant colonel du regiment de Provence, ch. l.

Loupiat de la *Deveze*, commandant en Vivarais, ci devant lieutenant colonel

du Royal Artillerie, com. l.

De Saint *Perrier*, lieutenant general d'Artillerie, Ch. L.

F*avart*, ingenieur, Ch. L

De V*alliere*, lieutenant general d'artillerie, inſpecteur general des écoles de Royal artillerie, com. l.

Le comte de *Châtillon*, meſtre de camp general de la cavalerie, grand-bailli de la prefecture royale de Haguenau, ch. l.

10. *Avril* 1720.

Philippe Charles, marquis de la F*are*, comte de Laugere, chevalier de la Toiſon, lieutenant general de la province de Languedoc, commandant en icelle, gouverneur d'Agde & d'Alais, ci devant capitaine des Gardes de feu M. le duc d'Orleans, petit fils de France, ci devant auſſi meſtre de camp du regiment de Normandie, ch. l.

7. *Aouſt* 1720.

Le comte Maurice de S*axe*, colonel d'un regiment Etranger, chevalier de l'Ordre Blanc, fils naturel du Roy de Pologne, Electeur de Saxe.

1, *Novembre* 1721.

Le comte d'*Autanne*, ci-devant meſtre de camp de cavalerie, ch. l.

1. *Février.* 1722.

D'Y*verny*, commandeur au Fort de d'Alais & païs des Sevennes, ch l.

ARTICLE V.

Brigadiers d'Armée.

IL y a trois ſortes de brigadiers d'armée : ſçavoir, 1. les brigadiers d'infanterie : 2. les brigadiers de cavalerie: & 3. les brigadiers de dragons, ces deux derniers ſont mêlez enſemble ſur les états de la guerre.

I. BRIGADIERS D'INFANTERIE.

MESSIEURS,

11. *Aouſt* 1692.

Le duc de *Châtillon*, Paul Sigiſmond

de Montmorency Luxembourg, ch. l.

30. *Mars* 1693.

Arnauld, marquis de *Pomponne*, ci-devant lieutenant general de l'Isle de France.

Quarré d'*Alligni*, gouverneur d'Autun & de Pierre Chastel, ch. l.

28. *Avril* 1694.

Montigni, ci-devant lieutenant colonel du Royal Artillerie, ch. l.

3. *Janvier* 1696.

Du Mouceau de *Traversone*, ci devant major du regiment des Gardes Françoises, ch. l.

29. *Janvier* 1702.

Robert, marquis de *Lignerac*, lieutenant general en la Haute Auvergne, ch. l.

9. *Février* 1702.

De *Beaulieu*, ci-devant lieutenant colonel de Medoc, ch. l.

23. *Decembre* 1702.

De Marqueſſac d'H*autefort*, ci-devant commandant de Landrecy, & auparavant colonel de Cambreſis, ch. l.

10. *Février* 1704.

De *Ménou*, ci-devant gouverneur de la citadelle d'Arras, Ch. L.

Martin, ci devant commandant les Galiotes, Ch. L.

De Pons de *Talende*, colonel, Ch, L.

De B*eliſſé*, ci devant colonel du regiment d'Auxerrois, Ch. L.

De Villemor, colonel reformé d'infanterie, Ch. L.

De S. *Maurice*, ci-devant lieutenant colonel du regiment Royal, puis commandant à la Rochelle, Ch. L.

26. *Septembre* 1704.

Camus des *Touches*, ci-devant colonel de Côtentin, Ch. L.

26. *Octobre* 1704.

Joſeph Boutin de *Valouze*, colonel reformé d'Infanterie, Ch. L.

Le marquis de *Laigle*, colonel réformé d'Infanterie, lieutenant general au baillage d'Alençon, Ch. L.

De *Genonville*, ci devant lieutenant general d'Artillerie, Ch. L.

De *Salieres*, lieutenant general d'Artillerie, Ch. L.

15. *Janvier* 1705.

Du *Pont*, commandant à Toulon, ci-devant premier capitaine des grenadiers de Navarre, Ch. L.

11. *Octobre* 1706.

De *Fonvielle*, ci-devant commandant à Fontarabie, auparavant lieutenant colonel de Bretagne, Ch. L.

23. *Octobre* 1706.

De la *Reinterie*, commandant au château de Breſt, ci-devant lieutenant colonel du regiment de Bretagne, Ch. L.

22. *Novembre* 1706.

De *Chaſtreix*, commandant à Arras, Ch. L.

7. *Janvier* 1707.

Le chevalier de *Molé*, lieutenant de Roy à Calais, Ch. L.

8. *May* 1708.

Baudoüin, ci devant lieutenant colonel du regiment de Vendôme, Infanterie, Ch. L.

29. *Mars* 1710.

Du *Magny*, lieutenant general d'Artillerie, Ch. L.

De *Mus*, ingenieur, Ch. L.

2. *Juillet* 1710.

Le marquis de l'*Iſle*, colonel du regiment de la Fere, Infanterie.

29. *Juillet* 1710.

De *Periſſant*, lieutenant de Roy de Mets, ci-devant commandant à Sedan, ci-devant auſſi lieutenant colonel de Piémont, Ch. L.

De la *Reryе*, ingenieur, Ch. L.

21. *Septembre* 1710.

De *Salmon*, ingenieur, Ch. L.

29. *Novembre* 1710.

Le marquis de *Lyonne*, colonel, Ch. L.

24. *Janvier* 1711.

D'Aros de *Beaupuy*, gouverneur de la citadelle de Strasbourg, ci devant lieutenant colonel du regiment du Roy, Ch. L.

31. *Janvier* 1713.

De *Gresigny*, ci devant lieutenant colonel du regiment d'Artois, ci devant aussi lieutenant de Roy à Gironne, Ch. L.

De *Boisloger*, lieutenant d'Artillerie, Ch. L.

1. *Octobre* 1718.

Le duc de *Gramont*, pair de France, colonel des gardes Françoise, Ch. L.

1. *Février* 1719.

Machet, capitaine au regiment des gardes Suisses Ch. L.

Salis, capitaine aux gardes Suisses, Ch. L.

Du *Aront* de Gaudens, capitaine aux gardes Suisses, Ch. L.

Le chevalier d'*Erlach*, capitaine aux gardes Suisses, Ch. L.

Michaut de *Montarant*, capitaine au regiment des gardes Françoises, Ch. L.

Reynold Bévier, capitaine aux gardes Suisses, Com. L.

De Madaillan de l'Espatre, comte de *Lassay*, mestre de camp, lieutenant du regiment d'Enghien, Infanterie, Ch. L.

Foucault, chevalier de *S. Germain-Beaupré*, colonel reformé dans Picardie.

De Mastin, *Nuaillé*, colonel reformé dans Piémont, Ch. L.

Meron de *Turbilly*, colonel reformé dans Tallard, Ch. L.

De Scorailles, marquis de *Roussille*, colonel reformé dans Normandie, Ch. L.

Du Fay, marquis de la Tour *Maubourg*, colonel reformé, entretenu dans le regiment d'Infanterie, qui porte le nom de la marine, & inspecteur general d'Infanterie, Ch. L.

De Berniere *Louvigny*, mestre de camp d'Infanterie, Ch. L.

De Saulx, vicomte de *Tavannes*, chevalier des ordres du Roy, lieutenant ge-

neral de Bourgogne, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc, colonel reformé dans Condé, Ch. L.

Le comte de *Froulay*, meſtre de camp du regiment royal Comtois, Ch. L.

De *Bezenval*, major du regiment des gardes Suiſſes, Ch. L.

Boucher d'*Orcay*, capitaine aux gardes Françoiſes, Ch. L.

Charron, marquis de *Menars*, capitaine du château, des chaſſes, forêts & plaiſirs de Blois, ci-devant meſtre de camp du regiment de Santerre, Ch. L.

De *Maiſontiers*, colonel reformé dans Navarre, Ch. L.

Biodos, marquis de *Caſteja*, meſtre de camp du regiment de Tourneſis, gouverneur de Toul, Ch. L.

Goyon, marquis de *Raimbaudiere*, colonel reformé dans Pons, Ch. L.

De Talaru, marquis de *Chalmazel*, colonel refotmé dans Picardie, gouverneur en ſurvivance de Phalſbourg, Ch. L.

François de *Montmorency*, meſtre de camp du regiment de Breſſe, Ch. L.

Le marquis d'*Houdetot*, meſtre de camp du regiment d'Artois, lieutenant general de l'Iſle de France, Ch. L.

De *Meſieres*, colonel reformé dans Navarre, Ch. L.

Berbier du *Metz*, ci devant meſtre de camp du regiment de Vexin, Ch. L.

Phiffer, capitaine aux gardes Suiſſes, Ch. L.

De Monvalat, marquis d'*Antragues*, colonel reformé dans Pons, Ch. L.

Le marquis de Durfort *Boiſſiere*, ſénechal de Roüergue, colonel reformé dans Picardie, Ch. L.

Le baron *Deltz*, colonel reformé à la ſuite de Saxe Allemand, commandeur de l'ordre de S. Louis.

Magon de *Terlaye*, capitaine au regiment des gardes Françoiſes, Ch. L.

De *Genſac* Loumagne, meſtre de camp d'Infanterie, Ch. L.

Bourguy, major des gardes Suiſſes, ch. l.

Jean-Baptiſte, comte de *Polaſtron*, inſpecteur general d'Infanterie, gouverneur de Caſtillon & de Caſtillonet, meſtre de camp du Regiment de la couronne, Ch. L.

Magon de la *Gervaſais*, meſtre de camp du regiment de ſon nom, Ch. L.

Paris, ci devant capitaine au regiment des gardes Françoiſes, Ch. L.

Sauveſtre, comte de *Cliſſon*, capitaine de grenadiers au regiment des gardes Françoiſes, Ch. L.

De Froulay *Teſſé*, chevalier de Malte, meſtre

meſtre de camp du regiment de Champagne, gouverneur de la Fleche.

Ricoüart d'*Erouville*, colonel reformé dans Champagne, Ch. L.

De Monteſquiou d'*Artaignan*, colonel reformé, Ch. L.

De *Montaneques*, colonel reformé au regiment de Dauphiné, Ch. L.

Meneſtrel de *Lutteaux*, meſtre de camp du regiment de Beaujollois, ch. l.

De Gand-Vilain-Montmorency, comte de *Midelbourg*, meſtre de camp du regiment de la Marine, gouverneur de Bouchain, frere de M. le Prince d'Izenghien, ch. l.

De Seigliere Belleforiere, marquis de *Soyecourt*, cy devant meſtre de camp du regiment de Bourgogne, ch. l.

Joüenne *Deſgrigny*, colonel reformé dans la Marine, ch. l.

Gilbert de Voyſins, marquis de *Villennes*, meſtre de camp du regiment de Medoc, ch. l.

Philippes, meſtre de camp du regiment de Limoſin, ch. l.

Le chevalier de *Lannion*, colonel reformé dans Poitou, ch. l.

De Choiſcüil, marquis de *Meuſe*, meſtre de camp d'un regiment de ſon nom, ch. l.

De *Creil* de Soisy, mestre de camp du regiment de Bassigny, ch. l.

Rousseau de Magontier de *Laubanie*, colonel reformé dans le royal, ch. l.

D'*Audiffret*, capitaine de Grenadiers au regiment des Gardes, ch. l.

Le marquis de *Monty*, ch. l.

Le marquis de *Nogaret* Roquecerriere, colonel reformé commandant dans la Vaunage en Languedoc, ch. l.

Cugnac de *Dampierre*, colonel reformé dans Gervasais, ch. l.

Erard le Gris, chevalier de *Ray*, mestre de camp du regiment de Vivaretz, ch. l.

D'Armand de Laurencin, marquis de *Mison*, mestre de camp du regiment de Flandres, ch. l.

Castellas, capitaine au regiment des gardes Suisses, ch. l.

Lesquen de la *Villemeneust*, Com. L. ci-devant mestre de camp du regiment d'Orleans.

Le marquis de *Noë*, mestre de camp d'un regiment de son nom, reformé, gouverneur des quatre vallées d'Aure, chanoine honoraire de l'Eglise d'Auch, en qualité de baron de l'Isle, ch. l.

De *Bulkley*, colonel reformé dans Berwick, ch. l.

Darville, meſtre de camp du regiment de Cambreſis, gouverneur de Roye, ch. l.

De la *Londe*, meſtre de camp d'un regiment de ſon nom, reformé, ch. l.

D'Eſtaing, comte de *Saillant*, meſtre de camp en pied, ch. l.

De Bouchet, chevalier de *Montſoreau*, meſtre de camp d'un regiment de ſon nom, reformé, ch. l.

Hatte de *Chevilly*, capitaine aux gardes Françoiſes, ch. l.

L'Amoureux de la *Javeliere*, colonel reformé dans Genſac, com. l.

Boffin d'*Argenſon*, colonel reformé dans Richelieu, gouverneur de Gap, com. l.

Le comte du *Roure*, meſtre de camp d'un regiment de ſon nom, reformé, ch. l.

Vaſſan, colonel reformé dans le regiment Royal, ch. l.

De Gramont, comte de l'Eſpare, dit le comte de *Gramont*, meſtre de camp du regiment de Bourbonnois, gouverneur de Ham, ch. l.

Carcavi d'*Uſſy*, meſtre de camp d'un regiment de ſon nom, réformé, ch. l.

De *Menou*, lieutenant de Roy à Nantes, ci devant colonel reformé au re-

giment de Pons, chev. de S. Louis.

Desmarêts, baron de *Châteauneuf*, mestre de camp du regiment Royal de la Marine, ch. l.

Girardin de *Vauvray*, ci devant capitaine au regiment des Gardes, ch. l.

De *Marloup* de Charnaille, mestre de camp d'un regiment de son nom, reformé, ch. l.

Choiseul de Beaupré, ch. l.

Vassal, chevalier de *Montviel*, inspecteur d'Infanterie, mestre de camp du regiment de Dauphiné, ch. l.

De *Masselin*, mestre de camp d'un regiment de son nom, reformé, ch. l.

Gaillard de *Bellafaire*, *idem.*

Thomassin, marquis de *S. Paul*, mestre de camp de Vermandois, ch. l.

De *Reding*, colonel reformé dans Royal Baviere, ch. l.

Fretat de *Boissieux*, mestre de camp du regiment des Landes, ch. l.

Casteras de la *Riviere*, colonel reformé dans le regiment Royal, ch. l.

Forests, ci devant capitaine au regiment des Gardes, ch. l.

Doneau de *Vizé*, *idem.*

De Romilley, marquis de la *Chesnaye*, mestre de camp d'un regiment de son nom, gouverneur de Fougeres, ch. l.

Du Prat, comte de *Barbançon*, meſtre de camp d'un regiment de ſon nom, reformé, ch. l.

Le comte de *Mornac*, *idem*.

Des *Angles*, lieutenant de Roy à Monaco, ch. l. ci-devant meſtre de camp d'un regiment de ſon nom.

De Pajot de *Villeperot*, meſtre de camp de Beauvoiſis, ch. l.

De *Rantzau*, ci-devant lieutenant-colonel du regiment de Saxe de *Remback*.

D'Heſtun *Tallard*, duc & pair de France, chevalier des ordres du Roy, meſtre de camp d'un regiment de ſon nom.

De *Varennes*, meſtre de camp du regiment de Lorraine, ch. l.

Zacharie *Hocart*, meſtre de camp d'un regiment de ſon nom, reformé, ch. l.

De jean de *Manville*, meſtre de camp du regiment de Beauce, ch. l.

De Timbrune, marquis de *Valence*, meſtre de camp du regiment du Maine, Infanterie, ch. l.

Proiſy de *Ximenes*, meſtre de camp du Royal Ruſſillon, ch. l.

O *Donel*, colonel reformé Irlandois dans Clare, ch. l.

Le chevalier de *Retz*, colonel reformé, ch. l.

De la *Combe*, lieutenant de Roy à Perpignan, ci-devant lieutenant colonel du regiment de Pons, ch. l.

Le comte de *Baviere*, meſtre de camp du regiment Royal Baviere.

Loupiat de la *Deveze*, colonel reformé dans Santerre, ch. l.

Vidault du *Dognon*, ch. l.

Le *Tellier*, capitaine au regiment des Gardes, ch. l.

De Salagnac, marquis de *Fenelon*, inſpecteur d'Infanterie, ambaſſadeur en Hollande, ci devant meſtre de camp du regiment de Poitou, ch. l.

De *Lenck*, meſtre de camp d'un regiment Allemand, ch. l.

D'*Hemel*, colonel d'un regiment Suiſſe, ch. l.

Bettens, colonel d'un regiment Suiſſe, ch. l.

Le comte d'*Eſtampes*, capitaine des gardes de feu M. le duc d'Orleans, meſtre de camp du regiment de ſon nom, ci-devant Chartres, ch. l.

Louis de Clermont, marquis de *Chaſte*, meſtre de camp du regiment Dauphin, ch. l.

Le marquis de *Danois*, colonel réformé dans Auvergne, ch. l.

Paul de Monteſquiou d'*Artagnan*,

meſtre de camp d'un regiment de ſon nom, reformé, ch. l.

De *Courcy*.

De Barcos du *Planty*, colonel reformé; ci-devant major des armées du Roy, ch. l.

De Conflans, colonel reformé dans Tallard, chevalier de Malte, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orleans.

Des *Clavelles*, gouverneur de la citadelle de Valenciennes, Com. L. ci-devant lieutenant colonel du regiment du Roy.

De *Bombelles*, colonel reformé dans le Royal, commandant à Oleron, ch. l.

Rochou de la *Motte* la Peyrouze, meſtre de camp du regiment de Blaiſois, ch. l.

De *S. Martin* de Boſſuge, lieutenant colonel du regiment de Vivarais, ch. l.

De Lezay de *Marneſia*, marquis de Lezay par érection, de l'an 1721. lieutenant colonel du regiment d'Aunay, à la ſuite de du Maine, ch. l. & de l'ordre de S. George en Franche Comté.

Du *Barry*, ci-devant lieutenant colonel du regiment d'Anjou, ch. l.

De la Motte *Guillier*, lieutenant de Roy d'Auxonne, & lieutenant colonel

du regiment royal Comtois, ch. l.

Dantremaux, ci-devant lieutenant-colonel du regiment de Bacqueville, ch. l.

Nocey, lieutenant colonel de Vermandois, puis lieutenant de Roy de la Rochelle, com. l.

Lacger, lieutenant colonel du regiment d'Auvergne, ch. l.

Rambion, ci-devant lieutenant colonel de Baſſigny, puis gouverneur du château de S. Hyppolite, ch. l.

De *Beauvoir*, lieutenant de Roy du Havre, ci-devant lieutenant colonel du regiment d'Enghien, ch. l.

Baſſet de *Châteaubourg*, lieutenant colonel de Picardie, ch. l.

Le Maire de *Paris-Fontaine*, lieutenant colonel du regiment Royal la Marine, & ci devant gouverneur de Morlaix, ch. l.

De la *Mazeliere*, commandant au fort Sainte Croix de Bordeaux, ci-devant lieutenant colonel du Royal des Vaiſſeaux, ch. l.

De *Montmirail*, lieutenant de Roy de Straſbourg, ch. l.

De *Caußade*, lieutenant colonel du regiment de Beaujollois, ch. l.

Châtillon, lieutenant colonel du regiment de Champagne, ch. l.

De Nollant de *Limbeuf*, lieutenant colonel du regiment de Vendôme, ch. l.

Du *Metrail*, lieutenant colonel du regiment de Navarre, ch. l.

Soüart *Dadonconrt*, lieutenant de Roy de Bayonne, ci devant major du regiment de Normandie, & major general des armées du Roy, ch. l.

De *Fretteville*, colonel par commiſſion, ch. l.

Couſtelier, comte de *Liſtiers*, chevalier de S. Lazare, & de S. L.

Le chevalier de *Simiane*, venu d'Eſpagne.

Sevin de *Quincy*, lieutenant d'artillerie, ch. l.

Des Chiens de *Reſſons*, lieutenant d'artillerie, & lieutenant de Roy au païs du Maine. Il eſt de l'académie des Sciences, comm. L.

De *Jaunay*, lieutenant d'Artillerie, ch. l.

De *Lozieres d'Aſtier*, ingenieur, ch. l.

Goulet de *Montlibert*, ingenieur, ch. l.

Candeau, ingenieur, ch. l.

Tigné, ingenieur, ch. l.

7. *Avril* 1719.

Marigny, venu d'Eſpagne.

1. *Septembre* 1719.

Le comte *des Allois*, venu d'Eſpagne.

10. *Janvier* 1720.

De *Mianne*, ci-devant gouverneur de la citadelle d'Arras, ch. l.

20. *Juin* 1720.

De Courtarvel, comte de *Pezé*, meſtre de camp, lieutenant & inſpecteur du regiment du Roy, gouverneur du château de la Muette, ci-devant gentilhomme de la Manche de Sa Majeſté, ci-devant auſſi capitaine au regiment des Gardes, ch. l.

De la *Voïe*, ci-devant ingenieur, ch. l.

30. *Juin* 1720.

De *Chabanes*.

7. *Août* 1720.

Le comte de *Sparre*, ci-devant colonel d'un regiment Allemand.

3. *Avril* 1721.

Le chevalier de *Brancas*, meſtre de camp du regiment d'Aunis, ch. l.

De *Varennes*, meſtre de camp reformé d'un regiment de ſon nom, ch. l.

Gelas de Voiſins, chevalier d'*Ambres*; meſtre de camp du regiment de la Reine, ch. l.

Puchot *des Aleurs*, capitaine au regiment des gardes Françoiſes, ch. l.

Meyer, lieutenant colonel du regiment d'Affry Suiſſe.

Le baron de *Fumal*, lieutenant colonel du regiment de la Marck, ch. l.

La *Hire*, lieutenant colonel du regiment de Brendlé, ch. l.

De *Crevecœur.*

François de Laſſeran Maſencome de Montluc, marquis de *Montluc*, meſtre de camp reformé d'un regiment de ſon nom, ch. l.

De Guiffrey de Monteynard, chevalier de *Marcieu*, meſtre de camp du Royal des vaiſſeaux, ch. l.

Doudenhouë.

Marſac, major du regimentdu Roy, ch. l.

De *Foßaud*, lieutenant de Roy de Landau, meſtre de camp par commiſſion, ci-devant commandant le ſecond bataillon du regiment de Blaiſois, ch. l.

O. *Neil*, lieutenant colonel du regiment de Lée, ch. l.

Foucault, lieutenant colonel du regiment de Luxembourg, ch. l.

De *Beaujeu*, ci-devant lieutenant colonel du regiment de Flandres, ch. l.

De *Chambon*, lieutenant colonel du regiment de Perche, ch. l.

De *Guigne*, lieutenant colonel du regiment de la Fere, ch. l.

Beaulieu de Bethomas, ci-devant lieutenant colonel de regiment de Foix, ch. L.

De *Montalambert*, lieutenant colonel du regiment de Nivernois, ch. l.

Chaſſal de la *Chaſſagne*, lieutenant colonel du regiment de Bretagne, ch. l.

Montgrenier, lieutenant colonel du regiment de Peguigny, ch. l.

Des *Preaux*, lieutenant colonel du regiment de la Serre, ch. l.

Du *Haget*, lieutenant colonel du regiment du Maine, ch. l.

De la *Motte*, lieutenant colonel du regiment de Montconſeil, ch. l.

Conquerant, lieutenant colonel du regiment de *Xaintonge*, ch. l.

De Serre de *Roche Colombe*, lieutenant colonel du regiment de Toulouſe, ch. l.

Noblet de *Chenelette*, lieutenant colonel du regiment de Piémont, ch. l.

Verrot, lieutenant colonel du regiment de Bourgogne, ch. l.

Des *Chaſſes*, lieutenant de Roy de

Condé, ci-devant lieutenant colonel du regiment de la couronne, ch. l.

Jean-François de *Monteſquiou* de Marſan, lieutenant colonel du regiment de la Marine, ch. l.

De *Montfloux*, lieutenant colonel du regiment de Normandie, Infanterie, ch. l.

De *Launay*, ch. l.

De *Malezieu*, lieutenant d'Artillerie, ch. l.

De *Marans*, *idem*, ch l.

Le chevalier de *Jaucourt*, *idem*, ch. l.

De la *Roche Aymon*, *idem*, ch. l.

Pijart, lieutenant colonel du Royal artillerie, ch. l.

Certemont, *idem*, ch. l.

De *Langrune*, ingenieur, ch. l.

Du *Portal*, *idem*, ch. l.

1. *May* 1723.

Don Bonaventure d'*Ortaffa*, meſtre de camp reformé, ci-devant commandant & inſpecteur des Arquebuſiers, ch. l.

De Villeneuve baron de *Trelans*, lieutenant colonel du regiment de Berry, ch. l.

Octobre 1723.

Le baron de *Larre*, ch. l.

II. BRIGADIERS

DE CAVALERIE ET DE DRAGONS.

MESSIEURS,

3. Janvier 1696.

De *Barzun.*

23. Decembre 1702.

Le duc de *Suilly*, pair de France, chevalier des ordres du Roy.

De l'*Iſle du Vigier*, ci-devant meſtre de camp, ch. l.

10. Février 1704.

De *Vienne*, ci-devant meſtre de camp, ch. l.

1. May 1704.

De *Prade*, meſtre de camp reformé de dragons, ci-devant commandant à Chamberry, ch. l.

26. Octobre 1704.

De Plantavit de *Margon*, lieutenant

de Roy en Languedoc, ci devant meſtre de camp du regiment de dragons du nouveau Languedoc, ch. l.

3. *Juin* 1705.

M. Royer de *S. Bicault*, ci-devant meſtre de camp du regiment de Bourbon, ch. l.

1. *Decembre* 1705.

D'*Halanzy*, meſtre de camp reformé.

7. *Mars* 1706.

Du *Boſc*, lieutenant colonel du regiment de du Troncq, ch. l.

29. *Janvier* 1709.

Fleche, ci-devant meſtre de camp, ch. L.

De Forbin, chevalier de *Janſon*, ci-devant capitaine-lieutenant des gendarmes Anglois, lieutenant de Roy d'Antibes.

29. *Mars* 1710.

De Maillane, comte de *S. Sernn*, meſtre de camp reformé de dragons, ch. l.

Jubert de *Bouville*, meſtre de camp

reformé de dragons, ch. l.

De *Pujol*, ci-devant meſtre de camp d'une brigade de Carabiniers, ch. l.

Trudaine, capitaine lieutenant des gendarmes de Bretagne, com. l.

De Kerhoent Kergournadech, comte de *Coetanfao*, gouverneur de Morlaix, ci-devant major general de la gendarmerie, ch. l.

Le Coigneux, marquis de *Bellabre*, meſtre de camp reformé de Dragons, ch. l.

1. *Janvier* 1716.

Gaſpard, marquis de *Clermont-Tonnere*, commiſſaire general, chevalier des ordres du Roy.

20. *Octobre* 1716.

Conrad-Alexandre, comte de *Rotzembourg*, ci-devant meſtre de camp d'un regiment Allemand, chevalier d'honneur au conſeil ſuperieur d'Alſace, plenipotentiaire au congrés de Cambray, ci-devant envoyé extraordinaire en Pruſſe, ch. l.

1. *Juillet* 1717.

De Beauvilliers, duc de *S. Aignan*;

pair de France, chevalier des ordres du Roy, gouverneur du Havre de Grace.

30. *Octobre* 1717.

De *Montbardon*, meſtre de camp reformé de dragons, ch. l.

1. *Octobre* 1718.

Le duc d'*Harcourt*, pair de France, capitaine des gardes du corps, ch. l.

1. *Fevrier* 1719.

De Canillac, comte de *Montboiſſier*, premier ſous-lieutenant de la ſeconde compagnie des Mouſquetaires, chevalier des ordes du Roy.

De la Caſſagne de *S. Pau*, lieutenant des gardes du corps, ch. l.

Le comte Scipion *Bozelly*, meſtre de camp de dragons, reformé dans Sommery, ch. l.

D'*Oſmont*, meſtre de camp de dragons, reformé dans Plelo, ch. l.

Le marquis *Dauvet*, capitaine lieutenant des Chevaux legers dauphins, ch. l.

De Sericourt, marquis d'*Eſclainvilliers*, ci-devant meſtre de camp d'un regiment de ſon nom, ch. l.

De Riencourt, marquis d'*Orival*, meſtre de camp des dragons de la Reine; ch. l.

De Montault, marquis de S. *Genies*-Navailles, ci devant meſtre de camp d'un regiment de Huſſarts, reformé à la ſuite de Dauphin étranger, ch. l.

Daremberg, lieutenant colonel du regiment Royal Allemand, & meſtre de camp, ch. l.

Le marquis de *Prie*, chevalier des ordres du Roy, lieutenant general pour Sa Majeſté au bas Languedoc, gouverneur des ville & château de Bourbon, meſtre de camp de dragons, reformé dans Bonnelles, cy-devant ambaſſadeur à Turin, ch. l.

Colbert de Seignelay, comte de *Creuilly*, meſtre de camp du regiment Royal, Dragons, ch. l.

Marion, comte de *Druys*, enſeigne des gardes du corps, ch. l.

De Chabannes, marquis de *Curton*, ci-devant meſtre de camp du regiment des Cravates, ch. l.

De la Baume, marquis de *Montrevel*, meſtre de camp, ch. l.

De *S. Victor*, meſtre de camp reformé dans Bouillon Turenne, ch. l.

Foucault, marquis de *S. Germain Beau-*

pré, gouverneur & lieutenant general de la Marche, meſtre de camp, ch. l.

Le marquis de *Bethune*, meſtre de camp reformé, ch. l.

Gelas de Voiſins, marquis d'Ambres, comte de *Lautrec*, lieutenant general de la haute Guyenne, ci devant meſtre de Dragons, ch. l.

De Creuzy *Marcillac*, chevalier de Malte, meſtre de camp, major du regiment de Peyre.

Charles Gabriel de Belſunce, marquis de *Caſtelmoron*, capitaine lieutenant des gendarmes Bourguignons, ch. l.

Hennequin, marquis d'*Ecquevilly*, guidon des gendarmes de la garde, capitaine general des Toiles de chaſſes, & de l'équipage du Sanglier, ch. l.

De la Viefville, marquis de *S. Chamont*, meſtre de camp reformé de dragons dans Rochepierre, ch l.

De *Cheriſy*; lieutenant des gardes du corps, ch. l.

Deſcluſelles, meſtre de camp reformé dans le commiſſaire general, ch. l.

De Boiſleve, ſeigneur du *Planty*, aide major des gardes du corps, gouverneur de Lannion, ch. l.

Teſſerot de *Segonzac*, enſeigne des gardes du corps, ch. l.

Le marquis de *Ménou*, capitaine lieutenant des chevaux légers d'Anjou, ch. l.

Le chevalier *Dauger*, enseigne des gardes du corps, ch. l.

Lordat de Bram, baron des états de Languedoc, ci devant sous lieutenant des gendarmes de la Reine, gouverneur de Carcassonne, mestre de camp reformé dans Chartres, ch. l.

Erard, marquis d'*Avaugour*, ci devant sous lieutenant des gendarmes Dauphins, mestre de camp reformé dans S. Germain Beaupré, ch. l.

De *Valgrand*, mestre de camp incorporé au regiment de la Reine, ch. l.

Du Deffand, marquis de *Lalande*, mestre de camp de dragons reformé dans le Dauphin, ch. l.

De Langlade, marquis du *Cheylard*, cornette des chevaux legers de la garde, ch. l.

Vaignon de *Mortemer*, ci devant lieutenant colonel de Vaudricourt, incorporé mestre de camp reformé dans Vaudrey, ch. l.

Boisot, ci devant lieutenant colonel d'Autane, mestre de camp reformé dans Gesvres, ch. l.

Germinon, ci devant mestre de camp

du Royal Piémont, ch. l.

D'Uſſon, marquis de *Bonac*, chevalier de l'ordre de S. André de Ruſſie, ci devant ambaſſadeur à Conſtantinople,& à preſent en Suiſſe,meſtre de camp reformé dans dauphin étrangers, gouverneur des châteaux d'Uſſon & de Kérigut, & du Mas d'Azil, ch. l.

Dauvet, marquis *Dauvillars*, fous lieutenant des Gendarmes Ecoſſois, ch. l.

Le marquis d'*Eſpinay* Boiſgueroult, meſtre de camp de dragons, ch. l.

Le marquis de la *Mothe Houdancourt*, meſtre de camp, ch. l.

Roüaut, marquis de *Cayeu*, meſtre de camp, ch. l.

De Gontault, duc de *Gontaut* Biron, pair de France, meſtre de camp du regiment dauphin, ch. l.

Jean-Nicolas de *Montmorency* Châteaubrun, meſtre de camp du regiment du Maine, ch. l.

Des Champs, dit Morel, marquis de *Creſſy* en Beauvoiſis, maître de la garderobbe de feu M. le duc d'Orleans, ci-devant capitaine lieutenant des gendarmes de Berry, meſtre de camp reformé dans Orleans, ch. l.

De Vintimille, marquis du *Luc*, meſtre de camp, ch. l.

De *Louvat*, ſous lieutenant des Chevaux Legers d'Anjou, ch. l.

De Cugnac, chevalier de *Dampierre*, premier Ecuyer de M. le Duc, ci devant ſous lieutenant des gendarmes de Berry, meſtre de camp reformé dans Condé, ch. l.

Le marquis du *Châtelet*, comte de Clémont, meſtre de Camp incorporé dans Germinon, gouverneur de Vincennes, ch. l.

Faret, marquis de *Fournez*, meſtre de camp du regiment du Roy, ch. l.

Le comte de *Segur*, meſtre de camp du regiment d'Orleans, ci devant guidon des gendarmes Anglois, gouverneur du pays de Foix, & lieutenant general de Brie, l'un & l'autre en ſurvivance, ch. l.

Le *Mainville*, ſous-lieutenant des gendarmes d'Orleans, ch. l.

Le marquis de *Clermont* Gallerande, chevalier des ordres du Roy, premier écuyer de M. le duc d'Orleans, premier prince du Sang, meſtre de camp du regiment de dragons d'Orleans, bailly de Dole, capitaine des gardes de feu M. le duc de Berry.

Maurin de *Cauſſan*, ci devant lieute-

nant colonel de Belabre dragons, ch. l.

De *Paon*, meſtre de camp incorporé dans Villars, ch. l.

De S. André de M*arnay* de la Baſtie, gouverneur de Die, meſtre de camp reformé, ci-devant lieutenant colonel du regiment Dauphin, maréchal des logis de la cavalerie, ch. l.

De Biran, chevalier de *Goas*, meſtre de camp, ci devant lieutenant colonel des dragons de Bozelly, ch. l.

Le chevalier de *Monteſſon*, enſeigne des gardes du corps, ch. l.

De M*onteval*, meſtre de camp, ci-devant exempt des gardes du corps, ch. l.

De Crillet *Briſſac*, lieutenant des gardes du corps, ch. l.

De Cordoüan, chevalier de *Langey*, exempt des gardes du corps, & meſtre de camp, ch. l.

Filtz, maréchal des logis des gendarmes de la garde, & meſtre de camp, ch. l.

Fauvel, enſeigne des gardes du corps, ch. l.

De Caruet de *Meré*, ſous lieutenant des gendarmes Anglois, ch. l.

Le comte de *Cernay*, ſous lieutenant des chevaux legers d'Orleans, ch. l.

De *Vaudrey*, meſtre de camp, ch. l.

De *Conchées*, meſtre de camp de dragons dans Dauphin, gouverneur de Queiras, commandant à S. Bertrand de Cominges, ch. l.

François de Baſchi de Sauſſan du *Caila*, meſtre de camp du regiment de la Reine, ch. l.

De Rivoire, comte du *Palais*, enſeigne des gardes du corps, ch. l.

Dalzau, meſtre de camp reformé de cavalerie, ch. l.

De *Fortiſſon*, ayde major des chevaux legers de la garde, meſtre de camp, ch. l.

Marquis de *Matignon*, chevalier des ordres du Roy, meſtre de camp incorporé au Dauphin étranger, ch. l.

De Montlezun de *Buſca*, enſeigne des gardes du corps, ch. l.

La Brouë de *Vareilles*, enſeigne des gardes du corps, ch. l.

Le marquis de *Châtelux*, capitaine lieutenant des chevaux legers de Berry, puis des gendarmes de Flandres, ch. l.

De *Monteils*, meſtre de camp & maréchal general des logis des armées, ch. l.

De Mua, baron de *Baibazan*, ſénechal de Bigorre, meſtre de camp & lieutenant

nant colonel du regiment, meſtre de camp general des dragons, ch. l.

Le marquis de *Rothelin*, meſtre de camp reformé. à la ſuite de Dauphin étranger, ch. l.

De *Rattki*, meſtre de camp d'un regiment de Huſſars.

De Limoges de *Saint Saëns*, lieutenant colonel du colonel general, meſtre de camp, ch. l.

Le marquis de *Nereſtang*, duc de Gadagne, ci devant enſeigne des gendarmes Dauphins, ch. l.

De Banncs, comte d'*Avejan*, ſous-lieutenant de la premiere compagnie des Mouſquetaires, ch. l.

Henri Charles de Saulx, comte de *Tavannes*, marquis de Sully & d'Arc-ſur Tille, lieutenant general au gouvernement de Bourgogne, grand bailly de Dijon, cy-devant capitaine lieutenant des gendarmes Flamans, ch. l.

Le comte de *Valbelle* de Tourves, ſous-lieutenant des gendarmes de la garde, com. l.

De Groſſoles, marquis de *Flamarens*, ci-devant capitaine lieutenant des chevaux legers de Bretagne, meſtre de camp reformé dans Boüillon, ch. l.

De Lorraine Armagnac, prince de

Lambeſc, meſtre de camp, & gouverneur d'Anjou, ch. l.

De Grouches *Chepy*, meſtre de camp, ch. l.

Le chevalier de *S. André*, meſtre de camp reformé dans Saint Simon, ch. l.

Ferron de la *Ferronaye*, meſtre de camp, ch. l.

De Levis, marquis de *Leran*, meſtre de camp, lieutenant colonel du regiment Royal Etranger, ch. l.

De *Klenholt*, lieutenant colonel des dragons d'Orleans, ch. l.

De *Grieux*, meſtre de camp d'une brigade des carabiniers, ch. l.

Fredeau, ci devant commandant une brigade des carabiniers, ch. l.

De la *Bazeque*, meſtre de camp reformé dans Berry, ch. l.

De la Tour de *Montauban*, inſpecteur de cavalerie, ch. l.

D'Eſparbez, chevalier d'*Aubeterre*, meſtre de camp reformé, ch. l.

De la *Maiſonneuve*, ayde major des gardes du corps, ch. l.

De *Putange*, meſtre de camp reformé, ch. l.

De *Malan*, meſtre de camp reformé, ch. l.

Potier, duc de *Geſvres*, Pair de Fran-

ce, meſtre de camp, ch. l.

De Beaudean, marquis de *Pardeilhan*, commandant une brigade de carabiniers, ch. l.

Anne François de *Harville*, ſieur de la Selle, meſtre de camp du regiment de Clermont, ch. l.

De Monteſquiou *Artaignan*, cornette de la premiere compagnie des Mouſquetaires, ci-devant colonel d'Infanterie, reçû le 10. decembre 1709. ch. l.

Le marquis de *Beaufremont*, meſtre de camp de dragons, chevalier de la Toiſon d'or, & ch. l.

De *Canferan*, meſtre de camp reformé dans Orleans, ch. l.

De la Rochefoucauld, duc de la *Rocheguyon*, meſtre de camp, ch. l.

De Brancas, marquis d'*Oiſe*, capitaine lieutenant des gendarmes d'Orleans, ch. l.

De Montboiſſier, marquis du *Pont du Château*, ſous-lieutenant de la ſeconde compagnie des Mouſquetaires, ch. l.

De Cordoüan de la Nouë, marquis de *Langey*, inſpecteur de cavalerie, cy-devant premier écuyer de M. le prince de Conty, & cy-devant meſtre de camp lieutenant de ſon regiment, ch. l.

Lautzier, meſtre de camp reformé de

dragons, venu d'Eſpagne, ch. l.

De Ruffec, chevalier de *Volvire*, cidevant guidon des gendarmes de la garde, ch. l.

3. *Avril* 1721.

Du Campet, comte de *Sojon*, &c. gouverneur du Pont de l'arche, enſeigne des gardes du corps, compagnie de Villeroy, ch. l.

De *Courtais*, lieutenant colonel du regiment de Clermont, ch. l.

15. *Avril* 1721.

De Marolles, ſieur de *Rocheplate* & des Greves, lieutenant de Roy de la haute Marche, meſtre de camp par commiſſion, major des gardes de feu M. le duc d'Orleans, ch. l. & de S. Lazare.

15. *May* 1723.

Du *Moulin*, ch. l.

6. *Octobre* 1723.

L'Aloüette de *Vernicourt*, meſtre de camp reformé de dragons, inſpecteur de cavalerie, ch. l.

Rochechoüart, marquis de *Montpipeau*.

III. BRIGADIERS D'ARME'E DE DRAGONS.

Ils roulent alec ceux de cavalerie, & tiennent entr'eux leur rang de nomination, ſuivant la date de leur commiſſion de meſtre de camp, ainſi ayant été rapportez ci-devant ; il eſt inutile d'en donner une ſeconde liſte.

Trois *maréchaux generaux des logis des armées du Roy.*

Cette charge érigée par le Roy Louis XIV. fut partagée en deux, peu aprés ſon érection ; & depuis une d'icelles a été auſſi partagée en deux, ainſi il y en a trois preſentement, qui ſont,

M. de Mauroy, lieutenant general, auſſi inſpecteur general ; M. de Verſeilles, maréchal de camp. Ils n'ont qu'une charge à eux d'eux, & ont chacun 6300 liv. d'appointemens ; M. de Monteils, brigadier de cavalerie, qui a 12100 l. d'appointemens, & M....

Outre ces officiers generaux, il y a des *directeurs*, & des *inſpecteurs*, tant pour l'infanterie, que pour la cavalerie & les dragons. Ils ont été créez par le Roy Louis XIV. & leurs fonctions ſont de faire la revûë des regimens qui ſe trouvent dans les départemens qui leur

ſont aſſignez, pour examiner s'ils ſont complets, & ſi toutes choſes y ſont dans l'ordre. Les directeurs ont l'œil à ce que les inſpecteurs faſſent tout faire avec exactitude.

Quatre *directeurs generaux d'Infanterie*, chacun 16000 liv.

MM. de Maupeou, de Broglia, gouverneur de Gravelines, de Meſmes Ravignan, & de Nangis, lieutenans generaux.

Trois *directeurs generaux de cavalerie*, chacun 16000 liv.

MM. de Mongon, qui n'en fait plus les fonctions, de Broglia, gouverneur du Mont Dauphin, & de Beauveau, lieutenans generaux.

Neuf *inſpecteurs generaux d'Infanterie*, chacun 8000 liv.

MM. d'Aubigné & de Guitaut, maréchal de camp; de Polaſtron, brigadier; de Monviel, de Maubourg, & de Fenelon, brigadiers; de Ceberet, maréchal de camp, Marcieu, brigadier & meſtre de camp du Royal des Vaiſſeaux, & de Maupeou, fils, meſtre de camp de Bigorre, le chevalier de Montviel, meſtre de camp du regiment de Dauphiné, brigadier & de Clermont.

Six *inſpecteurs generaux de cavalerie.*

MM. de Boudeville; de Tarneaut, maréchaux de camp; de la Tour Montauban, brigadier; de l'Aleüette de Vernicourt, brigadier, colonel reformé de dragons; de Monteils, & le marquis de la Noüe de Langey, brigadiers.

Inſpecteur general de la Gendarmerie, créé en 1719.

M. Trudaine, brigadier de cavalerie, capitaine lieutenant des gendarmes de Bretagne, com. l.

Leurs titres & qualitez ſont plus amplement énoncez dans la liſte des officiers generaux.

ARTICLE VI.

Regimens d'Infanterie, de Cavalerie, & de Dragons

IL y a de trois ſortes de regimens. Les uns ſervent toujours à pied, & ſont nommez *Infanterie*. Les autres ſervent toujours à cheval, c'eſt ce que l'on appelle la *Cavalerie*. Les troiſiémes ſervent tantôt à pied, tantôt à cheval; & ce ſont *les Dragons*.

Chaque regiment a trois principaux Officiers ; un *meſtre de camp* ou *colonel* ; un *lieutenant colonel*, & un *major*, qui a rang de Capitaine ; mais qui n'eſt que pour le détail du regiment, ſans avoir de commandement.

I. INFANTERIE,

Tant que la charge de colonel general de l'infanterie a ſubſiſté, comme office de la couronne, durant environ ſoixante ſeize ans, l'Officier qui commandoit en chef un regiment, n'étoit nommé que meſtre de camp, comme étant ſubordonné au colonel general. Loüis XIV. ayant ſupprimé cette charge en 1661. ordonna que ces chefs de regimens quitteroient le titre de meſtre de camp, qui fut alors affecté à la ſeule cavalerie, & il leur fit prendre celui de colonel ; mais depuis que Monſieur le duc d'Orleans a été pourvû de la charge de colonel general le 11. May 1721. ces officiers ont été obligez de reprendre leur ancien titre de meſtre de camp, (à l'exception des Gardes Françoiſes, & des regimens Suiſſes & Griſons,) & même leur compagnie, que l'on nomme preſentement

la meſtre de camp, n'eſt plus reputée que la ſeconde du regiment ; & celle commandée par le lieutenant colonel, eſt devenuë la premiere, & continuë d'être commandée par ledit lieutenant colonel, ſous les ordres du colonel general, reconnu comme chef & premier capitaine de toutes les compagnies colonelles : auſſi le drapeau blanc y a-t'il été attaché. Les regimens continuent pourtant d'être commandez, en l'abſence du colonel general, par les meſtres de camp, & en l'abſence de ceux-cy, par les lieutenans colonels.

De ces regimens d'Infanterie il y en a un qui a cinq bataillons ; un autre en a quatre ; quelqu'uns trois ; pluſieurs en ont deux, (chaque bataillon ayant à ſa tête un capitaine qui le commande.) Le reſte n'en a qu'un.

Les ſix premiers regimens ſont appellez *vieux*, parce qu'ils ſont en partie de la premiere création ſous Charles IX. en 1562. & ſont compoſez chacun de trois bataillons. Les ſix qui les ſuivent, ſont nommez *petits vieux* ; le dernier deſquels eſt le regiment du Roy, non pas qu'il ſoit d'une auſſi ancienne creation que les cinq autres ; mais parce que peu d'années aprés que le Roy Louis XIV.

l'eut formé, le regiment d'Artois, qui ſe nommoit alors Beaumont, lui vendit ſon rang. Ils ſont chacun de deux bataillons, excepté celui du Roy, qui en a quatre.

Ceux qui ſont aprés les petits vieux, ont été créez en differens tems, & portent le nom de leur meſtre de camp, ou de quelque Province. Ils ſont auſſi de deux bataillons, juſqu'à celui de Bretagne excluſivement.

Tous les autres, à commencer par Bretagne ne ſont que d'un bataillon, à l'exception de ceux des Princes, qui en ont deux, auſſi-bien que les huit regimens Suiſſes. Les compagnies de ceux-ci ſont de 160. hommes, & chaque régiment eſt de trois bataillons, de trois compagnies chacune.

Par l'Ordonnance du Roy, dattée le 8. Avril 1722. dix-ſept compagnies Françoiſes forment preſentement un bataillon; celle des Grenadiers eſt compoſée d'un capitaine, d'un lieutenant & de 45. hommes, y compris deux ſergens, trois caporaux, trois anſpeſſades & un tambour. Les ſeize autres compagnies ne ſont, outre le capitaine & le lieutenant, que de trente hommes, dont deux ſergens, deux anſpeſſades & un

tambour. Il y a de plus un enſeigne dans chacune des compagnies colonelle generale & meſtre de camp, ce qui fait deux enſeignes par regiment. Ces ſeize compagnies ont été données aux huit capitaines & lieutenans qui étoient en pied, & aux huit des neuf plus anciens capitaines & lieutenans qui ſe trouvoient en ſecond dans chaque bataillon ; ce fut le 1. May 1722. que cette Ordonnance eut ſon execution.

Il y a outre cela des meſtres de camp, ci-devant dits colonels reformez, qui ſont attachez aux dix huit premiers regimens.

Dans les regimens Allemands, ſçavoir, Alſace, qui eſt de deux bataillons, Saxe, la Marck, Lenck, & Royal Allemand, les compagnies ſont de 80. hommes ; mais dans le Royal Italien, où il y a douze compagnies, elle ne ſont que de 50. & celles des regimens Irlandois n'ont que 30. hommes.

Voici tous les regimens d'Infanterie, ſuivant le rang qu'ils ont entr'eux par l'ancienneté de leur création.

Regimens d'Infanterie, avec les noms des Meſtres de Camp, Lieutenans-Colonels & Majors.

PICARDIE, 1562. Son drapeau a le fond rouge, avec une grande croix blanche au milieu. M. le Prince de Rohan-Montauban, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Château Bourg, brigadier, ch. l. *major*, M. du Queſnoy, ch. l.

CHAMPAGNE, on le croit exiſtant en 1562. il ſubſiſtoit pour le certain en 1575. Son drapeau verd & la croix blanche. M. de Froulay Teſſé, chevalier de Malte, brigadier. *Lieutenant Colonel*, M. de Châtillon, brigadier, ch. l. *major*, M. Damiel, ch. l.

NAVARRE avoit commencé en 1562. mais depuis il ne reparoît qu'en 1589. ſous Henri IV. Son drapeau feüille morte, ſa croix blanche eſt chargée au centre, & aux quatte coins des armes de Navarre; l'écuſſon ſurmonté d'une couronne Royale, & entouré des colliers des ordres du Roy; chaque bras de la croix chargée de cinq fleurs de lys d'or. M. de la Roche de Fontenille, marquis de Rambures, *lieutenant colonel*, M. du Métrail, brigadier, ch. l. *major*, M. de Chermont, ch. l.

PIEMONT étoit en 1562. Son drapeau noir, avec la croix blanche. M. Colbert, marquis de Maulevrier, *lieutenant colonel*, M. Noblet de Chenelet, brigadier, ch. l. *major*, M. de Labro, ch. l.

Nª Champagne, Navarre & Piémont, ayant conteſté long-tems enſemble pour le rang, le Roy, par ſon Ordonnance du 19. Fevrier 1666. regla qu'ils ſe précederoient tour à tour les uns les autres, d'année en année.

NORMANDIE, créé en 1616. prit rang au plûtard en 1619. immediatement aprés les quatres précedens. Son drapeau eſt jaune, avec la croix blanche. M. de Montmorency, duc d'Olonne, *lieutenant colonel*, M. de Monfloux, brigadier, ch. l. *major*, M. Baratet, ch. l.

LA MARINE. Ce regiment ſemble avoir été mis ſur pied en 1627. Il a eu ce rang par la faveur du cardinal Mazarin, qui en fut meſtre de camp en 1648. Son drapeau, qui a la croix blanche, eſt écartelé au 1. & 4. verd, au 2. & 3. bleu. M. de Gand-Vilain, comte de Midelbourg, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Monteſquiou, brigadier, ch. l. *major*, M. de la Tour, ch. l.

Les cinq qui ſuivent, n'ont eu le nom de petit vieux, & le privilege de n'être point caſſez, que ſous le regne de Louis XIII. On n'en ſçait point la datte. Ils ont été des premiers à avoir le Drapeau blanc, qui eſt preſentement commun à toutes les compagnies Colonelles.

RICHELIEU, nommé *Palagny* dans ſa premiere origine, puis *Rambures*, a toujours porté le nom de ſon commandant. M. le duc de Richelieu, pair de France, *lieutenant colonel*, M. Dury, ch. l. *major*, M. des Roches, ch. l.

BOURBONNOIS n'a eu ce nom qu'en 1672. Dans ſon origine il fut appellé *Nereſtang*, du nom de ſon premier meſtre de camp, qui l'étoit en 1606. & étoit *Chapes* en 1611. M. le comte de Gramont, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Lolmie, ch. l. *major*, M. de Cavagnac, ch. l.

AUVERGNE étoit nommé du *Bourg-l'Eſpinaſſe* en 1606. & en 1610. il eut le nom qu'il porte, avec le drapeau blanc en 1635. M. de Clermont Gaillerande de S. Aignan, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Lacger, brigadier, ch. l. *major*, M. de Roure, ch. l.

TALLARD porta le nom de *Roſan* dans les commencemens, ſous le regne d'Henry IV. il prit l'Etat major en 1615. La maiſon de Leſdiguieres en a été long-tems en poſſeſſion. M. le duc de Tallard, pair de France, brigadier ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Roquelaure, ch. l. *major*, M. de Monbrun, ch. l.

PONS, créé en 1610. ſous le nom d'*Eſpagny*, M. de Lorraine Marſan, prince de Pons, chevalier des ordres du Roy, *lieutenant colonel*, M. de Viſancé, ch. l. *major*, M. Ruble, ch. l.

DU ROY, eſt le dernier des ſix Petits vieux, quoiqu'il n'ait été créé qu'en 1662. mais le regiment de Beaumont, qui eſt preſentement Artois, lui ceda ſon rang. Il eſt le premier qui ait eu des Grenadiers aprés l'an 1667. & a été mis à quatre bataillons en 1691. Il n'a d'autre inſpecteur que le Roy, ou ſon meſtre de camp lieutenant, à la charge duquel eſt attachée une penſion de 6000. livres. Son drapeau eſt rouge au 1. & 4. & verd au 2. & 3. la croix blanche ſemée de fleurs de lys d'or, *colonel lieutenant*, M. de Courtarvel, comte de Pezé, brigadier d'armée, gouverneur du château de la Muette, & des ville &

château de Rennes, ci-devant gentilhomme de la manche du Roy, ci-devant auſſi capitaine aux gardes, ch. l. *lieutenant colonel*, M. le chevalier de Crevecœur, brigadier, ch. l. *major*, M. Malzac, brigadier, ch. l.

ROIAL, créé en 1622. a porté quelque temps le nom de *l'Alteſſe*. M. Colbert, marquis de Croiſſy, capitaine des gardes de la porte du Roy, *lieutenant colonel*, M. Caſſagnart, ch. l. *major*, M. de Souyn, ch. l.

POITOU n'a eu ce nom qu'en 1682. M. Ceſar Phoëbus François, comte de Bonneval, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Lamivoie, ch. l. *major*, M. de Jouy Lamivoie, ch. l.

LYONNOIS eſt le ſeul de tous les regimens qui portent le nom d'une Province, qui ait les livrées de ſon meſtre de camp, tous les autres ayant celles du Roy, M. le duc de Retz, pair de France, capitaine des gardes du corps du Roy, en ſurvivance du duc de Villeroy ſon pere. *Lieutenant colonel*, M. Camus de la Baſtie Chavigneux, ch. l. *major*, M. Denizet, ch. l.

DAUPHIN, ne fut créé qu'en 1667. & eut le rang du regiment de *Linieres*, qui avoit été jadis *Eſtrades*. M. de Cler-

mont, marquis de Chatte, brigadier d'armée, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Robertot, ch. l. *major*, M. de Coningan, ch. l.

LA GERVASAIS. On croit qu'il fut levé ſur la fin du regne d'Henry IV. par M. de Caſtelbayard. Il a été long-temps dans la maiſon de Sainte-Maure-Montauzier, puis dans celle du duc d'Uzès, & enſuite dans celle d'Antin. M. Magnon de la Gervaſais, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Campagnol, ch. l. *major*, M. de Vilautrais, ch. l.

TOURAINE; M. le duc de Luxembourg, pair de France. *Lieutenant colonel*, M. de Praviel, ch. l. *major*, M. Dorgant, ch. l.

ANJOU, M. le comte de Clermont-Tonnerre. *Lieutenant colonel*, M. de la Rochette, ch. l. *major*, M. de Beaupoil, ch. l.

DU MAINE, fut levé en 1604. par M. de Lémon, Gentilhomme Lorrain, & ſon frere, nommé Netmon, leva en même temps celui que l'on nomme *Anjou*. Aprés avoir roulé quelque temps enſemble, on les fit tirer au ſort, pour regler leur rang. Le ſort décida en faveur d'Anjou. Il y a appa-

rence qu'ils ne furent pas toûjours sur pied. Le Vicomte de Turenne eut en 1632. ce regiment, que l'on nomme *du Maine*, du nom de M. le duc du Maine, à qui il appartient. *Mestre de camp lieutenant*, M. de Timbrune, marquis de Valence, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. du Heget, brigadier, Ch. L. *major*, M. Dortan, Ch. L.

SAILLANT, qui dans son origine a été *Nettancourt*. M. d'Estaing, comte de Saillant, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. Sonlignac, ch. l. *major*, M. de Redon, ch. l.

MEUSE étoit Liegois dans son origine. Les Officiers mécontens de leur Commandant, se donnerent à la France, sous le ministere du Cardinal Mazarin. M. de Choiseul, marquis de Meuse, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de S. Vincent, ch. l. *major*, M. de Châlons, ch. l.

LA CHESNELAYE, M. de Romilley, marquis de la Chesnelaye, gouverneur de Fougeres, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. Desmailly, ch. l. *major*, M. de la Lande, ch. l.

LA REINE, eut ce nom aprés la mort du Cardinal Mazarin, à qui il

étoit. M. de Gelas-Voyſins, comte de Lautrec, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. d'Aſſigny, ch. l. *major*, M de Valcroiſſant, ch. l.

LIMOSIN, M. Philippes, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. le Mercier du Coudray, ch. l. *major*, M. Minard. ch. l.

ROYAL DES VAISSEAUX, fut employé d'abord à la marine, puis dans les armées de terre. Le duc de Candale, ſon meſtre de camp, étant mort, le Cardinal Mazarin l'obtint, & le fit appeller Vaiſſeaux-Mazarin. Loüis XIV. lui donna en 1674. le nom qu'il porte. M. de Guiffrey de Monteynard, chevalier de Marcieu, brigadier & inſpecteur d'infanterie, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de Lepinay. *major*, M. Tournier, ch. l.

ORLEANS, *meſtre de camp lieutenant*, M. Samuël Jacques le Clerc, ſeigneur de Juigné, Verdelles, &c. baron de Champagne de la Bande. *Lieutenant colonel*, M. de Chaſteauneuf de Molegés, gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Orleans, ch. l. *major*. M. de Châteauvieux, ch. l.

LA COURONNE, fut levé par la Reine Mere Anne d'Autriche, durant

la Regence. *meſtre de camp lieutenant*, M. le marquis de Polaſtron, brigadier & inſpecteur d'infanterie, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. le Brun, ch. l. *major*, M. d'Autry, ch. l.

Les cinq Regimens ſuivans, ſont à preſent placez dans ce rang ſur l'état de la guerre, dans l'ordre qui ſuit.

CONDE', *meſtre de camp lieutenant*, M. d'Hautefort, comte de Surville. *Lieutenant colonel*, M. de S. Laurent-Valadis, ch. l. *major*, M. de S. Remy.

BOURBON, *meſtre de camp lieutenant*, M. Caſſagnet Tilladet de Fimarcon. *Lieutenant colonel*, M. Taillan, ch. l. *major*, M. de Laye, ch. l.

TOULOUSE, créé en février 1684. *meſtre de camp lieutenant*, M. le comte d'O, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de la Roche colombe, brigadier, ch. l. *major*, M. Conciſat, ch. l.

ESTAMPES, ci-devant CHARTRES, créé en Novembre 1691. *meſtre de camp lieutenant*, M. le marquis d'Eſtampes, brigadier, ci-devant capitaine des gardes de feu M. le duc d'Orleans, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. Gedoüin, gentilhomme ordinaire de feu M. le duc

d'Orleans, ch. l. *major*, du Brezé, ch. l.

CONTY, créé en Novembre 1692. ſous le nom de BARROIS, *meſtre de camp lieutenant*, M. de la Rochefoucault de Roye Blanzac, comte de Marthon. *Lieutenant colonel*, M. de la Lande, ch. l. *major*, M. Solemy, ch. l.

BRETAGNE, levé en 1644. ſous le nom du Cardinal Mazarin; il avoit le nom de Bretagne en 1658. *Lui & ceux qui ſuivent, n'ont qu'un bataillon, à l'exception de ceux que nous marquerons à deux.* M. de la Croix Chevriers, chevalier de S. Vallier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. Chaſal de la Chaſſagne, brigadier, ch. l. *major*, M. de la Vaiſſiere, ch. l.

DU PERCHE, étoit nommé *Balthazar*, du nom de ſon meſtre de camp en 1656. Aprés la Paix des Pyrenées, il fut uni à celui de *Carignan*, & nommé *Carignan-Balthazar*; chacun des commandans ayant conſervé ſa colonelle & ſon drapeau blanc. M. de Salieres ſucceda au colonel Baltazar, & le regiment ſe nomma *Carignan Salieres*. Le comte de Soiſſons, qui en étoit le colonel, étant mort en 1673. le marquis de Lignerac lui ſucceda, & le re-

giment fut nommé *du Perche*. La colonelle de Salieres a conſervé ſon drapeau blanc, juſqu'au mois d'Octobre 1718. que M. de Salieres fils a conſenti à ne plus avoir, moyennant un brevet de colonel, & la conſervation de ſa compagnie. M. le chevalier de Rieux. *Lieutenant colonel*, M. de Chambon, brigadier, ch. l. *major*, M. de Sombremart, ch. l.

ARTOIS, jadis *Beaumont*, le dernier des ſix Petits Vieux, a cedé ſon ancien rang au regiment du Roy. M. marquis d'Houdetot, lieutenant general de l'Iſle de France, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. du Martois, ch. l. *major*, M. de Richemont d'Ozé, ch. l.

LOUVIGNY, M. de Berniere de Louvigny, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, *M.* de Luxemont, ch. l. *major*, *M.* de Plémarais, ch. l.

D'AUROY, ci-devant VENDOME, & auparavant BARROIS, *M.* le comte d'Auroy. *Lieutenant colonel*, *M.* de Limbeuf, brigadier, ch. l. *major*, *M.* Picon de la Baume, ch. l.

LA SAARRE, jadis *la Ferté Senneterre*, M. de Fabry, comte d'Autrey. *Lieutenant colonel*, M. des Preaux, brigadier, ch. l. *major*, M. d'Aubarede, ch. l.

LA FERE, regiment qui étoit en pied en 1667. M. le marquis de l'Iſle, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. Gournay, ch. l. *major*, M. Ménou, ch. l.

ALSACE, avoit ce rang ci-devant.

ROYAL-ROUSSILLON, avoit ce rang ci-devant, tous deux ſont placez à preſent ſur les états de la guerre, à la ſuite de tous les regimens François.

CONDE', avoit ce rang ci-devant.

BOURBON, avoit auſſi ce rang, tous deux ont été placez comme regimens de Prince, aprés le regiment de la Couronne, page 524.

BEAUVOISIS, M. Pajot de Villeperot, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. Vivien, ch. l. *major*, M. la Caſſagne, ch. l.

ROYAL LA MARINE, créé en decembre 1669. M. Deſmaretz, baron de Châteauneuf, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de Pariſfontaine, brigadier, ch. l. *major*, M. Limonet, brigadier, ch. l.

VERMANDOIS, nommé le *Regiment Amiral*, lors de ſa premiere création en decembre 1669. M. Thomaſſin de S. Paul, brigadier, ch. l. *Lieutenant colo-*

nel, *M.* le chevalier des Iſles, ch. l. *major*, *M.* de Grave, ch. l.

ROÜERGUE, *M.* le marquis de la Baume-montrevel. *Lieutenant colonel*, *M.* de la Beiſſiere, ch. l. *major*, *M.* de Mouſſac, ch. l.

BOURGOGNE, *M.* du Pas, marquis de Feuquieres. *Lieutenant colonel*, *M.* Verrot, brigadier, ch. l. *major*, *M.* Paſcal, ch. l.

Tous ces Regimens ſubſiſtoient le 26. mars 1670. que le Roy Loüis XIV. regla leurs rangs entr'eux dans l'ordre qu'ils viennent d'être rapportez. Ceux qui ſuivent ont été créez depuis.

SAXE, c'étoit ici ſont rang; il eſt tranſporté avec les autres Regimens Etrangers, à la ſuite des Regimens François.

ROYAL-ARTILLERIE, c'étoit ici-devant ſont rang; il eſt preſentement placé ſur l'état de la guerre aprés tous les Regimens.

VILLARS CHANDIEU, BRENDLE', BETTENS, HESSY, & ROYAL-ITALIEN, avoient ce rang par leur création; ils ſont preſentement avec les autres Etrangers, à la ſuite des Regimens François.

LANGUEDOC

LANGUEDOC, fut tiré en mars 1672. d'un Regiment Catalan, dit depuis, *Royal-Rouſſillon*, *M.* Darros-d'Argelos, ch. l. *Lieutenant colonel*, *M.* de la Ferriere, ch. l. *major*, *M.* de Grave, ch. l.

S. SIMON, créé en novembre 1673. *Lieutenant colonel*, *M.* de Rouſſes, ch. l. *major*, M. Girenton, ch. l.

En mars 1674.

MEDOC, M. Gilbert de Voyſins, marquis de Vilennes, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. Gaſte, ch. l. *major*, M. de Giſcaro, ch. l.

GENSAC, M. de Genſac Loumagne, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. Duſſon, ch. l. *major*, M. des Aulnais, ch. l.

BACQUEVILLE, M. de Bonnetot de Baqueville, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de Coſte, ch. l. *major*, M. la Coſte, ch. l.

ROYAL-COMTOIS, créé en août 1674. M. le comte de Froulay, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de Villancourt, ch. l. *major*, M. Guinot.

MONCONSEIL, créé en 1674. M. de Monconſeil, ch. l. *Lieutenant*

colonel, M. de la Motte, brigadier, ch. l. *major*, M. Cadole, ch. l.

PROVENCE, créé en 1675. M. de Bullion, comte d'Eſclimont, Prévôt de Paris, ci-devant chevalier de Malte, *Lieutenant colonel*, M. *major*, M. Broüillet, ch. l.

Les Regimens ſuivans créez en 1676.

LAVAL, M. le comte de Laval, gouverneur de Philippeville, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de la Lande, ch. l. *major*, M. de la Trimoüille. ch. l.

D'AFFRY, avoit ce rang, il ſe trouvera ci-aprés avec les Regimens Etrangers.

NICE, *Idem.*

D'HEMEL, *idem.*

Les Regimens ſuivans ont été créez en Février 1684.

GUYENNE, M. de Dreux, marquis de Brezé, grand maître des ceremonies en ſurvivance. *Lieutenant colonel*, M. du Cayla, ch. l. *major*, M. Tiſſandier, ch. l.

LORRAINE, M. de Varennes, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M.

d'Anzel, ch. l. *major*, M. d'Arces, ch. l.

Les Regimens ſuivans ont été creez en Août 1684.

FLANDRES, M. le marquis de Miſon, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de Ladoux, ch. l. *major*, M. Acarel, ch. l.

BERRY, M. de la Giguelais, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de Villeneuve-de Trelans, brigadier, ch. l. *major*, M. Laubiniere, ch. l.

BEARN, M. de la Châtre, comte de Nancey, *Lieutenant colonel*, M. d'Alquier, ch. l. *major*, M. de la Buſſiere, ch. l.

HAINAUT, M. Florent-Claude du Châtelet de Lomont, marquis de Cirey, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. Vaillant, ch. l. *major*, M. de Ripert, Ch. L.

BOULONNOIS, M. Damas, marquis d'Antigny. *Lieutenant colonel*, M. de Laccary, ch. l. *major*, M. des Giaux, ch. l.

ANGOUMOIS, M. Rocozel. *Lieutenant colonel*, M. Cabanes, ch. l. *major*, M. Riſon.

PERIGORD, M. de Briqueville, che-

valier de la Luzerne. *Lieutenant colonel*, M. de Riols, ch. l. *major*, M. de la Beſſe, ch. l.

Les Regimens ſuivans créez le 4. Septembre 1684.

BIGORRE, M. de Maupeou, fils du lieutenant general, inſpecteur d'infanterie, *Lieutenant colonel*, M. S. Ferriol, ch. l. *major*, M. du Mont, ch. l.

FOREST, M. d'Eſtaing de Saillant. *Lieutenant colonel*, M. de Lamivoie, ch. l. *major*, M. de la Val, ch. l.

CAMBRESIS, M. Darville, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de Gaſtineau de ſainte Catherine, ch. l. *major*, M. de la Tourtelaye, ch. l.

TOURNESIS, M. de Biodos, marquis de Caſteja, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Blancheton, ch. l. *major*, M. de Neuville.

FOIX, M. Tomé, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de la Caze, ch. l. *major*, M. de la Vergne, ch. l.

Les Regimens ſuivans créez le 5. Septembre 1684.

BRESSE, M. de Montmorency,

brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Rainville, ch. l. *major*, M.

LA MARCHE, M. Thibaut de la Carte, marquis de la Ferté. *Lieutenant colonel*, *M.* Vaillant, ch. l. *major*, *M.* d'Aſton, ch. l.

QUERCY, M. le vicomte de Tavannes, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Meſarmans, ch. l. *major*, M. Gorey, ch. l.

NIVERNOIS, M. de Beziade, marquis d'Avarey, *lieutenant colonel*, M. de Montalembert, brigadier, ch. l. *major*, M. Doublon, ch. l.

COMTE DE LA MARCHE ci-devant *Brie*, Louis François de Bourbon, Comte de la Marche, *lieutenant colonel*, M. Janthial, ch. l. *major*, M. de Saubade, ch. l.

SOISSONNOIS, M. le chevalier de Saulx-Tavannes, *lieutenane colonel*, M. de Boiras, ch. l. *major*, *M.* le chevalier Thibault, ch. l.

XAINTONGE, *M.* de Levis, marquis de Mirepoix, *lieutenant colonel*, *M.* de Conquerant, brigadier, ch. l. *major*, M. l'Evêque, ch. l.

L'ISLE DE FRANCE, M. de Meurcé, ch. l. *lieutenant colonel*, *M.* Fabry de la Grange, ch. l. *major*, M. de Saux, ch. l.

VEXIN, M. le marquis du Pleſſis-Beliere, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Doutier, ch. l. *major*, M. Charon, ch. l.

AUNIX, M. de Brancas-Cereſte, chevalier de Malte, brigadier, *lieutenant colonel*, Roque, ch. l. *major*, M. de Poilly, ch. l.

BEAUCE, M. Dejean, de Manville, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Morland, ch. l. *major*, M. de Lezons, ch. l.

DAUPHINE', M. de Vaſſal, chevalier de Monviel, inſpecteur general & brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Villequoy, ch. l. *major*, M. de Murinais, ch. l.

VIVARAIS, M. le chevalier de Ray, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Boſſuges, brigadier, ch. l. *major*, M. Ducheron, ch. l.

LUXEMBOURG, M. de Clermont de Morgues, de la branche de Chatte, *lieutenant colonel*, M. Foucault, brigadier, ch. l. *major*. Deſmaretz, ch. l.

BASSIGNY, M. de Creil, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Fiennes, Ch. L. *major*, M. de la Pomarede, Ch. L.

BEAUJOLLOIS, *créé le* 17. *juin*

1685. M. Menestrel de Luteaux, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Caussade, brigadier, ch. l. *major*, M. Gaudais, ch. l.

PONTHIEU, *créé en Septembre* 1685. M. Neyret de la Ravoye, chevalier de S. Lazare, *lieutenant colonel*, M. Damandre, ch. l. *major*, M. Landry, ch. l.

LA MARCK, est rapporté parmi les Regimens Etrangers.

BOUFLERS, *créé en Octobre* 1688. M. le duc de Bouflers, Pair de France. *Lieutenant colonel*, M. Damiens, ch. l. *major*, M. de l'Isle, ch. l.

MONTMORENCY, *créé en Octobre* 1688. M. de Montmorency, comte de Ligny, *lieutenant colonel*, M. Proüisy, ch. l. *major*, M. Barras, ch. l.

Les Regimens suivans créez en Novembre 1689.

DIESBACH.
COURTEN.
LENCK.
LE'E'.
CLARE.

ILLON, sont rapportez ci-après parmi les Regimens Etrangers.

PEQUIGNY, *créé en Juin* 1691. M. d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens, comte de Pequigny. *Lieutenant colonel*, M. de Montgrenier, brigadier, ch. l. *major*, M. Landa, ch. l.

ESTAMPES, ci devant CHARTRES, a ſon rang parmi ceux des Princes, page 524.

ROUTH.

BERWICK, ſe trouvent ci aprés parmi les Regimens Etrangers.

Les Regimens ſuivans créez en Novembre 1692.

BLAISOIS, *M.* de la Motte la Peyrouſe, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, *M.* de Bellegarde, ch. l. *major*, M, de Prémarais, ch. l.

GASTINOIS, M. le comte de Rouſſillon, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Joyant, ch. l. *major*, M. de Coſtegiraut, ch. l.

CONTY, rapporté parmi les regimens de Prince, page 525.

AUXERROIS, M. d'Aſſignies, marquis d'Oiſy. *lieutenant colonel*, M. de Sartoux, ch. l. *major*, M. Damour, Ch.

AGENOIS, M. de Bourbon, mar-

quis de Malauſe. *Lieutenant colonel*, M. de Vallaunay, ch. l. *major*, M. de Ligny, ch. l.

SANTERRE, M. de Clermont d'Amboiſe, marquis de Reſnel. *lieutenant colonel*, M. Boucher, ch. l. *major*, de la Roquette, ch. l.

DES LANDES, *créé en Janvier* 1693. M. le comte de Boiſſieux, brigadier, *lieutenant colonel*, M. des Hayes, ch. l. *major*, M. de Beauſéjour, Ch. L.

ANGUIEN, *créé en Fevrier* 1706. *meſtre de camp lieutenant*, M. le marquis de Laſſay, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Chamborent de la Claviere, ch. l. *major*, M. de S. Pons.

MAILLY, placé ici ſur l'état des Regimens; quoiqu'il l'eût ci devant parmi ceux créez en 1677. le marquis de Mailly, *lieutenant colonel*, M. de Butron, ch. l. *major*, M. du Liez, Ch. L.

ROYAL-ROUSSILLON, dont l'ancien rang a été marqué ci-deſſus page 529. M. de Proiſy de Ximenes, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Brunetta, ch. l. *major*, M. Vernet, Ch. L.

Regimens Etrangers, dont les anciens rangs ont été marquez, ci devant

On les donnent ici comme ils ſont rangez ſur l'état du bureau.

Italiens.

NICE, *M.* Damas d'Anlezy, *lieutenant colonel*, *M.* Daiglun, ch. l. *major*, *M.* de Loiſe, ch. l.

ROYAL-ITALIEN, *créé en mars* 1672. *M.* le marquis d'Albergotti, ch. l. *lieutenant colonel*, *M.* Scarelly, ch. l. *major*, *M.* de Monleon, ch. l.

Allemans.

ALSACE, *M.* le Prince Palatin de Birkenfeldt, lieutenant general des armées du Roy, *lieutenant colonel*, *M.* Marion, ch. l. *major*, *M.* Glaubitz.

SAXE, *M.* le comte de Saxe, marechal de camp, *lieutenant colonel*, *M.* de Monclot, *major*, *M.* Heiſter, ch. l.

LA MARCK, créé en Septembre 1687. *M.* le comte de la Marck, chevalier des ordres du Roy, lieutenant general de ſes armées, *lieutenant colo-*

nel, M. le baron de Fumal, brigadier, ch. l. *major*, M. Kramer.

LENCK, créé en Novembre 1689. M. de Lenck, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Kaulbars, ch. l. *major*, M. Appelgrin.

ROYAL-BAVIERE, créé en Janvier 1709. M. le comte de Baviere, Grand d'Eſpagne, brigadier, *lieutenant colonel*, M. Zuaſtro, ch. l. *major*, M. Gleichen, ch. l.

Suiſſes.

VILLARS, créé en Septembre 1671. M. le marquis de Villars. Chandieu, maréchal de camp, *lieutenant colonel*, M. May, *major*, M. Tavel.

BRENDLE, créé en ſeptembre 1671. M. de Brendlé, lieutenant general, ch. l. *lieutenant colonel*. M. de la Hire, brigadier, ch. l. *major*, M. Sprecher, ch. l.

BETTENS, créée en Février 1672. M. Bettens, brigadier, *lieutenant colonel*, M. Monin, *major*, M. Hartmanis.

HESSY, même création, M. Heſſy, Lieutenant general, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Tſchoudy, *major*, M. Bachman.

DAXERE, créé en Février 1677. M.

Daffry, marechal de camp, capitaine aux Gardes Suiſſes, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Mikel Baron, ch. l. *major*, M. Baron, ch. l.

D'HEMEL, même creation, M. d'Hemel, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Pan, *major*, M. Phiffer, ch. l.

DIESBACH, créé en Novembre 1689. M. le comte de Dieſbach, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Bachman, ch. l. *major*, M. Baltazar, ch. l.

COURTEN, même creation, M. Courten, fils du marechal de camp, *lieutenant colonel*, M. Courten le jeune, *major*, M. de Villeneuve, ch. l.

Irlandois.

LE'E', créé en mars 1690. M. Léé, *lieutenant colonel*, M. Hennesy, ch. l. *major*, M. Comerfort, ch. l.

DILLON, même création, M. Dillon, lieutenant general, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Lally, ch. l. *major*, M. Gaydon, ch. l.

CLARE, même création, milord Clare, ch. l. *lieutenant colonel*, M. O. Saghuſſy, ch. l. *major*, M. O. Brien-o-Ara, ch. l.

BERWICK, crée en Janvier 1692.

comte de Fitz-James, *lieutenant colonel*, M. Maxwel, ch. l. *major*, M. Maxarty, ch. l.

ROTH, même création, M. de Leſlée de Roth, lieutenant general, com. l. *lieutenant colonel*, M. Arthur, ch. l. *major*, M. Markaty, ch. l.

ROYAL-ARTILLERIE, créé en 1671. ſous le nom de *Fuſiliers*, pour la garde & le ſervice de l'artillerie, a eu en 1693. le nom qu'il porte ; le Regiment des *Bombardiers* qui avoit été créé en août 1684. & les cinq compagnies de *Mineurs*, *Bombardiers*, & *Sapeurs* qui exiſtoient, ſeparées de tous corps, ont été unies au *Royal Artillerie*, par ordonnance du Roy du 5. Février 1720. Ce Regiment eſt formé de cinq bataillons, de huit compagnies chacun, compoſées chacune de cent hommes, qui ſont canoniers, bombardiers, mineurs, ſapeurs & ouvriers neceſſaires par rapport à l'artillerie.

Ces bataillons ſont diſtribuez dans cinq Villes du Royaume, où ſe tiennent des Ecoles, pour l'inſtruction de ces troupes.

Meſtre de camp, M. le duc du Maine.

Cinq *Lieutenans colonels*, comman-

dant chacun un bataillon, MM. Pijart & Certemont, brigadiers d'infanterie, Torigny Romillé, tiré du Regiment des Bombardiers, & la Perelle, ils ſont tous ch. l.

Cinq *major*, un pour chaque bataillon, MM. Breaude, Berſigny, Vilas, Laborie & la Bachellerie, tous ch. l.

Chaque Ecole a trois commandans, tirez du corps des officiers de l'artillerie; ſçavoir un en chef, qui eſt lieutenant general ou provincial de l'artillerie; en ſecond, qui eſt commiſſaire provincial de l'artillerie; & un en troiſiéme, qui eſt un commiſſaire ordinaire: ces Ecoles tiennent leur rang entr'elles ſuivant l'ancienneté de leur Commandant en chef.

La 1. eſt à *Metz*, MM. de Boiſloger, brigadier d'armée, lieutenant general de l'artillerie, du Perille & de Geneſton.

La 2. eſt à *Straſbourg*, MM. de Jaunay, brigadier, lieutenant provincial, Bellivet, & Sabrevoix.

La 3. eſt à *Perpignan*, MM. de la Chaubruere, du Brocard & Turmel.

La 4. eſt à la *Fere*, MM. Tuffereau, le chevalier de Boville & le Cerf.

La 5. eſt à *Grenoble*, MM. Buſagny, le chevalier de Rochefort, & Baclin. Ils ſont tous ch. l.

Directeur general de ces Ecoles, M.

Inſpecteur general, M. de la Valliere, marechal de camp, ci-devant capitaine de la premiere compagnie des mineurs, comm. l.

II. CAVALERIE

Ce n'eſt que depuis environ l'an 1635. que la Cavalerie eſt enregimentée en France. Avant ce temps-là les Chevaux-Legers (ainſi nommez, parce qu'ils étoient armez à la légere, au lieu que les Gendarmes l'étoient de pied en cap,) étoient diviſez en Compagnie franches, & n'étoient commandez, en l'abſence du Colonel & du meſtre de camp general, que par le plus ancien Capitaine.

On les réünit vers l'an 1635. en Regimens, commandez par des meſtres de camp, qui ſe nommerent d'abord Colonels, pour les differencier de l'Infanterie, dont les Chefs des Regimens s'appelloient meſtre de camp. Les Etrangers qui entrerent

alors au ſervice du Roy, furent cauſe du changement qui ſe fit dans la Cavalerie. Bien des gens traitent encore aujourd'huy les *meſtres de camp* de *colonels*, mais c'eſt parler improprement, & ce titre n'appartient plus qu'au Colonel General.

On a parlé ci devant, page 435. de la charge de *colonels general de la cavalerie legere de France.*

Aprés lui eſt un *meſtre de camp general*, qui exiſtoit avec ce titre en 1553. Il a toujours commandé de droit la cavalerie dans une armée, en l'abſence du colonel general; & pour marque de ſa dignité, il met quatre cornettes derriere ſes armes.

Commiſſaire general de la Cavalerie, qui la commande dans une armée, en l'abſence des deux précedens. Cette charge fut créée en 1655. & celui qui en eſt pourvû, met pour marque de ſa dignité deux cornettes derriere ſes armes.

Maréchal general des logis de la cavalerie, charge, qui dans ce corps a preſque les mêmes fonctions que le major general dans l'Infanterie; elle exiſtoit ſous le Roy Charles IX.

M. Guiſſelin de la Vieruë, ch. l. I a ſuccedé à ſon pere, mort lieutenant general, & commandant de l'ordre de S. Loüis.

Il y a outre cela deux *maréchaux des logis de cavalerie*, pour remplir les fonctions du maréchal general dans les armées, où il ne peut ſe trouver. Ces deux offices ont été créez par le Roy Louis XIV. M. de la Planche de Mortieres, meſtre de camp reformé d'Infanterie, ch. l. & de Tilly, meſtre de camp reformé dans Clermont cavalerie, ch. l.

Les regimens de cavalerie ſont diſtinguez en Royaux, ſous lequel nom ſont compris tous ceux qui portent le nom *du Roy*, ou de *Royal*, ou de la *Reine*, ou des *Princes du Sang* & *légitimez*. Les autres ſont regimens de gentilshommes. Ceux de la premiere eſpece ont le rang de leur dignité. Ceux de la ſeconde, conſervent depuis l'Ordonnance du 1. May 1699. le rang dans lequel ils ſe trouverent alors, ſans plus avoir égard, comme l'on faiſoit auparavant, à l'ancienneté de reception des meſtres de camp.

Cette fixation de rang pour les regimens, n'empêche pas que les meſtres de camp ne marchent & ne comman-

dent entr'eux, que ſuivant l'ancienneté de leur commiſſion. Il en eſt de même des capitaines de cavalerie ; mais non des lieutenans, qui ſuivent le rang de leur regiment, & de la compagnie où ils ſervent.

Chaque regiment eſt compoſé de huit compagnies; ce qui fait deux Eſcadrons, ayant chacun deux étendars. Chaque compagnie, depuis l'Ordonnance du 8. Avril 1712. n'eſt plus que de vingt cinq maîtres, y compris deux brigadiers, le trompette, & le timballier, & dans toutes les compagnies, il s'y trouve un capitaine, un lieutenant & un maréchal des logis.

Les officiers qui étoient en ſecond dans ces compagnies ; ſçavoir, dans chacune un capitaine & un lieutenant ſont entretenus à la ſuite des compagnies où ils étoient attachez, s'ils ont juſtifié qu'ils étoient actuellement officiers au 1. Septembre 1715.

Le regiment colonel general étant le premier de tous, & exiſtant depuis l'an 1635. il eſt juſte de dire ici quelque choſe de ſes prérogatives, avant que de parler des autres.

Il campe toujours à la droite de l'armée, & occupe les premiers poſtes dans

les marches, c'eſt-à-dire, l'avant garde, ou l'arriere garde ſuivant la poſition des ennemis, ſi la maiſon du Roy ne s'y trouve pas. Quand elle s'y trouve, il n'occupe que le ſecond poſte.

Il a de grandes préferences pour les livraiſons de pain & de fourage; & dans ces occaſions il couppe les brigades de cavalerie, quoiqu'arrivés devant luy; obſervant ſeulement de laiſſer achever le regiment que l'on aura commencé de fournir.

Dans tous les endroits où ſe trouvent pluſieurs regimens avec lui, aprés que les majors ont fait les lots des logemens ou cazernes, il choiſit celui qu'il veut, au lieu que les autres tirent au ſort; il n'a point d'autre inſpecteur que ſon colonel general, & en ſon abſence ſon meſtre de camp lieutenant.

Son étendart blanc, que l'on appelle *la cornette blanche*, ne ſaluë que le Roy, les Princes du Sang, le colonel general, & les generaux d'armée maréchaux de France. Lorſque l'armée eſt rangée pour marcher, & que le regiment colonel ſe mettant en marche, paſſe devant la ligne de cavalerie, les regimens montent à cheval, & ſaluent de leur étendart la cornette blanche.

Toute la compagnie colonelle eſt montée ſur des chevaux gris blancs ; & elle ſeule a ce droit dans la cavalerie. Le meſtre de camp du regiment en eſt le capitaine & le lieutenant, & il en tire les appointemens. On le nommoit autrefois *lieutenant colonel de la cavalerie legere*. Il la commandoit en l'abſence du colonel & du meſtre de camp, & choiſiſſoit aprés eux le corps d'armée où il vouloit ſervir. On préſume qu'il a ceſſé de joüir de ces prérogatives, lorſque le commiſſaire general fut inſtitué en 1655. Aujourd'hui ſes proviſions ſont de *meſtre de camp lieutenant* du colonel general.

Ce regiment eſt de douze compagnies, qui ſont trois eſcadrons ; & il n'y a de cornette que dans celui-ci.

Cette charge unique de *cornette*, a toujours été poſſedée par des perſonnes de conſideration. Auſſi quoiqu'elle ne donne que le rang de dernier capitaine, qui y eſt attaché, & qu'elle tombe au caſuel du colonel general, elle ne laiſſe pas d'être venduë plus cher qu'un regiment.

Il ne faut pas la confondre avec celle de *porte cornette blanche*, qui preſentement eſt ſans fonction, & a été unie en

1685. à celle de premier Tranchant, charge de la maiſon du Roy, & dont le pourvû prête ſerment entre les mains du grand maître de France. La cornette blanche de la cavalerie legere n'a au contraire aucun rapport au grand maître d'hôtel, & prend ſon viſa du colonel general.

C'eſt M. le Brun, ſieur du Breüil, marquis de Dinteville qui poſſede cette charge, & comme elle a doublé, ainſi que les autres emplois de la cavalerie, M. de Limoges, chevalier de S. Saëns, ſubſtitué au nom & armes du marquis de Roſel ſon oncle maternelle, eſt cornette en ſecond.

Le cornette commande dans la compagnie colonelle generale, en l'abſence du meſtre de camp lieutenant, & du lieutenant colonel, préferablement aux deux ſous-lieutenans de cette compagnie, quoique ſouvent ils ayent commiſſion de capitaine; mais c'eſt que ceux-ci n'ont été créez qu'au commencement de la guerre de 1689. Dans les détachemens où il ne ſe trouveroit que le cornette & le ſous-lieutenant, celui-ci ayant commiſſion de capitaine, commanderoit préferablement au cornette, à moins qu'il n'eût auſſi une pareille

commiſſion ; en ce cas celui des deux dont la commiſſion ſeroit de plus ancienne datte, commanderoit à l'autre.

Le maréchal des logis de cette compagnie marche auſſi de droit comme cornette, quoiqu'il n'en ait pas le brevet ; & le premier brigadier marche comme maréchal des logis dans tous les détachemens.

Regimens de Cavalerie.

COLONEL GENERAL, M. le comte d'Evreux, *meſtre de camp lieutenant*, M. le comte de Bioule, Triſtan du Faur, marquis de Cardaillac, comte de Bioulle, baron de S. Jorry, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Limoges, Sr de S. Saëns, brigadier, ch. l. *major*, M. des Gravieres, ch. l.

MESTRE DE CAMP GENERAL, M. le comte de Châtillon ſur Marne, maréchal de camp, grand bailly de la prefecture Royale de Haguenau, ch. l. *lieutenant*, M. du Laurent, ch. l. *major*, M. d'Achy, ch. l.

COMMISSAIRE GENERAL, M. Gaſpard, marquis de Clermont Tonneré, brigadier, chevalier des ordres du Roy, *lieutenant*, M. de S. Laurent Berandi, ma-

ſtre de camp, ch. l. *major*, M. Perrier, ch. l.

ROYAL eut ce titre aprés la mort du cardinal de Richelieu, dont il étoit le regiment, le Roy Louis XIII. l'ayant fait royal. M. le comte de Melun, *lieutenant colonel*, M. de S. Seny, ch. l. *major*, M. le chevalier du Châtelet.

DU ROI, M. de Fournez Faret, marquis, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*. M. Deſcayeux, ch. l. *major*, M. de Montredon.

ROYAL ETRANGER, M. le marquis de Sainte Maure, *lieutenant colonel*, M. de Levis de Leran, brigadier, ch. l. *major*, M. le chevalier de Combray, ch. l.

ROYAL DES CUIRASSIERS, M. de la Luzerne, marquis de Beuzeville, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Chauvel, ch. l. *major*, M. Blanchard, ch. l.

ROYAL DES CRAVATES, M. Michel de Roncherolles, comte de Pont Saint Pierre, *lieutenant colonel*, M. de la Bourdine, ch. l. *major*, M. le chevalier de Chabannes.

ROYAL ROUSSILLON, M. le Tellier, marquis de Courtanvaux, *lieutenant colonel*, M. de Boiſgrimaut, ch. l. *major*, M. Felzin, ch. l.

ROYAL PIEMONT, M. d'Aubuſſon,

comte de la Feuillade, *lieutenant colonel*, M. de Maziere, ch. l. *major*, M. d'Alphonſe, ch. l.

ROYAL ALLEMAND, levé en 1671. M. Quadt, lieutenant general, ch. l. *premier lieutenant colonel*, M. Daremberg, brigadier, ch. l. *ſecond lieutenant colonel*, M. de Lutzelbourg, meſtre de camp, ch. l. *premier major*, M. Gout, lieutenant colonel par brevet, ch. l. *ſecond major*, M. Streiff, ch. l.

ROYAL DES CARABINIERS, M. le duc du Maine, prince legitimé; en 1690. le Roy Louis XIV. créa dans chaque regiment de cavalerie une compagnie de trente hommes choiſis dans tout le regiment. Il les fit armer de carabines rayées, d'où ils furent nommez carabiniers. Quatre ans aprés Sa Majeſté forma un regiment de toutes ces compagnies, qu'il diſtribua en cinq brigades, de 20. compagnies chacune; ce qui faiſoit quatre Eſcadrons dans chaque brigade. M. le duc du Maine fut nommé commandant de ce regiment Royal des carabiniers; & pour marquer que ce corps étoit de la cavalerie, il prit l'attache du colonel general de la cavalerie legere, & ne ſe qualifia que *meſtre de camp lieutenant*. Le Roy mit à chaque brigade

brigade un meſtre de camp, un lieutenant colonel, un major, & un ayde major, & attacha des penſions à chacun de ces emplois.

Les brigades, en changeant de chef, changent de rang, & reviennent à la queuë, mais la compagnie de *M.* le duc du Maine eſt toujours de celle qui eſt, ou qui devient la premiere brigade.

En 1698. on reforma 60. compagnies de ce regiment, qu'on réduiſit à 40. de 20. carabiniers chacune, huit compagnies à chaque brigade. Ils ſont habillez de bleu, doublé de rouge.

I. *Brigade*, M. de Grieux, brigadier d'armée, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Valcourt, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. Pujols, ch. l. *aide major*, M. de la Motte.

II. *Brigade*, M. de Baudean, marquis de Pardelhan, brigadier d'armée, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Chieze, ch. l. *major*, M. Bouet, ch. l. *ayde major*, M. de la Porte.

III. *Brigade*, M. de la Motte, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Prémont, ch. l. *major*, M. la Buſſiere, ch. l. *ayde major*, *M.* Rolland.

IV. *Brigade*, M. de Beaudean, comte de Parabere, ch. l. *lieutenant colonel*, M.

Veroeff, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. Langueffin, ch. l. *ayde-major*, M. Coüet.

V. *Brigade*, M. de la Marck, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Biard, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. Charault, ch. l. *ayde major*, M. Cotton.

LA REINE, M. de Baſchi du Souſſan du Caila, dit le marquis du Caila, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Giron, ch. l. *major*, M. du Cayla, ch. l.

DAUPHIN, M. le Ragois, marquis de Bretonvilliers, comte d'Avon, lieutenant de Roy de la ville de Paris, ch. l. *lieutenant colonel*, M. du Chillois, ch. l. *major*, M. Meſplex, ch. l.

DAUPHIN ETRANGER, M. Bazin, marquis de Bezons, *lieutenant colonel*, M. de Monthiers, ch. l. *major*, M. de la Neuville, ch. l.

BRETAGNE, auparavant *Bourgogne*, M. de Forbin de Janſon, *lieutenant colonel*, M. de Tocqueville, ch. l. *major* M. de Laurette, ch. l.

ANJOU, qui prit ce nom en 1688. M. le duc de Gontaud Biron, pair de France brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Mouchy, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. de la Barre, ch. l.

BERRY, auparavant *Rouſſillon*, parce que cette Province l'avoit levé, eut le

nom qu'il porte en 1690. M. Riquet, comte de Caraman, *lieutenant colonel*, M. de Sarlan, ch. l. *major*, M. le chevalier de Parcou, ch. l.

ORLEANS, M. le comte de Segur, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de la Mothe, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. de Montauban, ch. l.

CLERMONT, meſtre de camp lieutenant, M. d'Harville, Sr de la Selle, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Mireſel, brigadier de cavalerie, ch. l. *major*, M. de Feruſac, ch. l.

CONDE', M. le marquis de Gouffier, *lieutenant colonel*, M. de la Fonds, ch. l. *major*, M. Bormans, ch. l.

BOURBON, jadis *Anguyen*, M. de Cruſſol Uzès, marquis de Montauzier, *lieutenant colonel*, M. de Bar, ch. l. *major*, M. le chevalier de S. Micaud.

CONTY, M. de Langlade, marquis du Chayla, brigadier, ch. l. ci devant cornette des chevaux legers de la garde, *lieutenant colonel*, M. des Gouvets, ch. l. *major*, M. d'Apcher, ch. l.

Du MAINE, ainſi nommé en 1688. M. de Montmorency Châteaubrun, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. Reol, ch. l. *major*, M. Perrot, ch. l.

TOULOUSE, M. d'Eſtourmel, *leiute-*

nant colonel, M. de Vignacour, ch. l. *major*, M. le chevalier de Fonteny.

VILLARS, M. le marquis de Villars, *lieutenant colonel*, M. de Valigny, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. de Glavenars, ch. l.

VILLEROY, M. de Neufville Villeroy, marquis d'Alincourt, *lieutenant colonel*, M. de Rambuteau, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. Chambon, ch. l.

LAMBESC, M. de Lorraine, prince de Lambeſc, brigadier, ch. l. *lieutenant-colonel*, M. Neſtier, ch. l. *major*, M. Gaſſendi, ch. l.

LUYNES, M. le duc de Luynes, pair de France, *lieutenant colonel*, M. du Perron, ch. l. *major*, M. du Vigier, ch. l.

SAINT SIMON, M. de Saint Simon, duc de Ruffec, pair de France, chevalier de la Toiſon d'or, *lieutenant colonel*, M. Diel du Parquet, ch. l. *major*, M. Vignole, ch. l.

GESVRES, M. le duc de Geſvres, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roy en ſurvivance, &c. ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Montamat, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. d'Autanne, ch. l.

LA TOUR, M. Louis René Sandrier

de la Tour, *lieutenant colonel*, M. de Roque Serviere, ch. l. *major*, Darbon ch. l.

LORRAINE, M. de Lorraine, Prince de Lixin, *lieutenant colonel*, M. de Lordat, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. de Lordat; ch. l.

CAYEUX, M. de Roüaut, marquis de Cayeux, brigadier; ch. l. *lieutenant colonel*, M. du Vivier, ch. l. *major*, M. des Andrieux, ch.

BOUILLON, M. de la Tour d'Auvergne, prince de Boüillon, *lieutenant colonel*, M. du Bos, *major*, M. Damiette, ch. l.

VAUDREY, M. de Vaudrey, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. du Cup, ch. l. *major*, M. du Bourg, ch. l.

LA ROCHE-GUYON, M. de la Rochefoucaud, duc de la Roche Guyon, *lieutenant colonel*, M. de Queſmy, ch. l. *major*, M. de Campagnolz, ch. l.

BRION, M. de Saſſenage, marquis de Brion, fils du comte de Saſſenage, *lieutenant colonel*, M. des Coyeux, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. Deſmarêts, ch. l.

MONTREVEL, M. de la Baume, comte de Montrevel, *lieutenant colonel*, M. d'Eſgletin, ch. l. *major*, M. de Malartie, ch. l.

ROYAL STANISLAS, ci-devant *Monteil meſtre de camp, lieutenant*, M. de Wiltz *lieutenant colonel*, M. d'Hermant, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. la Seuche ch. l.

DE PEYRE, M. Aymar-Henry de Moret de Grolée de Peyre, ſieur de Pagas, comte de Peyre, *lieutenant colonel*, M. de Cailloüet, ch. l. *major*, M. de Creuzy de Marſillac, brigadier, chevalier de Malte.

LA MOTHE, M. le marquis de la Mothe Houdancourt, brigadier de cavalerie, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Maujon, ch. l. *major*, M. de Poiſbidou, ch. l.

BOUGARD, M. de Bougard, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Chambry, ch. l. *major*, M. Chambouline de S. Jal, ch. l.

BERINGHEN, M. de Beringhen, premier écuyer du Roy, *lieutenant colonel*, M. de Montbeau, ch. l. *major*, M. le chevalier de Caniſy.

LA FERONNAYE, M. de la Feronnaye le fils, *lieutenant colonel*, M. Tardif, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. de Sirty, ch. l.

LORGES, M. Durfort, comte de Lorges, *lieutenant colonel*, M. Caupene, ch. l. *major*, M. de Meynial, ch. l.

LENONCOURT, M. Sublet d'Heudi-

court-Lenoncourt, *Lieutenant colonel*, M. le comte de Gaſſion, ch. l. *major*, M. de la Borde, ch. l.

CHEPY, M. Grouches de Chepy, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. de Fenerolles, ch. l. *major*, M. d'Herbencourt, ch. l.

BRISSAC, M. de Coſſé, duc de Briſſac, pair & grand pannetier de France, *lieutenant colonel*, M. du Gono, ch. l. *major*, M. de Mauleon, ch. l.

LEVIS, M. le comte de Levis Châteaumorand, *lieutenant colonel*, M. de Beaulieu, ch. l. *major*, M. de la Pierre, ch. l.

RUFFEC, M. de S. Simon, marquis de Ruffec, grand d'Eſpagne, *lieutenant colonel*, M. de S. Maur, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. de Montplaiſir, ch. l.

Du LUC, M. de Vintimille, marquis du Luc, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. la Borie, ch. l. *major*, M. le chevalier de Marteville, ch. l.

HELMSTATT, M. Bleickart d'Helmſtatt, *lieutenant colonel*, M. d'Halanzy, *major*, M. Filing.

NOAILLES, M. le duc de Noailles, pair de France, capitaine des Gardes du corps, lieutenant géneral des armées du Roy, chevalier de ſes ordres, &c.

Lieutenant colonel, M. de Vignacourt, ch. l. *major*, M. de Champeron, ch. l.

BETHUNE, M. le marquis de Bethune, brigadier, ch. l. *Lieutenant colonel*, M. Pillot, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. Dezeques, ch. l.

NUGENT, Irlandois, M. de Nugent le fils, *Lieutenant colonel*, M. Coghlan, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. de Nugent, meſtre de camp, ch. l.

MOUCHY, M. de Mouchy, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Barbavara, meſtre de camp, ch. l. *major*, M. de Barbavara, ch. l.

RATTKI, Huſſarts, M. de Rattki, brigadier de Cavalerie, *lieutenant colonel*, M. Derſoffy, *major*, M. Haumont.

BERCHINY, Huſſarts, M. le comte de Berchiny, *lieutenant colonel*, M. de Bonnaire, *major*, M. Kiffaludy.

Ces deux derniers n'ont qu'un Eſcadron.

III. *Dragons.*

On attribuë l'origine des Dragons à Charles de Coſſé, maréchal de Briſſac, I. du nom, qui invita cette milice, pendant qu'il commandoit les armées du Roy Henry II. en Piémont. Les Et angers en leverent aprés cela pour leur ſervice. Il

y en avoit encore dans nos troupes au commencement du regne d'Henri IV. & en 1622. lorſqu'on commença à bloquer la Rochelle. Ils furent abolis aprés la priſe de cette Ville ; mais on les rétablit en 1635. Le cardinal de Richelieu en eut auſſi tôt un regiment de 1200. hommes. Le cardinal Mazarin en avoit un en 1658. M. de la Ferté Senneterre, depuis maréchal de France, en leva un en 1645. Le Roy en fit lever un en 1657. dont il donna le commandement à M. de Peguilhin, depuis duc de Lauzun ; mais quand le Roy crea la charge de colonel general des Dragons, on fit deux regimens de celui du Roy ; l'un fut le Colonel General, l'autre le Royal.

Lors de l'inſtitution des Dragons en 1635. il fut dit qu'ils combattroient à pied ou à cheval, ſelon que le ſervice le requereroit.

Mais par l'Ordonnance du 25. Juillet 1665. il eſt porté qu'ils ſeront reputez du corps de l'Infanterie, & tiendront rang avec elle.

Par une autre Ordonnance de 1689. il a été reglé que les Officiers de Cavalerie & de Dragons de pareil garde, tiendront rang entr'eux de a datte de leurs commiſſions ; de maniere cepen-

dant, que lorſqu'elles ſe trouveront de même jour, l'officier de cavalerie commandera à celui de dragons.

Enfin, par celle du 30. Juillet 1693. il a été ordonné, que lorſque les officiers d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons ſe trouveront enſemble; ceux d'Infanterie à grade égal, commanderont préferablement à ceux de cavalerie & de Dragons dans une ville fermée; & que ceux de cavalerie & de Dragons commanderont préferablement à ceux d'Infanterie, lorſqu'ils ſeront en campagne, ou dans des lieux ouverts.

La charge de colonel general fut créé en 1668. mais publiée ſeulement en mai 1669. pour le comte depuis duc de Lauzun. Il eut pour ſucceſſeur le marquis de Ranes Argouges; le marquis de Boufflers, depuis maréchal, duc & pair de France; le comte de Teſſé, depuis maréchal de France; le duc de Guiche, auquel a ſuccedé le marquis de Coigny, par proviſions du 7. decembre 1704.

Il met derriere l'écu de ſes armes ſix étendarts, pour marque de ſa dignité, & le meſtre de camp en met quatre.

Le grand état major des dragons fut inſtitué en 1669. avec attribution aux officiers qui le compoſent des mêmes

honneurs, autoritez, privileges, franchiſes, exemptions & immunitez dont joüiſſent ceux qui ſont pourvûs des charges de l'état major de la cavalerie, & qu'ils ſerviront en celles dudit Etat major des Dragons, en la même forme & maniere que ceux de la cavalerie.

Tout le corps des Dragons n'eſt compoſé preſentement que de quinze regimens, à douze compagnies chacun. Ils ſont armez de fuſils & de bayonnettes, comme l'Infanterie ; mais ils ont des cornettes comme la Cavalerie. Ils ne portent que des bottines.

Chaque compagnie, outre les Officiers ordinaires, a un maréchal des logis, & eſt de 41. hommes, y compris deux brigadiers & un tambour. Vingt-un ſeulement ſont montez ; les vingt autres ſont à pied, depuis l'Ordonnance du 28. Avril 1721.

Regimens de Dragons.

COLONEL GENERAL, M. François de Franquetot, marquis de Coigny, colonel general des Dragons de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant general de ſes armées, gouverneur des ville de Sedan, princi pauté de Cari-

gnan, & pays dépendans, *meſtre de camp lieutenant*, M. Gueſtre, *lieutenant colonel*, M. de Cilly, ayant commiſſion de meſtre de camp, ch. l. *major*, M. de Toſſe, ch. l.

MESTRE DE CAMP GENERAL, créé en 1673. devenu meſtre de camp en 1684. M. Fouquet, comte de Belle-Iſle, maréchal de camp, gouverneur de Huningue, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Mua, baron de Barbazan, ſénechal & gouverneur de Bigore, brigadier d'armée, ch. l. *major*, M. de S. Martin de Vinneuf, ch. l.

ROYAL, créé en 1669. M. Colbert, comte de Creüilly, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Sainte Marie, *major*, M. de la Courneuve, ch. l.

LA REINE, créé en Septembre 1673. M. de Riencourt, marquis d'Orival, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, M. de Peronx, ch. l. *major*, M. Lich Deſſtrean, ch. l.

DAUPHIN, créé en Septembre 1673. M. le marquis de Vaſſé, *lieutenant colonel*, M. de Buzelay, ch. l. *major*, M. de Montroux, ch. l.

ORLEANS, créé en Avril 1718. a eu ce rang par Ordonnance du Roy du 23. Avril de cette même année, *me-*

ſtre de camp lieutenant, *M.* le marquis de Clermont Gallerande, ch. des ordres du Roy, *lieutenant colonel*, *M.*... *major*, *M.* de la Tude ch. l.

CONDE', ci devant *Goësbriand*, créé en Octobre 1676. à ce rang, par Ordonnance du Roy du 12. Decembre 1724. *meſtre de camp lieutenant*, *M.* le comte de Goëſbriand, *lieutenant colonel*, *M.* des Huttieres, ch. l. *major*, *M.* de Villenolin, ch. l.

BAUFREMONT, créé en Septembre 1673. *M.* le marquis de Baufremont, chevalier de la Toiſon d'or, brigadier, *lieutenant colonel*, *M.* de Ganges, ch. l. ayant commiſſion de la Colonel, *major*, *M.* de Scey, ch. l.

BONNELLES, créé en Septembre 1673. *M.* de Bullion, marquis de Bonnelles, lieutenant general de la Province de Guyenne, *lieutenant colonel*, *M.* de Liſle, ayant commiſſion de meſtre de camp, ch. l. *major*, *M.* de Pondelarn, ch. l.

EPINAY, créé en Decembre 1674. *M.* le marquis d'Epinay, brigadier, ch. l. *lieutenant colonel*, *M.* de la Goute, ch. l. *major*, *M.* Mackau, ch. l.

VITRY, créé en Janvier 1675. *M.* Paul François, marquis de l'Hôpital.

Choisy-Vitry, ch. l. & de S. Lazare, ci-devant enseigne des gendarmes de la garde du Roy, *lieutenant colonel*, M. de la Porte, ch. l. *major*, M. de Boissecq, ch. l.

ROCHEPIERRE, créé en Fevrier 1675. M. de Rochepierre, chevalier de Malte, *lieutenant colonel*, M. de Vassignac, ch. l. *major*, M. de Marville, ch. l.

Ce regiment est le seul dans le corps des Dragons, qui ait des timbales, depuis que, sous la conduite de M. de la Bretêche, pour lors son Colonel, il surprit un quartier des ennemis, & y enleva deux paires de timbales.

PLELO, créé en Novembre 1675. M. de Brehant, comte de Plelo, ci-devant sous-lieutenant des gendarmes Flamands, *lieutenant colonel*, M. le Cellier, ch. l. *major*. M. Daubigny, ch. l.

SOMMERI, créé en mars 1676. M. du Mesnil, comte de Sommery, *lieutenant colonel*, M. de Vissecq, meitre de camp, ch. l. *major*, M. des Forges, ch. l.

LANGUEDOC, créé en Octobre 1683. M. Crozat, marquis du Châtel, *lieutenant colonel*, M. de Châteaurenard, ch. l. *major*, M. de Trébas, ch. l.

ARTICLE VI.

Troupes de la Maiſon du Roy, appellées LA MAISON DU ROY.

LEs premieres troupes de France à cheval, ſont celles de la maiſon du Roy; Sçavoir, les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux Legers de la Garde du Roy, les Mouſquetaires à cheval: ce qui s'appelle *Maiſon du Roy*. Nous en avons parlé au ſecond Volume, page 1. & ſuivantes.

Ceux qui les commandent, ſont

Noailles. M. le duc de Noailles.
Villeroy. M. le duc de Villeroy.
Charroſt. M. le duc de Charoſt.
Harcourt. M. le duc d'Harcourt.
Gendarmes. M. le Prince de Rohan.
Chevaux-Legers. M. le duc de Chaulnes.
Mouſquetaires gris. M. d'Artagnan.
Mouſquetaires noirs. M. de Canillac.

On y a joint à la fin de l'année 1676. une compagnie de Grenadiers à cheval, qui ſont commandez par un *Capitaine*

lieutenant, M. de Riotor de Villemur, lieutenant general des armées du Roy, Ch. L. Cette compagnie des grenadiers à cheval, a un *Commiſſaire à la conduite*, *M.* Ogier. Trois *Lieutenans*, M. de Catteron, ch. l. M. de Gault, ch. l. tous deux ayant commiſſions de meſtre de camp, M. de Chauvet. Trois *ſous lieutenans*, M. le Breton, ch. l. M. de Roquevere, ch. l. M. Dauthy, ch. l. Trois *Maréchaux des logis*, M. de Villemur, M. d'Illiers, M. le chevalier du Blaizel, tous trois ch. l. & 84. maîtres y compris quatre tambours, outre 50. reformez par Ordonnance du 10. Octobre 1725. qui ſont reſtez à la ſuite de la compagnie, & qui y ſont entretenus à pied, à raiſon d'onze ſols par jour, juſqu'à ce qu'il y ait des places vacantes pour les remplir, diſtribuez en trois brigades qui forment un eſcadron.

L'Etendart de cette compagnie eſt blanc, & a pour deviſe une carcaſſe en broderie d'or qui creve en l'air, avec ces mots, *Undique terror*, *undique lethum*, pour faire entendre que cette troupe ſemblable à une carcaſſe d'artifice qui fait ſon effet, porte partout la terreur & la mort.

ARTICLE VII.

Gendarmerie.

LA Gendarmerie comprend. 1. Les gendarmes Ecoſſois. 2. Les gendarmes Anglois. 3. Les gendarmes Bourguignons. 4. Les gendarmes Flamands. 5. Les gendarmes de la Reine. 6. Les chevaux-legers, de la Reine. 7. Les gendarmes Dauphins. 8. Les chevaux-legers Dauphins. 9. Les gendarmes de Bretagne. 10. Les chevaux-legers de Bretagne. 11. Les gendarmes d'Anjou. 12. Les chevaux-legers d'Anjou. 13. Les gendarmes de Berry. 14. Les chevaux-legers de Berry. 15. Les gendarmes d'Orleans. 16. les chevaux-legers d'Orleans.

Tout ce corps forme huit Eſcadrons; chaque compagnie eſt compoſée de 50. gendarmes ou chevaux-legers, ce qui forme deux brigades. Le capitaine lieutenant prend ſoin de la premiere brigade : le ſous lieutenant de la ſeconde.

Chaque brigade a deux maréchaux des logis, un brigadier, un ſous brigadier & un trompette. Mais il n'y a que les huit compagnies des chefs d'Eſcadron, qui ayent un timbalier. Chaque compagnie a ſon étendart diſtinct.

Les *Chevaux-Legers* ſont ainſi nommez, parce que autrefois ils n'avoient qu'une cuiraſſe à la difference des *Gendarmes*, qui portoient une armure complete, c'eſt à dire, cuiraſſes, cuiſſars & braſſars, en un mot qu'ils étoient armés de pied en cap.

Ces ſeize compagnies ſont cenſées compagnies d'Ordonnances, & être de la maiſon du Roy à l'armée, parce qu'elles y ſont de la brigade de la maiſon du Roy : les capitaines lieutenans des Gendarmes ſont inſtalez par l'un des maréchaux de France à qui le Roy les renvoye. Mais ceux des chevaux-legers prennent le *Viſa* & l'attache du colonel general de la Cavalerie legere de France, ſous l'autorité duquel & ſous celle du meſtre de camp general de la même Cavalerie, il eſt dit dans leur commiſſion qu'ils doivent ſervir.

Depuis l'Ordonnance du Roy du 1. Janvier & du 1. mars 1718. les officiers de la gendarmerie tant qu'ils ſont

pourvus de leurs charges, ont des prérogatives ſingulieres, dont voici le détail.

Les capitaines lieutenans des quatre premieres compagnies, ont le rang de premiers meſtres de camp de cavalerie, & en cette qualité ils commandent dans les détachemens à tous meſtres de camp. Ceux des autres compagnies ont rang de meſtre de camp, & commandent à tous les meſtres de camp dont la commiſſion eſt moins ancienne. Les ſous lieutenans de toutes les compagnies de Gendarmerie, ainſi que l'enſeigne & le guidon de celle des gendarmes Ecoſſois, ont auſſi rang de meſtre de camp du jour de cette Ordonnance. L'ayde-major de tout ce corps à rang de ſous lieutenant, & en conſequence celui de meſtre de camp. Les enſeignes & guidons de toutes ces compagnies (excepté de celle des gendarmes Ecoſſois dont il a été parlé ci deſſus) & le ſous ayde major de la gendarmerie, joüiſſent du rang de lieutenant colonel. Les maréchaux des logis des gandarmes Ecoſſois ont rang de capitaines de cavalerie, ceux des autres compagnies n'ont que celui de derniers capitaines. Enfin les brigadiers & ſous brigadiers des Ecoſſois ont

celui de lieutenans de cavalerie.

On donnera la datte de la création de chaque compagnie.

I. GENDARMES ECOSSOIS DU ROY, 1445.

Leur étandart a pour deviſe un chien courant, en poſture de courire dans une plaine où il y a des arbres, avec ces mots : *in omni modo fidelis*, pour marquer l'attachement & la fidelité avec leſquels les Ecoſſois ont toujours ſervi nos Rois.

Capitaine lieutenant, M. le comte de Mailly, *Sous lieutenant*, M. Louis de Mailly, comte de Rubempré, chevalier de S. Lazare, *Enſeigne*, M. Henry de Gaillardbois, comte de marcouville. *Guidon*, M. de Bethiſy, marquis de Maiſieres. Deux *maréchaux des logis*, M. de Payſas, ch. l. ayant commiſſion de meſtre de camp, M. de S. Quentin, ch. l.

Quand le Roy eſt à l'armée, cette compagnie monte la garde pour Sa Majeſté, aprés celle des chevaux-legers de la garde, & avant les deux des mouſquetaires. Elle a été toujours commandée par des ſeigneurs Ecoſſois, preſ-

que tous de la maiſon de Stuart, & enſuite par les princes d'Ecoſſe, fils aînez ou freres des Rois de la Grande Bretagne; ce qui a duré juſqu'en 1667. que Jacques duc d'York, depuis Roy d'Angleterre II. du nom; s'en demit entre les mains du Roy, qui s'en fit capitaine. Le capitaine lieutenant eſt le premier meſtre de camp de cavalerie de France, aprés les capitaines lieutenans des gendarmes & des chevaux legers de la garde.

II. GENDARMES ANGLOIS DU ROY. 1667.

Il y a dans leur étendart un ſoleil & huit aiglons qui s'élevent de terre pour voler vers lui, avec ces mots qui expriment leur courage à executer les ordres du Roy, dont le Soleil eſt le ſimbole, *Tuus ad te nos vocat ardor.*

Capitaine lieutenant, M. Phelippeaux, marquis de Pontchartrain, *ſous lieutenant*, M. de Caruel, marquis de Meré, brigadier d'armée, ch. l. *enſeigne*, M. le comte de Relingue. *Guidon*, M. le chevalier de Muy, *maréchaux des logis*, M. du Planquoy, ch. l. M. de la Coſte, ch. l.

III. GENDARMES BOURGUIGNONS DU ROY, 1668.

Ils ont dans leur étendart cinq fautoirs, ou croix de Bourgogne, une grande dans le milieu, & quatre petites aux quatre coins ſans inſcriptions.

Capitaine lieutenant, M. de Belſunce, marquis de Caſtelmoron, brigadier, d'armée, ch. l. *ſous lieutenant*, M. de Belſunce, *enſeigne*, M. Gillain, marquis de Benouville, *guidon*, M. de Mouſſy, *maréchaux des logis*, M. des Tournelles, M. de Boiſſandry.

IV. GENDARMES FLAMANS DU ROY, 1673.

Ils ont la diviſe du feu Roy, un ſoleil rayonnant, avecces paroles : *Nec pluribus impar.*

Capitaine lieutenant, M. de Beauvoir, comte de Châtelux, brigadier d'armée, ch. l. *Sous lieutenant*, M. de Gaignon, marquis de Vilaines. *Enſeigne*, M. .... *Guidon*, M. du Poulpry, *maréchaux des logis*, M. Delare, M. de Buſly.

Le Roy eſt capitaine des compagnies ci deſſus.

V. GENDANMES DE LA REINE, 1660.

Il y a dans leur étendart les armes du Roy & de la Reine, chacune dans leur cartouche en ovale & qui ſe joignent. Ces deux écuſſons ont au-deſſus la couronne de France, & ſont ſoutenus de deux palmes croiſées, & attachées par un ruban avec ces mots : *Seu pacem ſeu bella gero.*

La Reine par un brevet du 26. Octobre 1725. a accordé 4000 livres de penſion ſur ſa caſſatte, & les entrées chez elle, à chacun des capitaines lieutenans de ſes compagnies de Gendarmes & de chevaux legers.

Capitaine lieutenant, M. le comte des Monſtiers de Mérinville, ch. l. *Sous lieutenant*, M. de Courtebourne, *Enſeigne*, M. de Vacheres, marquis de Gramont, *Guidon*, M. le chevalier de Pont S. Pierre, meſtre de camp, *maréchaux des logis*, M. des Rozieres, M. de Courcelles.

VI. CHEVAUX-LEGERS DE LA REINE 1660.

Leur étendart eſt de même que celui des Gendarmes.

Capitaine lieutenant, M. Jean-Louis du Rieu, comte du Fargis, chambellan de feu M. le duc d'Orleans, ch. l. *Sous lieutenans*, M. le Veneur, marquis de Tillieres, *Cornettes*, M. le chevalier de Caux, & M. la Marguerie, chevalier de Vaſy, *maréchaux des logis*, M. Fauvel, ch. l. ayant commiſſion de lieutenant colonel, M. de Valois.

VII. GENDARMES DAUPHIN, 1666.

Leur étendart eſt une mer agitée, ſur laquelle eſt un navire au milieu de la tempête, & trois dauphins qui ſemblent ſe joüer; l'ame de cette deviſe eſt, *Pericula ludus*, ce qui exprime que cette compagnie ſe fait un jeu des dangers de la guerre.

Capitaine lieutenant, M. Bouchard d'Eſparvez, comte de Jonſac. *Sous lieutenant*, M. le marquis de Monteſſon, ch. l. *Enſeigne*, M. Montvalat, marquis d'Entragues, ch. l. *Guidon*, M. le chevalier

valierde la Vieuville, *marechaux des logis*, M. Druel, M. Dillaux Dalmans.

VII. CHEVAUX-LEGERS DAUPHINS, 1662. ou 1663.

Leur étendart de même que celui des Gendarmes.

Capitaine lieutenant, M. le marquis Dauvet, brigadier d'armée, ch. l. *sous lieutenant*, M. le marquis de Refuge, *cornettes*, M. de la Brouſſe, marquis d'Athis; M. de l'Ile, marquis de Marivault, *maréchaux des logis*, M. Tourneville, M. de Conz.

IX. GENDARMES DE BRETAGNE, 1690.

Comme cette compagnie fut créé pour le duc de Bourgogne, fils aîné de feu Monſeigneur, qui venoit de faire de grandes conquêtes dans le Palatinat; on leur donna pour deviſe un grand arbre & un petit à côté, avec ces mots, *Triumphali è ſtipite ſurgit.* Etant paſſez par la ſuite au fils aîné de M. le duc de Bourgogne, devenu Dauphin, ils furent ſurnommez *de Bretagne*, du nom que portoit ce jeune Prince.

Capitaine lieutenant, M. Trudaine, brigadier, inſpecteur general de la Gendarmerie, commandeur de l'ordre de S. Louis. *Sous lieutenant*, M. le marquis de Lanmary, grand échanſon de France. *Enſeigne*, M. Charles-Louis de Biodos de Caſteja, gouverneur de S. Dizier, ch. l. *Guidon*, M. le marquis de Magnane, *maréchaux des logis*, M. Gedard, ch. l. M. Thirion, ch. l.

X. CHEVAUX-LEGERS DE BRETAGNE, 1690.

Ils ont eu le même ſort que les Gendarmes precedens; ainſi on mit dans leur étendart un oyſeau en l'air, les aîles étenduës, & un autre à terre les aîles auſſi étenduës, faiſant un effort pour s'élever, avec cette ame : *Votis ſectatur euntem*; ce qui ſignifioit l'ardeur du jeune duc de Bourgogne, pour ſuivre ſon pere à la victoire.

Capitaine lieutenant, M. le Tonnelier de Breteüil de Chantecler; *Sous lieutenant*, M. du Faoucq, marquis de Garnetot. *Cornettes*, M...., M. Beaupoil, chevalier de Lanmary Chabannes, *maréchaux des logis*, M. du Bloſſet, ch. l. ayant commiſ-

ſion de lieutenant colonel, M. le Camus.

XI. GENDARMES D'ANJOU, 1690.

Ayant été créez pour le ſecond fils Monſeigneur, ils eurent pour deviſe deux arbres dans une plaine. Sur le plus grand des deux, eſt une étoille rayonnante qui lance un gros trait de rayons, avec ces mots: *Virtute autorem refert*; cela faiſoit alluſion à la valeur du Prince leur pere.

Capitaine lieutenant, M. le marquis de Saulx. *Sous lieutenant*, M. de Bernage. *Enſeigne*, M.... *Guidon*, M. le baron de Montmorency, *maréchaux des logis*, M. de Royville, M. du Paty.

XII. CHEVAUX-LEGERS D'ANJOU, 1690.

Le même étendart que les precedens

Capitaine lieutenant, M. le marquis de Ménou, brigadier d'armée, ch. l. *Sous lieutenant*, M. de S. Quintin de Blet; ch. l. *Cornettes*, M. Touſſaint-Sebaſtien le Vicomte, comte de Rumain, M. le comte du Chaſtelet, *maréchaux des logis*, M. de la Haye, M. de la Porte.

XIII. GENDARMES DE BERRY, 1690.

La deviſe de leur étendart, eſt un puiſſant lyon en poſture arrêté, montrant la face en plein, avec ces mots: *Veſtigia magna ſequetur*, pour marquer que le jeune duc de Berry marcheroit ſur les traces de ſon pere & de ſon ayeul.

Capitaine lieutenant, M. le marquis de Pellevé, Gouverneur de Meudon. *Sous Lieutenant*, M. Andrault, marquis de Langeron, lieutenant de Roy dans la baſſe-bretagne, & gouverneur de la Charité ſur Loire. *Enſeigne*, M. Prunier, marquis de S. André. *Guidon*, M. Trudaine, *maréchaux des logis*, M. de la Place, ch. l. ayant commiſſion de lieutenant colonel, M. Garnier.

XIV. CHEVAUX LEGERS DE BERRY, 1690.

Ils ont dans leur étendart un aigle ſeul volant en l'air, & pour ame de la deviſe, *Quò non feret inſita virtus*, c'étoit un préſage fondé ſur la vicacité du duc de Berry dès ſon enfance.

Capitaine lieutenant, M. le marquis d'Argouges, *ſous lieutenant*, M. Tarteron de Montiers, *Cornettes*, M. d'Harcourt, M. le marquis de Dampiere, *maréchaux des logis*, M. du Boſchet, M. de Bellegarde.

XV. GENDARMES D'ORLEANS, 1647.

Il y a dans leur étendart la deviſe de feu Monſieur, une bombe en l'air qui creve & jette le feu par quatre endroits, avec ces mots pour ame : *Alter poſt fulmina terror* ; cela ſignifioit que ce Prince étoit aprés le Roy, dont il ſe trouvoit frere unique, la terreur des ennemis.

Capitaine lieutenant, M. de Brancas, marquis d'Oiſe, brigadier d'armée, ch. l. *Sous lieutenant*, M. le chevalier Dagueſſeau, *Enſeigne*, M. Malet de Graville, marquis de Valſemé, chevalier de S. Lazare, gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orleans, *Guidon*; M. de Choiſeul, *maréchaux des logis*, M. du Verger, ch. l. M. de Villiers.

XVI. CHEVAUX-LEGERS D'ORLEANS, peut être en 1647.

La même deviſe que les Gendarmes.

Capitaine lieutenant; M. le comte de Mainville, brigadier d'armée, ch. l. *Sous lieutenant*, M. le Danois, comte de Cernay, brigadier d'armée, ch. l. *Cornettes*, M. le comte de Martel, M. Colbert S. Pouanges Chabanois, *maréchaux des logis*, M. Druel, M. de Vénac.

Ces deux compagnies furent depuis leur création juſqu'en 1677. cenſées de la maiſon de feu Monſieur, & avoient rang avec ſes gardes du corps : mais aprés la bataille de Caſſel, où elles combattirent à la ſuite de ce Prince, elles furent unies à la Gendarmerie. Les Officiers de ces deux compagnies n'ont commencé à rouler avec ceux des autres compagnies de la gendarmerie qu'en Novembre 1716. Elles appartiennent au Roy, comme leur capi taine, depuis la mort de M. le duc d'Orleans, petit fils de France, & en conſequence d'une Ordonnance du 5. Janvier 1724.

Etat major de la Gendarmerie, établi en 1690.

Il y avoit ci-devant un *major general* de la gendarmerie, mais cette charge a été ſupprimée par une Ordonnance du 1. Septembre 1724. qui a réuni ſes fonctions à celles de l'inſpecteur qui ſuit.

Inſpecteur general, de la gendarmerie, par proviſions de 1725. M. Trudaine, capitaine lieutenant des gendarmes de Bretagne, brigadier de cavalerie, com. l.

Ayde major, M. de Laſtic, dit le chevalier de S. Jal, ch. l.

Sous ayde-major, M. du Laux, meſtre de camp, ch. l.

Quatre *Commiſſaires à la conduite*, MM. de Flobert; d'Etouteville; le Leu; & de Septenville.

Aumôniers, MM. le Roy, & l'abbé le Neveu, chevalier de S. Lazare.

Chirurgien major, le Sr. Dalibour.

ARTICLE VII.

Des Commiſſaires ordinaires, Provinciaux de Guerres.

CEs Officiers ſont diſperſez en differens départemens du Royaume, & leurs fonctions ſont de veiller à ce que les troupes qui y ſont en quartier, ou qui y paſſent, ayent à y obſerver les Ordonnances du Roy, pour leur conduite, leur police & diſcipline militaire. Voici leurs départemens & leurs noms.

MESSIEURS,

Paris, Sçonin d'Argenvilliers.
Soiſſons, Dalmas.
Amiens ou *Picardie*, Perrin de Flancourt.
Arras ou *Artois*, Maralde de Fontenay.
Châlons, du Bois de Crancé.
Sedan, Galand.

Tours, Frotté.

Grenoble ou *Dauphiné*, Groſlier de Servieres.

Poitiers, du Bois de la Chevalerie.

La Rochelle ou *Pays d'Aunix*, Portail.

Limoges, le chevalier de Malon de Croiches.

Bourdeaux ou *Guyenne*, Subtil.

Normandie, Titon du Tillet.

Rennes, Chevalier.

Nantes, le Gros de Princé.

Toulon, le Noir.

Marſeilles, l'Enfant.

Montpellier, Maroyer de Prignan.

Bayonne, du Barbier.

Perpignan ou *Rouſſillon*, de la Nivardiere.

Dijon ou *Bourgogne*, Fuſſelet.

Franche-Comté, Petit de Marival.

Metz, Robin, comte en Caſtille.

Thionville, Reynold.

Straſbourg, Gayot.

Huningue, Baudoüin.

Lille, Macaire.

Dunkerque, de Sainte-marie.

Valenciennes, de Valicour de Mortrie.

Maubeuge, Girard.

Philippeville, Gautru de la Coudray.

Il y a encore pluſieurs autres Com-

miſſaires des Guerres diſperſez en differentes Places.

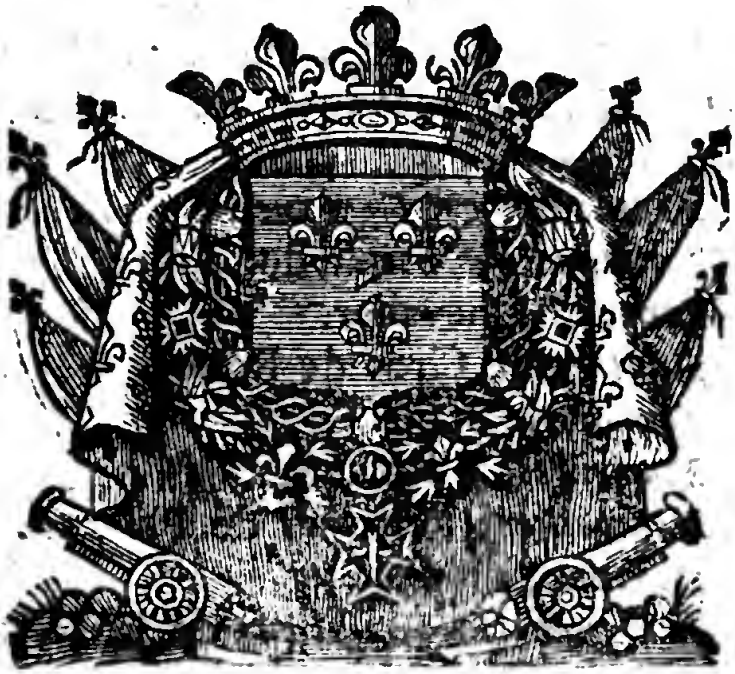

CHAPITRE VII.

Du Grand-Maître de l'Artillerie.

LE grand maître & capitaine general de l'artillerie de France, eſt *M.* Loüis-Auguſte de Bourbon, Prince legitimé, ſouverain de Dombes, duc

du Maine & d'Aumale, comte d'Eu, pair de France, chevalier des ordres du Roy, colonel general des Suiſſes & Griſons, gouverneur & lieutenant general du haut & bas Languedoc, lieutenant general des armées de Sa Majeſté. Il a été pourvû le 10. Septembre 1694.

Loüis Charles de Bourbon, comte d'Eu ſon fils, eſt reçû en ſurvivance de la charge de grand maître de l'artillerie de France l'an 1710.

Voyez ſes titres, qualitez, famille & armoiriers, ci-devant dans le ſecond volumes, page 415.

Le grand-maître, pour marque de ſa dignité, met au-deſſous de l'écu de ſes armes deux canons ſur leurs affuts, des caques de poudre, des boulets, des gabions.

Avant l'invention de la poudre, dont l'époque eſt fixée environ l'année 1354. il y avoit des machines de guerre pour l'attaque & la défenſe des Places, ſur leſquelles le *Maître des Arbalêtriers* avoit inſpection. Cet office étoit conſiderable. Ses principales fonctions, étoient de commander les gens de pied, qui combattoient avec l'arbalêtre, leſquels étoient les plus eſti-

mez parmi l'infanterie. Celui qui étoit pourvû de cette charge, portoit derriere l'écu de ſes armes une arbalête poſée en pal, ou il en mettoit deux à côté de ſon écu, pour marque de ſa dignité, ainſi qu'il ſe trouve ſur pluſieurs ſceaux anciens. Il commandoit auſſi les *Cranequiniers*, ſoldats qui portoient des arbalêtes legers, & qui pour l'ordinaireétoient à cheval. Leur dénomination vient d'un inſtrument appellé pied de biche, ou *cranequin*, qu'ils portoient à la ceinture, & avec lequel ils bandoient leurs arbalêtres. Enfin le maître des Arbalêtriers avoit la Surintendance ſur tous les Officiers qui étoient chargez des machines de guerre. La preuve en eſt chez Joinville, qui dans ſon Hiſtoire de S. Loüis, fait mention d'*Arc*, d'*Arbalête*, de *Trait* & d'*Artillerie*, & qui appelle *maître de l'artillerie*, celui qu'il nomme peu aprés *maître des Arbalêtriers*. On peut voir ce qu'en a dit Caſeneuve, ſous le mot *Artillerie*, dans ſes *Origines de la Langue Françoiſe*, & l'Hiſtoire des Grands Officiers du Pere Anſelme.

Le Roy Henri IV. ayant pourvû de la charge de grand maître de l'Artille-

rie Maximilien de Bethune, depuis duc de Sully, & maréchal de France, par lettres du 13. Novembre 1599. érigea cette charge en office de la couronne, au mois de Janvier 1601.

Dans chacune des armées de France, il y a un *lieutenant general de l'Artillerie*, qui ſous la dépendance du grand maître y a le commandement ſur tous les officiers de l'Artillerie, capitaine de Charrois, canoniers, pionniers, charrons, cordiers, & autres petits officiers; ce que l'on nomme l'Equipage d'Artillerie, de la conduite duquel il prend ſoin: les maréchaux de France neanmoins ont auſſi juriſdiction ſur ces officiers d'Artillerie.

C'eſt le grand maître de l'Artillerie qui fait faire les travaux de l'armée; tant aux ſiéges des Villes, que dans la marche; c'eſt lui qui fait faire les poudres, fondre l'Artillerie, & qui a pouvoir ſur tous les arcenaux de France. Il a auſſi le ſoin des tentes & pavillons de l'armée, ou au moins preſque de toutes. Il a ſa juriſdiction à l'arcenal de Paris, & eſt toujours colonel du regiment roïal artillerie.

Le grand maître de l'Artillerie, a ſous lui les officiers ſuivans.

Quatorze *lieutenans generaux de l'Artillerie*, dont il n'y en a que deux qui ſoient en *charge*, leſquelles tombent dans le caſuel du grand maître : les douze autres reçoivent leurs commiſſions du même grand maître, ainſi que tous les autres officiers de l'Artillerie.

Le poſſeſſeur de la premiere des charges, laquelle étoit unique autrefois, a le titre de *premier lieutenant general de l'Artillerie*, mais il n'a point de département : le poſſeſſeur de la ſeconde en a un particulier attaché à ſa *charge*, & les douze autres ont leur département dans les differentes Provinces du Royaume.

Premier lieutenant general de l'Artillerie. M. François Iſaac Lancelot Frezeau, comte de la Frezeliere. Il a ſuccedé à ſon pere mort lieutenant general des armées du Roy en 1610. dont le pere auſſi lieutenant general des armées du Roy avoit eu la même charge.

Autre charge. M. Louis François, marquis de Thiboutot, par érection faite en Juin 1720. de ſa terre de Thiboutot, ſiſe au pays de Caux en marquiſat, ch. l. Il a le département de *l'Iſle de France, & arſenal de Paris.*

Départemens des autres lieutenans Generaux d'Artillerie.

Alſace, duché & comté de Bourgogne, M. de S. Perier, maréchal de camp,

Moſelle, M. . . .

Dauphiné, M. de Salieres, brigadier, d'armée, ch. l.

Rouſſillon, M.

Aunix, la Rochelle & Guyenne, M. du Magny, brigadier d'armée, ch. l.

Bretagne, M. le chevalier de Jaucourt, brigadier d'armée, ch. l.

Normandie, M. Sevin, marquis de Quincy, brigadier d'armée, lieutenant de Roy dans la baſſe Auvergne, ch. l.

Picardie & Artois, M. des Chiens de Reſſons, brigadier d'armée, lieutenant de Roy au pays de Maine, com. l. & chevalier de S. Lazare, aſſocié libre à l'académie des Sciences.

Lionnois, M. de S. Didier, ch. l.

Champagne, M. de Borſtel, ch. l.

Touraine, M. le chevalier le Maſtre, ch. l.

Lieutenans Provinciaux d'Artillerie, ayant des départemens.

Amiens, M. de Rumigny, ch. l.

Lille, M. de Mermont, ch. l.

Douay, M. d'Hauterive, ch. l.

Même Ville, M. de Fontfaye, ch. l.

Cambray, M. de la Graffiniete, ch. l.

Même Ville, M. de Vaux de Sempigny, ch. l.

Arras, M. de Boisfriché, ch. l.

Aire, M. de Groisy, ch. l.

S. Omer, M. le chevalier Baudretun, ch. l.

Hesdin, M. Faury d'Oigné, ch. l.

Calais, M. du Monteil, ch. l.

Dunkerque, M. Houzé du Vivier, ch. l.

La Fere, M. Tuffereau, commandant la quatriéme Ecole des Bombardiers, ch. l.

Saint Quentin, M. Raffard d'Espagny, ch. l.

Même Ville, M. Joubert de Corville.

Valenciennes, M. du Coudreau, ch. l.

Avesnes, M. de Vauleger, ch. l.

Maubeuge, M. Bouchard, ch. l.

Philippeville, M.

Mets, M. de Boislogé, brigadier d'armée, & lieutenant general d'Artillerie dans les trois Evêchez, commandant la premiere école des Bombardiers, ch. l.

Sarre-Louis, M. Trayet de Fontenelle, ch. l.

Verdun, M. Grimoüard du Peré, ch. l.

Mezieres, M. de Malezieu, lieutenant general d'artillerie, brigadier, ch. l. & M. de Rouby, ch. l.

Strasbourg, M. de Jaunay, brigadier d'armée, commandant la ſeconde école des Bombardiers, ch. l.

Phalsbourg, M. le Maiſtre, ch. l.

Landau, M. du Breüil Vetat, ch. l.

Neuf-Briſac & Haute Alſace, M. le Boiſtel, ch. l.

Beſançon, M. le chevalier Deſmazy, ch. l.

Auxonne, M. Champagné, ch. l.

Grenoble, M. Dallard, ch. l.

Même-Ville, M. de Buſagny, commandant la cinquiéme école des bombardiers, ch. l.

Marſeille, M. Dalbert, pere, ch. l.

Perpignan, M. de la Chaubruere, commandant la troiſiéme école des bombardiers, ch. l.

Montpellier, M. Azemat, ch. l.

Cette, M. le chevalier de Groſſoles, ch. l.

Bordeaux, M. Henault de Montigny, ch. l.

Bayonne, M. de Roux, ch. l.

Broüage, M. de du Monteil, ch. l.

La Rochelle, M. de Montopin, ch. l.

Saint Malo, M. de Marans, brigadier d'Infanterie, ch. l.

Havre de Grace, M. le Camus, ch. l.

Outre la ville de leur principale reſidence, ces lieutenans Provinciaux ont preſque tous inſpection ſur l'artillerie de quelques autres places circonvoiſines, dans leſquelles il n'y a que des commiſſaires. Dans les villes où il y a deux lieutenans de reſidence, l'autorité eſt toute entiere au premier, & le ſecond ne la prend qu'en ſon abſence, ou en cas d'infirmité.

Il y a encore dans le corps de l'Artillerie, autant de commiſſaires qu'il y a de places, dont les uns ſont provinciaux, les autres ordinaires, & les autres extraordinaires, qui reſident, les uns durant toute l'année, les autres durant ſept mois, & les derniers durant cinq. Leurs appointemens ſont à proportion du tems fixé pour leur reſidence.

De tous ces officiers d'artillerie, il y en a cent un, y compris le grand maître, qui ont droit de *Committimus*, au grand Sceau. Ils ſont tirez indiſtinctement de tout le corps, à la volonté du grand maître.

Tréſorier general de l'artillerie, M. Etienne Landais.

Contrôleur general, M. Camus-des Touches.

Secretaire general, M. le Boilteux.

Commiſſaires general des poudres & ſalpêtres, M. Berthelot de Saint Laurent, maître des requêtes.

Inſpecteur general des fabriques & du magazin Royal des armes, M. Louis Titon de Villegenou, Sr de Châteauneuf, S. Gervais, la Tourette, &c.

Inſpecteurs des poudres, M. Adelbert-d'Urgiay.

Aumônier, M.

Premier medecin, M. Seron.

Chirurgien major, M. Jallet.

Apotiquaire major, M. Clauvés.

La juriſdiction de l'Artillerie s'étend dans tout le Royaume : elle a tenu jadis ſon ſiege au Louvre, d'où elle fut tranſferée à l'Arcenal en 1572. L'apel de ſes jugemens reſſortit au Parlement.

Elle eſt compoſée des Officiers ſuivans.

Un *bailly d'Epée*, M. Deſchamps, dit *Morel*, marquis de Creſſy, brigadier de Cavalerie.

Un *Lieutenant general*, M. Perotté.

Procureur du Roy, M. Coſſin.

Subſtitut. M. Thurin.

Greffier, M. le Gras.

Garde-Scel, M. Daugeres.

Receveur des Consignations, M. Duval.

Prévôté de l'Artillerie.

Prévôt, M. François Cramailles.

Lieutenant, M. Adrien Pierre de S. Etienne.

Greffier, M. Toussaint de la Chapelle.

CHAPITRE VIII.

De l'Amiral & de la Marine.

L'Amiral de France eſt M. le comte de Toulouſe, Loüis Alexandre de

Bourbon, legitimé de France, duc de Penthiévre, de Château-Vilain, & de Ramboüillet, pair de France, chevalier des ordres du Roy, & de la Toiſon d'or, gouverneur de Bretagne, lieutenant general des armées du Roy. Il eut cette charge d'Amiral au mois de Novembre 1683.

Voyez ci-devant, tome II. pag. 417. à l'article des Princes legitimez, où l'on a raporté ſes titres, qualitez & armoiries.

L'amiral porte pour marque de ſa dignité, un ancre poſée en pal derriere l'écu de ſes armes, dont la trabe eſt d'azur fleurdeliſée d'or.

Par Edit donné à Paris au mois de Janvier 1627. regiſtré le 13. mars ſuivant, les charges de Connétable & d'Amiral, furent ſupprimées, celle de grand maître, chef & ſurintendant general de la navigation & commerce de France, avoit été créé par autre Edit donné à S. Germain en Laye, au mois d'Octobre 1626. qui fut regiſtré le 18. mars 1627. & enfin par un autre Edit donné à S. Germain en Laye, au mois de Novembre 1669. regiſtré au Parlement le 27. Janvier 1670. Cette charge de grand maître, chef & ſurintendant general

de la navigation & du commerce de France fut ſupprimée, & celle d'amiral rétablie avec le titre d'officier de la couronne.

Le Roy Louis XIV. retrancha beaucoup de l'ancien pouvoir de cette charge, en ſe reſervant le choix & la proviſion de tous les officiers de guerre & de finance, qui ont emploi & fonction dans la marine; ſçavoir, des vice-amiraux, lieutenans generaux & chefs d'Eſcadre, des capitaines, lieutenans, & enſeignes des vaiſſeaux, fregates & brulots, des capitaines & officiers des ports, & gardes côtes, des intendans, commiſſaires, contrôleurs generaux & particuliers, gardes magazin, & generalement de tous les autres officiers de guerre & de finance, ayans emploi & fonction dans la marine. Enſemble tout ce qui peut concerner les conſtructions & radoubs des vaiſſeaux, l'achapt de toutes ſortes de marchandiſes & munitions pour les magazins, arcenaux de marine, & armemens de mer: l'arrêté des états de toutes les dépenſes faites par les tréſoriers de la marine.

L'on ne peut mieux repreſenter le pouvoir, les fonctions, & les droits dont joüit préſentement l'amiral, qu'en rap-

portant les mêmes paroles du reglement fait par le Roy Louis XIV. le 12. Novembre 1669. à S. Germain en Laye.

Toute la Juſtice de l'Amirauté, ainſi qu'elle eſt reglée & établie par les Ordonnances, appartiendra, & s'eſt renduë au nom de l'amiral.

Il pourvoira de plein droit aux offices des ſiéges des Amirautez, dant tous les lieux où ils ſeront établis.

Il joüira pareillement de tout & tel droit de nomination & proviſion, dont les Amiraux de France ont bien & dûëment joüi, ſur les offices de l'Amirauté auſdits ſiéges & table de marbre.

Des amendes, confiſcations, & tous autres droits de Juſtice, dans tous les ſiéges particuliers, & de la moitié dans ceux des tables de marbre.

Du droit de dixiéme ſur toutes les priſes & conquêtes faites à la mer.

Du droit d'Ancrage, ainſi qu'il eſt reglé par les Ordonnances, & que les précedens amiraux en ont joüi.

Du droit de congé ſur tous les vaiſſeaux qui partent des ports & des havres du Royaume.

Le nom d'Amiral a été emprunté des Arabes, qui vinrent par mer fondre en Europe ſur les Chrétiens, & aprés avoir couru

couru toutes les mers de ces Provinces, ils conquirent l'Eſpagne, & de-là deſcendirent aux côtes de France par la Guyenne & le Poitou. Pendant de ſi longues guerres, les François eurent ſouvent communication avec eux : & comme celui à qui obéïſſoient les autres chefs de cette armée ſi puiſſante ſur mer, étoit communément apellé en leur langue arabeſque, *Amir al Muſilmin*, c'eſt à dire, le Prince des vrais croïans : (on ſçait aſſez que ces Infideles ſe qualifient du titre de vrais Croyans) les François qui retinrent les premieres ſyllabes de ce nom, à cette imitation ont appellé celui qui commande l'armée ſur mer, leur *Amiral*.

Le premier que l'on trouve avoir exercé la charge d'Amiral de France, fut Florent de Varennes en l'année 1270. au paſſage d'outre mer.

Il y a eu pluſieurs Amiraux au temps que les Rois de France ne poſſedoient pas toutes les Provinces maritimes de ce Royaume : à ſçavoir, l'amiral de Bretagne, de Guyenne, & de Provence, ou des mers du Levant.

Le cardinal de Richelieu obtint l'Edit du mois d'Octobre 1626. par lequel l'office de *grand maître, chef & ſurin-*

tendant general de la navigation & commerce de France, fut créé, & duquel il ſe fit pourvoir. Il fit ſupprimer celui d'amiral par autre Edit du mois de Janvier 1627. Aprés ſa mort le duc de Fronſac fils du maréchal de Brezé luy ſucceda ; mais ayant été tué au ſiége d'Orbitelle, cette charge fut exercée au nom de la Reine Regente, ſous le titre de grand maître de la navigation.

L'on peut voir un ample détail de ce qui concerne l'Amirauté dans la *nouvelle deſcription de la France*, par M. Piganiol de la Force.

Auprés de l'amiral de France & pour recevoir ſes ordres, reſide toujours le *ſecretaire general de la marine*, qui eſt M. Henri du Trouſſet, ſieur de Valincourt. Il eſt auſſi ſecretaire des commandemens de M. le comte de Toulouſe, & l'étoit ci-devant du Cabinet du Roy. Il eſt de de l'Académie Françoiſe, honoraire de celle des Sciences, & a été aſſocié veteran de celle des Inſcriptions & belles Lettres.

En 1669. le Roy a créé deux charges de vice-amiral.

Vice-Amiral du Ponant, qui commande dans tous les ports & dans l'étenduë de la mer Océane, ſous l'autorité & en

l'abſence de l'Amiral. M. le maréchal duc d'Eſtrées, pair de France, grand d'Eſpagne, chevalier des ordres du Roi, lieutenant general au comté Nantois, & gouverneur de Nantes, reçû Vice-amiral le 12. Decembre 1684. dont on peut voir les titres & qualitez, ci-devant dans ce même troiſiéme volume, pag. 169.

Vice-Amiral du Levant, pour commander dans tous les ports & dans l'étenduë de la mer mediterranée, ſous l'autorité & en l'abſence de l'Amiral. M. le marquis de Coëtlogon, chevalier des ordres du Roy, reçû vice-amiral le 18. Novembre 1716.

Lieutenans generaux des armées navales du Roy.

Ils commandent ſuivant leur ancienneté en l'abſence du Vice-amiral, dans les ports où ils ſont départis.

MESSIEURS,

1707. Le marquis d'O, com. l.
1720. Le marquis de Rouvroy, Ch. L.
Le marquis de Ste Maure, com. l.

1727. De Briqueville, comte de la Luzerne, ch. l.

Chefs d'Eſcadre, qui commandent en l'abſence des lieutenans generaux.

MESSIEURS,

1715. Du Guay-Troüin, ch. l.
De la Bruyere Court, premier maître d'Hôtel de M. le duc d'Orleans, premier prince du ſang, ci-devant ſon ſous gouverneur, ch. l.
De la Rochealard, ch. l.
De la Varenne, ch. l.
De Mons, ch. l.
Rouxel, comte de Grancey, ch. l.
1722. Albert, chevalier de Luynes, commandant les gardes du pavillon amiral, ch. l.
1722. Hurault de S. Denis de Villeluiſant, ch. l.

Capitaines de Vaiſſeaux, qui roulent avec les colonels, lorſqu'ils ſervent ſur terre.

MESSIEURS,

1687. De la Boiſſiere, ch. l.
1692. Des Cartes, ch. l.

1693. Jean-François de Cuers, Sr de Cogollin, ch. l.

De Moiſec, ch. l.

Le comte de Buſſy, ch. l.

Le marquis de Sorel, ch. l. ci devant gouverneur de S. Domingue.

1694. Daires, ch. l.

1696. De Grandpré, commiſſaire general d'artillerie à Toulon, ch. l.

De Boutteville-Sebbeville, ch. l.

De Salabery de Benneville, gouverneur de Château Porcien, ch. l.

Bouthillier de Rancé, ch. l.

De la Mothe d'Ayrans, ch. l.

De Pas, dit le chevalier de Feuquieres, lieutenant general à la martinique, ch. l.

Achilles de Broglia, gouverneur d'Avennes, ch. l.

De Bethune-Charoſt, chevalier de Malte.

1701. De Boulainvilliers, commiſſaire general d'Artillerie à Rochefort, ch. l.

1702. Le comte de Chavagnac, commandant des gardes de la marine à Rochefort, ch. l.

1703. Lilleau, ch. l.

Aubery de Vatan, commandeur de Malte, commandant des gardes-marines à Toulon.

De Champmoreau, ch. l.
Le chevalier de la Roche-Alart, gouverneur de S. Domingue, ch. l.
Raoul de la Guibourgere, ch. l.
Le comte de Volvire, ch. l.
Du Châtelet, comte de Moyencourt, gouverneur de la Guadeloupe, ch. l.
D'Eſtienne, ch. l.
De Norey le Picard, ch. l.
De Roquefeüil, ch. l.
De Sainte Hermine, ch. l.
De Francine, ch. l.
Du Parc, ch. l.
De Laigue, chevalier de Malte.
Damas de Marillac, ch. l.
1704. De Sainte Marie, ch. l.
Charles de la Blandiniere, ch. l.
1705. Des Chariers, ch. l.
Guymond du Coudray, ch. l.
Dróüard, ch. l.
Polignac d'Eſcoyeux, ch. l.
De Bretel, marquis de Lanquetot, ch. l.
De Beſſac, ch. l.
De Beauquaire, inſpecteur des compagnies franches à Toulon, ch. l.
De Bloüet Camilly, ch. de Malte.
De Sainvilliers, ch. l.
Le chevalier de Caffaro, ch. l.
De Valles, ch. l.

De Valette Laudun, ch. l.
De Gabaret, ch. l.
De Gencien, ch. l.
Le comte d'Illiers, ch. l.
Hennequin, inſpecteur des compagnies franches à Breſt, ch. l.

1706. De la Grange, comte d'Arquien, gouverneur de Ste Croix, lieutenant general du Cap François, ch. l.
De Vienne de Buſſerolles, ch. l.
Le vicomte d'Urtubie, ch. l.
De Radoüay, ch. l.
De Maillé de la Tour Landry, chevalier de Malte.
Hurault de S. Denis, ch. l.

1707. Le comte de Brichanteau de Nangis, ch. l.
De Querquelen, capitaine de Port à Breſt, ch. l.
De Grenonville, ch. l.
Le comte de S. Quentin, ch. l.
Le chevalier de Bethune, ch. l.

1708. Geraldin, ch. l.
Le marquis de Beauharnois, gouverneur general de Canada, ch. l.
De la Rochefoucaud, marquis de Montendre, ch. l.
Le chevalier du Coudré, ch. l.

1709. Le marquis Dars, ch. l.

1710. De Rouſſelet, comte de Châ-

teau-Regnault, ch. l.

1712. De Rochambault, ch. l.

Le marquis de Praslin, ch. l.

Le marquis de la Vieſville, ch. l.

Perrot de Fercourt, ch. l.

De Saint Leger la Sauzaye, ch. l.

Bart, ch. l.

Le chevalier de Gouyony commiſſaire general d'Artillerie à Breſt, ch. l.

De Voiſins, chevalier de Malte.

Dichault, ch. l.

De Thomas de la Valette, ch. l.

De la Duz, de Vieuxchamps, ch. l.

De Ricoüard, inſpecteur des compagnies franches à Rochefort, ch. l.

Caſſart, ch. l.

De Nogent, commandant des gardes de la marine à Breſt, ch. l.

De Saint Germain, major à Toulon, ch. l.

1716. De Villeneuve, comte de Vence, ch. l.

1718. De Bauve, major à Breſt, ch. l.

1720. De Serigny, ch. l.

Le Prince Conſtantin de Rohan.

1721. De Barailh, capitaine de port à Rochefort, ch. l.

1722. Beauſſier, capitaine de port à Toulon, ch. l.

Fondelin, major à Rochefort, ch. l.

De Fayet, capitaine de port au Port-Louis, ch. l.

1727. S. Perrier de Bandéville, ch. l.

De Sorgues, ch. l.

De Chaon, ch. l.

Des Nots, ch. l.

De Montlaur, ch. l.

De Gand, ch. l.

Le comte de Ligondez, ch. l.

De Girenton, ch. l.

Bochart de Champigny-Noroy, ch. l.

Le chevalier de Nesmond, ch. l.

De Beauharnois de Beaumont, ch. l.

Le chevalier d'Espinay, ch. l.

La Duz de Vieuxchamps, ch. l.

D'Avaugour, ch. l.

Dorves, ch. l.

Le chev. de Foüilleuse, ch. l.

De l'Estenduere, ch.

De l'Isle Kerlo, ch. l.

Marandé, ch. l.

De Joyeux, ch. l.

La Saille, ch. l.

Le ch. de Piosens, ch. l.

Le comte Marqueze, ch. l.

Le chev. de Rochechoüart de Montpipeau, ch. l.

Derville d'Estourmel, ch. l.

Capitaines d'Artillerie.

MESSIEURS,

1703. De la Sauvagere, ch. l.
1705. Lambert, ch. l.
1712. Dupin de Belugard, ch. l.
1721. Pillard, ch. l.
1724. Heliot, ch. l.
1725. Le chevalier de Châteauneuf-Thomas, ch. l.

Capitaines de Fregate.

MESSIEURS,

1687. De la Baume de Borne, ch. l.
1703, Gineſte, ch. l.
Dorgnon Terras, ch. l.
1705. De Villers, ch. l.
D'Amontot de Reuville, ch. l.
1706. De Joncous, ch. l.
1707. Le baron Daſſy, ch. l.
1711. Durand, capitaine de port à la Martinique, ch. l.
1712. De Seſmaiſons, ch. l.
De la Salle S. Cricq, ch. l.
Le chevalier de Dampierre, ch. l.
Le chevalier d'Entragues, ch. l.

Le comte de Fontenay, ch. l.
Deſquilles, ch. l.
Le comte du Queſne, ch. l.
Le comte d'Harcourt, ch. l.
D'Orvilliers, gouverneur de Cayenne, ch. l.
De Rochepierre, chevalier de Malte.
De la Mirande, ch. l.
De Brahc, ch. l.
Des Cours, ch. l.
Du Deffand, ch. l.

Lieutenans de Vaiſſeaux.

MESSIEURS,

1689. De la Gondiniere, ch. l.
1691. Le chevalier de Bonneüil, ch. l.
De Vergons, ch. l.
1692. Le chevalier de Sevin, ch. l.
La Ferriere de Vincelles, ch. l.
De Fontenay l'aîné, ch. l.
Le chevalier des Cognées, ch. l.
De la Mouſſaye, ch. l.
De Pontmarois, ch. l.
1693. De Carion, ch. l.
Pollay de S. Quentin, ch. l.
D'Ymonier, ch. l.

1696. D'Oſmont Malicorne, ch. l.
De Voutron, ch. l.
De Livernan, ch. l.
De la Chaize Beaupoirier, ch. l.
Le comte de Lallier, ch. l.
Le chevalier de Champagné, ch. l.
De Bézy, ch. l.
1700. De Folleville.
Terras la Roquette.
1701. Herpin des Marais, lieutenant de Port, ch. l.
Deſcoulon, ch. l.
De la Motte-Aigſon, major à Cayenne, ch. l.
1703. Le chevalier Barentin, ch. l.
De Galiffet, ch. l.
Lambourg, ch. l.
De Putigny, ch. l.
Huon de Kermandec, ch. l.
La Salle-Deſgouttes, ch. l.
Deſpins, ch. l.
Du Chambre, ch. l.
Elzear de Sabran, ch. l.
La Broſſe, ch. l.
Gouyon de Miniac, ch. l.
De Kergorlay, ch. l.
De Ravenel, ch. l.
De la Gardelle, ch. l.
Valavoire, ch. l.
De Ruyter.

Odon-Desgouttes, ch. l.
Du Châtel Kerlec.
De Belmanné, ch. l.
1704. Bailly de S. Marc, ch. l.
De Chailus, ch. l.
1705. De Tilly, ch. l.
La Fregonniere, ch. l.
De S. Esteve, ch. l.
D'Aulnay de la Thuillerie, ch. l.
Le Jay de Kerdaniel, ch. l.
Du Lac de Montvert, ch. l.
De Rhuis de la Chesnardiere, ch. l.
Le chevalier de Sabran-Bagnols.
De Ploëuc, ch. l.
Le chevalier de Vignier.
De S. Eugene Marcelanges, ch. l.
De Bresmoy, ch. l.
De Chancy, ch. l.
De Merval, ch. l.
Le chevalier de Remondis.
De Grouchy, ch. l.
Belleville Lestendart, ch. l.
1706. De Mausson, ch. l.
Traversier, ch. l.
Fredy du Moulinet, ch. l.
De Grasse, ch. l.
Du Laü de Selette, ch. l.
1707. De Bailleul de Vic, ch. l.
Guery, ch. l.
De Pallas, ch. l. Il porte aussi la croix

de Malte par privilege ſpecial de l'ordre.

De Boiſquignen, ch. l.
Mergeret, ch. l.
De Tourettes Grignan.
Bidaud de Salnove, ch. l.
De S. Prix.
Du Heſnot.
De Kerven, ch. l.
Theroulde de Belleſoſſe, ch. l.
Gouyon de Ravilliers, ch. l.
1708. De Bercy, ch. l.
Le marquis de Varennes, ch. l.
Villiers de Ste Croix, ch. l.
Papelart, chevalier d'Arneuze, ch. l.
1709. De S. Etienne de la Pomarede, dit le chevalier de Carmin, capitaine d'une Compagnie franche, ch. l.
Raguienne de Mareil, ch. l.
1711. De Beauharnois de Beauville, ayde major à Rochefort, ch. l.
1712. Beauſſier, cadet, lieutenant de Port à Toulon.
La Maiſonfort de Parville.
Du Reveſt, ch. l.
La Rigaudiere, ch. l.
L'Eſpinau, ch. l.
De Joganville, ch. l.
De S. Cricq Daſpis, ch. l.

Gravier, ch. l.
Baraudin, ch. l.
De Veniere, ch. l.
Du Gaſt de Luſſan, ch. l.
Du Sault, ch. l.
De Breugnon, ch. l,
Le chevalier de S. Clair, ch. l.
Le vicomte de Langle, ch. l.
Du Buiſſon de Varennes, ch. l.
Le chevalier du Bourdet, ch. l.
De la Maiſonfort du Bois des Cours, ch. l.
Robec de Palfieres, ch. l.
Cliſſon du Mené, ch. l.
Le baron de Lille Noé, ch. l.
De S. Hermine, ch. l.
Le chevalier d'Argigny.
De Morinville, chevalier de Malte.
Johanne, comte de Saumery, ch. l.
Forant, ch. l.
Keramel de Parcevaux, ch. l.
Vendôme Huet.
Du Mas, ch. l.
Comte Damas, ch. l.
Le comte des Gouttes, ch. l.
Le chevalier d'Eſtournel.
1713. Cholenec, lieutenant de Port à Breſt.
Le comte de Vaudreüil, ch. l.
1714. De S. Ovide, gouverneur de

l'Iſle Royale, ch. l.

Le chevalier Begon, capitaine au Canada.

1716. Le chevalier Deſnots, ayde major à Breſt.

1717. De Villevielle, ayde-major à Calais, ch. l.

Le chevalier de Beauvais Thomas, ayde major à Toulon, ch. l.

1718. Butet, capitaine à S. Domingue.

1719. Daſtour, ayde major à Toulon, ch. l.

1720. La Jonquiere de la Narade, ch. l.

De Moulinneuf, ch. l.

Deſcoyeux de Fouras, ch. l.

De Colombe, ch. l.

1721. Coetudavel, ch. l.

Mauclere du Peré, lieutenant de Port à Rochefort, ch. l.

De la Mure.

Machault de Garges.

Le chevalier du Caſtelet, ch. l.

1722. Du Sauſey.

Chabert Cleron.

Blain, lieutenant de port à Toulon.

1723. Meſchin, ayde major.

Des Combes, ayde major.

Macnemara.

1724. Belliveau, lieutenant de port à Rochefort.

1725. Le baron de Roque Serrieres, lieutenant garde du Pavillon.

Bayard, ayde major au Havre.

1726. De la Galiſſonniere, ayde major à Breſt.

Marquizan, ch. l.

Du Queſnel, ch. l.

1691. Gaudin, ch. l.

De Menneville, ch. l.

De Pontevez la Garde, ch. l.

De Belliſle la Queuë, ch. l.

Le chevalier d'Albertas Dauphin.

Le chevalier de Villages.

Murat de la Brouſſe, ch. l.

Kerharo, ch. l.

De Saurins, ch. l.

Borel de Manerbe, ch. l.

De Mandelot de Loſſay, ch. l.

Le chevalier de Noé, ch. l.

Fromont de Villeneuve, ch. l.

Le chevalier de S. Leger la Sauzaye, ch. l.

De Marſillac Chambon, ch. l.

De Barilly, ch. l.

Du Trouſſet d'Hericourt, ch. l.

Le chevalier de Fromentiéres, ch. l.

De Conteneüil, ch. l.

Le chevalier d'Albert du Cheſne.

Le chevalier de Trefalgan, ch. l.
Gautier de Girenton.
Le chevalier du Bois de la Motte, ch. l.
De Fenis, ch. l.
Le chevalier de Foligny de S. Malo.
La Bedoyere.
Céſar de Boulainvilliers, ch. l.
Le comte du Guay, ch. l.
Damblimont.
La Bernadais.
De Boisjollan.
Des Boisclairs.
La Roche de Coëlogon.
Du Queſne Guitton.
De Pardaillan.
Le Chevalier Conflans-Brienne.
Du Queſne Moſnier.

Lieutenans d'Artillerie.

MESSIEURS,

1703. Labatut, ch. l.
1718. Gineſte, ch. l.
De Combes, ch. l.
1720. Dupin de Belugard, fils.
Maſſiac.
1721. Rouſſel de Preville.
1723. De Crenay.
1726. Giffort.

Capitaines de Brulots.

MESSIEURS,

1689. De Brahc, lieutenant à S. Domingue, ch. l.
1692. Marchand, ch. l.
Cauvieres.
1703. kerguelin, ch. l.
Verguin.
1705. Marion de Courcelles, ch. l.
De Saccardy, ch. l.
1709. La Clocheterie.
1712. Dargelos, ch. l.

Enseigne de Vaisseaux.

MESSIEURS.

1689. Du Censif, capitaine de port à Bayonne, ch. l.
1690. De la Thomelle, ch. l.
1692. Du Plessis-Faucherie, ch. l.
1693. Viart de Villette.
Goureuf de Trebanec, ch. l.
De Chantassin.
1695. De la Chassagne, major de Moreal, ch. l.
Le Verrier, major des troupes en Canada, ch. l.

Boiſberthelot de Beaucourt, lieutenant de Roy & ingénieur à l'Iſle-Royale; ch. l.

Desjourdis Moreau, capitaine en Canada, ch. l.

1696. De Mouſſac, ch. l.

Huzé de Gramont.

Du Renel, ch. l.

De Puiſdorat, ch. l.

Le chevalier de Sabran-Sardon.

1702. Le Poupet de la Boularderie, ch. l.

1703. De Tourris, ch. l.

Dains, ch. l.

De Caux, ch. l.

Keralio.

Piedfaucon, ch. l.

De la Ronde Denis, capitaine en Canada.

De Bremond d'Ars.

Thomas de Châteuneufch. l.

Deſpreaux Dognez.

De Reals, ch. l.

De Semerville, ch. l.

Balue de Brillet.

De Baudretun, ch. l.

Deſcoulan des Ormeaux.

Villeneuve de Tourettes.

De Nanclars.

De la Prévalais, ch. l.

De Vaſſan.
Mazieres de Buhart.
Soulaigre de Montiſnet.
La Gautrais.
De Châteaugay, capitaine à la Louiſiane.
De Bayeul, ch. l.
Lieſta, ch. l.
Keroulas de Romanville.
Davaleau, ch. l.
De Tonnancourt.
1704. De Turles, ch. l.
Deſtry, ch. l.
Lioncel, ch. l.
De Kerbuſec, ch. l.
De Raouſſet Tournon ch. l.
De la Salle, capitaine reformé à S. Domingue.
1705. De Beaucouſſe, ci-devant enſeigne de galere, ch. l.
De Clancy, ch. l.
De Meyran.
De Selve, ch. l.
Des Eſcures Pontcharault.
Du Rivaux.
Du Ricar.
Du Meſnil Aubert.
Moüet de Louvergny, ch. l.
Le Vacher des Moulins, ch. l.
De Vendes Turgot,

Le chevalier de Matha, ch. l.
Deſbois.
De Montis.
Habert, ch. l.
Belanger de la Renarderie, ch. l.
De Marthou, ch. l.
De la Jourdanie.
Champmoreau de Longueville, ch. l.
De Morainville, ch. l.
De Beaumond le Normand, ch. l.
Le chevalier Dauval du Merle.
Darcy, ch. l.
Daulnay de Savary, ch. l.
Trulet.
Le chevalier de Tambonneau.
Le marquis de Puiſlaurent, ch. l.
Le marquis de Kerlore.
Du Clieu, capitaine reformé aux Iſles, ch. l.
De la Grandiére, ch. l.
Keroüal de Quilimadec, ch. l.
Le chevalier Damas.
Chabert Cogolin.
Des Landes, ch. l.
Palu de Fontenay, ch. l.
1706. Clinchamp Daniſy.
Du Houlay, ch. l.
De Lolcoët.
De S. Eugenne.
De Bourville, major de l'Iſle Roïale.

Routier de Belliſle, ch. l.
Le chevalier de Treſſemanne.
Montigny de la Hautiere, ch. l.
1707. Le baron de Beauvais.
De Caſtellane, ch. l.
Morant.
Conrart de Surmont, ch. l.
De Keroulas.
Le chevalier Coutel.
De Noüaille, ch. l.
De Nolivos, major du Petit Goave.
Le chevalier de Gouffier.
De Pepinet.
Du Peyrat de Majambos.
1708. Tairand, enſeigne de port à Breſt.
Du Trait.
Le chevalier de la Rongere.
Vincheguerre, ch. l.
Tromeur-Jegou.
Caſtelin de la Garde, ch. l.
Le chevalier d'Angerville de Cany.
1709. De Charenville, capitaine à Cayenne.
De la Valtaillade, enſeigne des gardes de la marine à Toulon, ch. l.
De Bonnaire de Souligny, ch. l.
Pepin.
Drouallin.
De Cuſſy, ch. l.

Le chevalier de Thoix.
Du Jarriay, capitaine reformé à S. Domingue.
De Bourges, ch. l.
Dugrez de mont S. Pere.
De Rambures.
1711. Le chevalier de Sabran-Montblanc, ch. l.
Baron, enseigne de port à Brest.
1712. De Selve le cadet.
Clavel.
De Reverdi.
De Jenvry.
Dodon de Moysan.
De l'Isle Goulhers.
De Champmartin.
Du Goutet
La Chapelle.
De Morienne capitaine aux Isles de la Martinique.
Du Tillet.
De Bretauville.
Le chevalier de Fontenay Ruillé.
Le chevalier de Châteaurenard.
Le chevalier de Fragnes.
Le chevalier de Glandevez.
De Cays.
De Vitry.
Brosin de Meré.
Le chevalier du Mené.

Du Lezard.
Le chevalier de Meré.
Boiſrond Dorignac.
La Bernadais.
De Macaſſar.
La Potterie.
Le marquis de Maleſſie, Sr. de Mons, lieutenant de Roy de Compiegne.
Du Gaſperne.
Silly de Louvigny.
Le chevalier de S. Palais.
S. Leger d'Eſpannes.
De Francfort Meunier.
De Frebourg.
Dipreville.
De Julien.
Le baron de Glandevez.
De Martel.
Pepin de Maiſonneuve.
Le chevalier de Gouyon.
Le marquis de Tagny.
De Reals.
Des Boiſclairs.
De Longueval d'Haraucourt.
Eugeno de Kerſalaun.
Runegof de Roſmar.
De Birague.
Le chevalier d'Hervaux.
Le chevalier de Montloüet.
De Villers Franſure.

Le chevalier de Houlbec.
Beauregard de la Rochefoucaud.
De Sabran d'Arian.
De Roſſel.
De Montholon.
De Penandref Kerſauſon.
De Rimberlieu.
Du Trouſſet d'Hericourt, major du cap François.
De Courbon.
Le chevalier de Laval.
Du Freſnay.
Le chevalier de kerlorec, ch. l.
De Chabannes.
De Martonne.
De Fromentiére.
Le chevalier de la Guiche.
Le chevalier d'Argenſe.
De Robien.
1716. De Fouilleuſe, chevalier de Flavacourt.
De Forval-
1717. Beauſſier de Châteauvert, enſeigne de port à Toulon.
1718. De Reveux.
1719. Deſprez.
Perroteau de Granchamps.
De Fontais.
1720. Breteauville.
Landré, enſeigne de part à Toulon.

1721. Perrier de Salvert.
Barnabé Andrieux, enſeigne de port à Rochefort.
1722. Le comte de Francieres.
Boiſſier.
Canivet.
1723, Du Meſnil Roland
Paumel.
1727. De Breſcanvel.
Hector.
Du Bouret.
Audriffredy.
De S. André.
Du Pleſſis Parſcaut.
Taurins Dannat.
De Penhoüet du Geurmeur.
D'Elbenne.
De la Croix de Merargues.
Penandref de Keranſtrec.
Du Breüil.
Courtois.
Le chevalier de Verthamont.
Tourris.
Dumoulin.
Kerguern de Keruel.
Dalbert.
De Sabran Salperine.
Laſſigny.
Chantaſſin.
Le chevalier d'Aubigny, *le cadet.*

Le chevalier de S. Andi.
De la Faluere.
Leſquen Mottais.
Dompart.
De Mariol.
Du Vignau.
Du Poyet.
Poulconq.
Dupuy.
Danqueville.
D'Oſſeville.
Du Cambout.
Le Tartier.
De Penverne.
De Lizardois.
S. Hypolite.
Du Chaffaut.
De S. Maurice.
De Gouyon Miniac.
Macnemara.
Du Guay.
De la Giroüardiere.
Chabot de Villeneuve.
De Cogolin.
De Marquaiſac.
De Grenan.
De Sanzay.
De la Roche Jacquelin.
Du Queſne Meneville.
De Boiſgeſlin.

De Motheux, *l'aîné.*
Dorcize.
Tremigon.
Du Filleul.
Porter.
Chaſteloger.
La Clue.
Le chevalier de Moreville.
L'Illeau.
Le chevalier de la Breteſche.
Des Herbiers.
Del Campe.
Du Reveſt.
De Caſtillon, *l'aîné.*
De Vic Pont Gibault.
De Serigny.
De Polignac, *le neveu.*
Hc quart.
De Roche-choüart.
De la Varenne.
Le chevalier de Vienne.
De Sorel.
Le chevalier Bellinguant.
De Caumont.
De Charmail.
Dannat de Montmaur.
De Scepeaux de la Roche Noyan.
Le chevalier de Chauvereau.
Le chevalier de Thivas.
De Thierſanville.

Hubert de Lauberdiere.
Le chevalier de Chavagnac.
Rozily de Meros.
De S. Riveul.
Le chevalier de Calmeil.
Le chevalier de Keruſoret.
Le chevalier de Coëtlogon.
Le chevalier d'Eaux de Raymondis.
La Valette Thomas.
Le marquis de Chavagnac.

Sous Lieutenans d'Artillerie.

MESSIEURS,

1709. Gobert.
15. *Janvier* 1718. De Crenay, ch. L.
1723. La Ville Mopetit Jegou.
Ollivier Vieux Chaſtel.
1724. Boiſpineau.
1725. S. Jurin de Mortagne.
Beauſſier Dayrand.
Du Pleſſis Nizon.
1726. Le chevalier de la Fuye.
Serquigny d'Acher.

Lieutenans de Fregates.

MESSIEURS,

1692. De Caen, ch. l.
1693. Bonneau, ch. l.
De Labat.
Laugier.
1696. Villault.
1703. Des Chandeliers de la Pigeonniere, ch. l.
1705. Danhault d'Illiers, ch. l.
Le chevalier de Pierra.
Goüye, ch. l.
Catelin de Malboſquet.
1711. Beauvoillier, gouverneur de l'Iſle Bourbon.
1712. De Blanques.
Ancelin.
Gaulette.
De Lupé.
David, *l'aîné.*
Le chevalier de Ponthieu.
L'Othon,
1714. Raoul, capitaine de Port au cap François de S. Domingue.

Capitaines de Flutes.

MESSIEURS,

1703. De Vendermes, ch. l.
Bremand.
1706. Peroteau de Boisjulien, ch. l.
Viray.
1709. Simonnet de la Vacherie.
1712. Villers de S. Paul.
1720. Morpain, capitaine de port à l'Isle Royale.
1726. Tetu de la Richardiere.

Aydes d'Artillerie.

MESSIEURS,

1721. Clavel,
1723. Clavel de Goberain.
1724. Regaſſon.
Du Gué de Chazau.
1725. Du Verger S. André.
De Valle.
Matheſſou de Kerpeche.
1726. Le chevalier de Goeſbriant.
De la Broſſe.

Etat general de la Marine, pour ce qui concerne la Juſtice, Police & Finance, ſuivant le rang que ces Officiers tiennent entr'eux, par rapport à leur ancienneté dans le Service, avec le nom de leurs départemens.

Intendans de la Marine à 12000 *livres chacun.*

MESSIEURS,

Robert, *intendant à Breſt & dans toute la Bretagne*, depuis 1703.

Beauharnois, *intendant à Rochefort, & dans toute la Guyenne & Xaintonge*, depuis 1710.

Raudou, *intendant des Claſſes*, en 1710.

Cartigny, *intendant des armées navales*, en 1716.

Mithon de Senneville, *intendant à Toulon, & dans toute la Provence* le 6. Octobre 1720.

De Ricouart, *intendant à Dunkerque* en Octobre 1720.

Michel Begon, Seigneur de la Picardiere, S Sulpice, &c. *Intendant au Havre & dans toute la Normandie* en 1723.

Intendans des Colonies.

Claude Thomas du Puy, maître des requêtes honoraire, *intendant en Canada*, depuis le 10. Novembre 1725.

Blondel de Jouvencourt, *intendant aux Isles* en Avril 1722.

N.... *intendant à S. Dominique* le 6. Octobre 1720.

Commissaires Generaux.

Ils ont chacun 4200 l. d'appointemens.

MESSIEURS,

De la Chappelle, ci-devant *Secretaire du Conseil de la marine.*

Argoud, *à la Cour.*

Laudreau, *à Bayonne.*

Bigot de la Motte, *à Nantes.*

N. *à Brest.*

De la Fosseingant, *à Calais.*

D'Hericourt, *à la Cour.*

Commiſſaires Ordonnaires

MESSIEURS,

Silly, *au Havre*, 2400 liv.
Gaillart, *à Rochefort*, 1800. liv.
Renault, Ordonnateur *au port Louis*, 2400 liv.
La Nouë, *à Agde*, 2400 l.
Poitier *au bureau de la marine*, 2400 livres.
Poſſel, *à Toulon*, 1800 liv.
Le Brun, le jeune, *à Dieppe*, 1800 livres.
Le Brun, l'aîné, *à S. Brieus*, 1800 livres.
Guereau, controlleur, *à Calais*, 1800 livres.
Beaucheſne, *aux Sables d'Olonne*, 1800 livres.
Courtin, *en Auvergne*, 2400 liv.
Le Mayer, controlleur, *au port Louis*. 1800 livres.
Peuſſier, *à Breſt*, 1800 liv.
Charron, *à Lyon*, 2400 liv.
L'Hoſtelier, *à Paris*, pour les affaires extraordinaires, 2400 livres.
Becot, *à Rochefort*, 1800 livres.

Dalbon, *à Cayenne*, 1800 livres.
Beauregard, *au Havre*, 1800 liv.
De Viliers, controlleur, *au Havre*, 2400 livres.
Chretien du Freſmoy, *à Toulon*, 1800 livres.
De Clieu d'Herchigny, *au Havre*, 1800 livres.
Gadroy, controlleur, *à Toulon*, 2400 livres.
Beſſiard, *à Toulon*, 2400 liv.
Ferrand, *à Toulon*, 1800.
Neviere, *au bureau de la marine*, 1800 livres.
De Barilly, *au même bureau*, 2400 l.
Dionis, *à Rochefort*, 1800 livres.
Des Landes, controlleur, adjoint ſurnumeraire à l'Academie des Sciences, *à Breſt*, 2400 livres.
Le Vaſſeur de Villebranche, *à Toulon*, 1800 livres.
Belamy, controlleur, *à la Rochelle*, 2400 livres.
Poncet, *à Marſeille*, 2400 livres.
Chapdelaine, *à Breſt*, 1800 livres.
Meſnier, *à la Guadeloupe*, 1800 liv.
Cloüet, *à Cherbourg*, 1800 liv.
Grivart, *à Breſt*, 1800 l.
Gaudin fils, *à Breſt*, 1800 l.
De Forcade, *au bureau de la marine*,

1800 l.

Daubenton fils, *au bureau de la marine*, 1800 l.

Clairambault d'Aigremont, *en Canada*, 1800 l.

Gourdan, *au bureau de la marine*, 1800 liv. & 1200 l. de gratification.

De la Croix *à Toulon*, 1800 l.

Du Clos, *au Cap François de S. Domingue*, 1800 liv.

Le Normand de Mezy, *à l'Iſle Royale.*

Pellerin, *à Breſt.*

De la Dartiniere, *en Franche-Comté*, 1800 l.

Calles du Teillay, *à Breſt*, 1800 l.

Hermitte Tamagnon, *à Rochefort*, 1800 l.

La Chapelle fils, *à Breſt*, 1800 liv.

Montaman, *au Havre*, 1800 l.

De Roſtant, *à Rochefort*, 1800 l.

Dabbadie, *au bureau de la marine*, 1800 l.

Hocquart, *à Toulon*, 1800 l.

Maillart Deron, *en Bourgogne*, où il fait les fonctions de contrôleur, 2400 liv.

Chabert de l'Iſle.

L ffi art.

Darias.

Du Taſſet, marin contrôleur *à la Martinique.*

Meſnard.
Clairambault.
Le Maſſon du Parc.
Bigot de la Motte.

Petits Commiſſaires, à 1000 *livres d'appointemens.*

MESSIEURS,

De Rhuis.
Montenai de S. Victor.

Gardes Magazins de la Marine.

MESSIEURS,

Chaveneau, à *Bayonne*, 900 l.
Marchant, *au Port Louis*, 1200 liv.
Du Poiron, à *Toulon*, 1800 l.
La Garde, à *Calais*, 1200 l.
De Langle, à *Breſt*, 1800 l.
Hermite Tamagnon, à *la Martinique*,
Berard.
Dieres.

Commis principaux des Claſſes, à 900 l.

MESSIEURS,

Leſtang de Châteauneuf, *à Calais.*

De Bellefonds, à *Saintes & Riviere de Charente.*

Du Pleſſis Moreau, *à Pimbeuf.*

Sicard, *au Havre.*

Le Gaigneulx, à *S. Malo.*

S. Prix, à *Caën.*

De la Haye d'Anglemont, à *Dunkerque.*

La Rambergue, *à Abbeville & Saint Valery.*

De Boiſqueſnay, à *Hennebont.*

D'Hauteville, à *Morlaix & Roſcoff.*

Roger, à *Belle-Iſle.*

Blet de Villeneuve, à *Collioure.*

Michel, à *Dinan.*

Milon, à *Libourne.*

Le Bret, à *S. Jean de Luz.*

Du Hallier, à *Grandville.*

Charron, à *Toulouſe.*

Le Roy, à *Blaye.*

Le Prince le jeune, *au Bureau de la marine.*

La Boittiere, à *Rochefort*, au bureau de l'Intendance.

Le Maugin, *au Corquêt.*

Hardion, *au bureau de la marine.*

Maillart, *en Bourgogne* pour les bois.

Boyer, *en l'Iſle de Ré.*

Barbier, *au bureau de la marine.*

Girard, *au bureau de la marine.*

Des Hayes.
Henri de Villeneuve.
Louis de Villeneuve.
Magnin.
Taſſin.
Le Petit.
De Launay.
Magny.
Sartre de Vacquerolles, à *S. Domingue.*
Doulet.
Pottier.
Silly.
Cambacerez.
Briais.
Le Clerc.
De la Fortemaiſon.
Riouffle le fils.
Flamenq.

Commis ordinaires des Claſſes, à 700 liv. d'appointemens.

LES SIEURS,

Berigny, à *Fécamp.*
Benech de Solon, *à Bordeaux.*
De Mollandon, à *Lanion.*
Guerif, du Coudray, à *la Ciotat.*
Foulcou, à *Ollioulles, près Toulon.*
Naturel, à *Aigueſmortes.*

Perrault, à *Arles.*
Philippes, à *Oleron.*
Collot, à *Marſeille.*
Soleillet, à *Agde.*
La Pigeonniere, à *Agen* & *Marmande,*
Bardou des Hayes, *aux Sables d'Olonne.*
Taffard, à *la Terre de Buels.*
Garnier, à *Martegues.*
Merlin.
Charlot de Chauvry.
De la Courtaudiere, fils.
Caſaubon.
Diſque.
De Neuville.

Outre ces Officiers, il y a dans la marine.

Six *Ecrivains generaux*, à 800 liv.

Deux cens quatre *Ecrivains ordinaires*; les uns à 700 liv. d'appointemens, les autres à 600 liv. & autres à 480 liv.

Contrôleurs generaux de la marine, des galeres, & des fortifications des places maritimes.

M. Jacques Perrotin de Barmond.
M. François Perrotin de Beauregard.
M. N.... Blanchard de Changy, alternatif.

Chirurgien general de la marine, Charles Balliet.

Six capitaines de port, un à chaque Arcenal pour les Vaiſſeaux, & un au Port-Louis.

Le Roy entretient cent compagnies franches d'Infanterie dans la marine, de trente-cinq hommes chacune, commandées par des lieutenans de vaiſſeau, qui en ſont capitaines, & par des enſeignes qui en ſont lieutenans.

Treſoriers generaux de la marine.

M. Barthelemi Mouffle de la Tuillerie, receveur general des finances, en la generalité d'Amiens.

M. Pierre-Nicolas Gaudion, auſſi l'un des Tréſoriers generaux de l'ordre de S. Louis.

M. Marſolin Florent de Selle, auſſi maître d'hôtel de madame la ducheſſe d'Orleans.

Pour fournir d'Aumônier ſur les vaiſſeaux du Roy, Sa Majeſté a établi une communauté ou ſéminaire de Prêtres ſeculiers à *Breſt*.

A *Rochefort*, un pareil ſeminaire de miſſionnaires.

Autre ſeminaire à *Toulon* établi ſur

la fin de l'année 1686. pour l'inſtruction de vingt Prêtres ſeculiers, deſtinez pour ſervir d'Aumôniers ſur les vaiſſeaux.

Le Roy entretient trois compagnies de cent *Gardes de marine*, tous gentilshommes ; ſçavoir, une à Toulon, une à Rochefort, & la troiſiéme à Breſt. Elles ſont commandées par des capitaines de vaiſſeaux : le Roy entretient auſſi à l'Amiral une compagnie de gentilshommes, nommez *gardes du pavillon Amiral*: elle a été créée par Ordonnance du 18. Avril 1716. & eſt commandée par un capitaine de Vaiſſeau, depuis fait chef d'Eſcadre. Ces quatre compagnies ſont inſtruites dans les Arcenaux de la marine, aux dépens de Sa majeſté, dans toutes ſortes d'exercices, & en l'art de la navigation.

La Compagnie des Gentilshommes *gardes du pavillon amiral*, eſt de 80. perſonnes, compris dans ce nombre dix officiers ſubalternes; elle a outre cela un capitaine, tiré du corps des capitaines de vaiſſeau, c'eſt aujourd'huï M. Charles-Auguſte d'Albert, dit le chevalier de Luynes, devenu chef d'Eſcadre, un lieutenant, un enſeigne, deux maréchaux des logis. Les fonctions de ces

gardes ſont de ſervir dans les ports & à la mer prés de la perſonne de l'Amiral de France, & pour ſervir auſſi ſous ſes ordres, ſur les principaux vaiſſeaux de guerre, tant en Levant qu'en Ponant : faire la garde à la porte de ſa chambre ſur mer & à ſon appartement ſur terre, & le ſuivre quand il ſort. Le détachement qui eſt embarqué avec le vice-amiral en doit faire autant à la porte de ſa chambre ſur mer, & dans ſon appartement ſur terre, quand l'Amiral n'y eſt pas.

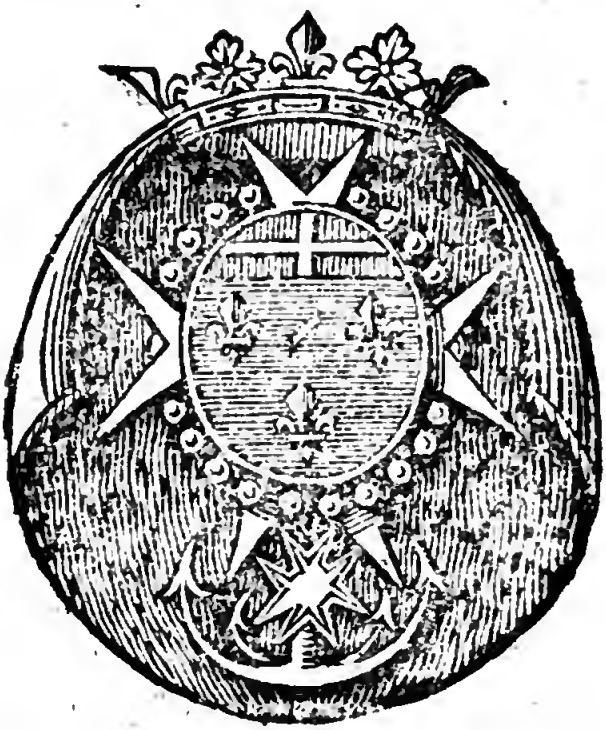

CHAPITRE IX.

Du General des Galeres.

LE Royaume de France eſt bordé de deux mers, d'un côté de la grande mer Océane, & de l'autre qui eſt au midi de la mer meditarranée, ſur laquelle ſont entretenuës les galeres de

France, qui ſont preſque toujours dans le port de Marſeille.

Elles ont un general, qui dans des tems a été connu ſous le titre de *capitaine general des galeres*, & dans d'autres ſous celui d'*Amiral de Provence & de Levant.*

Le premier que l'on trouve avoir été pourvû de cette dignité, eſt Jean de Chambrillac, ſeigneur de Sauzet en Perigord, & ſénechal de cette Province, établi capitaine general des galeres & autres vaiſſeaux, pour faire la guerre aux Genois en 1410. mais Antoine de Ruffy, auteur de l'Hiſtoire de la ville de Marſeille, prétend que cette charge n'a commencé que depuis la réünion du comté de Provence à la France ; & il commence la liſte des generaux des galeres par Pregent de Bidoux, grand Prieur de S. Gilles, ordre de S. Jean de Jeruſalem, pourvû de cette charge en 1497. Le Roy Charles IX. par ſon Ordonnance renduë à Amboiſe le 6. Avril 1562. avant Pâques, regiſtrée au Parlement le 8. Juin ſuivant, que l'on comptoit 1563. regla le pouvoir & les fonctions du general des galeres.

Le general des galeres & lieutenant general és mers du Levant, eſt

M. Jean Philippes, dit le chevalier d'Orleans, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jeruſalem, grand prieur de France, general des galeres du Royaume, dont il prêta ſerment entre les mains du Roy, le 29. Août 1716. Il commande la *Reale*, & eſt né à Paris en 1702. legitimé par lettres patentes du mois de Juillet 1706. regiſtrées à la chambre des comptes, le 18. Septembre ſuivant, & au Parlement le 27. du même mois.

Porte pour armoiries d'azur à trois fleurs de lys d'or, au lambel d'argent à trois pendans, qui eſt d'*Orleans*, & pour briſure, un bâton d'argent péri en barre, au chef couſu de la religion, qui eſt de gueules à la croix d'argent, l'écu ſurmonté de ſa couronne, & poſé ſur la croix de l'ordre, dont on voit les extrêmitez, & environné d'un chapelet, d'où pend une pareille croix, qui eſt donnée à tous les chevalier de Malte: & en qualité de general des galeres, Il porte derriere l'écu de ſes armes un Grapin, (c'eſt-à-dire, une ancre à quatre bras) poſé en pal, & garni de ſa trabe, ſurmontée de ſon anneau.

Le general des galeres a 12000 liv. d'appointemens ordinaires, 6000 liv.

d'appointemens extraordinaires, 6000 livres de penſion, 12000 liv. pour ſa table, 3000 liv. pour l'avantage qu'il avoit autrefois ſur les Felouques & brigantins de garde, ſervans prés ſa perſonne, & autres appointemens, le tout montant à 48000 liv.

Lieutenant general des galeres, M. de la Rochefoucaud, marquis de Roye, ch. l. a été reçû le 1. Janvier 1704. Il commande la *Patronne*.

Autre lieutenant general des galeres, reçû le 3. Septembre 1720. M. de Gouffier, dit le comte de Roanez, com. l. en expectative. Il commande *la Valeur*.

Chefs d'Eſcadres des Galeres.
17. *Octobre* 1719.

M. Barras de la Penne, com. l. Il commande *la Ferme*.

Idém. M. d'Andrault de Langeron, lieutenant general des armées du Roy, grand-croix de l'ordre de Malte, commandant dans la ville de Marſeille, ſon territoire, & lieux adjacens. Il eſt ſur *la Réale*.

3. *Septembre* 1720.

M. de Cambis, marquis de Velleron, ch.

ch. l. Il commande *la Gloire.*

Capitaines de Galeres.

MESSIEURS,

1. *Janvier* 1695. De Timbrune, ch. de Malte, *la Brave.*

1. *Janvier* 1666. De Mans-Monge-re, ch. l. *la Perle.*

Marquis de Levis, ch. l. *la Favorite.*

De Cheyladet de Montvilliers, ch. l. *la Hardie.*

23. *Janvier* 1713. De Battefort de Laubeſpin, chev. de Malte, *la France.*

De Lubieres, ch. l. *l'Eclatante.*

Frotier de la Meſſeliere, ch. l.

De Monſolieu, chev. de Malte, capitaine de Port ſur *l'Heroïne*, qui eſt la premiere des galeres ſenſiles ou legeres.

Andraut, comte de Maulevrier, major, ch. l.

Le marquis de Teſſé, capitaine des gardes de l'étendart.

Le marquis d'Eſpennes.

Le chevalier de de Levy-Gaudiez.

Le chevalier de Trans.

1725. Du Laurens du Brué, ch. l.

Barras de Chartarcier, ch. l.

Le comte de Neuvy Duchon, ch. l.

Le chevalier de la Gratianne.
De Julianis, ch. l.

Major des Galeres.

12. *Fevrier* 1716. M. Andrault, comte de Maulevrier, ch. l.

Capitaines-Lieutenans.

MESSIEURS,

Le marquis de Caſtellane, ch. l.
De Villeneuve Bargemont, lieutenant des gardes de l'étendart, ch. l.
1725. De Maroulles, ch. l.
Le chevalier de Pilles, ch. l.
De Tournefort, ch. l.
De Gardane, ch. l.

Lieutenans de Galeres.

MESSIEURS,

Giraudy, lieutenant de port.
De Soiſſans aide major.
De Gotho.
De la Tour de Riez.
De Mazan.
De Reymondis.

De Cipieres.
De Bernage l'aîné.
De Langerie.
De Gaillard de Caumont.
Le chevalier de Caſtellane.
Le chevalier de Montolieu.
Le chevalier de Fontet.
1725. Le chevalier de Montault, ch. l.
Le marquis de Tournon Pontevez.
La Bouvernelle.
Le chevalier de Sartous, ayde major.
De Flotte.
De Tourrés.
De Villeneuve.
De S. Victoret Tournier, ayde major.

Enſeignes.

MESSIEURS,

14. *Janvier* 1692. Arnaud, ch. l. enſeigne de port, le 10. Decemb. 1720.
12. *Avril* 1707. Danaſtazy, ch. l.
De Bernage, cadet, ch. l. ſur *la Princeſſe.*
6. *Mars* 1711. De Marle d'Autigny, ſur *la Perle.*
Villeneuve de Caſtillon, ſur *l'Heroïne.*

Le chev. Charancourt, ſur *la Patrone.*
De Cabannes, ſur *la Hardie.*
Tallemant de Chaumont fils, ſur *la Favorite.*
Le chev. de la Farre.
13. *Octobre* 1720. De Fazende, enſeigne de port.
De Fabras.
De Soiſſans Soyan.
De Sartous.
Du Guay.
Le marquis de Blacas.
De Chaumont Tallemant.
Le chev. d'Albertas S. Hyppolyte.
De Soiſſans Villars.
Le chev. de Glandeves.
D'Oraiſon.
Le chev. de Raouſſet, l'aîné.
Le marquis de Levy.
De Gailhac.
De Baſtin.
Le chev. de Gras.
Le chev. de Raouſſet, le cadet.
Le chev. de Preville.
Le chev. de Caſtellane.
Le chev. de Ligondes d'Avrilly.
De Leon, enſeigne de Port.
De Chaumont Luſſac.
Le chev. de Jarente la Bruyere.
De Beaumont le Maître.

De Blacas.
D'Eſtoublon de Grille.
me Laval.
D'Oribeau.
De la Baſtie.

Il y a une compagnie des *gardes de l'étendart-real des galeres*, à laquelle le Roy donna une nouvelle forme, par Ordonnance du 7. Septembre 1716. elle eſt compoſée de cinquante perſonnes, y compris quatre Officiers ſubalternes, & outre cela il y a

Un *capitaine*, M. le marquis de Teſſé.

Un *lieutenant*, M. de Villeneuve-Bargemont.

Un *enſeigne*, M. de Fabas, 18. *Mars* 1725.

Deux *maréchaux des logis*, M..., & M. Caſtillon, 18 *Mars* 1725.

OFFICIERS DE JUSTICE, POLICE ET FINANCES.

Intendant des galeres, reſident à Marſeille.

M. Blondel, pourvû en Avril 1726.

Commiſſaires generaux, à 4200 livres d'appointemens.

M. de Beauvais, ordonnateur.

M. de Bellecourt, ſervant près du general des galeres.

M. de Ranché.

Commiſſaires des galeres.

M. Beuf, 1800 liv.

M. Montgrand, 1800 liv.

M. Lazil, 1000 liv.

Commiſſaires des chaînes.

M. Parvault, à la ſuite de celle de Paris, 2400 liv.

M. le Prince l'aîné, à la ſuite de celle de Bretagne, 2400 liv.

Petit Commiſſaires des galeres.

M. Blondel, fils, 1000 liv.

Garde Magazin des galeres.

M. Miſtral, à Marſeille, 800 liv.

Commis principaux des galeres:
MM.

Loüet.

La Flêche Vaulemin.

Ecrivain general de l'Arcenal & des galeres, 800 livres.

Le Sr. Regis.

Vingt-quatre autres *Ecrivains* ordinaires à l'Arcenal, à 720, à 600, à 480 livres d'appointemens.

Deux tréſoriers generaux des galeres.

En 1728. M. Etienne-Pierre Cornette.

En 1727. M. Orceau des Arenes.

Fin du troiſiéme Volume.

TABLE DE L'ETAT DE LA FRANCE.

TOME TROISIE'ME.

CHAPITRE PREMIER.

DEs *Pairs de France*, page 1

ARTICLE I. *Pairies de France, suivant l'ordre de leur érection*, 4

ARTICLE II. *Rangs des Pairs de France*, 107

ARTICLE III. *Pairs de France, avec leurs noms, titres, genealogies & armoiries*, 120

ARTICLE IV. *Fonctions des Pairs de France au Sacre du Roy*, 260

CHAPITRE II.

DEs Duchez, page 597
ARTICLE I. Duchez qui ne ſont pas Pairies, tant ceux qui ſont éteints, que ceux qui exiſtent, 268
ARTICLE II. Grands d'Eſpagne François, 288
ARTICLE III. Ducs & Comtes Pairs, 293
Ducs & Grands d'Eſpagne, ſuivant l'ancienneté de leurs duchez ou de leurs grandeſſes, 296

CHAPITRE III.

DEs Ordres du Roy, 299
ARTICLE I. Chevaliers de l'Ordre & Milice du S. Eſprit, 309
Chevaliers & Commandeurs admis & non encore reçûs, 317
Officiers des Ordres du Roy, 318
Anciens Officiers auſquels le Roy a conſervé les honneurs, 319
Droit du marc d'Or, 320
Receveurs du marc d'or par commiſſion, 321
ARTICLE II. Chevaliers de l'ordre de S.

Michel, 322
ARTICLE III. *De l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis*, 328
Grands Croix, 6000 *liv. chacun*, 335
Commandeurs, *à* 4000 *liv.* 336
Commandeurs à 3000 *liv.* 337
Officiers de l'ordre de S. Louis, 340

CHAPITRE IV.

DES *Ordres Etrangers dont il y a des Chevaliers en France*, 344
ARTICLE I. *Chevaliers de la Toiſon d'or*, ibid.
ARTICLE II. *Chevaliers de la Jarretiere*, 347

CHAPITRE V.

DE *l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jeruſalem*, 348
Chevaliers, 358
Eccleſiaſtiques, 389
Freres Servans d'Armes, 391
Officiers de l'Ordre, 394
Officiers & Chevaliers qui compoſent le Conſeil de l'Ordre, qui ſe tient chez

TABLE.

M. le Grand-Maistre, page 395

CHAPITRE VI.

DV Connêtable, des Marechaux de France, & des autres Officiers de Guerre, 396

ARTICLE I. *Marechaux de France*, 401

ARTICLE II. *Des Colonels Generaux*, 433

ARTICLE III. *Officiers Generaux d'Armée*, 438

Lieutenans Generaux des Armées du Roy, 443

ARTICLE IV. *Marechaux de Camp*, 460

ARTICLE V. *Brigadiers d'Armee*, 472

I. *Brigadiers d'Infanterie*, ibid.

II. *Brigadiers de Cavalerie & de Dragons*, 494

ARTICLE VI. *Regimens d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons*, 511

I. *Infanterie*, 512

Regimens d'Infanterie, avec les noms des Mestres de Camp, Lieutenans Colonels & Majors, 516

Regimens Etrangers, 538

II. *Cavalerie*, 543

Regimens de Cavalerie, 550

III. *Dragons*, 560

TABLE.

Regimens de Dragons, page 563
ARTICLE VII. Troupes de la Maiſon du Roy, appellées la Maiſon du Roy, 567
ARTICLE VII. Gendarmerie, 569
Gendarmes Ecoſſois du Roy, 572
Gendarmes Anglois du Roy, 573
Gendarmes Bourguignons du Roy, 574
Gendarmes Flamands du Roy, ibid.
Gendarmes de la Reine, 575
Chevaux Legers de la Reine, 576
Gendarmes Dauphins, ibid.
Chevaux-Legers Dauphins, 577
Gendarmes de Bretagne, ibid.
Chevaux-Legers de Bretagne, 578
Gendarmes d'Anjou, 579
Chevaux-Legers d'Anjou, ibid.
Gendarmes de Berry, 580
Chevaux-Legers de Berry, ibid.
Gendarmes d'Orleans, 581
Chevaux-Legers d'Orleans, 582
Etat major de la Gendarmerie, 583
ARTICLE VII. Des Commiſſaires Provinciaux de guerres, 584

CHAPITRE VII.

Du grand maitre de l'Artillerie, & des Officiers qui en dépendent, 586

Digitized by Google

TABLE.

CHAPITRE VIII.

De l'Amiral, & de la Marine, 597
Lieutenans generaux des armées navales du Roy, 603
Chefs d'Eſcadre, qui commandent en l'abſence des lieutenans generaux., 604
Capitaines de Vaiſſeaux, qui roulent avec les colonels, lorſqu'ils ſervent ſur terre, ibid.
Capitaines d'Artillerie, 610
Capitaines de Fregate, ibid.
Lieutenans de Vaiſſeaux, 611
Lieutenans d'Artillerie, 618
Capitaines de Brulots, 619
Enſeigne de Vaiſſeaux, ibid.
Sous Lieutenans d'Artillerie, 630
Lieutenans de Fregates, 631
Capitaines de Flutes, 632
Aydes d'Artillerie, ibid.
Etat general de la Marine, pour ce qui concerne la Juſtice, Police & Finance, ſuivant le rang que ces Officiers tiennent entr'eux, par rapport à leur ancienneté dans le Service, avec le nom de leurs départemens. 933
Intendans de la Marine, ibid.

TABLE.

Intendans des Colonies, page 634
Commissaires Generaux, ibid.
Commissaires Ordinaires, 635
Petits Commissaires, 638
Gardes Magazins de la Marine, ibid.
Commis principaux des Classes, ibid.
Commis Ordinaires des Classes, 640
Contrôleurs generaux de la Marine, des Galeres, & des Fortifications des Places Maritimes, 641
Tresoriers generaux de la Marine, 642

CHAPITRE IX

DU general des Galeres, 645
Lieutenant general des Galeres, 648
Chefs d'Escadres des galeres, ibid.
Capitaines de galeres, 649
Major des galeres, 650
Capitaines-Lieutenans, ibid.
Lieutenans de galeres, ibid.
Enseignes, 651
Officiers de Justice, Police & Finances, 653
Intendant des galeres, ibid.
Commissaires generaux, ibid.
Commissaires des galeres; 654
Commissaires des Chaines; ibid.

TABLE.

Petits Commissaires, page 654
Gardes Magazin, ibid.
Commis principaux, ibid.
Ecrivain general de l'arcenal & des galeres, 655
Tresoriers generaux des galeres, ibid.

Fin de la Table du troisiéme Volume.
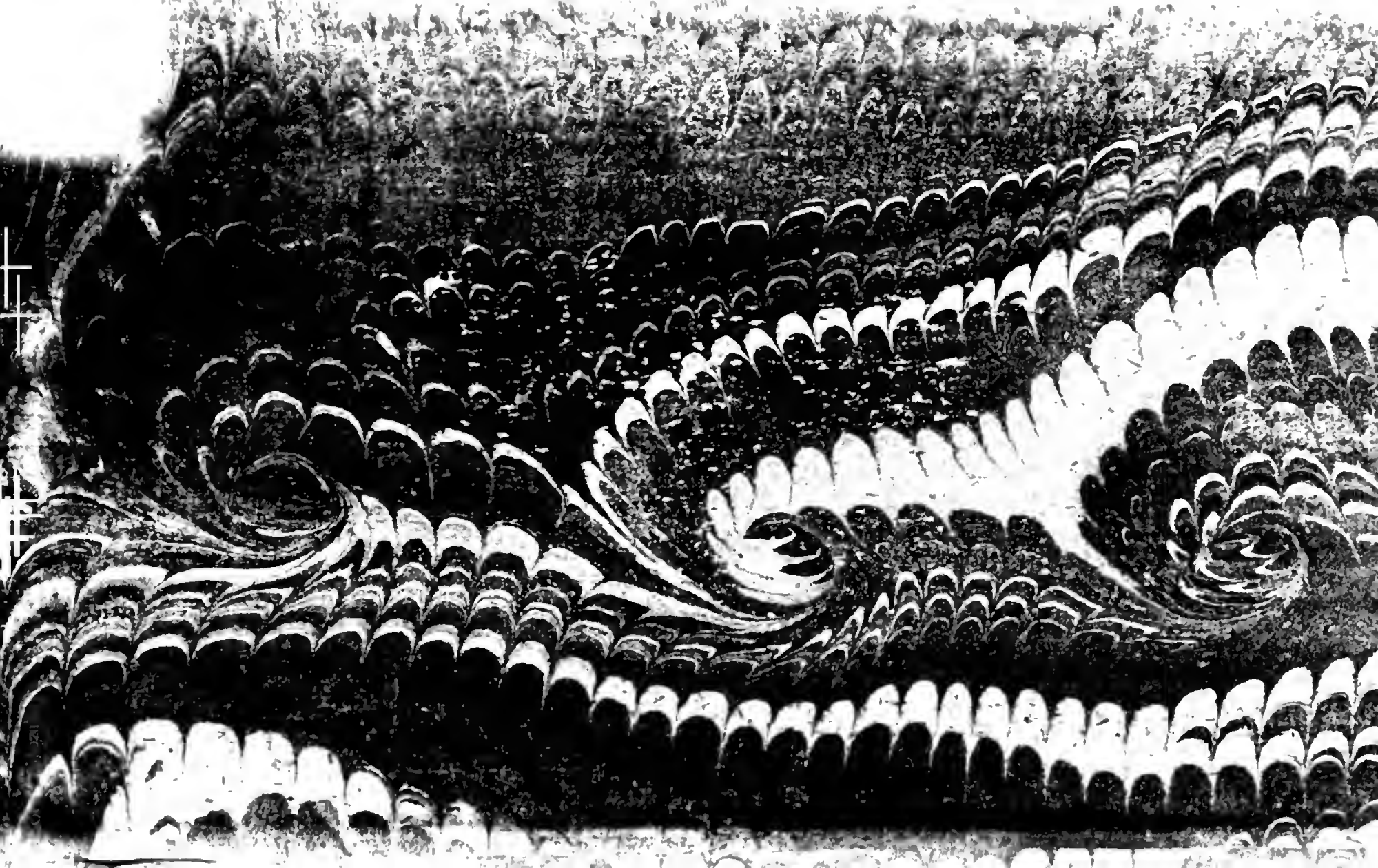
AO1 1473993